

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 14 octobre 2011 pour le vendredi 21 octobre 2011 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 1762).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 1762).
- M. le Maire** n° 3 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1763).
- M. le Maire** n° 4 - Communications diverses. (page 1767).
- M. le Maire** n° 5 - Ligne à grande vitesse Paris–Orléans–Clermont-Ferrand–Lyon. Approbation du cahier d'acteur. (page 1768).

Affaire retirée de l'ordre du jour.

FINANCES

- M. MARTIN** n° 6 - Analyse consolidée des risques et des comptes 2010 du groupe communal. Présentation. (page 1772).
- M. MARTIN** n° 7 - Budget 2011. Décision modificative n° 3. (page 1844).

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- M. MONTILLOT** n° 8 - Réussite éducative. Communication. (page 1851).
Mme MARECHAL
- Mme BARANGER** n° 9 - Bilan des actions d'insertion professionnelle menées par la Ville en lien avec l'AgglO et le C.C.A.S. Communication. (page 1879).
- Mme MARECHAL** n° 10 - Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets. (page 1904).
Mme RICARD
- Mme MARECHAL** n° 11 - Education. Equipement informatique des écoles. Demande de subvention. (page 1906).
Mme RICARD
- Mme MARECHAL** n° 12 - Education. Préparation de la rentrée scolaire.
Mme RICARD Communication de données par la C.A.F. Approbation d'une convention. (page 1908).

- M. GABELLE** n° 13 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Conception, scénographie et réalisation de manifestations composant le programme des festivités. Approbation d'un marché après dialogue compétitif. (page 1909).
- M. VALETTE** n° 14 - Maison de Jeanne d'Arc. Aménagement d'une salle multimédia. Approbation de l'avant projet détaillé et du plan prévisionnel de financement. (page 1911).
- M. VALETTE** n° 15 - Centre Dramatique National. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention exceptionnelle. (page 1914).
- M. VALETTE** n° 16 - Société des Artistes Orléanais et association Mixar. Attributions de subventions. (page 1915).
- M. VALETTE** n° 17 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Associations Harpensembles et Flauto Dolce. Approbation de conventions d'objectifs et de moyens. (page 1916).
- M. VALETTE** n° 18 - Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Exposition et campagnes de restauration 2012. Demandes de subventions. (page 1917).
- M. VALETTE** n° 19 - Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Programme d'actions 2011. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. (page 1918).
- Mme GRIVOT** n° 20 - Stade omnisports de La Source. Dénomination de la nouvelle tribune. (page 1919).
- Mme GRIVOT** n° 21 - Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations. (page 1920).
- Mme GRIVOT** n° 22 - Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public pour l'année scolaire 2011-2012. Approbation d'une convention avec l'Inspection Académique. (page 1921).
- Mme LECLERC** n° 23 - Attribution de subventions en faveur d'associations relevant du secteur social, de la santé et du handicap. (page 1922).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 24 - Tourisme. Evolution de la taxe de séjour. Approbation. (page 1926).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 25 - Office de Tourisme et de Congrès. Attribution d'une subvention exceptionnelle. Approbation d'un avenant. (page 1928).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 26 - Appels à projets et bourses. Attributions d'aides pour l'année 2011. (page 1930).

Mme GRIVOT n° 27 - Vie associative. Attribution de subventions pour l'année 2011. (page 1931).

M. MOITTIE n° 28 - Monde combattant. Attributions de subventions pour l'année 2011. (page 1932).

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. MARTIN n° 29 - ARENA. Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Approbation d'un avenant de transfert. (page 1933).

M. CARRE n° 30 - Requalification de la rue des Grands Champs. Approbation d'un marché à procédure adaptée. (page 1934).

M. CARRE n° 31 - Z.A.C. du Champ Chardon. Dernière phase de rétrocession de voies et espaces publics. Approbation. (page 1943).

M. CARRE n° 32 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 1945).

Mme BARRUEL n° 33 - Hôtel Dupanloup. Aménagement d'un centre universitaire et de recherche. Approbation d'une convention pour le financement et la maîtrise d'ouvrage. (page 1948).

Mme BARRUEL n° 34 - Hôtel Dupanloup. Aménagement d'un centre universitaire et de recherche. Approbation des marchés de travaux. (page 1950).

DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme CUGNY-SEGUIN n° 35 - Association de Gestion du Refuge des Animaux. Attribution d'une subvention. (page 1953).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

Mme DE QUATREBARBES n° 36 - Corporation de Saint-Fiacre. Attribution d'une subvention exceptionnelle. (page 1954).

SYSTEMES D'INFORMATION

Mme SAUVEGRAIN n° 37 - Acquisition, maintenance et mise en œuvre d'une solution anti-spam. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». (page 1957).

Mme SAUVEGRAIN n° 38 - Maintenance du logiciel Concerto. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale. (page 1958).

MOYENS GENERAUX

- M. MARTIN** n° 39 - Restructuration de la gare. Convention de financement de déplacement des réseaux d'eau potable. Approbation d'un avenant. (page 1959).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 40 - Maintenance et dépannage des ascenseurs et des plates-formes handicapés de la Ville et du C.C.A.S. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec le C.C.A.S. (page 1960).
- M. VALETTE** n° 41 - Conservatoire. Réaménagement du hall d'entrée. Approbation d'avenants. (page 1962).
- M. VALETTE** n° 42 - Maison Bourgogne. Remplacement des menuiseries. Approbation d'un avenant. (page 1964).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 43 - Direction de l'Espace Public. Poste de responsable du service conception et conduite d'opérations. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle. (page 1964).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 44 - Direction de la Commande Publique. Poste d'adjoint au responsable du service des marchés. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle. (page 1965).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 45 - Avantage en nature. Logements de fonction. Délibération modificative. (page 1967).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 46 - Mise en œuvre du projet «organisation de l'intercommunalité». Direction des finances mutualisée. Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». (page 1968).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 47 - Mise en œuvre du projet «organisation de l'intercommunalité». Atelier de reprographie mutualisé. Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». (page 1969).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 48 - Mise en œuvre du projet « organisation de l'intercommunalité ». Renouvellement du dispositif pour le service documentation mutualisé. Approbation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». (page 1970).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 49 - Mise en œuvre du projet « organisation de l'intercommunalité ». Constitution d'un service d'assurance mutualisé. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». (page 1971).

RAPPORTS D'ACTIVITES

- M. VALETTE** n° 50 - S.A. Orléans Spectacles. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2010 pour le Zénith. Présentation. (page 1972).
- M. VALETTE** n° 51 - Association L'Antirouille. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation. (page 1976).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 52 - Chauffage urbain de La Source. Rapport annuel du délégataire de service public S.O.C.O.S. au titre de l'année 2010. Présentation. (page 1982).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 53 - Chauffage urbain du nord de la Loire. Rapport annuel du délégataire de service public S.O.D.C. au titre de l'année 2010. Présentation. (page 1992).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 54 - Réseau câblé de vidéocommunication. Rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation. (page 2003).
- Mme de QUATREBARBES** n° 55 - Concession de distribution publique de gaz. Rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation. (page 2006).
- Mme de QUATREBARBES** n° 56 - Concession d'électricité. Rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation. (page 2010).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le vendredi 28 octobre 2011.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi vingt et un octobre deux mille onze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;
M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (à partir de 19 h 58), Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 21 h 25), M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (jusqu'à 22 h 22), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), CUGNY-SEGUIN (à partir de 18 h 56), MM. FOUSSIER, SANKHON (jusqu'à 22 h 20 et à partir de 22 h 39), Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER (jusqu'à 21 h 15), Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON (à partir de 18 h 36), MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES (jusqu'à 21 h 33), Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes PARAYRE (à partir de 18 h 52), CARPENTIER DE CHANGY, MM. PEZET, LABED (à partir de 20 h 06), MAGNIER, Mme CASTERET, Mlle SOUAID (à partir de 18 h 55), MM. VALLE, RICOUD, Mmes NOEL, KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (à partir de 18 h 50), Mmes FERKATADJI-HUME, NGANGA (jusqu'à 22 h 11), LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme MIKO (jusqu'à 22 h 28), M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. CARRE	à	M. le Maire (jusqu'à 19 h 58)
Mme GRIVOT	à	M. GABELLE (à partir de 21 h 25)
M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 22 h 22)
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. FOUSSIER (jusqu'à 18 h 56)
M. SANKHON	à	Mme PILET-DUCHATEAU (à partir de 22 h 20 jusqu'à 22 h 39)
M. GAINIER	à	M. LANGUERRE (à partir de 21 h 15)
M. BESSON	à	Mme BARRUEL (jusqu'à 18 h 36)
M. TOREILLES	à	M. BEN CHAABANE (à partir de 21 h 33)
Mme d'AUX de LESCOUT	à	M. PEZET
Mme PARAYRE	à	Mme HEAU (jusqu'à 18 h 52)
Mme RICARD	à	Mme CARPENTIER de CHANGY
M. BLANLUET	à	Mme LABADIE
M. LABED	à	M. MAGNIER (jusqu'à 20 h 06)
Mlle SOUAID	à	M. BEN CHAABANE (jusqu'à 18 h 55)
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 50)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD (à partir de 22 h 11)
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 22 h 28)
Mme PELLOIE	à	M. CHAPUIS

La séance est ouverte à 18 h 13.

M. le Maire – Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir notre séance avec, pour commencer, deux tristes nouvelles et cela devient un petit peu une coutume malheureuse de notre Conseil Municipal :

- le décès de Jean BASCHOU, qui a été Conseiller Municipal d'Orléans dans la période des années 80, que beaucoup d'entre nous ont bien connu et apprécié. Il s'est beaucoup investi sur son quartier, le quartier Saint-Marceau, et avait également beaucoup travaillé dans le secteur des mouvements familiaux. Je vais donc vous proposer qu'on lui rende hommage dans un instant ;

- et c'est avec une vive émotion, je pense partagée, que nous avons appris également le décès de Jacques DOUFFIAGUES en début de semaine.

Avec ce décès, c'est une page de l'histoire d'Orléans qui se tourne. Et donc, je vais me permettre, si vous le voulez bien, de dire quelques mots sur Jacques DOUFFIAGUES qui a particulièrement compté dans l'histoire d'Orléans. De sa personnalité, ceux qui l'ont côtoyé ont le souvenir d'un homme à la fois au caractère discret mais doté d'une remarquable et impressionnante puissance de travail. Il a d'ailleurs mis cette puissance de travail au service d'une grande ambition pour le développement et notamment pour le développement économique de notre territoire.

C'était un homme particulièrement, je crois qu'on peut le dire et tout le monde s'accorde à le dire, brillant, déterminé et pour ce qui me concerne, évidemment en tant que Maire, je mesure au quotidien la tâche immense qu'il a accompli et je mesure bien évidemment la difficulté de l'accomplissement d'une pareille tâche.

Jacques DOUFFIAGUES est né à Paris en janvier 1941. Il a étudié aux Lycées Montaigne et Louis Le Grand. Dans les études supérieures, il était diplômé de l'Institut Politique de Paris et élève de l'Ecole Nationale d'Administration, de la belle promotion Montesquieu. Il a été ensuite Conseiller Référendaire à la Cour des Comptes et puis nommé, par le Préfet Paul MASSON, également récemment disparu, Chef de la mission régionale à Orléans en 1971. En 1976, il devenait Directeur de Cabinet de Jean-Pierre SOISSON, alors Secrétaire d'Etat à la formation professionnelle dans le gouvernement de Jacques CHIRAC, sous la présidence de Valéry GISCARD d'ESTAING.

Je ne vais pas retracer toute sa vie politique et toute sa carrière, elle est trop diverse et trop vaste pour le faire en quelques minutes. Néanmoins, chacun le sait, l'homme politique était membre du bureau politique du Parti Républicain et puis au niveau local et c'est ce qui nous touche peut-être encore plus particulièrement, il est entré en 1978 au Conseil Municipal d'Orléans. Il a été élu député du Loiret du Parti Républicain en 1978. Il a été élu Conseiller Général du canton d'Orléans-Bourgogne en 1979 et occupait ce poste jusqu'en 1992. Il a également été dans une partie de sa carrière Conseiller Régional de 1978 à 1986. Enfin en 1980, après le décès du regretté Gaston GALLOWX en cours de mandat, il est devenu Maire d'Orléans à un peu moins de 40 ans et donc dans une telle fonction, très jeune. Il occupera cette fonction jusqu'en octobre 1988 et il annoncera, certains d'entre vous s'en souviennent, son retrait de la vie politique locale à ce moment, ce que certains d'ailleurs n'avaient pas forcément parfaitement compris, appréhendé. Mais je me permets de dire que pour connaître la difficulté de ce poste, je peux comprendre qu'un Maire puisse souhaiter vaquer à d'autres tâches et s'engager sur d'autres voies. Je crois que ce choix qu'il a fait à l'époque, alors que l'on dit

souvent que les élus restent en place et ne veulent pas quitter leur fonction, et bien je ne partage pas cette critique qui était faite. Je trouve au contraire que c'est un choix profondément respectable et en tout cas qui lui appartenait à lui seul. Il avait d'ailleurs dit à ce propos : « Je n'ai jamais eu la vocation de finir ma vie dans le fauteuil de Maire d'Orléans - je me permets de dire que je partage ce point de vue avec lui - car je n'ai jamais considéré la politique comme un métier ou une carrière, mais comme un service. »

Sur Orléans précisément, le nombre de ses réalisations marquantes est assez impressionnant. En effet, en l'espace de 8 ans sous sa mandature, un certain nombre de grands projets ont été menés à bien. Alors bien évidemment, chacun pense à la place d'Arc qui a fait aussi l'objet de controverses. Mais je crois que cette place d'Arc, même si l'on peut ici ou là avoir des critiques sur son architecture et son urbanisme, a eu un très grand mérite qui n'a pas été perçu à l'époque : celui de permettre de conserver un commerce important en centre ville. Et personne ne peut savoir aujourd'hui, si la place d'Arc n'avait pas été faite, s'il n'y aurait pas eu une très grande fuite de l'ensemble du commerce de centre ville vers les extérieurs, voire la fermeture. Bien sûr qu'à l'époque, cela n'a pas été perçu comme tel, mais je pense que nul aujourd'hui ne peut conclure en ce sens et bien au contraire, mon sentiment, mon intuition est que ce centre commercial a permis de conforter la place du centre ville dans le commerce du territoire, dans le commerce du département et de la région.

Et puis d'autres réalisations qui sont inscrites dans le paysage orléanais et que l'on ne prend plus garde au moment où elles ont été faites :

- l'île Charlemagne qui est une très grande réussite ;*
- dans un autre registre, le C.A.D.O., M. l'Adjoint à la Culture, qui remplit encore aujourd'hui largement ses salles et qui nous propose de superbes spectacles ;*
- des visions également urbaines avec un grand nombre de Z.A.C. qui ont été faites durant cette période, mais je ne vais pas toutes les énumérer ;*
- l'agrandissement du Muséum des Sciences Naturelles ;*
- et voyez-vous, il y a une ironie de l'histoire, la restructuration de la place du Martroi.*

Et tout cela nous invite aussi à une grande modestie parce que sans cesse sur l'ouvrage, il faut recommencer, remettre le métier.

Mais je crois qu'au-delà de tout cela, ce qui caractérise le plus cette période au cours de laquelle Jacques DOUFFIAGUES a présidé aux destinées d'Orléans, c'est le développement économique. Je crois que c'était son leitmotiv. Sans ce développement économique, il n'y a pas d'autres politiques possibles parce que c'est celle qui fonde la richesse du territoire et qui permet par conséquent d'investir dans d'autres domaines. Et c'était bien là, je crois me semble t-il, la pensée de Jacques DOUFFIAGUES qui raisonnait en terme de dynamisme et de rayonnement. C'est intéressant que dans son discours d'investiture en tant que Maire, il rendait hommage à Roger SECRETAIN et à René THINAT, pour avoir conforté le statut de capitale régionale d'Orléans. C'était déjà le signe de son attachement à cette volonté de rayonnement.

Il a été également Président du S.I.V.O.M. et c'est à ce double titre qu'il a véritablement conforté cette politique économique au niveau de la Ville et déjà, à l'époque M. le Président, de l'Agglomération d'Orléans. Et d'ailleurs, cette politique économique avait été couronnée par une Marianne d'Or. J'insiste encore une fois, parce que cela nous touche tout particulièrement sur cette action en faveur de la Ville, mais Jacques DOUFFIAGUES a eu également une destinée plus nationale, puisqu'il a été bien sûr Ministre en charge des transports et qu'il a occupé également diverses fonctions au niveau national, parmi lesquelles cette fonction qui a consisté à travailler sur l'éventualité d'un nouvel aéroport dans notre région.

Il y a mille autres choses toutes intéressantes et sur lesquelles, je crois que c'est un homme qui a en permanence cherché non pas en fait à imprimer une marque, ce qui est vain au regard de l'histoire, mais il a essayé d'apporter son intelligence, son dynamisme, sa vision pour tout simplement permettre d'améliorer à la fois notre vie locale et notre vie nationale.

Donc, je me permets d'adresser, au nom de tout le Conseil Municipal et je le pense de beaucoup d'Orléanais, nos pensées très émues à ses proches et à toute sa famille. Nous leur souhaitons force et courage dans ces moments douloureux.

Je termine en disant que nous avons mis à l'accueil un registre à destination des Orléanais qui souhaiteraient apporter leur témoignage.

Mes chers collègues, je vais vous solliciter pour observer une minute de silence.

*
* *
*

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence.

*
* *
*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs**

M. CARRE	à	M. le Maire (jusqu'à 19 h 58)
Mme GRIVOT	à	M. GABELLE (à partir de 21 h 25)
M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 22 h 22)
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. FOUSSIER (jusqu'à 18 h 56)
M. SANKHON	à	Mme PILET-DUCHATEAU (à partir de 22 h 20 jusqu'à 22 h 39)
M. GAINIER	à	M. LANGUERRE (à partir de 21 h 15)
M. BESSON	à	Mme BARRUEL (jusqu'à 18 h 36)
M. TOREILLES	à	M. BEN CHAABANE (à partir de 21 h 33)
Mme d'AUX de LESCOUT	à	M. PEZET
Mme PARAYRE	à	Mme HEAU (jusqu'à 18 h 52)
Mme RICARD	à	Mme CARPENTIER de CHANGY
M. BLANLUET	à	Mme LABADIE
M. LABED	à	M. MAGNIER (jusqu'à 20 h 06)
Mlle SOUAID	à	M. BEN CHAABANE (jusqu'à 18 h 55)
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 50)
Mme NGANGA	à	M. RICOUD (à partir de 22 h 11)
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 22 h 28)
Mme PELLOIE	à	M. CHAPUIS

N° 3 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de Septembre – Octobre 2011 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
11-328	6/09/11	Documentation. Souscription d'un abonnement pour la mise à jour annuelle du CD-ROM Etat Civil et Mariage des étrangers en France avec la Société ADPECI. 60 € T.T.C.
11-329	6/09/11	Documentation. Personnel des collectivités territoriales. Convention d'accès à la banque informatique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne. 1 362 € T.T.C.
11-330	8/09/11	« Orléans vous coach - Sport pour tous ». Organisation de sections annuelles. Saison 2011-2012. Approbation de conventions de prestations de service. Montant global : 250 € net de T.V.A.
11-331	8/09/11	E.M.I.S. Organisation de sections sportives durant la période scolaire 2011-2012. Approbation de deux conventions. Montant global : 1 490 € net de T.V.A.
11-338	20/09/11	Direction de l'Information et de la Communication. Braderie. Conception graphique pour la communication multi-supports. Patrice Gabin, graphiste. 1 148,16 € T.T.C. par période pour les éditions 2011, 2012 et 2013.
11-347	20/09/11	Festival de Loire 2011. Secours. Approbation de conventions de prestations de services à passer avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour un montant de 40 986 € net de T.V.A., le Centre Hospitalier Régional d'Orléans pour un montant de 8 625,03 € net de T.V.A., le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche du Loiret pour un montant de 4 710 € net de T.V.A., la Croix Rouge Française pour un montant de 5 089 € net de T.V.A. et l'U.N.A.S.S. pour un montant de 9 930 € net de T.V.A.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-348	29/09/11	Prestations de déménagement dans les services municipaux de la Ville d'Orléans. S.A.R.L. Robert BERTON. Montant maximum 35 000 € T.T.C./an.
11-349	22/09/11	Médiathèque. Approbation d'un contrat de spectacle. La Compagnie de l'Eau qui dort. Montant global maximum 700 € net de T.V.A.
11-354	3/10/11	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle « La cabane de jardin et sa brouette à sons ». Théâtre de la Toupine. 1 582,50 € T.T.C. Avenant n° 1 au contrat.
11-363	22/09/11	Service Télécommunications. Mise en service d'une infrastructure de raccordement Internet avec IP Fixe. Société Numéricâble. Montant forfaitaire de 401,88 € T.T.C. par an et par établissement.

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

11-53	31/08/11	88 rue des Carmes. Mise à la disposition de locaux commerciaux. Convention d'occupation précaire et révocable « Métiers d'art, du design et de la décoration », Avenant n°1.
11-266	13/09/11	Locaux Mairie de proximité de l'Argonne. Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-335	16/09/11	Appartement sis 66 rue d'Illiers. Logement de fonction. Approbation d'un bail.
11-340	21/09/11	Bâtiments Communaux. Révision des loyers.
11-341	21/09/11	Cités d'urgence. Réévaluation annuelle des loyers.
11-350	29/09/11	Salle des Chats Ferrés. Association Cœur d'Amour. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
11-351	29/09/11	Salle des Chats Ferrés. Association Au Cœur de l'Evidanse. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de biodanza.
11-352	29/09/11	Salle des Chats Ferrés. Association Hawanem. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-353	29/09/11	Salle des Chats Ferrés. Association Ailes. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de Tai Chi Chuan.
11-355	29/09/11	Salle des Chats Ferrés. Association La Vie Devant Soi. Approbation d'une convention de mise à disposition pour un accueil de jour des retraités orléanais.
11-357	29/09/11	Salle des Chats Ferrés. Association Tango Porteño. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de tango.
11-371	29/09/11	Salle des Chats Ferrés. Association Le Patio Flamenco. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
<u>ASSURANCES</u>		
11-339	20/09/11	Assurance de la flotte de bateaux. Contrat n 69025679. Avenant n° 19. Recette de 59,37 €.
<u>CONTENTIEUX</u>		
11-332	9/09/11	Introduction d'une requête devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans à des fins de résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable. Logement appartenant à la Ville d'Orléans situé 12 Cité du Sanitas. Ville d'Orléans contre Monsieur BENAÏSSA.
11-333	13/09/11	Défense à une instance. Contentieux personnel. Conseil des Prud'hommes d'Orléans. M. Aziz BOUNAJMA c/ Ville d'Orléans.
11-334	13/09/11	Défense à une instance. Contentieux. Cour Administrative d'Appel de Nantes. Demande d'annulation d'une délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2010 approuvant le dossier de création de la Z.A.C. Carmes Madeleine. S.A.R.L. BAAZIZ DELICES, S.A.R.L. ATELIER DU PIANO et Mme Emmanuelle CUREAU c/Ville d'Orléans. Appel.
11-336	20/09/11	Défense à une instance. Contentieux personnel. Tribunal Administratif d'Orléans. M. Pascal POLIDOR c/ Ville d'ORLEANS.
11-337	20/09/11	Contentieux. Défense à une instance. Bail professionnel. Locaux sis place Jean Monnet à Orléans. Cour d'Appel d'Orléans. S.A.R.L. SINFIM SORELEC c/ Ville d'Orléans. Appel.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 14 septembre 2011 et le 28 septembre 2011.

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0780	BK0300 (lots 227-228)	41 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 11 0842	AB0625 AB0688 AB0691 AB0693	419 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0845	BM0010 (lots 2-5)	26 rue de la Tour Neuve	Non préemption
DA 45234 11 0846	AK0201 (lots 1201-1203- 1224-1225-1229-1236 à 1240-1242-1248-1252- 1253-1256-1262-1263- 1309 à 1312-1325)	8 place Jean Monnet	Non préemption
DA 45234 11 0847	CO0457 (lots 211-60)	8 avenue Jean Zay	Non préemption
DA 45234 11 0848	CP0200	25 rue aux Ligneaux	Non préemption
DA 45234 11 0849	CM0030	33 bis rue du Grand Villiers	Non préemption
DA 45234 11 0850	DE0265	54 rue de Vaucouleurs	Non préemption
DA 45234 11 0851	AS0270	70 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 11 0852	EP0253 (lots 10-27-28-6- 7)	Avenue de la Bolière	Non préemption
DA 45234 11 0854	BL0061 (lots 11-16-17-4- 5-6)	173 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 0855	BX0732 BX0383 BX0384 BX0733	28 rue du Clos Sainte-Croix et 226 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0856	EM0030 (lots 105-135- 258)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 0857	BP0190	9 rue Serpente	Non préemption
DA 45234 11 0858	AM0647 (lots 14-9)	16 rue des Maltotiers	Non préemption
DA 45234 11 0859	BT0398	128 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0860	AV0438 (lots 2-8-9)	132 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0861	BS0601	133 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 0862	BL0166	20 rue des Bouchers	Non préemption
DA 45234 11 0863	BP0181	1 rue des Bons Enfants	Non préemption
DA 45234 11 0864	AH0151	5 rue Landreloup	Non préemption
DA 45234 11 0865	EM0002 (lots 130-203- 61)	2 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0866	CI0096	47 rue de Médéa	Non préemption
DA 45234 11 0867	DN0400	6 passage du Moins Roux	Non préemption
DA 45234 11 0868	AM0376	5 rue Sous les Saints	Non préemption
DA 45234 11 0869	DV0004 DV0028	48 rue des Montées	Non préemption

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordé le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 7 septembre et le 20 septembre 2011.

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0069		13	rue	des trois clés	Non préemption
AU 45234 11 0076		51	rue	Royale	Non préemption
AU 45234 11 0077		29	boulevard	Jean Jaurès	Non préemption
AU 45234 11 0078	BR0124	22	rue	de la République	Non préemption
AU 45234 11 0079	BS0006	78	boulevard	Alexandre Martin	Non préemption
AU 45234 11 0080	BK0269	32	rue	Royale	Non préemption
AU 45234 11 0081		17	rue	Sainte Catherine	Non préemption
AU 45234 11 0083	BR0134	19	rue	de la Bretonnerie	Non préemption
AU 45234 11 0084	BE0058	14	rue	Bannier	Non préemption

N° 4 – **Communications diverses.**

M. le Maire - *Pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations, j'ai reçu les remerciements suivants de :*

- *l'A.S.E.L.Q.O. (aide logistique et mise à disposition de matériel lors de la participation au Festival de Loire) ;*

- *l'Association des Jeunes pour les Initiatives Rurales (soutien pour l'organisation de la manifestation « Un dimanche à la campagne » le 28 août 2011) ;*

- *Association Nationale des Structures d'Expérimentation et de Démonstration en Horticulture (prêt gratuit du Centre de Conférences pour les journées techniques de l'Astredhor 2012) ;*

- M. Philippe KEMEL, Maire de Carvin (prêt d'un parquet pour l'Open de Carvin les 9, 10 et 11 septembre 2011) ;

- l'Amicale des enseignants de Lens (invitation au spectacle « Son et lumière » des Fêtes de Jeanne d'Arc) ;

- le Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc (mise à disposition de matériel et aide apportée pour l'organisation de la 20^{ème} édition de la grande fête d'automne les 17 et 18 septembre 2011) ;

- M. Bernard GAULTIER (don de lots pour la tombola de la fête des voisins de septembre 2011) ;

- M. le Préfet de la Région Centre et du Loiret (mise à disposition de matériels à l'occasion de la journée de la sécurité intérieure le 8 octobre 2011).

- M. Daniel Richard pour le parti socialiste, sections d'Orléans et M Thierry Mouron du parti radical de gauche, pour l'aide à l'organisation des primaires.

Je vous remercie de nous remercier, ce qui est fort aimable et très courtois et qui j'espère montrera la part médiatique qui parfois nous a un petit peu mis sur le devant de la scène, comme quoi nous n'étions pas gentils, et qui permet de rétablir les choses.

Plus sérieusement, j'ai proposé de retirer provisoirement au titre du point n° 5 le cahier d'acteur de la ligne Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon de la Ville d'Orléans pour que nous ayons un tout petit peu plus de temps pour travailler ce cahier d'acteur qui est important. Je vous propose donc de le passer au Conseil Municipal de novembre - on est parfaitement et très largement dans les délais - et ainsi réunir un petit comité – pas un petit d'ailleurs – un comité de pilotage de ce cahier d'acteur avec l'ensemble des élus du Conseil Municipal et notamment les élus de l'opposition à qui je l'ai proposé. En effet, je pense que c'est véritablement un dossier qui mérite que nous puissions y travailler tous en commun. Donc je me permets de le dire puisque vous avez accepté cette proposition. Je vous en remercie et comme cela je pense que nous allons converger sur un cahier d'acteur qui, je l'espère, amènera l'assentiment et l'approbation de tous.

N° 5 – **Ligne à grande vitesse Paris–Orléans–Clermont-Ferrand–Lyon. Approbation du cahier d'acteur.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – M. le Maire, mes chers collègues, il y a trois ans, M. le Maire, vous nous entreteniez dans cette même enceinte, de l'introduction de deux recours : l'un contre un blogueur, M. Antoine BARDET, et l'autre contre un journaliste et un organe de presse, Libération en l'occurrence.

L'une de ces deux affaires, celle concernant M. Antoine BARDET, a connu un

dénouement récent, ce qui me permet de faire deux petites remarques. La première à propos de cette affaire elle-même et la consécration que lui a donnée la Cour de Cassation puisqu'en fait, la plus haute juridiction judiciaire de ce pays a reconnu que le régime de liberté de la presse s'appliquait au blog, ce dont nous nous félicitons. La deuxième observation est relative, M. le Maire, à la conférence de presse que vous avez organisée à la suite de cette affaire dans les locaux de la mairie, avec des moyens municipaux et en présence d'agents municipaux, puisque nous avons assisté, M. CHAPUIS et moi-même, lors de cette conférence de presse, à l'exclusion d'un journaliste qui s'est vu refuser l'accès à la salle où vous teniez cette conférence, ce qui l'a profondément choqué puisque la mairie est la maison commune, que ce pays est une démocratie et que par conséquent, la presse y est libre. On ne voit donc pas très bien au nom de quoi on refuserait à un journaliste l'accès à une conférence de presse tenue par un élu républicain. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir mettre fin à cette situation d'exclusion concernant ce journaliste et les organes de presse qu'il représente dans l'esprit de liberté qui doit animer les démocrates et les républicains que nous sommes tous.

M. le Maire – Vous avez la parole M. RICOUD.

M. RICOUD – Pour dire que nous nous associons à ce que vient de déclarer Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA.

M. le Maire – Je vais vous répondre tout simplement deux choses et puis on va en revenir à l'ordre du jour, mais je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez de dire, à moins que M. TORREILLES souhaite s'exprimer.

M. TORREILLES – Merci M. le Maire. Je rejoins en partie ce qu'a dit Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Nous trouvons désolant qu'il y ait eu cette mise à l'écart, car pour nous, la presse doit être libre à l'information. Je tenais donc à le dire. Merci.

M. le Maire – Vous avez d'abord évoqué le recours de M. BARDET et vous avez une interprétation assez surprenante pour une juriste du délibéré de la Cour de Cassation, dont je rappelle qu'elle a dit en substance deux choses. Premièrement, oui effectivement à mon intention, « il y a eu une volonté claire de vous nuire et par de l'anonymat qui plus est. » Donc, sur le fond, j'estime avoir parfaitement satisfaction puisque c'était exactement l'argument que je donnais. Deuxièmement, sur la règle de droit, elle dit « vous n'avez pas utilisé la bonne règle de droit ». Et donc, à ce titre, « je casse les deux jugements précédents et celui de la Cour d'Appel. » Très bien, dont acte, ce qui n'a d'ailleurs pas été vu, me semble t-il, dans le jugement de la Cour de Cassation, c'est qu'elle intègre toute la problématique des blogs effectivement – c'est le seul point où je vous rejoins – à la question de la liberté de la presse. Ce qui me paraît du point de vue des médias de la presse extrêmement délicat, parce que je ne sais pas quelle porte cela ouvre dans le futur, mais en tout cas, je pense que cela en ouvre qui peuvent être extrêmement délicates, puisque la presse se retrouve assimilée à cette thématique là et entre des blogs et la presse, il me semble qu'il n'y a pas de relation, ni de lien, ce n'est pas la même chose concrètement.

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. le Maire – Ecoutez, je vous réponds et j'ai la courtoisie de vous écouter. Donc, vous en faites de même. Vous avez parlé de liberté dans ce pays et je crois que j'ai quand même le droit de m'exprimer - je le fais dans des termes très mesurés - et puis la Cour de Cassation, très logiquement, a clos les procédures. Donc, elle n'a évidemment pas, au vu de son délibéré, renvoyé en première instance.

Donc, l'affaire est terminée et j'estime pour ma part - vous m'autoriserez en avoir le

droit - que j'ai satisfaction sur le point qui me paraît fondamental, un point de morale politique, qui pose une question et qui apporte une réponse. Aussi, lorsque l'on est candidat dans une élection et que l'on est sur une liste - ce qui était le cas de M. BARDET, personne ne va le contester - pouvez-vous en étant totalement anonyme et non pas comme il a été dit, sous le couvert d'un pseudo de blog « Fansolo » - non M. CHAPUIS, ce n'est absolument pas Fansolo dont il est question – c'est un blog parfaitement anonyme qui porte mon nom, donc qui usurpe mon identité, en pleine période électorale, et qui me dénigre. Je veux dire que si l'on admet ce type de principe, on va jusqu'où ? Alors, la réponse que j'apporte à cette question, car on a le droit de s'opposer, on a le droit de ne pas être d'accord, est que lorsqu'il y a des élections, on y va à visage découvert. Mais quand on y va masqué, car on a mis plusieurs mois pour savoir qui se cachait derrière ce blog et c'est pour cela que je suis allé en justice ! C'était pour avoir le droit initialement de savoir de qui il s'agissait, car à l'époque, il a même été dit sur les blogs que « c'était machin, c'était untel », d'autres ont dit « c'est toi Fansolo ». Et nous avons d'ailleurs les réponses dans nos dossiers lorsque Fansolo dit « ce n'est pas moi. Je n'ai rien à voir avec tout cela ». Or nous, nous ne le savions pas, car le site était hébergé via les Etats-Unis ou je ne sais où. Enfin, on a fait le tour du monde pour arriver à le trouver !

Donc, moi j'ai une certaine règle éthique et j'estime que dans un pays démocratique, quand on va à une élection, on y va non pas sous le couvert de l'anonymat et à visage caché, on s'exprime. A l'extrême, si cela avait été une blague de potache, comme cela a été dit, ce que je considère sur le principe la gravité des choses, si on avait dit « c'est moi et j'arrête. C'était une bêtise, une blague. », attendez, il ne se serait rien passé, mais à partir du moment où on dit « non, ce n'est pas moi » et que l'on continue, alors là j'estime quand même que cela pose un vrai problème de principe. Et là où je suis satisfait dans ce que dit la Cour de Cassation, c'est qu'elle valide du jugement de la Cour d'Appel ...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Absolument pas !

M. le Maire - ... et ensuite, elle dit « vous n'avez pas utilisé le bon moyen de droit » et elle casse le jugement.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Elle vous condamne, M. le Maire. Elle ne dit pas du tout ce que vous dites !

M. le Maire – Vous n'avez pas la parole ! Sur le deuxième point, à propos de M. ...

M. LEBRUN – M. GUICHARD !

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – J'ai parlé d'un journaliste. Je n'ai pas souhaité le nommer.

M. le Maire – Je ne savais pas de qui vous parliez. C'est toujours l'anonymat et M. LEBRUN lève l'anonymat, il parle de M. GUICHARD.

Tout d'abord, les dossiers et les communiqués de presse sont en ligne sur notre site Internet Orleans.fr. Donc, tout le monde peut y avoir accès et les consulter en toute transparence.

Alors, vous considérez qu'il y a une sorte de discrimination à ne pas nécessairement inviter M. GUICHARD à nos conférences de presse. Moi, je me base sur la charte d'éthique professionnelle des journalistes où il y est indiqué et je cite : « Le journaliste a accès à toutes les sources d'information », ce que nous respectons puisque c'est en ligne. Mais il est aussi indiqué dans cette même charte « qu'un journaliste digne de ce nom tient l'esprit critique, la véracité,

l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité pour les piliers de l'action journalistique ». Je suis au regret de vous dire que ces conditions ne me semblent pas être totalement remplies dans le cas de la personne que vous avez citée ...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *M. le Maire, c'est de la diffamation publique, ce que vous venez de faire ! Est-ce que vous réitérez ces accusations, M. le Maire ?*

M. le Maire – *Je réponds Mme LEVELEUX et maintenant, cela suffit. Vous n'êtes pas procureur, d'accord ?*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Alors, vos comportements, ça suffit maintenant ! J'ai l'obligeance de vous répondre et donc respectez un petit peu le Maire que je suis.*

Je vais vous donner un exemple pour accréditer ce que je dis. Cela en est un parmi tous les papiers et articles qui ont été écrits. Prenons l'exemple de la charte des mariages, charte véhiculée par ce qu'on appelle une brève, un petit papier dans Libération, qui dit un certain nombre de choses forcément désagréables pour nous, mais à l'extrême peu importe, si c'était vrai. Vous savez, je suis habitué à ce qui est désagréable depuis 10 ans. Donc, je n'ai pas attendu M. GUICHARD ou qui que ce soit, et je respecte profondément tout cela. Mais quand on dit des choses fausses et que d'autres les reprennent en chœur, ce qui a été le cas notamment sur une chaîne de télévision, le seul problème est que ce n'est pas nous qui l'avions faite cette charte. Elle préexistait à notre municipalité. Cela a été dit et cela a été répété. Voilà un exemple de désinformation. Cela en est un parmi beaucoup d'autres.

Maintenant, il me semble que la parole est encore libre dans notre pays et que je peux dire ce que j'ai envie de dire, en étant parfaitement d'ailleurs respectueux des personnes.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Vous estimez que c'est à vous de juger de l'honnêteté professionnelle des journalistes.*

M. le Maire – *Maintenant, le débat est clos. Jusqu'à présent, vous ne faites pas l'ordre du jour, Mme LEVELEUX.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est bien dommage.*

M. le Maire – *Il va falloir que vous compreniez quand même un petit peu les règles de fonctionnement de ce Conseil Municipal. Au départ, on peut comprendre, on arrive, c'est nouveau, mais maintenant cela fait quand même 3 ans ! Vous êtes un petit peu lente à la « comprenette » comme on dit.*

Mme KOUNOWSKI – *M. le Maire, est-ce que je peux ?*

M. le Maire – *Non, nous en venons maintenant à l'ordre du jour.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voulais juste dire une petite phrase.*

M. le Maire – *Je donne donc la parole à M. MARTIN sur l'analyse consolidée des risques et des comptes 2010.*

FINANCES

N° 6 – Analyse consolidée des risques et des comptes 2010 du groupe communal. Présentation.

M. MARTIN – *J'avais un mot à dire sur les blogs, M. le Maire, mais il est trop tard peut-être ?*

Mme KOUNOWSKI – *M. MARTIN, je voudrais dire aussi un petit mot !*

M. le Maire – *J'ai donné la parole à M. MARTIN.*

Mme KOUNOWSKI – *Il a de la chance lui !*

M. le Maire – *Il la mérite cette chance, je peux vous rassurer.*

M. MARTIN – *J'ai entendu publiquement de la voix d'un rédacteur en chef qui fut le patron du journaliste dont vous parlez, que finalement lorsqu'il avait un doute sur l'authenticité, la qualité des articles qui pouvaient monter dans le journal, et qu'il craignait que des attaques viennent en accusation du journal, c'était finalement les blogs qu'il servait. Je pense que ceci doit vous amener quand même à réfléchir sur le comportement de certains blogueurs qui ont également la profession de journaliste. Je crois du reste, et c'est la manière dont j'ai interprété l'arrêt de la Cour de Cassation, que cela va plutôt dans le sens de dire que si un journaliste utilise des blogs, il pourrait – c'est comme cela que je l'ai compris – engager la responsabilité de la presse au même titre que lorsqu'il écrit dans un journal. C'est ainsi que j'ai lu l'arrêt de la Cour de Cassation et je m'en félicite, parce que je pense que cela clarifie de beaucoup la situation actuelle des comportements ambigus entre je suis journaliste un jour, je suis blogueur demain.*

*
* *
*

Présentation d'un diaporama par M. MARTIN.

*
* *
*

Analyse consolidée des risques et des comptes

- Une démarche volontaire et originale de la Mairie d'Orléans
- L'analyse des comptes et des risques a pour objectif :
 - de donner une **image complète** de l'ensemble des services, actions et projets publics développés par la Mairie d'Orléans,
 - **d'identifier les enjeux**, notamment financiers et les engagements pris par la Mairie,
 - de **développer l'information** sur la situation financière de ses partenaires
- Une volonté de lisibilité, de contrôle et de transparence financière

2

Conseil municipal du 21 octobre 2011



M. MARTIN - *Maintenant, je passe à l'analyse consolidée des risques et des comptes pour vous dire qu'il s'agit d'une démarche volontaire et originale de la Mairie d'Orléans pour analyser les comptes et les risques, avec pour objectifs :*

- Ville,
- *de donner une image complète de l'ensemble des services et des actions de la*
 - *d'identifier les enjeux, notamment financiers et les engagements pris par la Mairie,*
 - *et de développer l'information sur la situation financière de ses partenaires.*

Il s'agit d'une volonté de lisibilité, de contrôle et de transparence financière.

I – Périmètre de la consolidation

- **Noyau 1 : contrôle exclusif = dépendance financière et/ou juridique**
→ exemple : CCAS, OPH Les résidences de l'Orléanais, ASELQO
→ intégration des comptes à 100%
- **Noyau 2 : contrôle conjoint ou majoritaire = poids significatif de la Ville dans le financement ou dans les instances décisionnaires**
→ exemple : Agglo, SEM locales, Office de Tourisme
→ intégration partielle des comptes
- **Noyau 3 : contrôle minoritaire = soutien financier de la Ville sans réelle participation aux instances décisionnaires**
→ exemple : clubs sportifs, associations culturelles...structures d'insertion et d'animation dans les quartiers...

3

Conseil municipal du 21 octobre 2011



M. MARTIN – Je rappelle que la consolidation est un exercice qui consiste d'abord à classer dans un périmètre de consolidation les organismes qui contrôlent, qui sont contrôlés ou qui travaillent avec la Ville d'Orléans.

Nous distinguons trois noyaux :

- le noyau 1 : le contrôle exclusif, la dépendance financière et/ou juridique. Des exemples : le C.C.A.S., les Résidences de l'Orléanais, l'A.S.E.L.Q.O.

- le noyau 2 : le contrôle conjoint ou majoritaire. C'est dans ce chapitre que nous retrouvons bien sûr l'Agglomération, les SEM locales, l'Office de Tourisme.

- Le noyau 3 : le contrôle minoritaire, là où la Ville apporte un soutien financier sans réelle participation aux instances décisionnaires.

Consolidation des dépenses d'exploitation 2010

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	NOYAU 1	dont Ville d'Orléans	NOYAU 2	NOYAU 3	Consolidé 2010
LOGEMENT	34,9	0,1	0,2	0,2	35,4
SERVICES GENERAUX	31,0	31,0	3,7	-	34,7
CULTURE	21,8	21,8	0,8	4,4	27,0
TRANSPORTS	-	-	25,1	-	25,1
EDUCATION	19,5	19,5	1,1	-	20,6
GESTION URBAINE	14,3	14,3	6,1	-	20,4
SOCIAL	16,6	2,3	1,0	0,3	17,9
SPORT	9,2	9,2	2,5	2,3	14,1
SECURITE	6,2	6,2	5,8	-	12,0
DECHETS	-	-	11,7	-	11,7
JEUNESSE	9,6	4,5	0,2	0,5	10,2
ENVIRONNEMENT	8,0	8,0	0,6	-	8,6
ASSAINISSEMENT	0,3	0,3	5,9	-	6,2
ECONOMIE	0,7	0,7	2,5	0,2	3,4
TOURISME	0,6	0,6	0,5	-	1,2
TOTAL	172,7	118,5	67,8	7,9	248,4



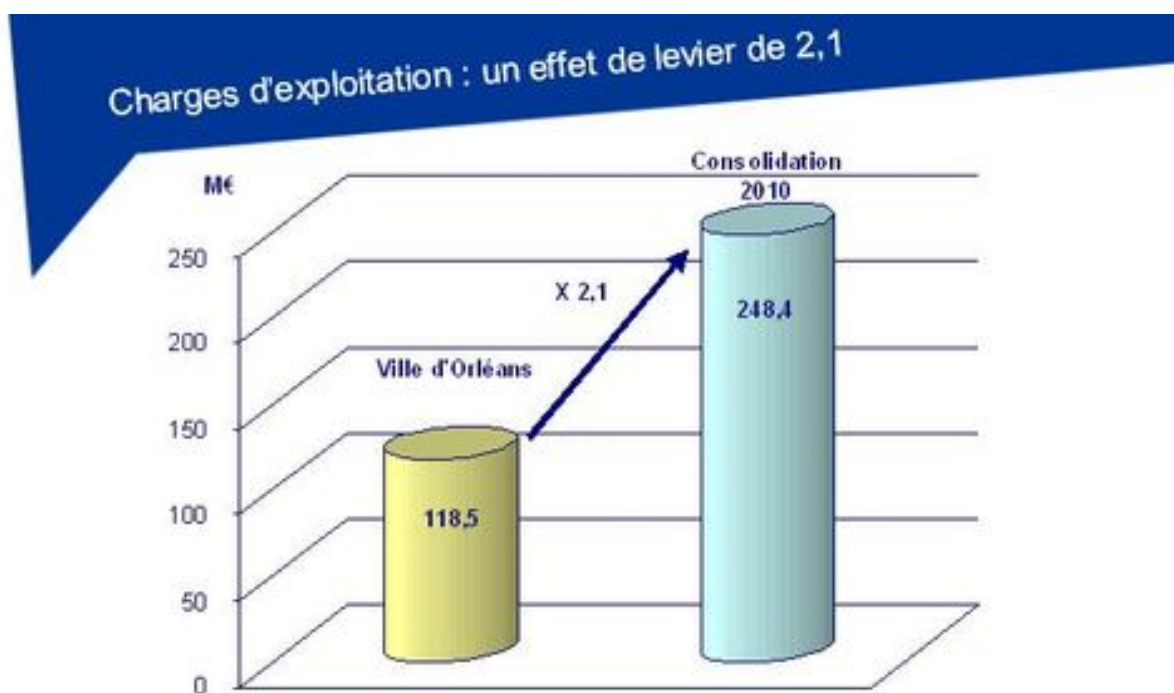
4

Conseil municipal du 21 octobre 2011

M. MARTIN - Lorsqu'on regarde les éléments chiffrés du classement des dépenses d'exploitation par politique publique, on s'aperçoit que les flux financiers les plus importants concernent d'abord la politique du logement, et notamment du logement social : 35 millions d'euros, puisque c'est dans ces mouvements financiers que nous trouvons les loyers, les charges locatives et l'ensemble des opérations des Résidences de l'Orléanais.

Je passe sur les services généraux, mais M. VALETTE, vous êtes le deuxième pilote des dépenses lorsqu'on additionne non seulement les subventions, mais également les frais de personnel et l'ensemble du dispositif, avec 27 millions d'euros.

Les transports représentent en frais de fonctionnement 25 millions d'euros exercés essentiellement par l'Agglomération. Puis viennent ensuite l'éducation, essentiellement une politique de la Ville, la gestion urbaine au trois quarts gérée par la Ville et l'autre quart par la S.E.M.D.O. Immédiatement après, ce sont les dépenses sociales (17,9 millions), les dépenses sportives (14,1 millions), les dépenses de sécurité dans lesquelles on trouve à la fois la police municipale et le service d'incendie qui est donc payé par l'Agglomération et reversé au Département du Loiret, la politique de gestion des déchets pour 11 millions d'euros, la politique de la jeunesse pour 10 millions d'euros, enfin l'environnement, l'assainissement et l'économie.



→ Pour 1 € de dépense d'exploitation dans le budget de la Ville d'Orléans, les Orléanais ont bénéficié en 2010 de 2,1 € de services publics

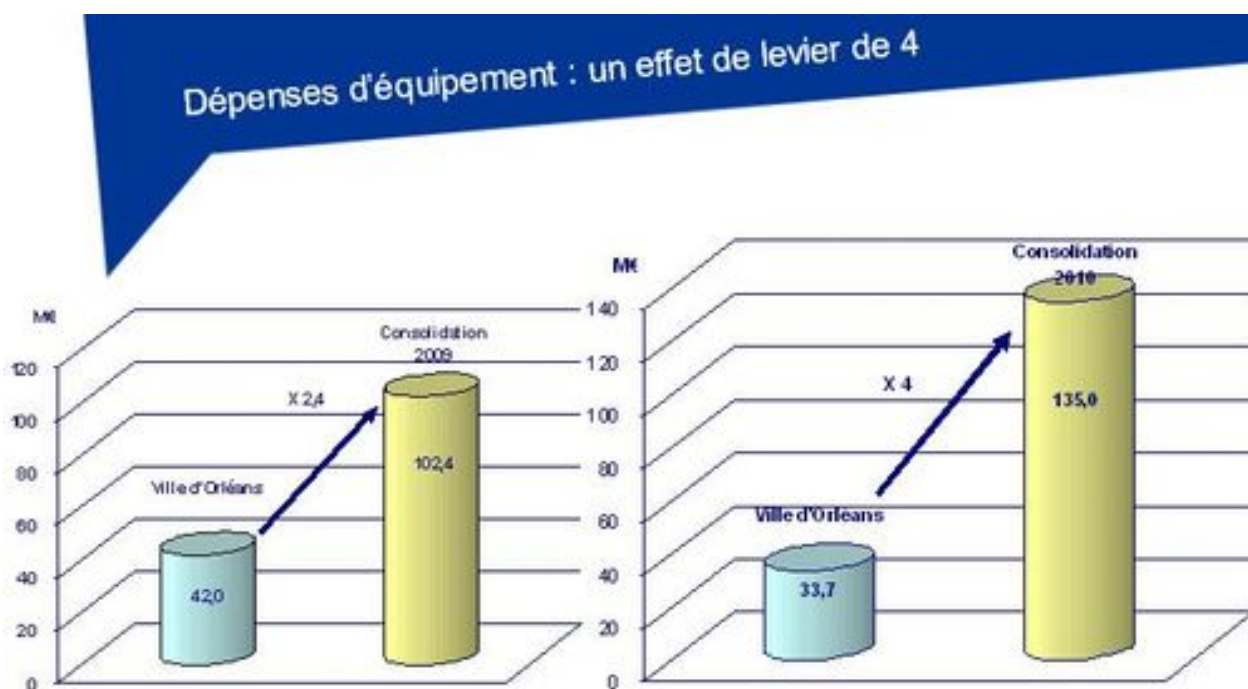
M. MARTIN – A propos de l'effet de levier - ce qu'on appelle l'effet de levier, c'est la proportion entre ce que la Ville dépense en direct et finalement ce que la consolidation apporte aux Orléanais -, on s'aperçoit qu'au niveau de l'exploitation, c'est-à-dire du fonctionnement, cet effet de levier est de 2,1. Aussi, lorsque la Ville d'Orléans dépense 1 €, elle génère en terme de service public de fonctionnement un petit peu plus du double.

Consolidation des dépenses d'équipement 2010

POUTIQUE PUBLIQUE	Ville d'Orléans	AGGLO	Les Résidences de l'Orléanais	SEMDO	Consolidation 2010	Consolidation 2009
TRANSPORTS	-	48,6			48,6	18,7
GESTION URBAINE	17,9	9,0		13,7	40,6	33,6
LOGEMENT	0,0	0,2	14,8		15,0	11,8
ASSAINISSEMENT	-	10,1			10,1	11,4
SERVICES GENERAUX	5,1	0,1			5,2	5,3
CULTURE	3,8	0,0			3,8	4,0
DECHETS	-	3,5			3,5	1,4
EDUCATION	3,3	0,0			3,4	7,8
ENVIRONNEMENT	1,2	0,3			1,5	2,9
SPORT	1,3	-			1,3	2,1
ECONOMIE	0,4	0,6			1,0	1,0
SOCIAL	0,3	0,4			0,7	0,7
JEUNESSE	0,3	-			0,3	1,3
SECURITE	0,1	-			0,1	0,2
TOTAL	33,7	72,9	14,8	13,7	135,0	102,4

M. MARTIN – *Si on regarde les dépenses d'équipement, on s'aperçoit que par ordre décroissant et par politique publique, la première d'entre elles est le transport avec 48 millions d'euros. On voit du reste que par rapport à 2009, je dirais que le transport est passé en première ligne du fait de CLEO, puisque l'année dernière, on voit que le transport était à 18,7 millions et donc il a beaucoup progressé.*

En deuxième politique publique, c'est la gestion urbaine, c'est-à-dire les travaux d'infrastructures et les aménagements avec 40 millions d'euros, puis le logement à nouveau pour 15 millions d'euros, les dépenses d'assainissement pour 10 millions d'euros et puis après un certain nombre d'investissements, mais vous voyez qu'en valeur relative, ils sont de montants beaucoup plus faibles. C'est donc les déchets, la culture, l'éducation qui représentent des montants d'investissement de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros par an.

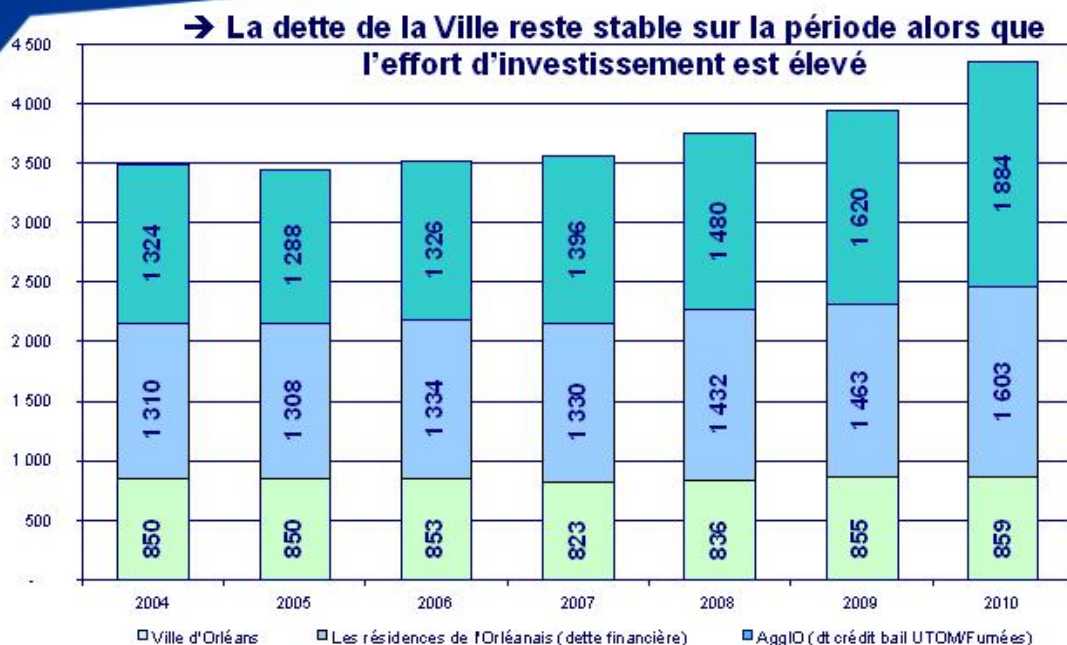


→ Pour 1 € de dépense d'équipement dans le budget de la Ville d'Orléans, les Orléanais ont bénéficié en 2010 de 4 € d'équipements publics



M. MARTIN – L'effet de levier des dépenses d'équipement est donc cette année exceptionnel puisqu'en 2010, nous avons eu un effet de 4. C'est-à-dire qu'entre les investissements que la Ville a réalisés et la consolidation qu'elle en a obtenue à travers tous ses partenaires, le ratio a été de 1 à 4.

Evolution de la dette consolidée pour un orléanais



→ La dette de l'OPH et de l'Agglo progressent (rénovation du parc HLM et réalisation de CLEO)



8

Conseil municipal du 21 octobre 2011

M. MARTIN – *Jetons maintenant un coup d'œil sur la dette consolidée que je vais détailler un petit peu plus cette année parce que beaucoup de questions se posent sur la dette.*

Voici présentées ici les trois grandes masses de dette que sont :

- la dette de la Ville avec 859 €/habitant qui représente une dette stable depuis 10 ans,

- la dette des Résidences de l'Orléanais qui est à 1 603 €/habitant. Il s'agit de tout le financement du logement social : les aménagements et les constructions,

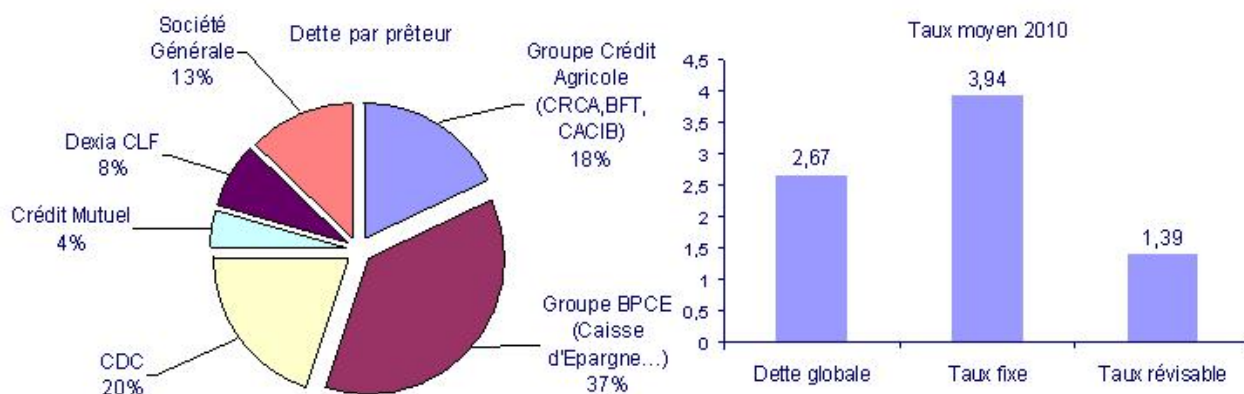
- la dette rapportée à 1 Orléanais de l'Agglomération. Vous voyez que cette dette est en progression, c'est l'effet CLEO. C'est un effet qui va encore se poursuivre pendant l'année 2011 et jusqu'à l'année 2012.

Zoom sur la dette de la Ville

→ A fin 2010, la dette de la Ville s'élève à 100,1 M€

→ Mise en concurrence systématique des établissements financiers présents en France et diversification des sources de financement

→ Un taux d'intérêt moyen payé en 2010 de 2,67 %



9

Conseil municipal du 21 octobre 2011



M. MARTIN – Je voulais faire un zoom sur la dette parce qu'à l'heure actuelle, beaucoup d'interrogations se posent sur la consistance de la dette et la manière dont les dettes sont gérées par les collectivités.

Donc, j'ai rappelé qu'à la fin 2010, la dette de la Ville s'élève à 100 millions d'euros. Nous faisons une mise en concurrence systématique des établissements financiers présents en France – je dis bien en France – et nous diversifions les sources de financement. Enfin le taux d'intérêt moyen payé en 2010 est de 2,67 %. C'est donc un taux bas. Et pourquoi ce taux est-il bas ? Parce que nous avons pour politique de gérer par moitié les taux fixes d'un côté et les taux révisables de l'autre. C'est ce que vous voyez sur votre droite dans le graphique.

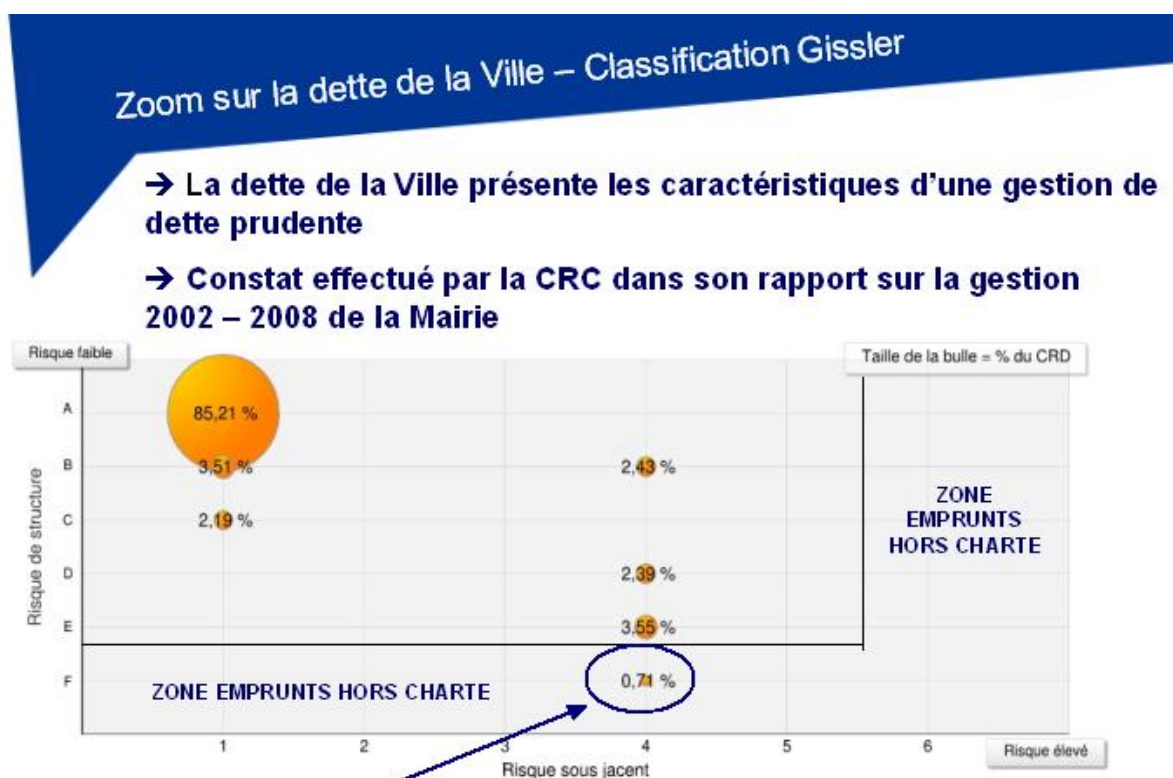
Et là vous comprenez pourquoi certains ont, à un moment donné, souhaité aller vers les produits structurés, c'est-à-dire s'endetter avec des taux révisables, parce que le taux révisable est immédiatement beaucoup plus bas que le taux fixe. Un taux révisable, cela peut faire 1 %/an, parfois moins. Donc, on a vraiment l'impression que la dette ne coûte pas cher. Mais elle ne coûte pas cher tout de suite, mais on est quasiment sûr que les effets d'indices, dont je vais parler après, vont amener à des dérapages importants. Or nous, nous n'avons pas cette politique. Nous voulons tenir la dette, à la fois sur des taux fixes et des taux révisables, étant entendu que sur nos taux révisables, nous prenons des indices sans risque et je vais vous expliquer pourquoi.

Nous avons aussi une politique d'endettement qui est de répartir notre risque entre plusieurs prêteurs et nous avons donc élargi le spectre des prêteurs au cours des années. A l'heure actuelle, vous entendez parler de Dexia et Dexia inquiète les collectivités et l'Etat, on

peut le dire compte tenu des engagements. Dexia a fait énormément de produits structurés. Moi, je dis une chose pour la Ville d'Orléans et vous allez comprendre. Lorsque nous avons reçu la dette de nos prédécesseurs, l'engagement vis à vis de Dexia était de 36 %. Aujourd'hui, la dette chez Dexia est de 8 % parce que nous n'avons pas beaucoup emprunté chez Dexia, pour ne pas dire pas du tout. Ce n'était pas un axe qui était retenu du reste par les conseils que nous prenons lorsque nous faisons notre dette annuelle.

Donc aujourd'hui, nous avons une dette qui est répartie de la façon suivante :

- Caisse d'Épargne pour 37 % ;
- Caisse des Dépôts pour 20 % ;
- Société Générale pour 13 % ;
- Crédit Agricole pour 18 % ;
- Crédit Mutuel pour 4 %.



Un unique emprunt hors charte (Francs suisses), souscrit en 2000 et qui sera totalement remboursé le 01/12/2011



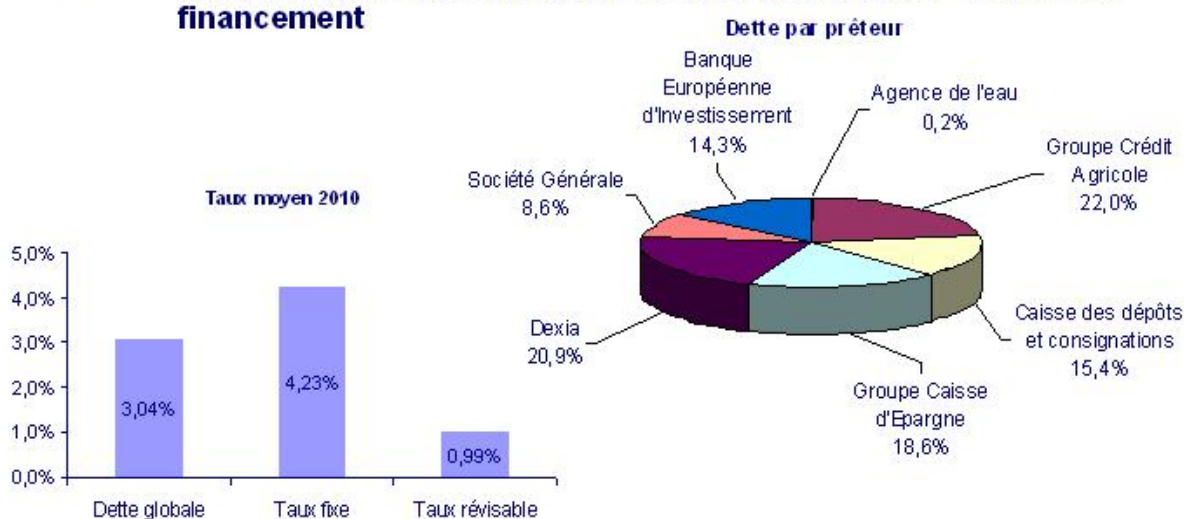
M. MARTIN – Ce graphique est un peu technique, mais je voulais absolument l'indiquer parce qu'il permet de voir dans la dette d'une collectivité, ce qu'on appelle la zone des emprunts hors charte Gissler et qu'est-ce que la charte Gissler ? C'est une charte qui a été convenue à la suite des événements de 2008 et des dérapages financiers pour finalement moraliser, je dirais, la relation entre les banques et les collectivités. Et cette zone d'emprunts qui est matérialisée par ce trait est une zone dans laquelle il ne faut pas aller, parce que c'est une zone où généralement on trouve des emprunts en monnaie étrangère. Mais on a eu l'occasion d'expliquer pourquoi pourrions-nous emprunter en monnaie étrangère alors que toutes nos recettes sont en euros ? Il y a une contradiction évidente.

Aujourd'hui, il nous reste un emprunt en monnaie étrangère, en francs suisses, qui représente moins de 1 % de notre dette et il a été mis en place en 2000. Cela n'a jamais posé d'autres problèmes que de vous le dire puisque j'ai pu lire que nous avions des prêts structurés voire toxiques. Alors, le prêt toxique Dexia dont on parle ici ou là, c'est celui-là.

Zoom sur la dette de l'Agglo

→ A fin 2010, la dette de l'Agglo s'élève à 525 M€

→ Mise en concurrence systématique des établissements financiers présents en France et diversification des sources de financement



→ Un taux d'intérêt moyen payé en 2010 de 3,04 %



11

Conseil municipal du 21 octobre 2011

M. MARTIN – En commission du budget, Mme FERKATADJI m'a posé la question et vous avez eu raison de le faire, j'ai donc complété la présentation de ce soir, pour vous donner également un éclairage sur la dette de l'Agglo et aussi sur celle des Résidences de l'Orléanais. C'est très important parce que la dette de l'Agglo est aussi un peu la dette des Orléanais. C'est donc intéressant de voir comment elle évolue.

Là aussi, il y a une gestion, je dirais, très prudente de la dette dont le montant total est de 525 millions d'euros. C'est un montant important et donc il faut surveiller parce que les gros investissements, en transport notamment, ont impacté de façon substantielle cette dette.

Vous voyez ensuite la répartition de la dette de l'Agglomération :

- Dexia pour 20 % ;
- Caisse d'Épargne pour 18,6 % ;
- Caisse des Dépôts pour 15 % ;
- Crédit Agricole pour 22 % ;
- Société Générale pour 8 % ;
- Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) qui finance la ligne transport pour

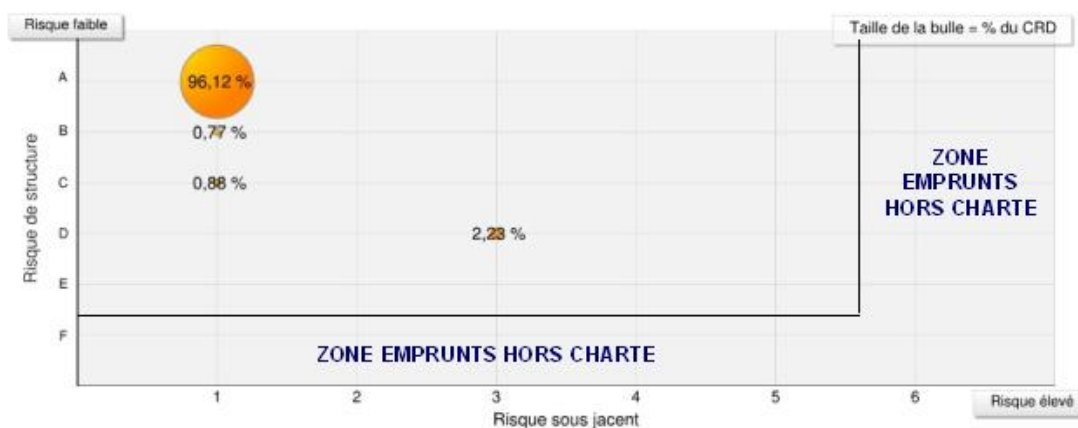
14 %.

Le taux moyen d'emprunt à l'Agglomération est de 3,04 %, non pas que les services des finances gèrent moins bien l'Agglomération que la Ville, mais cela a été une de mes demandes que l'intégralité de la ligne CLEO, qui est endettée sur 25 ou 30 ans, soit financée à taux fixe pour qu'il n'y ait pas de dérapage. Donc, cela amène un coût un petit peu plus élevé maintenant, mais cela permet aussi de se prémunir pour l'avenir.

Zoom sur la dette de l'Agglo – Classification Gissler

→ La dette de l'Agglo présente les caractéristiques d'une gestion de dette prudente

→ Plus de 64% des emprunts sont à taux fixe



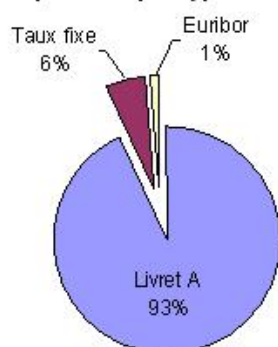
→ **Aucun emprunt hors charte**

M. MARTIN – *Enfin aucun emprunt hors charte pour l'Agglomération.*

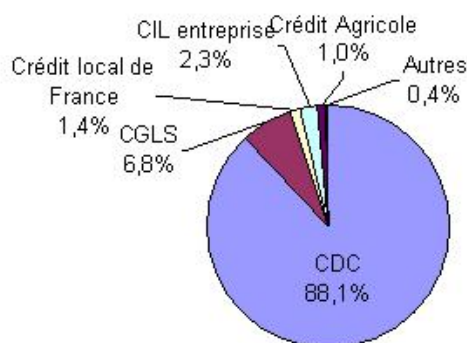
Zoom sur la dette de l'OPH Les résidences de l'Orléanais

- La dette de l'OPH présente les caractéristiques d'une gestion de dette prudente
- 93% des emprunts sont indexés sur Livret A
- 88% de la dette est souscrite auprès de la Caisse des Dépôts

Répartition par type de taux



Dette par prêteur



13

Conseil municipal du 21 octobre 2011



M. MARTIN – Troisième situation de dette : celle des Résidences de l'Orléanais.

Je pense qu'il est important que vous sachiez que des sociétés de logement social ont aussi fait des prêts structurés auprès d'organismes bancaires. Cela n'a pas été réservé aux collectivités locales. Cela n'a pas été du tout le cas pour les Résidences de l'Orléanais puisque vous voyez que 6 % de leurs prêts sont à taux fixe et 93 % des prêts sont indexés sur le livret A. Or, on sait que le taux du livret A est un taux qui varie très peu, puisqu'effectivement c'est un taux encadré par l'Etat.

Au niveau de la dette, 88 % des prêts sont à la Caisse des Dépôts. C'est donc une situation très saine.

Voilà pour la dette et j'en viens maintenant à la fiscalité consolidée.

Evolution de la fiscalité locale consolidée

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011
Taxe d'Habitation								
Ville d'Orléans	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99
Aggl O	0	0	0	0	0,813	0,813	0,813	* 7,52
Département	5,5	5,83	5,83	5,83	5,83	5,83	5,83	
TOTAL	26,49	26,82	26,82	26,82	27,63	27,63	27,63	28,51
Foncier Bâti								
Ville d'Orléans	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81
Aggl O	0	0	0	0	1,28	1,28	1,28	1,28
Département	8,65	9,17	9,17	9,17	9,17	9,17	9,17	* 14,52
Région	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47	
TOTAL	41,93	42,45	42,45	42,45	43,73	43,73	43,73	45,61
Foncier Non Bâti								
Ville d'Orléans	39,60	39,60	39,60	39,60	39,60	39,60	39,60	39,60
Aggl O	0,00	0,00	0,00	0,00	2,80	2,80	2,80	* 6,12
Département	21,98	23,30	23,30	23,30	23,30	23,30	23,30	
Région	8,62	8,62	8,62	8,62	8,62	8,62	8,62	
Taxe Additionnelle FNB								33,47
TOTAL	70,2	71,52	71,52	71,52	74,32	74,32	74,32	79,19
TP/Cotis. F. Entreprises								
Aggl O (taux d'Orléans)	19,56	19,35	19,18	18,98	18,74	19,60	25,23	
Département	5,54	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87	0	* 25,23
Région	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	0	
TOTAL	27,93	28,05	27,88	27,68	27,44	28,30	25,23	25,23
T. Ordures Ménagères								
	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73

* Y compris frais d'assiette et de recouvrement prélevés par l'Etat et transférés au niveau local en 2011

Réforme de la fiscalité locale :
les transferts de fiscalités sont neutres pour les habitants en prenant en compte les frais d'assiette et de recouvrement prélevés par l'Etat

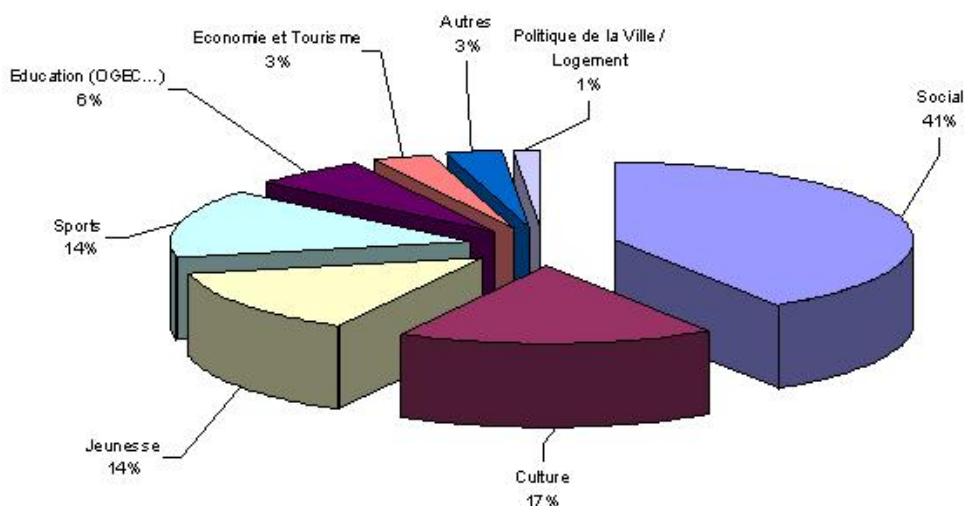


M. MARTIN – *Les taux de fiscalité consolidée, je dois dire qu'ils n'ont pas augmenté, mais du fait de la réforme de la fiscalité et de la taxe professionnelle unique, on trouve au niveau de l'Agglomération des changements de taux importants puisque nous avons reçu en 2011 les taux des départements et des régions, et que nous avons donc modifié très substantiellement l'imposition des entreprises.*

C'est pour cela que les transferts de fiscalité – je vous les ai indiqués à droite – sont neutres pour les habitants, en prenant en compte l'ensemble des éléments, y compris des frais d'assiette et de recouvrement prélevés par l'Etat, mais lorsqu'on lit les feuilles d'impôt, les taux ont subi des modifications entre collectivités, d'où la difficulté de lire la feuille d'impôt lorsque nous sommes dans cette période de transfert.

II – Périmètre d'analyse et de consolidation des risques

Subventions de fonctionnement apportées par la Ville à ses partenaires : répartition par secteur



15




Conseil municipal du 21 octobre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne les subventions de fonctionnement, 41 % vont au social, 17 % à la culture, 14 % à la jeunesse, 14 % aux sports, 6 % à l'éducation, 3 % à l'économie et au tourisme, étant rappelé que l'économie est une politique d'agglomération, et enfin 1 % à la politique de la Ville et au logement.*

Enfin, comment ces subventions sont-elles réparties au niveau des différents acteurs ?

Analyse des risques du secteur social

→ En 2010, 94% des financements du secteur social sont versés à 3 entités

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2010	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement Public Administratif	8387 K€	pas de risque identifié		NEANT
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES	Association	73 K€	Année de transition		NEANT
CNAS	Association	465 K€			
LA VIE DEVANT SOI	Association	129 K€	Résultat positif et fonds propres négatifs		SURVEILLANCE



16

Conseil municipal du 21 octobre 2011

M. MARTIN – Si on prend le secteur social, on voit qu'en 2010, 94 % des financements sont allés à 3 entités, au premier rang desquelles :

- le Centre Communal d'Action Sociale pour 8,3 millions d'euros,
- le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) qui était en cours de restructuration et qui maintenant a trouvé une autre organisation. Il n'y avait plus que 73 000 €, puisque désormais les fonds sont versés au C.N.A.S., alors qu'avant les subventions étaient versées au C.O.S. qui faisait lui-même cette politique sociale,
- la Vie devant Soi qui est une association pour les personnes âgées.

Donc, vous avez à chaque fois un petit personnage qui vous donne le niveau de risque que nous estimons. Lorsqu'il sourit, c'est que tout va bien. S'il est égal, c'est une situation de surveillance raisonnable. Mais s'il fait un petit peu la grimace, il faut être prudent. Il y a parfois des situations de déficit, des situations qui méritent une surveillance.

Analyse consolidée du secteur culturel

→ En 2010, 82% des financements du secteur culturel sont versés à 11 entités

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2010	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
SCENE NATIONALE D'ORLEANS	Association	1923 K€	Résultat déficitaire et fonds propres positifs		SURVEILLANCE
CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE (CADCO)	SARL	437 K€	Résultat à l'équilibre et fonds propres faibles		SURVEILLANCE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL (CDN)	SARL	235 K€	Résultat et fonds propres positifs après 2 années consécutives d'exploitation négative		SURVEILLANCE
ORLEANS CONCERTS	Association	233 K€	Résultat et fonds propres positifs		NEANT
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS	Association	223 K€	Résultat et fonds propres négatifs		SURVEILLANCE
POLYSONIK	Association	92 K€	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs		SURVEILLANCE
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO	Association	83 K€	Résultat et fonds propres positifs		NEANT
ASSOCIATION LE 108	Association	70 K€	Résultat déficitaire et fonds propres positifs		NEANT
LA TORTUE MAGIQUE	Association	53 K€	Exploitation excédentaire et capitaux propres positifs		NEANT
CERCIL	Association	27 K€	Résultat et fonds propres positifs		NEANT
CINEMALES CARMES	SARL	comptes 2010 non transmis à la Ville			RISQUE



17

Conseil municipal du 21 octobre 2011

M. MARTIN – En ce qui concerne le secteur culturel, en 2010, 82 % des financements de ce secteur sont versés à 11 entités :

- la Scène Nationale : 1 923 000 €,
- le C.A.D.O. : 437 000 €,
- le Centre Dramatique National : 235 000 €,
- Orléans Concerts : 233 000 €,
- le Centre Chorégraphique National d'Orléans : 223 000 €,
- Polysonik : 92 000 €,
- Orléans Concours International de Piano : 83 000 €,
- l'association le « 108 » : 70 000 €,
- la Tortue Magique : 53 000 €,
- le Cercil : 27 000 €,
- le Cinéma des Carmes, mais là je ne peux pas vous donner d'informations financières puisque malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas obtenu les comptes.

Pour ce qui est du niveau de risque, c'est vrai que le Centre Chorégraphique National a été un peu perturbé par des événements compliqués au cours de l'année 2010 et donc, pour le moment, c'est une situation en redressement.

Analyse consolidée des risques du secteur jeunesse

→ En 2010, 98% des financements du secteur jeunesse sont versés à 6 entités

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2010	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLÉANS (ASELQO)	Association	2705 K€	Résultat à l'équilibre et fonds propres positifs		NEANT
ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)	Association	184 K€	Résultat et fonds propres positifs		NEANT
DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)	Association	110 K€	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs		SURVEILLANCE
JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)	Association	100 K€	Résultat à l'équilibre et fonds propres négatifs		SURVEILLANCE
ASSOCIATION DES JEUNES DU LADS ET LEURS AMIS (AJLA)	Association	54 K€	Résultat déficitaire, fonds propres positifs		SURVEILLANCE
AIDE À L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)	Association	43 K€	Résultat et fonds propres négatifs		SURVEILLANCE



18

Conseil municipal du 21 octobre 2011

M. MARTIN – Pour le secteur de la jeunesse, 98 % des financements de ce secteur sont versés à 6 entités :

- l'A.S.E.L.Q.O. : 2 705 000 € et avec un niveau de risque qui est très faible, l'A.S.E.L.Q.O. étant vraiment très bien gérée,

- E.S.C.A.L.E : 184 000 €,

- D.E.F.I. : 110 000 €,

- J.A.M. : 100 000 €,


- A.J.L.A. : 54 000 €,

- A.E.S.C.O. : 43 000 €.

Ce sont tous des organismes associatifs et donc la Ville se repose vraiment sur des associations, d'où la nécessité que celles-ci soient structurées et bien organisées.

Analyse consolidée des risques du secteur sportif

→ En 2010, 73% des financements du secteur sportif sont versés à 7 entités

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2010	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ORLEANS LOIRET BASKET	SEM	1060K€	Résultats positifs et fonds propres positifs		NEANT
RCO	Association	349K€	Résultats et fonds propres négatifs		SURVEILLANCE
USO JUDO	Association	293K€	Résultats et fonds propres positifs		SURVEILLANCE
USO FOOT	Association	260K€	Résultats et fonds propres positifs		SURVEILLANCE
CERCLE D'ESCRIME	Association	77K€	Résultats et fonds propres positifs		NEANT
S.M.O.	Association	241K€	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs		SURVEILLANCE
ASPTT	Association	144K€	Résultats négatifs, fonds propres positifs		SURVEILLANCE

M. MARTIN – Pour le secteur sportif, 73 % des financements de ce secteur sont versés à 7 entités :

- il y a une société d'économie mixte que vous connaissez, Orléans Loiret Basket : 1 060 000 €,

- le R.C.O. qui, avant son changement de gouvernance, a connu des difficultés financières, cela n'a pas été caché. La Ville d'Orléans a aidé le R.C.O. et depuis, je viens d'avoir les comptes, le R.C.O. a redressé la situation de ses comptes de façon formidable. C'est très important de le dire, mais le R.C.O. a encore du chemin à faire,

- U.S.O. Judo : 293 000 €,

- U.S.O. Foot : 260 000 €,

- le Cercle d'Escrime : 77 000 €,

- la S.M.O. : 241 000 €,

- l'A.S.P.T.T. : 144 000 €.

Analyse consolidée des risques du secteur politique de la Ville et logement

→ En 2010, 45% des financements du
secteur de la politique de la Ville et logement
sont versés à 3 entités

Les garanties
d'emprunts
pour le
logement social
concernent
principalement
6 organismes




ENTITES	STATUT	SUBVENTION ORLEANS 2010	PARTICULARITE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENUELLE
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	OPH	26K€	Dettes garanties 82,7 M€	Résultat net positif, vacance en baisse	😊	SURVEILLANCE
MAISON DE L'HABITAT	Asso.	92K€	/	Résultat et fonds propres positifs	😊	NEANT
ORLEANS INSERTION EMPLOI	Asso.	38K€	/	Résultat et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
LOGEMLOIRET	OPH		- garantie d'emprunt	Pas de risques identifiés	😊	NEANT
SA HLM BATIR CENTRE	SA HLM		- garantie d'emprunt	Pas de risques identifiés	😊	NEANT
SA HLM FRANCE LOIRE	SA HLM		garantie d'emprunt	Pas de risques identifiés	😊	NEANT
SA HLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	SA HLM		- garantie d'emprunt	Pas de risques identifiés	😊	NEANT
SA HLM NOUVEAU LOGIS	SA HLM		- garantie d'emprunt	Pas de risques identifiés	😊	NEANT
LES AMIS DE PIERRE	Asso.		- garantie d'emprunt	Résultat positif - dette financière élevée	😊	SURVEILLANCE
ASSOCIATION SAINTE FAMILLE	Asso.		- garantie d'emprunt	Résultat excédentaire - dette élevée	😊	SURVEILLANCE

M. MARTIN – Pour le secteur de la politique de la Ville et le logement, nous avons essentiellement des garanties d'emprunts et nous versons relativement peu de subventions directes à ces organismes, mais des subventions indirectes à travers la caisse de garantie du logement social pour les Résidences de l'Orléanais. Mais pour les autres sociétés d'H.L.M., il n'y a pas de subventions directes. Nous avons des subventions auprès d'associations comme la Maison de l'Habitat et Orléans Insertion Emploi, soit deux lignes de subventions respectivement de 92 000 € et 38 000 €.

Si nous regardons de près les comptes des sociétés d'H.L.M., c'est parce que nous garantissons leurs dettes et vous voyez que la particularité est dans la colonne des garanties d'emprunts. Nous avons des engagements très lourds. La dette garantie des Résidences de l'Orléanais est pour nous de 82 millions d'euros, à parité du reste avec le Département du Loiret. Et si nous estimons que les Résidences de l'Orléanais doivent continuer à être surveillées, c'est parce que la vacance est en baisse, mais elle est encore élevée. En effet, on a encore un niveau de vacance parce que les travaux de rénovation et de restructuration de certains logements ne sont pas encore totalement terminés, bien que très avancés, et il y a une vacance qui est de ce fait assez élevée.

Analyse consolidée des risques du secteur économie et tourisme

→ En 2010, 74% des financements du secteur économie et tourisme sont versés à 3 entités

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEAIS 2010	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVBITUELLE
OFFICE DE TOURISME	Association	400 k€	Résultat négatif et fonds propres positifs		SURVEILLANCE
ORLEANS TECHNOPOLE	Association	120 k€	Résultat et fonds propres positifs		NEANT
MAISON DE L'EMPLOI	Association	50 k€	Résultat équilibré, fonds propres positifs		SURVEILLANCE

M. MARTIN – *Pour ce qui est du secteur de l'économie et du tourisme :*

- Office de Tourisme : 400 000 €,
- Orléans Technopole : 120 000 €,
- la Maison de l'Emploi : 50 000 €.

Analyse consolidée des risques du secteur développement urbain

LA SEMDO

Société d'économie mixte, la **SEMDO** réalise des projets d'aménagement pour le compte de collectivités. En 2010, elle réalise pour le compte de la Ville d'Orléans :

- **Grand Projet de Ville de La Source** (6.5 M€ en 2010) : création de voiries, aménagement de l'espace public, construction de bâtiments municipaux...

- **Opérations d'urbanisme** : ZAC des Halles 1&2, ZAC de la Charpenterie, ZAC Coligny, ZAC Sonis, ZAC du Clos de la Fontaine, ZAC de la tête nord du pont de l'Europe, ZAC Champ Chardon, ZAC Bourgogne, Dupanloup...

→ Les comptes de la SEM présentent en 2010 un **résultat excédentaire et des capitaux propres positifs**

→ **La Ville garantit à 80% les emprunts de la SEMDO** destinés au financement des opérations d'aménagement en cours.

M. MARTIN – *En ce qui concerne les engagements que nous prenons avec des sociétés extérieures ou sur des projets que nous co-finançons avec d'autres partenaires, nous avons d'abord comme grand partenaire : la S.E.M.D.O.*

Elle réalise les projets d'aménagement pour le compte des collectivités et principalement pour le compte de la Ville d'Orléans. La S.E.M.D.O. intervient dans le Grand Projet de Ville de La Source et beaucoup d'opérations d'urbanisme. Et donc, les comptes de la S.E.M. présentent en 2010 un résultat excédentaire et des capitaux propres positifs. Il est rappelé que la Ville garantit 80 % des emprunts de la S.E.M.D.O. C'est donc un engagement financier très fort entre la S.E.M.D.O. et la Ville d'Orléans.

Analyse consolidée des risques : délégations de service public

- **ORLEANS GESTION** : la SEM exploite des équipements de la Ville (patinoire du Baron, parc des expositions, centre de conférence, parkings en ouvrage...) ou de l'Agglo (parking de Fleury-les-Aubrais).
→ comptes 2010 : **résultat net positif et capitaux propres en augmentation**
- **ANTIROUILLE** : l'association exploite la salle de l'ASTROLABE, dans le cadre du projet « scène de musiques actuelles »
→ comptes 2010 : **équilibre de l'exploitation**
- **ORLEANS SPECTACLES** : la société exploite le ZENITH.
→ comptes 2010 : **résultat net positif et fonds propres en progression**

M. MARTIN – *En ce qui concerne Orléans Gestion, c'est également une société d'économie mixte qui exploite les équipements de la Ville : la patinoire du Baron, le Parc des Expositions, le Centre de Conférences, quasiment tous les parkings en ouvrage sauf le parking du Martroi ou le parking de l'Agglo à Fleury-les-Aubrais.*

Là aussi, Orléans Gestion dégage un résultat net positif et a des capitaux propres en augmentation. C'est une société qui a également une situation saine.

Antirouille est l'association qui exploite la salle de l'Astrolabe dans le cadre du projet « Scène de musiques actuelles » et Antirouille présente un équilibre d'exploitation et une bonne situation.

Orléans spectacles pour la gestion du Zénith. Le résultat net est positif et les fonds propres sont en progression.

Analyse consolidée des risques : délégations de service public

- **LA LYONNAISE DES EAUX** exploite le **réseau d'eau potable d'Orléans** jusqu'au 31/12/2011 : à l'issue de la procédure de mise en concurrence initiée en 2010, le Conseil Municipal de juillet 2011 a désigné la LYONNAISE DES EAUX France comme nouveau délégataire pour une durée de 12 ans.
- **NUMERICABLE** exploite le **réseau câblé de vidéo-communication d'Orléans** jusqu'en avril 2013.
 - la validité des titres émis par la Ville d'Orléans au titre des redevances dues pour les années 2005, 2006 et 2007 a été confirmée par la Cour Administrative d'Appel de Nantes en 2010,
 - Une étude juridique, technique et financière est en cours pour définir les possibilités d'évolution du réseau.

M. MARTIN – *Examinons maintenant les délégations de service public, c'est-à-dire les sociétés à qui nous avons délégué un service public. La première d'entre elles est la Lyonnaise des Eaux. Vous connaissez le sujet puisqu'on vient d'en débattre récemment.*

Numéricable qui exploite le réseau câblé de vidéo-communication. Il y a là je pense un véritable enjeu sur Numéricable. Nous avons d'abord un contentieux avec eux car Numéricable contestait le bien fondé des redevances que nous lui demandions. Nous avons gagné ce contentieux devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes et maintenant, nous sommes plutôt dans une situation de revenir à une politique d'investissement sur le câble et je pense que ce serait une très bonne chose pour la Ville d'Orléans que nous puissions aboutir.

Analyse consolidée des risques : délégations de service public

- **La SOCOS** exploite le **réseau de chaleur urbaine au Sud de la Loire** jusqu'en septembre 2024 : le contrat de délégation intègre la construction d'une chaufferie biomasse → objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO2
- **La SODC** exploite le **réseau de chaleur urbaine au Nord de la Loire** jusqu'en juin 2018: le projet de production énergétique par biomasse est en bonne voie.
- **La SOGERES** exploite le **service de restauration collective** jusqu'en août 2016. Le contrat respecte l'objectif du Grenelle II avec 20% de produits qualifiés de responsables.
- **La SARL Garage Lebrun** exploite le service public de la fourrière automobile depuis le 01/04/2009 et pour une durée de 5 ans.

25

Conseil municipal du 21 octobre 2011



M. MARTIN – *La S.O.C.O.S. Je rappelle que c'est le réseau de chaleur urbaine au sud de la Loire, et l'enjeu était la construction d'une chaufferie biomasse. C'est donc fait.*

Pour ce qui est de la S.O.D.C., c'est-à-dire le réseau de chaleur urbaine au nord de la Loire, c'est en cours.

La Sogérés exploite le service de restauration collective et vous connaissez le sujet.

Pour terminer, la fourrière automobile qui est un petit délégataire, mais très important dans son action quotidienne.

Engagements hors bilan

- **Grand Projet de Ville de la Source : un engagement total (Etat + Ville + Région) de 196 M€ au 31/12/2010, dont 59 M€ bruts à la charge de la Ville**

Point au 31/12/2010	Travaux à la charge de la Ville	Subventions reçues	Part nette de la Ville
Engagement contractés	59 M€	29.4 M€	29.6 M€
Réalisations	46 M€	19.6 M€	26.4 M€
Reste à réaliser	13 M€	10 M€	3 M€

→ La participation nette globale de la Ville est de 29,6 M€ TTC et le reste à réaliser de 3 M€

M. MARTIN – *En ce qui concerne les engagements que nous avons à long terme, lorsque M. le Maire a signé le Grand Projet de Ville de la Source, il a engagé la Ville sur un programme de 196 millions d'euros. C'était une somme absolument colossale, mais il a eu raison de le faire et surtout de le faire vite, puisqu'on s'aperçoit qu'aujourd'hui, il ne nous reste plus que 3 millions d'euros à réaliser. C'est-à-dire que nous avons encore à payer des travaux à notre charge pour 13 millions d'euros et nous avons en face 10 millions d'euros de subventions à recevoir.*

Pour nous sur le plan financier, on peut dire qu'aujourd'hui le Grand Projet de Ville est quasiment terminé. Donc, c'était un challenge qui effectivement a été très bien conduit.

Engagements hors bilan

- **Le plan signé avec la CGLLS pour aider au redressement de l'OPH Les résidences de l'Orléanais :**
 - En 2003, la Ville s'engage à apporter **13,4 M€ d'aides jusqu'en 2008**.
 - Fin 2008, la ville a versé 4,5 M€ de subventions de fonctionnement et 6,6 M€ de subventions d'investissement → **2,3 M€ restent à verser en investissement**
 - En 2009 : le plan est prolongé jusqu'en 2014, la participation **d'investissement de la Ville est augmentée de 1,2 M€**
 - En 2010, la Ville a versé 0,9 M€ pour le financement des programmes d'investissement des résidences de l'Orléanais.
- **Au 31/12/2010, l'engagement résiduel de la Ville est de 1,7 M€ (à verser jusqu'en 2014).**

M. MARTIN – *Concernant le plan signé avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (C.G.L.L.S.), nous avons là aussi consenti 13 millions d'euros pour co-financer avec cette caisse le redressement des Résidences de l'Orléanais. C'est donc une somme tout à fait énorme. Aujourd'hui, sur l'engagement qui avait été signé à l'époque, il ne reste que 1,7 million à verser. Donc, on peut dire que l'on a pratiquement terminé le financement du redressement. Mais vous voyez que sur des sociétés de cette importance, il faut un temps relativement long pour redresser des situations financières.*

Engagements hors bilan

- **Le projet Gare** (convention signée en 2005)
 - La Ville s'est engagée à financer 7,3 M€ sur un coût global de 38,7 M€ (dont 0,5 M€ d'acquisitions foncières).
 - A fin 2010, la 1ère phase du projet (Halle des Voyages) est achevée et un solde de 1 M€ reste à verser par la Ville
 - Le compte définitif de l'opération est en cours d'établissement par la S.N.C.F.
- Les modalités de réalisation de la 2nde phase sont en cours de discussion.
- **Le projet Dupanloup** : création d'un Centre Universitaire et de Recherche en centre-ville
 - Projet inscrit au **Contrat de Projets Etat – Région pour 12,2 M€**
 - **Cofinancement de l'Etat, la Région, le Département et la Ville**
 - la réalisation du projet a été confiée à la SEMDO (convention de mandat).
- **ARENA** : acquisition du site FAMAR pour 8.3 M€ HT (10% en 2011 et le solde à la libération définitive du site en 2013.



M. MARTIN – *Pour le projet Gare, la Ville s'est engagée à financer 7,3 millions sur un coût total de 38 millions. Vous savez que ce projet n'est pas facile, mais je crois pouvoir dire que le compte est vraiment en cours d'établissement par la S.N.C.F. et qu'il y aura la nécessité de prendre une part dans le réinvestissement des opérations tant pour l'Agglomération que pour la Ville d'Orléans.*

Pour le projet Dupanloup, nous nous sommes engagés dans ce projet très important de centre universitaire et de recherche en centre ville par la signature d'un contrat de projets avec l'Etat et la Région pour 12,2 millions d'euros. C'est donc un co-financement de l'Etat, de la Région, du Département et de la Ville. Sa réalisation a été confiée à la S.E.M.D.O. et nous avons obtenu, je dois le dire, un bon taux de financement, ce qui est important.

Pour l'ARENA, la Ville s'est engagée à acquérir le site FAMAR pour un montant de 8,3 millions, 10 % devant venir en 2011 et le solde à la libération définitive du site en 2013. Donc là aussi, nous avons un engagement financier important d'où cette note dans la consolidation.

Engagements hors bilan

• A fin 2010, 10 ZAC sont en cours de réalisation (conventions publiques d'aménagement) pour 49,7 M€ d'engagements résiduels nets de la Ville

en M€	COUT TOTAL HT	DEPENSES REALISEES AU 31/12/2010 HT	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE D'ORLEANS TTC (1)	CUMUL DES PARTICIPATIONS DÉJÀ VERSEES AU 31/12/2010 TTC (2)
ZAC DES HALLES 1	11,1	7,2	7,6	6,6
ZAC DES HALLES 2	24,5	16,8	14,7	11,9
ZAC DE LA CHARPENTERIE	28,9	28,9	7,1	7,1
ZAC COLIGNY	18,4	16,8	0,4	-
ZAC SONIS	17,4	9,9	0,5	-
ZAC DU CLOS DE LA FONTAINE	12,6	5,9	0,1	-
ZAC TETE NORD DU PONT DE L'EUROPE	1,9	1,4	2,1	0,1
ZAC DU CHAMP CHARDON	3,6	2,6	-	-
ZAC BOURGOGNE	15,8	2,3	9,8	1,5
ZAC CARMES MADELEINE	60,4	-	34,5	-
CONCESSION D'AMENAGEMENT (hors GPV)	194,7	91,7	76,9	27,2

Solde de participation à verser (1)-(2)

49,7

d'après les CRAC 2010 validés au Conseil Municipal du 08/07/2010



29

Conseil municipal du 21 octobre 2011

M. MARTIN – *Pour terminer, je voulais vous faire une communication sur nos zones d'aménagement concerté (Z.A.C.), car ce sont des opérations d'aménagement qui se déroulent sur plusieurs années et qui nécessitent de bien savoir ce qu'il nous reste à verser au titre de nos participations.*

Aujourd'hui, il nous reste à verser un certain nombre de financements notamment sur les Z.A.C. des Halles 1 et 2, qui sont vraiment en cours d'exécution, puisque les projets sortent, on le voit notamment à la Halle proprement dite, mais aussi sur la rue des Halles avec les constructions qui avancent. Nous savons que nous allons maintenant mandater ces crédits pour terminer cette opération.

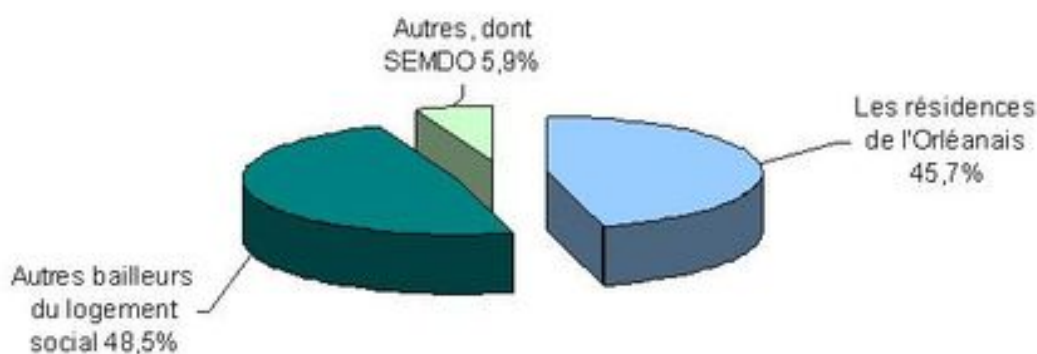
Et puis, il y a deux autres opérations très importantes, qui elles sont plutôt dans une phase de démarrage, sur le plan financier, alors que les études en amont ont été faites :

- la Z.A.C. Bourgogne qui représente un engagement pour la Ville d'Orléans de 9,8 millions d'euros ;

- la Z.A.C. Carmes-Madeleine pour un montant que nous estimons être aujourd'hui à dépenser de 34 millions d'euros.

Engagements hors bilan

- **A fin 2010, le total des garanties d'emprunts accordées par la Ville s'élève à 181 M€**
- **94% des garanties concernent le logement social**



30

Conseil municipal du 21 octobre 2011



M. MARTIN – *J'en aurai terminé, M. le Maire, en indiquant les engagements hors bilan, c'est-à-dire les garanties d'emprunts que la Ville a consenti auprès d'organismes extérieurs et qui représentent 180 millions d'euros. 94 % de ces garanties concernent le logement social, dont 45 % pour les Résidences de l'Orléanais et 48 % pour les autres bailleurs. On voit donc là que l'on a une politique bien équilibrée en ce qui concerne la gestion du logement social.*

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire – *Merci beaucoup, M. MARTIN, pour cette présentation particulièrement claire, pédagogique et exhaustive.*

Y aurait-il des interventions sur ces comptes consolidés ? Mme FERKATADJI, M. LEBRUN et M. VALETTE. Je donne donc la parole à Mme FERKATADJI.

Mme FERKATADJI – *M. le Maire, chers collègues, bonsoir. Je voulais dire quelques mots sur cette présentation.*

En effet, ce niveau d'informations financières à destination non seulement des élus, mais surtout de l'ensemble de la population orléanaise, est particulièrement intéressant et important, parce que c'est à la fois éclairer les Orléanais sur les engagements financiers de la Ville, mais également sur les politiques de la ville qu'elles soient sportive, culturelle, d'aménagement, de logement, etc. Je pense donc que cette démarche que vous avez de présenter cette information doit être remarquée et qu'elle est tout à fait positive.

Je voulais ensuite aborder la question de la dette et je vous remercie, M. MARTIN, d'avoir intégré à cette présentation les dettes de l'Agglo et des Résidences de l'Orléanais, puisqu'en effet, dans cet exercice de consolidation, il était un petit peu normal qu'il y ait cette vision, non seulement de la dette orléanaise, mais aussi des deux autres dettes. Et finalement, on voit que ces trois dettes - en tout cas dans les chiffres - sont structurées de façon qu'elles apparaissent saines et c'est tout à fait rassurant. Dans le même temps, on a un risque – et vous l'avez dit – ou en tout cas une nécessité de surveillance de la dette de l'Agglomération qui est en très forte progression, progression qui ne vas pas s'arrêter là tout de suite, et sur laquelle il y a lieu, non pas de s'inquiéter, mais en tout cas d'être vigilant. Et puis surtout cela pose la question des marges de manœuvre et des possibilités d'investissement dans l'agglomération, car pour autant, et vous le répétez chaque année sur Orléans, le fait de contenir la dette permet à la Ville d'avoir de larges marges de manœuvre, et donc on peut se poser la question sur l'Agglomération.

Enfin, l'autre point que je souhaitais aborder est celui, vous l'avez dit M. MARTIN, du rôle des associations. Toutes ces associations qui ont été présentées sont soutenues par la Ville, et finalement elles réalisent les politiques de la Ville en matière de jeunesse, social, culture, etc. On voit bien que toutes ces associations ont besoin d'être soutenues, surveillées car en effet certaines ont des structures de dépenses très serrées et ce avec essentiellement des financements publics. J'ai trouvé l'exemple du R.C.O. intéressant, parce qu'on voit que lorsque la Ville soutient une association, qui était en grande difficulté, tout en lui demandant des efforts de gestion, ce qui est raisonnable et normal, ce soutien permet à cette association sportive de se maintenir et de maintenir son rôle dans le paysage sportif orléanais. A ce titre là, je pense qu'il est important que la Ville vis-à-vis de ces grosses associations apportent une aide financière, mais pas seulement. Cela peut être aussi une aide en terme de conseils juridiques, de conseils de gestion, etc. On a pu le constater cet après-midi pour une association dans laquelle certains de nous siégeaient. C'est important car on a des acteurs dans les associations qui sont très pris par leur activité et qui parfois n'ont pas ni la structure, ni le temps de gérer très finement leurs comptes, alors même que les montants sont importants et que les risques sont grands avec la contraction des crédits que l'on connaît aujourd'hui et que l'on continuera à connaître les années suivantes. J'insiste là dessus.

J'apprécie vraiment la clarté et la transparence de cette présentation. En même temps, elle permet d'attirer l'attention d'une part sur la question de la dette de l'Agglo, d'autre part sur la fragilité de certaines associations et comment la Ville peut les aider. Je le répète encore une fois, ce n'est pas toujours en terme de moyens financiers, mais cela peut-être parfois simplement par du conseil, du soutien, afin qu'elles puissent poursuivre leur politique permettant ainsi aux Orléanais de profiter de nombreuses animations, soutiens sociaux, soutiens de logement, etc. Je vous remercie.

M. LEBRUN – *D'abord, il y a eu un rapport très complet de M. MARTIN. Nous avons eu le document il y a deux jours et donc on n'a pas eu le temps d'aller en profondeur sur tout, mais on peut dire que le niveau d'endettement de la Ville ne bouge pas, qu'on a une gestion équilibrée et que M. MARTIN tient bien les cordons de la bourse.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. LEBRUN – *Sauf que nous ne mettrions pas forcément l'argent où vous le mettez !*

(rires).

M. LEBRUN – *Je ne dis pas que tout ce que vous faites, ce n'est pas bien, mais*

avec l'argent qui existe et si l'on faisait d'autres choix, on pourrait mettre en œuvre les propositions que l'on fait. Il ne s'agit pas d'augmenter la dette, mais de faire d'autres choix. Pour nous, c'est très important.

Ce sont évidemment des choix politiques. Dans le domaine social, on voit effectivement qu'un certain nombre de choses sont faites par la Ville, mais le budget social n'a pas beaucoup progressé contrairement aux difficultés des familles compte tenu de la situation économique. En fait, on a le sentiment que vous ne mesurez pas bien cette aggravation des difficultés qui nécessiteraient d'autres priorités aujourd'hui.

Je ne vais pas énumérer toutes les propositions que l'on fait en cours d'année, mais on aura l'occasion de le dire, y compris dans les délibérations d'aujourd'hui. Je pense que vous ne prenez pas cela assez en compte, mais le fait que l'on soit là et qu'on le dise, cela ne passe pas inaperçu.

Dans le même temps, on sait que la commune ne peut pas tout régler, mais elle ne s'appelle pas « commune » pour rien. C'est l'échelon territorial le plus proche des habitants et c'est là qu'on est le mieux pour recenser leurs besoins.

M. MARTIN disait tout à l'heure « qu'il y a des gens qui ont des difficultés à lire la feuille d'impôt » mais il dit également souvent que « les taux ne bougent pas ». Or ce que les gens regardent, c'est ce qu'ils paient en plus d'une année sur l'autre. Alors peut-être qu'il y a un effort d'explication à faire, je ne sais pas, mais l'idée est que les sommes évoluent d'une année sur l'autre. De plus, pour en avoir discuté, il y a la redevance de l'audiovisuel à payer avec, et j'ai même entendu des gens dire : « Le Maire a encore augmenté la redevance ! » C'est pour vous dire qu'il faut vraiment expliquer les choses parfois.

M. le Maire – Merci !

M. LEBRUN – Tout est mélangé et lorsque les gens paient les impôts locaux, ils disent qu'ils paient plus cher.

Nous, on souhaite être écouté et être entendu par rapport aux propositions que l'on fait. D'autre part, je voulais souligner que lorsque j'ai parlé l'autre jour de la diminution du tarif des cantines et que vous m'avez répondu « qu'il y a très peu de gens qui ne paient pas », ce qui est vrai, cela ne veut pas dire que les gens qui paient, cela ne leur pose pas de problème. C'est cela que l'on veut souligner également.

Souvent, on rencontre des familles qui n'osent pas demander d'aide parce que c'est un peu quelque part une humiliation supplémentaire. Et si on avait des mesures générales, cela soulagerait certaines personnes. On va donc continuer à tenir ce créneau parce qu'on pense que la situation d'aujourd'hui le nécessite. Merci.

M. VALETTE – M. MARTIN a eu l'amabilité de souligner l'effort qui était fait pour soutenir la politique culturelle à Orléans. Je voudrais faire une petite digression au plan plus général et plus national. Cet effort est extrêmement important parce qu'en fait en région, si les villes ne supportaient pas au niveau où elles le font la culture, les établissements, les associations, tout ce travail important, il n'y aurait pas de culture en région. Toutes les politiques qui s'inscrivent s'appuient sur les moyens des villes. Je crois que c'est extrêmement important.

Par ailleurs, M. MARTIN a dit que le R.C.O. avait retrouvé la voie de l'équilibre financier, je dois également dire que le Centre Chorégraphique aussi, grâce à un excellent travail de gestion cette année. Il est en voie de redressement et je tenais à le souligner.

M. le Maire – Je donne la parole à M. TORREILLES.

M. TORREILLES – Merci M. le Maire. Puisque M. MARTIN en a parlé, je souhaite juste dire un petit mot sur Dexia. Il me semble que Dexia est une affaire financière scandaleuse dont les états ont sûrement participé. Ceux qui l'ont exercée ne paieront pas la dette et elle se reportera sûrement sur l'ensemble des contribuables, ce qui est inadmissible.

En revanche, je voudrais remercier M. MARTIN et son service pour cette analyse claire, intéressante et très instructive. Cela nous montre bien encore une fois, comme l'a dit M. LEBRUN, que la Ville d'Orléans est bien administrée. Merci.

M. le Maire – M. GRAND, vous avez la parole.

M. GRAND – Je vous remercie de me donner la parole parce que visiblement, je la mérite. Je trouve cependant un petit peu dommage que tout à l'heure Mme KOUNOWSKI n'ait pas eu la possibilité de s'exprimer. Un débat était clos d'après ce que vous nous expliquiez et M. MARTIN a lui pu revenir sur le débat. C'est un petit peu dommage pour nos échanges en Conseil Municipal.

J'ai deux questions pour M. MARTIN et une remarque pour M. VALETTE.

Pour ce qui est de CLEO, vous nous expliquiez tout à l'heure qu'en 2011 et 2012, il y avait donc une pression de la dette importante pour l'AggLO. J'en ai donc déduit qu'elle baisserait ensuite, mais dans le même temps, vous nous dites que pour CLEO on est sur un emprunt de 25 à 30 ans. Donc, pourriez-vous nous donner des explications ? Est-ce que réellement le poids de la dette va baisser au niveau de l'Agglomération à partir de 2012 ?

Vous parliez également d'emprunts révisables sans risque. Pour l'Agglomération, j'ai également vu que Dexia représentait 20,9 % dans le poids des emprunts. Je voulais savoir si sur ces 20 points de Dexia il y avait des emprunts toxiques.

Pour M. VALETTE, j'ai peut-être mal compris, mais il a dit qu'il n'y avait pas de culture en région. Il sait pourtant bien qu'un certain nombre de dispositifs ont été mis en œuvre par la Région : Culture O Centre, Festival Excentrique ...

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. GRAND – J'ai donc mal compris, ce n'est pas grave. Il y a évidemment une politique culturelle au niveau de la Région comme on en a une au niveau de notre Ville.

M. VALETTE – Elle est permise par l'effort des villes en général.

M. le Maire – Absolument M. VALETTE. C'est à votre tour d'avoir la parole Mme SAUVEGRAIN.

Mme SAUVEGRAIN – Merci M. le Maire. Quelques mots suite à cette présentation pour souligner notamment un chiffre important qu'a donné Michel MARTIN : l'effet de levier. En investissement, il est multiplié par 4 entre ce qu'investit la Ville et ce que cela produit derrière pour les Orléanais. Et cela veut dire quoi ? C'est de l'activité et des emplois. Et si on devait ressortir la principale conséquence de tout ce que nous a présenté M. MARTIN, en dehors du côté très sain de la gestion de la Ville, de l'AggLO et des Résidences de l'Orléanais, c'est assurément cet effet.

Alors évidemment, on voit cet effet en travaux publics. Je crois que personne aujourd'hui peut dire qu'il n'y a pas de chantiers sur toute la ville, mais il n'y a pas que les travaux publics concernés. On parlait tout à l'heure des écoles, des crèches, du logement et ce qui est souligné dans l'O.P.H. est fondamental, puisque c'est le quotidien des Orléanais que d'avoir un logement sain et confortable.

Enfin le dernier point où l'activité économique a été fortement développée, ce sont les transports.

Voilà ce que je voulais dire car vraiment derrière, c'est notre activité économique, mais ce sont surtout nos emplois.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme LECLERC.*

Mme LECLERC – *Quelques points sur le social pour répondre à M. LEBRUN. Je voulais tout de même rappeler que dans ce que nous a montré M. MARTIN, 41 % des subventions vont au social. C'est le premier poste en terme de subventions, ce qui n'est pas rien. Autre chiffre : 94 % des garanties d'emprunts vont au logement social.*

Au C.C.A.S., nous pratiquons une tarification sociale pour les crèches, le portage de repas, la télé assistance. Ce soir, nous sommes sur l'analyse consolidée des comptes 2010, mais pour 2011 et ce pour répondre à la situation, parce que je suis d'accord avec vous lorsque vous dites « que des gens souffrent, que des gens sont à la peine », c'est vrai et donc sur ce budget 2011, je rappelle que nous avons augmenté de 10 % l'enveloppe de nos aides facultatives.

M. le Maire – *Merci. Je crois qu'il n'y a pas d'autres demandes. M. MARTIN, vous avez donc la parole si vous souhaitez apporter quelques éléments.*

M. MARTIN – *Je n'ai jamais caché, ni moi, ni les autres intervenants de l'Agglomération, le fait que d'avoir réalisé 390 millions d'euros pour construire CLEO, et ceci en l'espace de 4 ans de financement, ce n'est pas un exercice que l'on peut faire à chaque mandat. Du reste, j'entends ce qu'a été dit par M. le Maire, à savoir que si cet investissement là n'avait pas été fait sur la mandature précédente, c'est parce que ce n'était pas finançable. Je crois que cela a été dit et redit par lui, par moi, par d'autres et je crois que l'analyse a été générale sur ce plan, après qu'on ait quand même touché du doigt la réalité financière. Ce n'était pas la situation en 2001. On avait l'impression que l'on pouvait construire le lendemain la deuxième ligne et qu'on aurait payé tout cela sans difficultés. Cela est faux. Je le dis puisque vous me posez la question : qu'a t-on fait au niveau de l'Agglomération ? On a un projet d'Agglomération qui est sérieux, c'est-à-dire que l'on sait ce qu'on investit, on sait aussi comment on le finance. Pour la prochaine mandature, il faudra qu'il en soit de même, mais l'Agglomération ne pourra pas refinancer une politique des transports à 390 ou 400 millions d'euros. C'est strictement impossible sauf à augmenter, de façon très sensible, la fiscalité. Donc, on peut le dire dès maintenant, car on le sait. Il n'y a pas de surprise.*

Dans le même temps, nous avons amélioré notre taux de désendettement, c'est-à-dire la marge dont l'Agglomération dispose pour se désendetter, parce qu'il y a une surveillance par la Chambre Régionale des Comptes, par la Banque Européenne d'Investissement et c'est très bien. Ils surveillent que notre taux de désendettement n'atteint pas des limites insupportables, car c'est vrai que la dette de l'Agglomération est une dette à surveiller avec un beau projet qui vient maintenant à maturité. A l'heure actuelle, notre taux de désendettement est de 8 ans. Cela veut dire qu'à l'Agglomération, si on arrêta de faire tous les investissements pendant 8 ans, nous pourrions rembourser l'intégralité de la dette. Le taux de désendettement à

la Ville d'Orléans est lui bien meilleur, puisqu'il est de l'ordre de 4 ans.

Un mot sur la dette de la Ville d'Orléans. Dans une publication du journal « Le Parisien » - c'est une source du Ministère des Finances -, la Ville d'Orléans est la 7^{ème} ville la moins endettée des 30 premières villes de France. C'est évidemment quelque chose qu'il faut absolument préserver, parce que c'est la situation financière de demain. J'avais prévu de parler de la dette de Lille, mais je ne le fais pas !

(rires dans l'hémicycle).

M. MARTIN – *Mais si vous me posez la question ... (rires) ... c'est dans le journal !*

M. le Maire – *Je sens une pointe de déception.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *En Corrèze, cela donne quoi ?*

M. MARTIN – *En ce qui concerne les associations ... remarquez, en toute objectivité, Marseille n'est pas loin mais Lille est quand même en tête.*

(rires).

M. MARTIN – *Elle est surtout en tête, non pas parce que c'est une ville qui est très endettée, mais c'est surtout dans la progression de sa dette. En l'espace de 5 ans, la dette de Lille a été doublée. C'est comme si nous étions partis de 100 millions et qu'en l'espace de 5 ans, nous soyons à 200 millions.*

J'en viens aux associations. En ce qui concerne le soutien au R.C.O., Mme FERKATADJI, je voulais vous dire que ce n'est pas simplement financier et vous avez eu raison d'insister sur le conseil de gestion, ce qu'on appelle les audits ou les études. Ce ne sont pas des audits ayant pour vocation de compliquer la vie des associations, mais au contraire de faire un point et de les aider. Le R.C.O. a bénéficié d'une telle étude à la suite de laquelle, on a pu accompagner le club. Mme GRIVOT pourra en parler beaucoup mieux que moi. Je sais qu'elle le fait en ce moment auprès d'une autre association – c'est du reste inscrit dans le rapport – l'A.S.P.T.T. Cette association n'est pas dans une situation de financement trop difficile, mais on pense qu'il faut l'aider dans sa réflexion, dans sa gouvernance. C'est pour vous dire que ce que vous appelez de vos vœux est fait et je crois que c'est vraiment pris en compte.

Enfin, un dernier mot concernant l'augmentation des impôts. Le fait de maintenir les taux ne suffit à ce que les impôts n'augmentent pas, vous avez raison. Et donc, les impôts locaux, c'est-à-dire la taxe d'habitation et le foncier, augmentent d'un peu moins que l'inflation et pourquoi ? C'est la loi pour tout le monde et c'est un indice national. Il est voté par le Parlement une fois par an dans la loi de finances et cela évolue pour toutes les communes, les départements et les régions de la même manière. C'est généralement un peu inférieur à l'inflation, mais c'est quand même une augmentation, j'en conviens.

M. LEBRUN – *Moi, je le sais !*

M. MARTIN – *Je le dis pour que vous puissiez le dire à ceux qui ne le savent pas, puisque vous aviez beaucoup de questions qui vous étaient posées par d'autres, cela vous permettra de leur dire.*

Mais, ce qui est important pour la Ville d'Orléans, je le répète ce soir, c'est que nous n'augmentons pas les taux. 70 % des communes qui ont notre taille ont augmenté leurs taux

d'impôts sur les années précédentes.

M. le Maire – Merci beaucoup pour ce débat. Je voudrais rapidement ajouter deux choses par rapport à ce que M. LEBRUN et Mme FERKATADJI ont dit.

M. LEBRUN, vous dites « Quitus, la Ville est bien gérée, mais nous, on affecterait différemment, pas sur tout mais sur une partie, les dépenses et les recettes. On pondérerait autrement. » C'est tout à fait respectable. Ce que je veux simplement vous dire, c'est que tous les jours, on s'interroge là dessus. Tous les jours, je me demande si on a raison de mettre tel budget sur tel secteur, sur telle action. A chaque fois qu'il y a des dépenses importantes, bien sûr que la question se pose. Et parfois, une autre question se pose : ne faudrait-il pas là que l'on mette peut-être plus et donc par conséquent moins ailleurs ? Je veux simplement vous dire que ce raisonnement, on le fait. Après, on n'arrive pas forcément aux mêmes conclusions. Mais entre nous ... vous pouvez sortir tous, je voudrais parler à M. LEBRUN ... (rires) ... quelle que soient les différences fortes de sensibilité politique, j'ai le sentiment parfois qu'on n'est pas si éloignés que cela, vous savez !

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – Je suis désolé, M. RICOUD. Ce que je veux dire par là, c'est que j'ai presque envie de vous prendre amicalement aux mots. Ecoutez, sur la construction du budget, puisque là on y est – c'est un peu juste, car on va arriver dans les orientations budgétaires en novembre et le vote en décembre – mais à partir du budget que vous allez lire, proposez là où vous voulez en mettre plus et là où vous voulez en mettre moins. Et moi, je regarde cela. Je ne vous dis pas que l'on va suivre, mais cela m'intéresse, parce que votre analyse lorsque vous dites « il y a des difficultés », c'est sûr. Et qui peut prétendre d'avoir raison totalement sur tous ces choix ? Pas moi en tout cas et cela serait beaucoup plus constructif plutôt que d'être dans un jeu de rôle en disant, d'un côté la majorité « votre budget est formidable », de l'autre l'opposition « votre budget est nul ». C'est tous les ans pareil, on peut faire le débat, il est fait d'avance. Alors évidemment, il ne faut pas qu'il y ait des plus partout, parce que s'il y a des plus partout dans les dépenses et des moins partout dans les recettes, moi je ne sais plus faire le budget. C'est là la difficulté et au vu des attendus sur lesquels on est à peu près d'accord, je pense, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'augmentation sensible forte de dette, il n'y a pas d'augmentation de taux de fiscalité et puis il y a une pondération sur le fonctionnement avec la nécessité de dégager un autofinancement suffisant pour l'investissement.

Deuxième point par rapport à cela, quel est notre pari et là je m'adresse davantage à Mme FERKATADJI. Vous avez évoqué quelles sont les marges de manœuvre ? Moi, je vais étendre votre question, si vous me le permettez, pas seulement à l'Agglo, mais à nous y compris. En effet, je pense depuis longtemps que nos recettes extérieures vont à un moment ou à un autre subir des réductions fortes, tout simplement eu égard à la situation financière nationale, européenne, internationale. Et avec Michel MARTIN, on l'attend presque – et si on se trompe, tant mieux – car on est sûr que cela va arriver. Cela fait des années – et la majorité municipale en est témoin – qu'un certain nombre de décisions, j'allais dire, toutes nos décisions sont prises dans la perspective de cette aggravation, et ainsi on pourra y faire face. Voilà notre pari. Et ce pari est double, car il faut maintenir et augmenter autant que faire se peut notre autofinancement pour pouvoir générer de l'investissement et ainsi faire en sorte que grâce à cet investissement, Orléans joue le coup d'après. Toute notre action est au fond orientée là. Alors malheureusement le moment est en train d'arriver. On a déjà vu le vent du boulet en 2008 et tout le monde s'est dit : « c'est un petit coup de vent, mais finalement ça va ». On a fait le plan de relance en 2009 et puis, il y a plein de chantiers dans la ville, on ne connaît pas la crise et tout le toutim. Mais moi, je vous le dis que le moment des comptes est arrivé. Alors, il est un peu décalé pourquoi ? Parce qu'on est dans une période très particulière, une période pré électorale,

on attend la présidentielle, mais je vous le dis : Quel que soit le candidat qui va être élu, cela va serrer les boulons et comme on dit « grave » ! Aujourd'hui, malgré tous les efforts qui sont faits, on continue de prendre à peu près 400 millions d'euros de dette par jour.

Alors, je veux bien que l'on m'explique tout ce que l'on veut, mais cela pose un léger problème à l'arrivée. Cela fait 30 ans que cela dure, c'est-à-dire que l'on finance notre dépense publique à crédit. Et c'est ce que nous ne faisons pas à Orléans.

On se dit qu'avec tous les efforts que l'on fait et j'en remercie mille fois Michel MARTIN, est-ce qu'on va même assez loin ? Bien sûr qu'on a une dette qui est faible. Ne faudrait-il pas aujourd'hui diminuer très sensiblement la dette ? Ne faut-il pas faire une impasse d'un an ou deux en faisant nettement moins d'investissements et au lieu d'être de l'ordre de 100 millions, on en rembourse 20, 30 ou 40 millions ? Moi, je peux vous dire que tous les jours, je me pose toutes ces questions.

A l'Agglomération, avec Charles-Eric LEMAIGNEN et tous les élus, combien de fois s'est-on posé cette question ? Et effectivement Michel MARTIN a raison de dire que l'on a tenu, par rapport à la pression vous vous en souvenez dans le mandat précédent, sur le fait de faire absolument la deuxième ligne de tramway. Mais on a dit mille fois - sinon on ne l'a jamais dit - qu'on ne pouvait pas la faire dans le mandat précédent et que c'était irresponsable financièrement. Et que l'on a eu raison ! Ensuite, on s'est posé une nouvelle fois la question : faut-il la faire dans ce mandat ? On a donc pris la décision. Est-ce la bonne ou la mauvaise ? Qui peut le dire de toute façon ? Si on est dans le jeu de rôle, on pourrait dire que la majorité répond automatiquement que c'est formidable comme décision, que c'était la seule possible, et pour l'opposition, que c'est dangereux, etc. Honnêtement, qui peut dire objectivement si c'est le bon ou le mauvais choix ? Nous, on pense que c'est le bon, sinon on ne l'aurait pas fait. Donc aujourd'hui, il y a une marge d'incertitude qui est énorme. La seule certitude que j'ai : c'est que les boulons vont se serrer très fortement. Et les collectivités locales vont se retrouver, pour celles qui n'auront pas eu la gestion prudentielle suffisante, dans des situations extrêmement difficiles.

Je vous rappelle simplement un chiffre et je termine là dessus : 75 % de l'investissement public en France, hors investissement de défense, sont réalisés par les collectivités locales. Et ce qui peut être dramatique, si l'Etat et les autres niveaux de collectivités serrent les boulons, ce sont les recettes de fonctionnement qui sont impactées et donc on a moins de recettes. Et que se passe t-il ? Il est extrêmement difficile de réduire d'autant les dépenses de fonctionnement, si on ne l'a pas anticipé. C'est comme un cargo qui est lancé sur la mer, vous pouvez tirer sur le gouvernail, il faut beaucoup de temps pour qu'il commence à changer d'axe. A partir de cela, que se passe t-il ? C'est la fuite en avant. On va réduire l'autofinancement, l'épargne, ce qui sert à investir. Et enfin que va t-il se passer ? On retombe soit dans la mécanique infernale de faire davantage de dette pour maintenir quand même de l'investissement, soit l'investissement se casse la figure. C'est exactement l'inverse que nous nous employons à faire. Et je vous assure que dans la période actuelle, ce n'est pas simple.

Merci beaucoup de ce débat. Je pense que l'on est vraiment au cœur des problématiques. En tout cas, M. LEBRUN, j'entends bien ce que vous dites.

Selon la formule consacrée, je vous demande de bien vouloir pendre acte de cette consolidation des comptes du groupe communal.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Allant au-delà des obligations de la loi du 6 février 1992, la Ville procède chaque année à la consolidation de ses comptes avec ceux de ses principaux satellites, ainsi qu'à l'évaluation de ses risques.

Cette démarche volontaire, inspirée et adaptée des règles applicables au secteur privé, a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics ou privés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques locales afin de donner une image précise des services offerts aux Orléanais,
- une volonté de transparence financière, la mise en œuvre de gestions déléguées nécessitant de développer l'information sur la situation financière des partenaires de la Ville,
- une meilleure connaissance des efforts financiers réalisés ; les partenariats noués permettant de développer les cofinancements et de dégager des synergies,
- une plus grande identification des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

Le périmètre de consolidation des comptes et des risques est établi sur la base de critères financiers, juridiques et opérationnels.

Le rapport ci-joint présente l'analyse consolidée des risques et des comptes de la Ville, au titre de l'année 2010.

Après avis de la Commission du Budget, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir en prendre acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.



**ANALYSE CONSOLIDÉE DES RISQUES ET DES COMPTES 2010
DU GROUPE COMMUNAL**

DIRECTION DES FINANCES

Conseil Municipal du 21/10/2011

INTRODUCTION	3
I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes.....	3
II. Les faits marquants de l'exercice 2010.....	3
Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale	4
I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau	4
II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2010 sur le périmètre de l'action municipale.....	6
III. Consolidation des dépenses d'investissement 2010 sur le périmètre de l'action municipale	8
IV. Endettement consolidé au 31/12/2010	9
V. Fiscalité consolidée.....	12
Partie 2 – L'analyse consolidée des risques du groupe communal en 2010.....	13
I. Le périmètre d'analyse des risques	13
II. Partenaires et associations aidés par la Ville.....	13
o Le secteur social.....	14
o Le secteur culturel.....	18
o Le secteur jeunesse	30
o Le secteur sportif	37
o Le secteur de la politique de la ville et du logement.....	45
o Le secteur de l'économie et du tourisme	54
o Le secteur développement urbain	58
III. Les délégations de service public.....	59
IV. Les engagements hors bilan	64

INTRODUCTION

I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes

Relevant d'une obligation légale pour le secteur privé, la consolidation des comptes reste une démarche essentiellement volontaire pour les collectivités, qui ne sont tenues, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'à la présentation du résultat cumulé de leurs différents budgets et à la présentation de rapports annuels d'activité de leurs compétences déléguées.

Les transferts successifs de compétences entre les différents niveaux de collectivités et l'émergence de nouvelles formes de partenariats nécessitent de procéder à l'analyse des résultats opérationnels et comptables de structures juridiquement distinctes afin d'apprécier l'action locale dans son ensemble et évaluer les risques potentiels pour la Ville des partenariats instaurés.

Dans ce contexte, la Ville réalise chaque année une analyse des comptes de ses principaux satellites afin d'évaluer la pérennité de leur activité.

Cette analyse a pour objectif d'assurer :

- une meilleure visibilité des différents acteurs publics ou privés pour les différentes politiques publiques locales ;
- une meilleure connaissance des efforts financiers de chacun ;
- une plus grande lisibilité des enjeux financiers et des engagements hors bilan tant en dépenses qu'en recettes.

II. Les faits marquants de l'exercice 2010

- Signature d'un avenant n°1 contracté par l'OPH Les résidences de l'Orléanais avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social : prolongation pour la période 2009-2014
- Transformation de l'IAV en Etablissement Public de Coopération Culturelle (ESAD), avec effet au 01/01/2011 (le satellite sera intégré à l'analyse de risques 2011)
- Signature de l'avenant 6 à la convention GPV actant du financement par l'ANRU d'un programme de 12 logements en accession à la propriété réalisé par la société HLM Batir Centre. L'avenant n'a pas d'impact financier pour la Ville
- Acquisition par la Ville de parts supplémentaires au capital social de la SEMSL Orléans Loiret Basket (détenue de 50.74% du capital), suite au retrait de Fleury-les-Aubrais et de Saint-Jean-de-Braye.
- Délégation SOCOS : avenant n°16 à la Délégation de Service Public, projet de chaufferie biomasse
- Choix d'un AMO pour assister la Ville dans le cadre des opérations de mise en concurrence pour la gestion du service public d'eau potable.

Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale

I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau

La consolidation de type comptable a pour objectif d'agrèger les budgets de la Ville et ceux de ses satellites pour disposer d'une vision globale de l'activité du groupe communal. La consolidation de tous les satellites et partenaires apparaissant disproportionnée par rapport aux enjeux financiers, le périmètre d'analyse est limité aux seuls satellites ayant des liens étroits avec la Ville, notamment :

➤ Des liens de nature financière :

- subventions de fonctionnement,
- participations au capital social de sociétés d'économie mixte,
- dotations en capital,
- avances en trésorerie,
- garanties d'emprunts,
- prestations en nature,

➤ Des liens de nature juridique :

- Représentation de la Ville au sein des organes de direction : conseils d'administration, conseil de communauté, comité syndical,
- Signature de contrats d'objectifs et de conventions d'utilisation des fonds versés liant contractuellement les parties.

➤ Des liens de nature opérationnelle :

- Importance du satellite dans la mise en œuvre de la politique publique de la Ville.

Dans un souci de cohérence et de transparence le périmètre de consolidation 2010 a été élargi en 2010 à 13 associations avec lesquels la Ville entretient des liens financiers, juridiques ou opérationnels significatifs.

Le périmètre de consolidation comprend maintenant, autour de la Ville d'Orléans et de ses 4 budgets annexes, 37 entités : 1 établissement public à caractère administratif et ses 3 budgets annexes, 1 établissement public à caractère industriel et commercial, 1 établissement public de coopération intercommunale et ses 11 budgets annexes, 6 sociétés de droit privé et 29 associations.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

L'importance ou la nature des liens développés par la Ville varie selon les satellites. La méthode d'intégration retenue identifie 3 noyaux au sein du périmètre de consolidation, correspondant chacun à un niveau de dépendance ou de contrôle :

➤ **Le contrôle exclusif : Noyau 1**

Il s'exerce sur les entités qui sont dépendantes financièrement (plus de 50% des ressources allouées par la Ville), et juridiquement (majorité des droits de vote au sein des instances décisionnelles et / ou désignation par la Ville des organes de direction).

Exemples : - CCAS : présidence assurée par M. GROUARD, Député Maire d'Orléans
- OPH les Résidences de l'Orléanais : présidence assurée par M. CARRE, Premier Maire-Adjoint Député du Loiret

L'intégration des comptes est totale (100 %).

➤ **Le contrôle conjoint ou majoritaire : Noyau 2**

Il s'exerce sur les entités de droit public ou de droit privé, dans lesquelles la Ville détient une participation et exerce une influence, soit majoritaire, soit significative.

Exemples : les participations ou les dotations de la Ville au capital social des sociétés d'économie mixte locales (SEMDO, Orléans Loiret Basket, Orléans Gestion).

L'intégration des comptes est proportionnelle au capital détenu s'il s'agit de sociétés. Pour les associations, l'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante : $0,5 \times [(subvention \text{ de la ville/subventions totales}) + (subvention \text{ de la ville/produits d'exploitation})]$.

Pour la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, les comptes sont intégrés proportionnellement selon la part d'habitant de la Ville d'Orléans dans la Communauté d'agglomération.

➤ **Le contrôle minoritaire : Noyau 3**

Il s'exerce sur les entités qui présentent des liens financiers avec la Ville, mais avec une représentation moindre dans les instances décisionnelles.

NOYAU 1 : Contrôle exclusif	NOYAU 2 : Contrôle conjoint	NOYAU 3 : Contrôle minoritaire
<ul style="list-style-type: none"> - Budget principal de la Ville d'Orléans et ses 4 budgets annexes Opérations funéraires, Opérations soumises à TVA, ZAC en régie (Candolle), Parc Floral - CCAS et ses 3 budgets annexes - Les Résidences de l'Orléanais - ASELQO 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Agglo et ses 11 budgets annexes Assainissement, Transport, Crématorium, Parc technologique d'Orléans Charbonnière, Parking, Pépinières, Centre de Formation des Apprentis, Port Fluvial, Inexplosible, Marché de gros, Lotissement Les Vallées - Office de tourisme - Orléans Gestion - Orléans Spectacles - SEMDO - Orléans Loiret Basket - Le 108 - JAM 	<ul style="list-style-type: none"> - CADO - Orléans Concerts - Scène nationale - Centre Chorégraphique National d'Orléans - Centre Dramatique National d'Orléans - SMO Gym - USO Judo - USO Foot - RCO Rugby - La vie devant soi - Orléans Insertion Emploi (OIE) - Maison de l'habitat - Orléans Technopole - Antirouille (Astrolabe) - Comité des Œuvres Sociales - Polysonik - Concours international de piano - La Tortue Magique - CERCIL - Maison de l'Emploi - ASPTT - Cercle d'escrime - ESCALE - AESCO - AJLA - DEFI

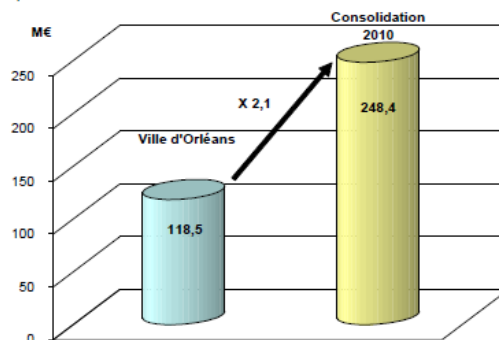
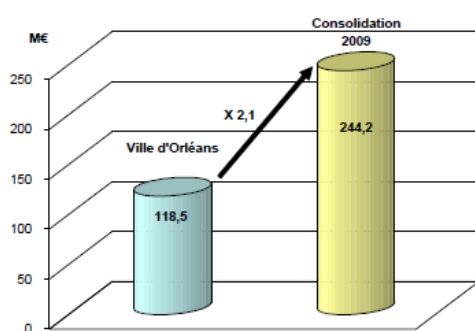
Associations intégrées à compter de 2010

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2010 sur le périmètre de l'action municipale

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	NOYAU 1				NOYAU 2		NOYAU 3	Consolidation 2010
	Ville d'Orléans	Les Résidences de l'Orléanais	CCAS	ASELQO	AGGLO	Autres		
LOGEMENT	0,1	34,8			0,2	-	0,2	35,4
SERVICES GENERAUX	31,0				3,3	0,4	-	34,7
CULTURE	21,8				-	0,8	4,4	27,0
TRANSPORTS	-				21,3	3,8	-	25,1
EDUCATION	19,5				1,1	-	-	20,6
GESTION URBAINE	14,3				3,1	3,0	-	20,4
SOCIAL	2,3		14,3		1,0	-	0,3	17,9
SPORT	9,2				-	2,5	2,3	14,1
SECURITE	6,2				* 5,8	-	-	12,0
DECHETS	-				11,7	-	-	11,7
JEUNESSE	4,5			5,1	-	0,2	0,5	10,2
ENVIRONNEMENT	8,0				0,6	-	-	8,6
ASSAINISSEMENT	0,3				5,9	-	-	6,2
ECONOMIE	0,7				2,1	0,5	0,2	3,4
TOURISME	0,6				-	0,5	-	1,2
TOTAL	118,5	34,8	14,3	5,1	56,1	11,6	7,9	248,4

(*) Contribution obligatoire versée par l'Agglo au Service Départemental d'Incendie et de Secours



De 2009 à 2010, l'effet de levier reste stable à 2,1.

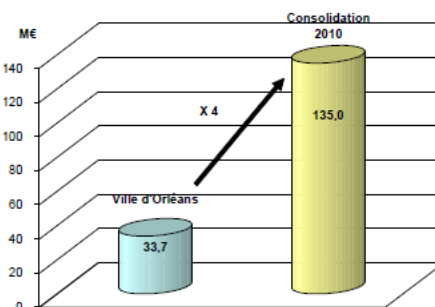
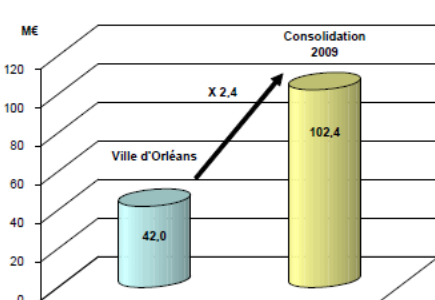
7

III. Consolidation des dépenses d'investissement 2010 sur le périmètre de l'action municipale

De façon constante, les projets majeurs d'investissement du territoire municipal sont réalisés par 4 structures publiques ou para publiques. A partir de 2010, il convient de noter toutefois l'important projet de modernisation du Centre Hospitalier Régional d'Orléans réalisé à La Source.

POLITIQUE PUBLIQUE	Ville d'Orléans	AGGLO	Les Résidences de l'Orléanais	SEMDO	Consolidation 2010	Consolidation 2009
TRANSPORTS	-	48,6			48,6	18,7
GESTION URBAINE	17,9	9,0		13,7	40,6	33,6
LOGEMENT	0,0	0,2	14,8		15,0	11,8
ASSAINISSEMENT	-	10,1			10,1	11,4
SERVICES GENERAUX	5,1	0,1			5,2	5,3
CULTURE	3,8	0,0			3,8	4,0
DECHETS	-	3,5			3,5	1,4
EDUCATION	3,3	0,0			3,4	7,8
ENVIRONNEMENT	1,2	0,3			1,5	2,9
SPORT	1,3	-			1,3	2,1
ECONOMIE	0,4	0,6			1,0	1,0
SOCIAL	0,3	0,4			0,7	0,7
JEUNESSE	0,3	-			0,3	1,3
SECURITE	0,1	-			0,1	0,2
TOTAL	33,7	72,9	14,8	13,7	135,0	102,4

SEMDO – Gestion urbaine : Opérations d'aménagement (ZAC) réalisées par la SEMDO pour la Ville d'Orléans.



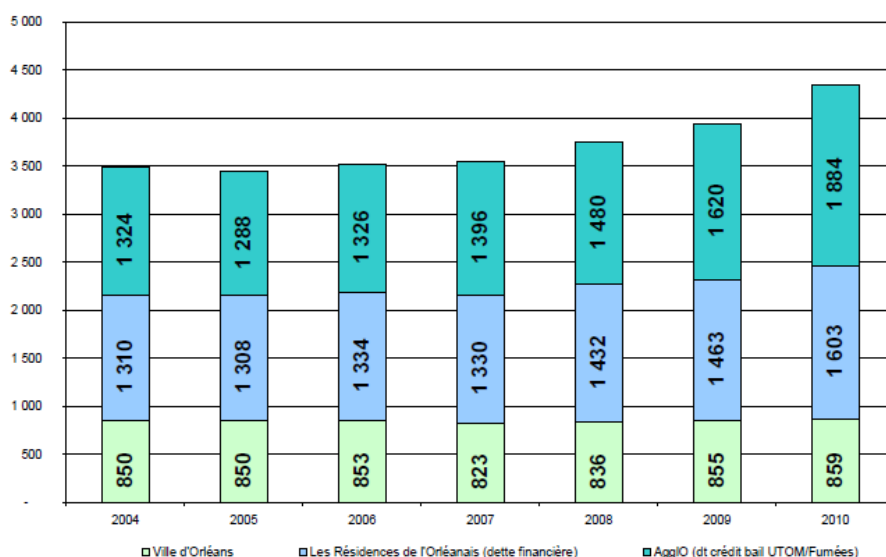
La consolidation 2010 fait apparaître un effet de levier de 4, très supérieur à celui de 2009 (2,4).

Cette évolution résulte de l'effort d'investissement réalisé pour la construction de la seconde ligne de tramway (Agglo), pour les projets d'urbanisme (Ville, SEMDO, Agglo) et la construction de logements sociaux (OPHLM).

8

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

IV. Endettement consolidé au 31/12/2010 en € par habitant

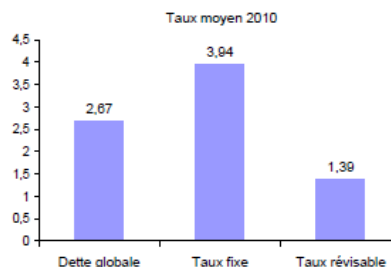
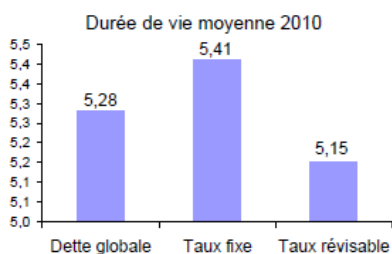
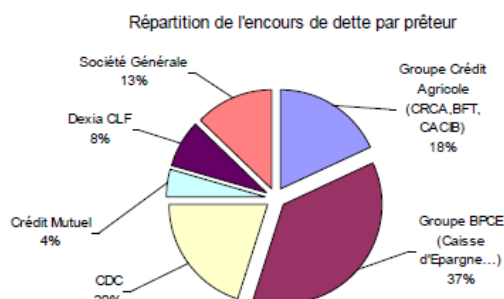


De 2004 à 2010, l'endettement de la Ville apparaît stable en euro / habitant, alors même que l'effort d'investissement est important. L'évolution de l'endettement de l'OPHLM et de l'AggLO est liée aux importants programmes d'investissement en cours (amélioration du parc de l'Office dans le cadre notamment des opérations de rénovation urbaine et construction de la seconde ligne de tramway pour l'AggLO).

Au 31/12/2010, la dette de la Ville s'élève à 100,125 M€ correspondant à 45 emprunts souscrits auprès de 8 établissements prêteurs.

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers présents en France. La Mairie veille à diversifier autant que possible ses sources de financement.

Les emprunts souscrits sont remboursables sur une durée maximum de 15 ans, en respectant un équilibre entre taux fixes et taux révisibles. Fin 2010, l'encours de dette est réparti à 50% à taux fixe et 50% à taux révisible, cet équilibre permettant à la Mairie de limiter ses charges financières. En 2010, le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 2,67 % et la durée de vie moyenne de la dette est de l'ordre de 5 ans.

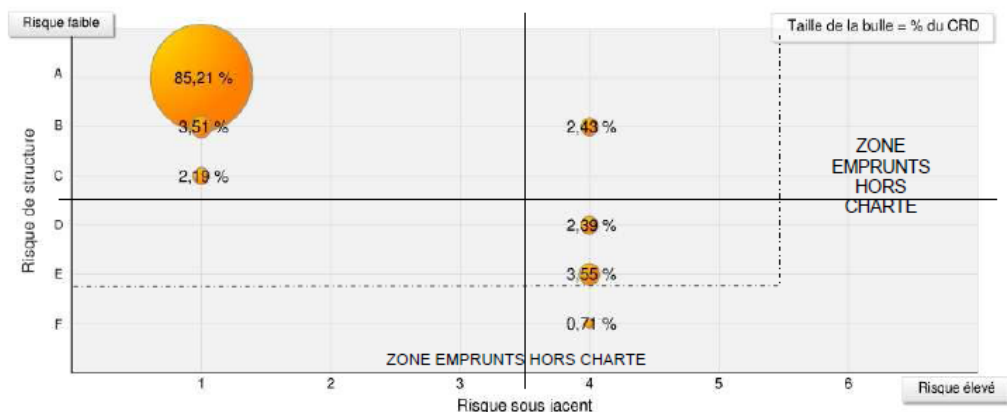


Avant la réalisation de toute opération de dette, la Mairie sollicite systématiquement l'avis d'un conseil spécialisé, la société Finance Active.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite, permet de classer les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5).

A fin 2010, la dette de la ville ne présente qu'un emprunt toxique (hors charte). Cet emprunt, souscrit en 2000, pour un capital initial de 8 559 480,64 francs suisses (contrevalant de 5 625 316 €) sera totalement remboursé le 1^{er} décembre 2011.



Le rapport de la Chambre régionale des comptes, portant sur les exercices 2002 à 2009, relève notamment, la baisse de 26% des intérêts sur la période étudiée, la gestion prudente de la dette de la Ville avec 53% des emprunts souscrits à taux fixe et un encours de dette inférieur de 23% à celui des villes comparables.

Enfin, il est rappelé que la dette souscrite auprès de la banque DEXIA, qui représentait en 2000, plus de 36%, représente fin 2010 moins de 8% de la dette de la Ville.

V. Fiscalité consolidée

Taux TH	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ville d'Orléans	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99
AggIO	0	0	0	0	0,813	0,813	0,813
Département	5,5	5,83	5,83	5,83	5,83	5,83	5,83
Région	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	26,49	26,82	26,82	26,82	27,63	27,63	27,63

Taux FB	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ville d'Orléans	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81
AggIO	0	0	0	0	1,28	1,28	1,28
Département	8,65	9,17	9,17	9,17	9,17	9,17	9,17
Région	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47
TOTAL	41,93	42,45	42,45	42,45	43,73	43,73	43,73

Taux FNB	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ville d'Orléans	39,60	39,60	39,60	39,60	39,60	39,60	39,60
AggIO (taux Ville d'Orléans)	0,00	0,00	0,00	0,00	2,80	2,80	2,80
Département	21,98	23,30	23,30	23,30	23,30	23,30	23,30
Région	8,62	8,62	8,62	8,62	8,62	8,62	8,62
TOTAL	70,2	71,52	71,52	71,52	74,32	74,32	74,32

Taux TP/CFE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ville d'Orléans	0	0	0	0	0	0	0
AggIO	19,56	19,35	19,18	18,98	18,74	19,60	25,23
Département	5,54	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87	0
Région	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	0
TOTAL	27,93	28,05	27,88	27,68	27,44	28,30	25,23

TEOM	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73

La réforme de la taxe professionnelle, mise en œuvre par l'Etat, s'est traduite par une refonte du panier fiscal des collectivités locales et par des transferts de fiscalité entre collectivités à compter de l'exercice 2011.

Partie 2 – L'analyse consolidée des risques du groupe communal en 2010

I. Le périmètre d'analyse des risques

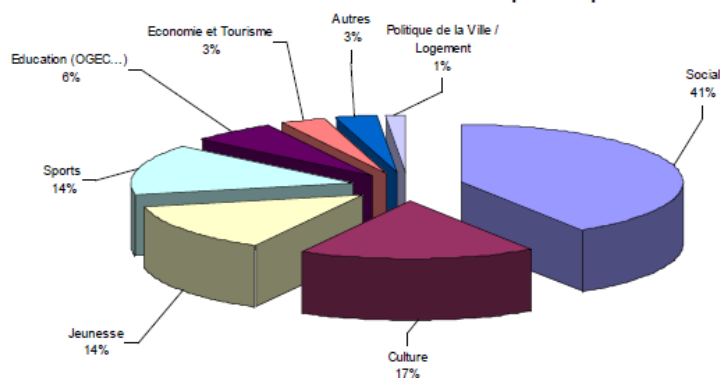
Pour mettre en œuvre ses politiques publiques, la Ville s'appuie sur de nombreux partenaires publics ou privés : Agglomération, CCAS, associations, sociétés d'économie mixte locales, ayant un lien juridique ou financier avec la Ville.

- Les liens financiers comprennent notamment les subventions versées, les participations en capital (SEM), les avances de trésorerie, les garanties d'emprunts,....
- Les liens juridiques correspondent aux représentations de la Ville au sein des organes de direction (conseils d'administration, conseil de communauté) ou à la signature de contrats d'objectifs ou de conventions encadrant l'objet des subventions octroyées.

Le périmètre d'analyse des risques s'étend en 2010 à l'ensemble des organismes bénéficiaires d'une subvention de la Ville supérieure à 75 K€ (hors OGEC). Le Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement du Loiret (CERCIL) est intégré pour la première fois au périmètre d'analyse.

II. Partenaires et associations aidés par la Ville

Subventions de fonctionnement
apportées par la Ville à ses partenaires :
répartition par secteur



• Le secteur social

Le périmètre de consolidation des risques du secteur social comprend 3 entités qui représentent 94% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

En 2010, les partenaires du secteur social reçoivent à eux seuls 41% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2010	Montant subventions 2009	Evol %
Total	44	9,81	9,80	0%
Périmètre	3	9,05	9,20	-2%
% analysé	7%	94%	98%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2010	RECETTES EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement Public Administratif	8387 K€	13998 K€	80%	pas de risque identifié	😊	NEANT
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES	Association	73 K€	180 K€	41%	Année de transition	😊	NEANT
CNAS		485 K€					
LA VIE DEVANT SOI	Association	129 K€	265 K€	49%	Résultat positif et fonds propres négatifs	😐	SURVEILLANCE
TOTAL		9053 K€					

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Situation financière saine

Les comptes du CCAS présentent fin 2010 un résultat d'exploitation de + 1 043 K€ et un résultat net positif de 645 K€ affecté à l'investissement du CCAS.

De 2009 à 2010, les charges d'exploitation évoluent de +1.3% (+ 171K€), alors que les recettes progressent de + 3.9% (+ 524 K€).

En dépenses, les achats et charges externes augmentent de +32% (417 K€), en relation avec la réouverture de la crèche des Chats ferrés, après rénovation complète (exploitation déléguée à La Maison Bleue). Les frais de personnels sont en légère diminution (-1.2%, -134 K€), en lien avec la réorganisation des services de la Mairie et la territorialisation des services techniques.

La hausse des produits d'exploitation résulte principalement de la hausse des recettes de prestations facturées (+12.1%, soit + 186 K€) et des subventions perçues (+2.9% soit +346 K€).

Les subventions versées en 2010 par la Ville s'élèvent à 8 387 K€ (8 337 K€ pour le fonctionnement propre du CCAS et 50 K€ pour les actions de réussite éducative) et sont en hausse de +1.1% par rapport à 2009.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoI ^N /N-1 €	EvoI ^N /N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	12 556 K€	13 114 K€	13 706 K€	13 473 K€	13 998 K€	524 K€	3,9%
Prestations de services et ventes	1 522 K€	1 476 K€	1 499 K€	1 535 K€	1 721 K€	186 K€	12,1%
Subventions d'exploitation	10 947 K€	11 571 K€	12 140 K€	11 865 K€	12 212 K€	346 K€	2,9%
dont subvention municipale	7 974 K€	8 037 K€	8 210 K€	8 291 K€	8 387 K€	95 K€	1,1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	12 127 K€	12 447 K€	12 849 K€	12 783 K€	12 954 K€	171 K€	1,3%
Achats et charges externes	1 045 K€	1 143 K€	1 226 K€	1 297 K€	1 714 K€	417 K€	32,2%
Charges de personnel	10 604 K€	10 791 K€	10 985 K€	10 882 K€	10 748 K€	-134 K€	-1,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	429 K€	667 K€	857 K€	690 K€	1 043 K€	353 K€	51,2%
RESULTAT NET (épargne brute)	464 K€	5 K€	544 K€	659 K€	645 K€	-14 K€	-2,1%

• LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)

Résultat négatif et fonds propres positifs

Par délibération du 23 octobre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville d'Orléans au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) à compter du 1er janvier 2010, afin d'élargir l'offre des prestations proposées au personnel municipal. Afin de maintenir le lien social entre les agents, le périmètre des actions du Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) a été redéfini et limité à des actions de proximité à compter depuis le 1er janvier 2010 (organisation du spectacle de Noël, maintien des sections loisirs existantes...)

L'année 2010 a été une année de transition pour le C.O.S et la comparaison des exercices 2009 et 2010 n'est pas pertinente, le CNAS s'étant substitué au COS pour une large part de ses missions. Les comptes 2010 montrent une diminution tant des recettes que des dépenses et le résultat d'exploitation s'établit à -70K€.

Au cours de l'année, le COS a réalisé une part importante de son patrimoine en procédant notamment à la vente des sites vacances (2 appartements aux Menuires, 6 bungalows à Labenne – Castelnaud – Saint-Hilaire de Riez).

Après comptabilisation du résultat exceptionnel de 67K€, le résultat net 2010 est négatif à -4K€.

Les capitaux propres s'élèvent à +828 K€ en fin d'exercice, en stabilité par rapport à 2009.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoI ^N /N-1 €	EvoI ^N /N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1443K€	1498K€	1425K€	1426K€	180K€	-1246K€	-87%
Prestations de services et ventes	5K€	8K€	9K€	7K€	1K€	-8K€	-84%
Subventions d'exploitation	999K€	992K€	997K€	1004K€	88K€	-916K€	-91%
dont subvention municipale	755K€	767K€	773K€	777K€	73K€	-704K€	-91%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1526K€	1515K€	1392K€	1231K€	249K€	-981K€	-80%
Achats et charges externes	212K€	174K€	186K€	178K€	65K€	-113K€	-63%
Charges de personnel	94K€	89K€	97K€	45K€	9K€	-35K€	-79%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-83K€	-17K€	33K€	195K€	-70K€	-265K€	-13,6%
RESULTAT NET	-165K€	-40K€	8K€	165K€	-4K€	-168K€	-10,2%
Capitaux propres	609K€	659K€	667K€	832K€	828K€	-4K€	0%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• LA VIE DEVANT SOI

Résultat positif et fonds propres négatifs

Depuis plusieurs exercices, l'association la Vie devant Soi (anciennement dénommée Office Orléanais des Retraités) présente une situation financière délicate, se traduisant par des résultats d'exploitation et des fonds propres négatifs. En 2009, le versement d'une subvention exceptionnelle du service de l'action sociale de Malakoff Mederic avait permis à l'association de présenter un résultat d'exploitation positif de 30 K€, sans parvenir toutefois à combler le déficit des fonds propres.

Les comptes 2010 font apparaître un résultat d'exploitation positif de +6 K€, résultant d'une réduction des charges d'exploitation (-33 K€, soit -11%) provenant à la fois d'une réduction des charges de personnel (-14 K€, soit -11%) et d'une baisse des achats (-18K€, soit-11%). Cet effort de réduction des dépenses a permis de compenser partiellement la diminution des subventions reçues (subvention exceptionnelle reçue en 2009, non récurrente).

La subvention de fonctionnement attribuée par la Ville est restée inchangée à 128.5 K€.

A fin 2010, les fonds propres de l'association progressent mais restent toujours négatif à hauteur de -8 K€

L'association reste sous surveillance.

Exercice clos : 31/12N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo* N/N-1 €	Evo* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	236K€	248K€	272K€	321K€	265K€	-56K€	-18%
Prestations de services et ventes	89K€	100K€	116K€	112K€	103K€	-9K€	-8%
Subventions d'exploitation	122K€	132K€	129K€	190K€	132K€	-58K€	-31%
dont subvention municipale	122K€	130K€	127K€	129K€	129K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	237K€	265K€	294K€	292K€	259K€	-33K€	-11%
Achats et charges externes	147K€	159K€	163K€	162K€	143K€	-18K€	-11%
Charges de personnel	87K€	105K€	129K€	129K€	115K€	-14K€	-11%
RESULTAT D'EXPLOITATION	0K€	-17K€	-21K€	30K€	6K€	-24K€	-81%
RESULTAT NET	1K€	-15K€	-20K€	31K€	6K€	-24K€	-80%
Capitaux propres	-9K€	-24K€	-44K€	-14K€	-8K€	6K€	-45%

• Le secteur culturel

Le périmètre de consolidation des risques du secteur culturel comprend 11 entités, représentant 82% des subventions versées par la Ville pour ce secteur. En 2010, les partenaires du secteur culturel reçoivent 17% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2010	Montant subventions 2009 *	Evol %
Total	76	4,10	4,11	0%
Périmètre	11	3,38	3,34	1%
% analysé	14%	82%	81%	

* périmètre constant par rapport au périmètre étargi 2010

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2010	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
SCENE NATIONALE D'ORLEANS	Association	1923 K€	4034 K€	48%	Résultat déficitaire et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE (CADO)	SARL	437 K€	2438 K€	18%	Résultat à l'équilibre et fonds propres faibles	☹	SURVEILLANCE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL (CDN)	SARL	235 K€	1792 K€	13%	Résultat et fonds propres positifs après 2 années consécutives d'exploitation négative	☹	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCERTS	Association	233 K€	566 K€	41%	Résultat et fonds propres positifs	☺	NEANT
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS (CCNO)	Association	223 K€	1785 K€	12%	Résultat et fonds propres négatifs	☹	SURVEILLANCE
CERCIL	Association	27 K€	254 K€	11%	Résultat et fonds propres positifs	☺	NEANT
POLYSONIK	Association	92 K€	169 K€	54%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO	Association	83 K€	234 K€	35%	Résultat et fonds propres positifs	☺	NEANT
ASSOCIATION LE 108	Association	70 K€	100 K€	70%	Résultat déficitaire et fonds propres positifs	☺	NEANT
LA TORTUE MAGIQUE	Association	53 K€	202 K€	26%	Exploitation excédentaire et capitaux propres positifs	☺	NEANT
CINEMA LES CARMES	SARL	Comptes 2010 non transmis				☹	RISQUE
		3376 K€					

11

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• LA SCENE NATIONALE D'ORLEANS

Exploitation déficitaire et fonds propres positifs

Les comptes 2010 de la Scène nationale font apparaître un déficit d'exploitation de -70 K€ (-165 K€ par rapport à 2009). Cette évolution résulte d'une forte hausse des charges d'exploitation (+277K€ soit + 7%), supérieure à la progression des produits d'exploitation (+111K€ soit + 3%).

- Concernant les produits, les subventions d'exploitation augmentent de +63K€ et le poste de production vendue évolue de + 58 K€.
- Concernant les dépenses, les achats et charges externes augmentent de +138 K€ et les charges de personnels de + 105 K€ (+5%).

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à +45 K€ (contre +15 K€ en 2009). Cette évolution du résultat net résulte en partie d'un résultat exceptionnel positif de 127 K€ provenant essentiellement d'une reprise de provision de 90K€.

Les fonds propres (+512 K€) progressent et sont positifs.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^l N/N-1 €	Evo ^l N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3824K€	4202K€	4028K€	3923K€	4034K€	111K€	3%
Prestations de services et ventes	621K€	666K€	573K€	679K€	738K€	58K€	9%
Subventions d'exploitation	3140K€	3380K€	3308K€	3220K€	3283K€	63K€	2%
dont subvention municipale	1777K€	1863K€	1933K€	1934K€	1923K€	-10K€	-0,5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3774K€	3831K€	4059K€	3828K€	4104K€	277K€	7%
Achats et charges externes	1914K€	1853K€	2011K€	1845K€	1783K€	138K€	8%
Charges de personnel	1754K€	1879K€	1937K€	2073K€	2178K€	105K€	5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	51K€	371K€	-31K€	95K€	-70K€	-165K€	-174%
RESULTAT NET	5K€	141K€	219K€	15K€	45K€	30K€	205%
Capitaux propres	-38K€	103K€	384K€	385K€	512K€	128K€	33%

• LE CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE D'ORLEANS – CADO

Résultat à l'équilibre et fonds propres faibles

L'exercice 2010 fait apparaître un résultat d'exploitation faiblement positif de +7 K€, contre +93K€ en 2009. La conjonction d'une hausse des produits de ventes (+123 K€) et d'une baisse des subventions d'exploitation (-108 K€) fait stagner le total des recettes d'exploitation (+12 K€). La subvention attribuée par la Ville a été maintenue à son niveau de 2010 (437 K€).

Les charges d'exploitation connaissent une progression de +4% (+97K€), due à une hausse des achats et charges externes (+224K€), atténuée toutefois par une diminution des charges de personnel (-163 K€).

La progression des charges d'exploitation en période de stagnation des recettes aboutit, fin 2010, à un résultat net de clôture juste équilibré. Le niveau des capitaux propres, bien que positif, reste faible (+9K€).

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^l N/N-1 €	Evo ^l N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2766K€	3702K€	2629K€	2427K€	2438K€	12K€	0%
Prestations de services et ventes	1392K€	2340K€	1369K€	1164K€	1287K€	123K€	11%
Subventions d'exploitation	1346K€	1348K€	1258K€	1259K€	1151K€	-108K€	-9%
dont subvention municipale	453K€	453K€	437K€	437K€	437K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2770K€	3730K€	2793K€	2334K€	2431K€	97K€	4%
Achats et charges externes	1539K€	2020K€	1925K€	1530K€	1754K€	224K€	15%
Charges de personnel	985K€	1398K€	842K€	594K€	431K€	-163K€	-27%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4K€	-28K€	-163K€	93K€	7K€	-86K€	-92%
RESULTAT NET	1K€	14K€	-119K€	99K€	1K€	-98K€	-99%
Capitaux propres	15K€	29K€	-90K€	9K€	9K€	1K€	7%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• LE CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Résultat et fonds propres positifs

Les comptes de l'exercice 2010 montrent une réduction significative et quasi parallèle des recettes et des dépenses, alors même que la subvention versée par la Ville est restée stable à 235 K€.

La baisse des charges d'exploitations (-461K€) se répartit entre les achats/charges externes (-160K€) et les charges de personnel (-264K€). La diminution des produits d'exploitation (-417 K€) concerne l'ensemble des sources de recettes (-184 K€ de production vendue, -30 K€ de subventions d'exploitation, -183 K€ de reprises sur amortissement et transferts de charges), à l'exception de la subvention de la Ville qui est restée inchangée.

Le résultat net de clôture est toutefois excédentaire de +6 K€ et les capitaux propres s'élèvent à +331 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol*N/N-1 €	Evol*N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2253K€	2912K€	2194K€	2209K€	1792K€	-417K€	-19%
Prestations de services et ventes	674K€	885K€	548K€	544K€	360K€	-184K€	-34%
Subventions d'exploitation	1363K€	1923K€	1442K€	1449K€	1420K€	-30K€	-2%
dont subvention municipale	235K€	235K€	235K€	235K€	235K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2366K€	2804K€	2254K€	2247K€	1786K€	-461K€	-21%
Achats et charges externes	830K€	1145K€	997K€	1044K€	884K€	-160K€	-15%
Charges de personnel	1295K€	1378K€	978K€	1085K€	822K€	-264K€	-24%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-113K€	107K€	-59K€	-37K€	7K€	44K€	118%
RESULTAT NET	-80K€	121K€	6K€	4K€	6K€	2K€	58%
Capitaux propres	190K€	310K€	315K€	319K€	331K€	12K€	4%

• L'ASSOCIATION ORLEANS CONCERTS

Résultat et fonds propres positifs

L'exercice 2010 confirme les résultats positifs observés depuis 2008 et fait apparaître un excédent d'exploitation de +3 K€ (+17K€ en 2009), en légère diminution par rapport à 2009 en raison d'une évolution plus forte des charges (+136 K€) que des produits d'exploitation (+121 K€).

Les subventions d'exploitation progressent de 49K€ (la subvention Ville restant stable), tandis que les ventes et prestations de service augmentent de 70 K€. Les achats et charges externes apparaissent en hausse de 22 K€ et charges de personnel en augmentation de 112K€.

Après constatation du résultat financier de 2 K€ et du résultat exceptionnel de 4 K€, le résultat net 2010 s'établit à +9 K€.

Ce résultat positif vient consolider les fonds propres qui atteignent 103K€ en fin d'exercice.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol*N/N-1 €	Evol*N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	373K€	461K€	586K€	445K€	566K€	121K€	27%
Prestations de services et ventes	87K€	152K€	283K€	131K€	201K€	70K€	53%
Subventions d'exploitation	283K€	306K€	300K€	311K€	360K€	49K€	16%
dont subvention municipale	232K€	247K€	233K€	233K€	233K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	382K€	468K€	566K€	428K€	563K€	136K€	32%
Achats et charges externes	63K€	75K€	143K€	82K€	104K€	22K€	27%
Charges de personnel	300K€	361K€	388K€	331K€	443K€	112K€	34%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10K€	-7K€	20K€	17K€	3K€	-15K€	-85%
RESULTAT NET	-9K€	-5K€	21K€	59K€	9K€	-50K€	-85%
Capitaux propres	18K€	13K€	34K€	94K€	103K€	9K€	9%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS

Résultat et fonds propres négatifs

L'année 2010 a été difficile pour le CCNO aussi bien économiquement que moralement. Les comptes 2010 de l'association font apparaître des résultats négatifs à hauteur de -75 K€.

Cette situation fortement déficitaire est liée au fait que l'année 2010 est une année de création et au déficit généré par le festival Traverses.

Les ressources sont en hausse de 11% soit +180 K€ provenant principalement d'une augmentation du produits des ventes (+86 K€) et de la hausse des subventions perçues (+91 K€%). La subvention ville s'est portée à 223 K€ comprenant la subvention de fonctionnement de 198 K€ complétée par deux participations exceptionnelles, l'une de 15 K€ pour le soutien de la création de J. Nadj au festival d'Avignon et une de 10 K€ apportée suite au décès de l'administrateur de la structure.

Les dépenses évoluent plus rapidement que les ressources financières, en augmentant de +17% soit + 274 K€. Les achats sont en hausse de 43 K€ et les charges de personnel +22% soit +205 K€.

Les capitaux propres sont négatif et ressortent à -69K€.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol* N/N-1 €	Evo* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2567K€	1664K€	1626K€	1605K€	1785K€	180K€	11%
Prestations de services et ventes	1246K€	639K€	579K€	536K€	621K€	86K€	16%
Subventions d'exploitation	1315K€	1018K€	1045K€	1068K€	1180K€	91K€	9%
dont subvention municipale	198K€	198K€	198K€	198K€	223K€	25K€	13%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2532K€	1639K€	1669K€	1586K€	1861K€	274K€	17%
Achats et charges externes	819K€	505K€	574K€	571K€	615K€	43K€	8%
Charges de personnel	1592K€	1054K€	1011K€	951K€	1156K€	205K€	22%
RESULTAT D'EXPLOITATION	35K€	25K€	-43K€	19K€	-76K€	-94K€	-506%
RESULTAT NET	21K€	18K€	-32K€	20K€	-75K€	-94K€	-481%
Capitaux propres	21K€	25K€	-13K€	6K€	-69K€	-75K€	-1351%

Afin de favoriser le retour à l'équilibre des comptes, le CCNO a décidé d'annuler le festival Traverses pour l'année 2011. L'année 2011 devrait être pour la structure une année de pause.

• LE CERCIL

Résultat et fonds propres positifs

Le musée mémorial des enfants du Vel d'hiv a été ouvert au public début 2011. Ce musée a été aménagé dans un bâtiment de la Ville d'Orléans, mis à disposition du CERCIL. Ce projet complexe, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Orléans, représente un coût d'investissement de 1,5 M€ et bénéficie d'un cofinancement de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et des villes de Paris, Pithiviers, Jargeau et Beaune-la-Rolande.

Les comptes 2010 du CERCIL font apparaître une exploitation positive de +17 K€ (+10 K€ en 2009).

Les produits d'exploitation progressent de 38 K€ (subventions d'exploitations +21K€, ventes/prestations de service +13K€...), tandis que les charges d'exploitation augmentent de 31K€ (charges de personnel +14K€, achats et charges externes +20K€).

Après constatation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net fin 2010 ressort à + 28 K€ (contre + 12 K€ en 2009, en évolution de +16 K€).

Les capitaux propres s'établissent à un niveau confortable de +223 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol* N/N-1 €	Evo* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	128K€	154K€	187K€	216K€	254K€	38K€	18%
Prestations de services et ventes	26K€	15K€	18K€	10K€	24K€	13K€	130%
Subventions d'exploitation	81K€	118K€	140K€	182K€	203K€	21K€	12%
dont subvention municipale	23K€	23K€	23K€	24K€	27K€	3K€	13%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	126K€	161K€	166K€	206K€	237K€	31K€	15%
Achats et charges externes	39K€	61K€	53K€	72K€	91K€	20K€	28%
Charges de personnel	73K€	89K€	102K€	118K€	132K€	14K€	12%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2K€	-8K€	21K€	10K€	17K€	7K€	73%
RESULTAT NET	3K€	8K€	10K€	12K€	28K€	16K€	140%
Capitaux propres	102K€	109K€	119K€	131K€	223K€	92K€	71%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• **L'ASSOCIATION POLYSONIK**

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Depuis 2007, l'association Polysonik dispose d'une convention d'objectifs avec la Ville pour la promotion des musiques actuelles et la gestion des studios de répétition et d'enregistrement situés 108 rue de Bourgogne.

Le résultat d'exploitation 2010 de l'association apparaît déficitaire pour la troisième année consécutive. Les produits d'exploitation progressent de +3 K€ en raison d'une hausse des recettes de ventes et prestations. Les subventions sont en légère diminution alors même que la subvention versée par la Ville progresse légèrement (versement d'une subvention exceptionnelle de 2 K€ pour le soutien d'un projet de compilation des meilleurs groupes locaux).

Les charges d'exploitation sont en diminution de -3K€ en raison de la baisse des achats et charges externes (-7 K€).
Après constatation des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net est excédentaire à hauteur de + 2 K€ en fin d'exercice.

Les capitaux propres s'établissent à 13 K€ et restent faibles.

Exercice clos : 31/12/N	2007	2008	2009	2010	Evol* N/N-1 €	Evol* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	73K€	162K€	165K€	169K€	3K€	2%
Prestations de services et ventes	4K€	29K€	25K€	32K€	7K€	28%
Subventions d'exploitation	69K€	130K€	138K€	134K€	-1K€	-1%
dont subvention municipale	60K€	90K€	90K€	92K€	2K€	2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	54K€	165K€	174K€	170K€	-3K€	-2%
Achats et charges externes	8K€	17K€	22K€	15K€	-7K€	-30%
Charges de personnel	44K€	144K€	147K€	151K€	4K€	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	19K€	-3K€	-8K€	-2K€	7K€	82%
RESULTAT NET	0K€	9K€	2,5K€	2K€	-0,5K€	-20%
Capitaux propres	0K€	8K€	11K€	13K€	2K€	19%

• **L'ASSOCIATION ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO**

Résultat et fonds propres positifs

L'association Orléans Concours International a pour principal objectif d'organiser, sur un rythme de biennal, le Concours International de piano des XXème et XXIème siècles. Ce concours a permis de révéler de jeunes talents et de favoriser la connaissance du répertoire contemporain pour piano.
Depuis 2004, l'association a mis en œuvre un deuxième concours intitulé Brin d'Herbe, à destination des jeunes de 9 à 18 ans, qui se déroule en alternance avec le Concours International.

Les comptes de l'année 2010 présentent une situation financière excédentaire avec une progression des ressources (+30K€ soit +15%) un peu supérieure à celles de dépenses (+24K€ soit +12%).

Le résultat d'exploitation est positif de + 10 K€ (+ 3K€ en 2009). Les subventions d'exploitation augmentent de 21 K€ : la subvention d'exploitation versée par la Ville progresse (80K€ de subvention annuelle et 3 K€ d'aide ponctuelle pour la réalisation d'un DVD de la finale du concours) et les ventes (billetterie, programme, prestations de services...) de 5 K€.

La hausse des charges de personnel (+11 K€) est compensée par une diminution des achats et charges externes de 14 K€ (honoraires et publicité).

Les capitaux propres, en progression constante depuis plusieurs années, atteignent 64 K€ en fin d'exercice.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol* N/N-1 €	Evo* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	153K€	193K€	203K€	204K€	234K€	30K€	15%
Prestations de services et ventes	7K€	8K€	14K€	11K€	18K€	5K€	46%
Subventions d'exploitation	144K€	183K€	185K€	190K€	211K€	21K€	11%
dont subvention municipale	53K€	80K€	80K€	80K€	83K€	3K€	4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	176K€	175K€	203K€	200K€	224K€	24K€	12%
Achats et charges externes	87K€	114K€	92K€	139K€	125K€	-14K€	-10%
Charges de personnel	56K€	59K€	76K€	57K€	87K€	11K€	19%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23K€	18K€	0K€	3K€	10K€	6K€	183%
RESULTAT NET	-23K€	19K€	13K€	6K€	9K€	3K€	60%
Capitaux propres	17K€	35K€	48K€	54K€	64K€	9K€	17%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• L'ASSOCIATION LE 108

Résultat déficitaire et fonds propres positifs

Depuis 2007, la Ville a confié la gestion de la Maison Bourgogne à l'association Le 108.

Au terme de l'exercice 2010, le résultat d'exploitation de l'association apparaît déficitaire (-4 K€) pour la première fois depuis 4 ans. Cette situation résulte d'un effet de ciseaux entre les produits d'exploitation, en diminution de 15 K€, et les charges d'exploitation en hausse +9 K€.

La baisse des produits d'exploitation provient de la non reconduction des subventions du CNASEA (-12 K€) et de la DRAC (-8 K€).

La subvention annuelle restant stable à hauteur de 70 K€, la ville avait versé une subvention exceptionnelle de 5 K€ en pour l'accueil d'une résidence en collaboration avec une compagnie de Montpellier.

La hausse des charges résulte principalement des charges externes (+7K€) et des frais de personnel (+3 K€).

Après constatation d'un résultat exceptionnel de +3K€, le résultat net 2010 est légèrement déficitaire (-1K€, contre + 22 K€ en 2009).

Les capitaux propres restent stables à +62 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2007	2008	2009	2010	Evo* N/N-1 €	Evo* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	67K€	106K€	115K€	100K€	-15K€	-13%
Prestations de services et ventes	9K€	12K€	11K€	12K€	1K€	5%
Subventions d'exploitation	57K€	93K€	104K€	88K€	-16K€	-15%
dont subvention municipale	50K€	70K€	75K€	70K€	-5K€	-8%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	50K€	83K€	95K€	105K€	9K€	10%
Achats et charges externes	8K€	22K€	27K€	34K€	7K€	26%
Charges de personnel	41K€	60K€	65K€	68K€	3K€	4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	17K€	23K€	20K€	-4K€	-24K€	-121%
RESULTAT NET	17K€	23K€	22K€	-1K€	-23K€	-104%
Capitaux propres	17K€	40K€	63K€	62K€	-1K€	-1%

• L'ASSOCIATION LA TORTUE MAGIQUE

Exploitation excédentaire et capitaux propres positifs

L'association la Tortue Magique a pour objet de réaliser un travail de création artistique, de soutien aux jeunes compagnies de marionnettistes sous forme de résidences, et de diffuser des spectacles au sein du théâtre du Parc Pasteur. Elle contribue ainsi à la diversité de la création artistique et au développement de l'offre culturelle à destination du jeune public orléanais. La convention de partenariat culturel signée avec l'association sur la période 2009-2011 définit des objectifs précis en matière de création, d'action culturelle et de programmation.

Les subventions attribuées par la Ville d'Orléans à l'association se divisaient jusqu'en 2009 en deux parts (part fixe annuelle 35 K€ et part complémentaire de 35 K€ versée une année sur deux pour le financement d'un festival). A partir de 2010, la subvention est lissée et versée pour un même montant tous les ans, le festival du parc Pasteur, auparavant organisé sur un rythme biennal, étant remplacé par des animations estivales : « un été au parc pasteur ».

Les comptes 2010 de l'association font apparaître un excédent d'exploitation de +16 K€ en progression de +29 K€ par rapport à 2009.

Les produits d'exploitation progressent (+10 K€), en raison de l'évolution favorable des subventions reçues (+21K€), notamment de la Ville d'Orléans (+17K€). Le produit des ventes se contracte toutefois (-13 K€).

Les charges d'exploitation sont en diminution de 19 K€ en raison d'une baisse des charges de personnel (-32 K€).

Fin 2010, le résultat net de clôture est excédentaire de +18 K€ et les fonds propres atteignent 56 K€.

Une provision pour risque de non versement du solde d'une subvention du Département du Loiret a été constituée sur l'exercice (11 K€), le montant subventionnable des dépenses n'ayant pas été atteint (risque de réduction de la subvention accordée au prorata des dépenses réalisées).

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo* N/N-1 €	Evo* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	273K€	233K€	290K€	192K€	202K€	10K€	5%
Prestations de services et ventes	80K€	103K€	104K€	57K€	45K€	-13K€	-22%
Subventions d'exploitation	192K€	129K€	185K€	135K€	156K€	21K€	16%
dont subvention municipale	70K€	35K€	70K€	35K€	53K€	17K€	50%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	260K€	232K€	291K€	205K€	186K€	-19K€	-9%
Achats et charges externes	89K€	84K€	116K€	81K€	86K€	5K€	6%
Charges de personnel	163K€	137K€	163K€	117K€	85K€	-32K€	-27%
RESULTAT D'EXPLOITATION	13K€	1K€	-1K€	-12K€	16K€	29K€	232%
RESULTAT NET	13K€	2K€	1K€	-11K€	18K€	29K€	260%
Capitaux propres	47K€	49K€	50K€	39K€	56K€	18K€	45%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• LA SARL CINEMA LES CARMES

L'année 2009 était marquée, comme 2008, par une évolution significative du chiffre d'affaires (+19,2%), aboutissant à une progression des produits d'exploitation de presque 6%.

La maîtrise parallèle des charges d'exploitation (+0,1%) n'était toutefois pas suffisante pour atteindre l'équilibre d'exploitation. Le résultat net s'affichait juste à l'équilibre en raison d'une opération exceptionnelle.

Les fonds propres devenaient positifs en raison de la prise en compte de subventions d'investissement.

En 2009, la Ville n'avait pu procéder au versement du solde d'une subvention d'investissement faute de transmission des justificatifs avant la fin de l'exercice. Cette somme avait fait l'objet d'un provisionnement dans les comptes de la Ville.

Exercice clos au 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol ⁰ N/N-1 €	Evol ⁰ N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	575,9 K€	531,6 K€	762,6 K€	807,0 K€			
Prestations de services et ventes	431,8 K€	403,4 K€	540,1 K€	643,6 K€			
Subventions d'exploitation	142,8 K€	124,0 K€	175,6 K€	162,2 K€			
dont subvention Ville d'Orléans (fonctionnement)	50,0 K€	50,0 K€					
dont subvention Ville d'Orléans (investissement)		47,0 K€	47,0 K€	0,0 K€			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	642,4 K€	633,3 K€	841,8 K€	842,7 K€			
Achats et charges externes	320,3 K€	273,9 K€	378,1 K€	397,7 K€			
Charges de personnel	242,1 K€	275,0 K€	321,3 K€	311,0 K€			
RESULTAT D'EXPLOITATION	-66,5 K€	-101,7 K€	-79,3 K€	-35,7 K€			
RESULTAT NET	-35,1 K€	-17,3 K€	-65,0 K€	0,5 K€			
Capitaux propres	-90,3 K€	-107,6 K€	-172,6 K€	33,0 K€			

Pour 2010, la SARL exploitant le cinéma Les Carmes n'a pas transmis ses comptes 2010 à la Ville, lesquels n'ont pu être analysés.

De plus, le Trésor Public a informé la Mairie que le cinéma Les Carmes restait redevable envers la Ville d'une dette cumulée de 216K€ au titre des loyers impayés et des charges.

• Le secteur jeunesse

Le périmètre de consolidation des risques du secteur jeunesse comprend 6 entités, qui représentent 98% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

En 2010, les partenaires du secteur jeunesse reçoivent 14% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2010	Montant subventions 2009	Evol %
Total	23	3,27	3,25	0,5%
Périmètre	6	3,20	3,18	0,5%
% analysé	26%	98%	98%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2010	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLÉANS (ASELQO)	Association	2705 K€	4977 K€	54%	Résultat à l'équilibre et fonds propres positifs	😊	NEANT
ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)	Association	184 K€	564 K€	33%	Résultat et fonds propres positifs	😊	NEANT
DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)	Association	110 K€	266 K€	41%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)	Association	100 K€	127 K€	78%	Résultat à l'équilibre et fonds propres négatifs	😞	SURVEILLANCE
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)	Association	54 K€	152 K€	35%	Résultat déficitaires, fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
AIDE À L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)	Association	43 K€	142 K€	30%	Résultat et fonds propres négatifs	😞	SURVEILLANCE
		3195 K€					

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• **L'ASSOCIATION ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)**

Résultat à l'équilibre et fonds propres positifs

La principale mission de l'association ASELQO concerne la gestion de 8 centres de loisirs et l'animation sociale des quartiers. L'année 2010 constate un niveau d'activité maintenu à la même hauteur qu'en 2009, le rapport d'activité 2010 de l'ASELQO faisant état de plus de 25 000 journées enfants réalisées sur l'exercice.

Les comptes 2010 de l'association présentent un résultat d'exploitation légèrement négatif (-5 K€), pour la deuxième année.

L'évolution des dépenses d'exploitation (-100K€, principalement au titre des achats et charges liés aux activités) apparaît équivalente à celle des produits (-103 K€).

Le résultat net est juste à l'équilibre, après prise en compte des produits exceptionnels (4 K€) et des produits financiers (2 K€).

Une provision pour risque liée à un litige salarial a été constituée (18K€), ainsi qu'une provision de 60 K€ correspondant à des subventions non définitivement acquises.

Les capitaux propres s'établissent à 86 K€, en progression continue depuis 5 ans.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo* N/N-1 €	Evo* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4515K€	4749K€	4909K€	5081K€	4977K€	-103K€	-2%
Prestations de services et ventes	1527K€	1642K€	1719K€	1853K€	1869K€	16K€	1%
Subventions d'exploitation	2833K€	2937K€	2941K€	2923K€	2902K€	-21K€	-1%
dont subvention municipale (dont invt)	2708K€	2767K€	2764K€	2760K€	2755K€	-5K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4491K€	4725K€	4850K€	5082K€	4982K€	-100K€	-2%
Achats et charges externes	1074K€	1215K€	1219K€	1292K€	1202K€	-90K€	-7%
Charges de personnel	3147K€	3200K€	3243K€	3416K€	3435K€	19K€	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	24K€	24K€	59K€	-2K€	-5K€	-3K€	-202%
RESULTAT NET	17K€	16K€	27K€	5K€	1K€	-4K€	-83%
Capitaux propres	28K€	45K€	126K€	80K€	86K€	6K€	7%

• **L'ASSOCIATION ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)**

Résultat et fonds propres positifs

La Ville soutient l'association E.S.C.A.L.E. depuis 1992, au travers de contrats d'objectifs successifs. Cette association propose, notamment dans le quartier de La Source, des actions d'animations qui contribuent à la réussite sociale et citoyenne de l'enfance et de la jeunesse,

Les comptes 2010 de l'association font apparaître un excédent d'exploitation de +7 K€ (+41K€ en 2009), en diminution par rapport à 2009 en raison de la conjonction d'une baisse des produits d'exploitation (-9K€ soit -2%) et d'une augmentation des charges (+25 K€) :

- La baisse des subventions d'exploitation (-35 K€) est en partie compensées par une hausse des ventes de marchandises (+27 K€). La subvention d'exploitation versée par la Ville est en légère hausse (+4 K€) par rapport à 2009.

- Les autres achats et charges externes augmentent de +21 K€ (+14%) et les charges de personnels de +7 K€.

Le résultat net s'établit fin 2010 à +11 K€ (contre +68 K€ en 2009). Cette diminution du résultat net s'explique en partie par une baisse du résultat exceptionnel (-23 K€ par rapport à 2009) et par la diminution du résultat d'exploitation évoquée précédemment.

Les capitaux propres s'élèvent à un niveau important de +150 K€.

Selon le rapport du commissaire aux comptes, un litige prud'hommal oppose l'association à une ancienne salariée. L'association qui avait gagné devant le tribunal administratif en 2009 attend le jugement prud'hommal, dont l'issue reste incertaine, pour 2011.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo* N/N-1 €	Evo* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	538K€	595K€	516K€	573K€	564K€	-9K€	-2%
Prestations de services et ventes	123K€	137K€	117K€	117K€	144K€	27K€	23%
Subventions d'exploitation	409K€	441K€	393K€	443K€	408K€	-35K€	-8%
dont subvention municipale	185K€	185K€	229K€	180K€	184K€	4K€	2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	579K€	591K€	477K€	532K€	557K€	25K€	5%
Achats et charges externes	129K€	136K€	131K€	152K€	173K€	21K€	14%
Charges de personnel	427K€	426K€	324K€	354K€	361K€	7K€	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-41K€	4K€	39K€	41K€	7K€	-33K€	-82%
RESULTAT NET	-46K€	0K€	74K€	68K€	11K€	-57K€	-84%
Capitaux propres	-3K€	-3K€	71K€	139K€	150K€	11K€	8%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• L'ASSOCIATION Dialogue Expression Formation Insertion (DEFI)

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

La Ville d'Orléans soutient l'association DEFI dans le cadre de ses actions d'animation auprès des jeunes dans les quartiers de La Source, de l'Argonne et au 108 rue de Bourgogne.

Après un retour à l'équilibre en 2007 et 2008, les comptes des années 2009 et 2010 présentent de nouveau des résultats négatifs.

Au cours de l'année 2010, les charges et les produits d'exploitation ont diminué dans des proportions identiques (-13/14%).

Concernant les recettes, de nombreuses subventions d'exploitation apparaissent en diminution par rapport à 2009 (Conseil Général, Cap Asso -39 K€, DDAI et DDTEFP -16 K€), la subvention d'exploitation versée par la Ville restant stable.

Concernant les dépenses, les achats et charges externes diminuent de -24 K€, en lien avec la réduction de dépenses d'hébergement et de location opérées sur le Défi'stival. Les charges de personnel diminuent de -17 K€.

Après comptabilisation d'une recette exceptionnelle de +38 K€ (remboursement URSSAF intervenu lors d'un contrôle concernant les exercices 2007,2008 et 2009), le résultat net s'établit à + 28 K€.

Les capitaux propres sont en progression à 97 K€.

Exercice clos : 31/12N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoI* N/N-1 €	EvoI* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	266K€	325K€	373K€	308K€	266K€	-42K€	-14%
Prestations de services et ventes	53K€	65K€	88K€	51K€	62K€	11K€	22%
Subventions d'exploitation	212K€	255K€	276K€	256K€	202K€	-53K€	-21%
dont subvention municipale	108K€	108K€	110K€	110K€	110K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	289K€	303K€	369K€	317K€	277K€	-40K€	-13%
Achats et charges externes	76K€	77K€	129K€	81K€	57K€	-24K€	-29%
Charges de personnel	206K€	219K€	230K€	227K€	210K€	-17K€	-7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-22K€	22K€	4K€	-8K€	-11K€	-3K€	-31%
RESULTAT NET	-18K€	25K€	8K€	-7K€	28K€	34K€	525%
Capitaux propres	43K€	68K€	76K€	70K€	97K€	28K€	40%

• L'ASSOCIATION JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)

Résultat à l'équilibre et fonds propres négatifs

L'association JAM met en place des actions de prévention de la délinquance au travers de la pratique des arts martiaux.

A fin 2010, la situation financière de l'association reste fragile, avec une exploitation juste équilibrée, les recettes et les dépenses sont en quasi stabilité. Les subventions reçues sont globalement stables malgré la hausse de la subvention Ville (+ 9 K€), en lien avec un projet d'insertion.

Le résultat net s'établit à +1K€, ce qui ne permet pas de reconstituer les fonds propres qui restent négatifs de -10 K€.

Exercice clos : 31/12N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoI* N/N-1 €	EvoI* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	113K€	121K€	131K€	125K€	127K€	2K€	2%
Prestations de services et ventes	3K€	4K€	4K€	3K€	5K€	2K€	50%
Subventions d'exploitation	109K€	118K€	127K€	120K€	122K€	2K€	2%
dont subvention municipale	85K€	87K€	92K€	90K€	100K€	9K€	10%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	117K€	121K€	127K€	127K€	126K€	-1K€	0%
Achats et charges externes	20K€	21K€	24K€	22K€	20K€	-2K€	-11%
Charges de personnel	93K€	99K€	101K€	102K€	104K€	2K€	2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4K€	1K€	4K€	-2K€	1K€	3K€	137%
RESULTAT NET	-3K€	3K€	4K€	-2K€	1K€	3K€	164%
Capitaux propres	-14K€	-13K€	-10K€	-11K€	-10K€	1K€	8%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• L'ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)

Résultat déficitaire, fonds propres positifs

L'association AJLA poursuit l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et les discriminations (activités d'accueil de loisirs, organisation de fêtes de rues et de quartier, animations sportives de proximité,...)

Les comptes 2010 font apparaître un résultat d'exploitation négatif de 18 K€ (-11K€ en 2009), cette évolution étant liée à la hausse des charges d'exploitation (+ 7K€), notamment des charges de personnel, sans progression parallèle des recettes.

Les comptes de l'association AJLA intègrent toutefois des charges de frais et indemnités liés à un licenciement, qui ont pesé sur les comptes.

Les ressources apparaissent stables malgré une subvention de la Ville en hausse (+5 K€), en lien avec le soutien de différentes actions ludo éducatives, (familles dans tous ses états, aides à la solidarité,...)

Les capitaux propres s'élèvent à 22 K€.

Exercice clos : 31/12N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^l *N/N-1 €	Evo ^F N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	135K€	146K€	154K€	152K€	152K€	0K€	0%
Prestations de services et ventes	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
Subventions d'exploitation	131K€	141K€	152K€	150K€	145K€	-5K€	-4%
dont subvention municipale	49K€	53K€	49K€	49K€	54K€	5K€	10%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	157K€	139K€	123K€	163K€	170K€	7K€	4%
Achats et charges externes	30K€	21K€	33K€	53K€	42K€	-11K€	-20%
Charges de personnel	122K€	113K€	83K€	107K€	121K€	14K€	13%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-22K€	7K€	31K€	-11K€	-18K€	-7K€	-62%
RESULTAT NET	-18K€	8K€	31K€	-11K€	-18K€	-7K€	-70%
Capitaux propres	12K€	19K€	50K€	40K€	22K€	-18K€	45%

• L'ASSOCIATION AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)

Résultat et fonds propres négatifs

Après les nombreux changements intervenus en 2009 (élection d'un nouveau président et emménagement dans de nouveaux locaux, réduction de la fréquentation des jeunes et diminution des recettes), les résultats de l'année 2010 restent mitigés.

Le résultat d'exploitation 2010 reste négatif de - 8 K€ (-14K€ en 2009), la progression des produits d'exploitation (+32 K€) n'excédant que légèrement celles des charges (+26 K€).

Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net reste négatif à hauteur de -9 K€, contre -15K€ en 2009.

La subvention d'exploitation versée par la Ville est en légère hausse + 4 K€ par rapport à 2009 (soutien à l'organisation de la semaine de la Francophonie à Orléans).

Les capitaux propres restent négatifs à -25 K€.

Exercice clos : 31/12N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^l *N/N-1 €	Evo ^F N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	115K€	140K€	115K€	110K€	142K€	32K€	29%
Prestations de services et ventes	8K€	10K€	12K€	8K€	8K€	1K€	18%
Subventions d'exploitation	108K€	128K€	103K€	95K€	127K€	32K€	34%
dont subvention municipale	20K€	33K€	37K€	39K€	43K€	4K€	9%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	122K€	128K€	113K€	124K€	150K€	26K€	21%
Achats et charges externes	51K€	53K€	51K€	52K€	57K€	5K€	9%
Charges de personnel	67K€	68K€	49K€	55K€	81K€	26K€	47%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7K€	12K€	2K€	-14K€	-8K€	6K€	43%
RESULTAT NET	-9K€	11K€	1K€	-15K€	-9K€	6K€	41%
Capitaux propres	-13K€	-1K€	0K€	-16K€	-25K€	-9K€	-58%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• **Le secteur sportif**

Le périmètre de consolidation des risques du secteur sportif étudie 7 entités qui représentent 73% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

En 2010, les partenaires du secteur sportif reçoivent 14% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2010	Montant subventions 2009 *	Evol %
Total	163	3,34	3,06	9%
Périmètre	7	2,42	2,22	9%
% analysé	4%	73%	72%	

* périmètre constant par rapport au périmètre élargi 2010

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2010	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ORLEANS LOIRET BASKET	SEMSL	1080K€	5107K€	21%	Résultats positifs et fonds propres positifs	😊	NEANT
RCO	Association	340K€	1130K€	31%	Résultats et fonds propres négatifs	😞	SURVEILLANCE
USO JUDO	Association	293K€	970K€	30%	Résultats et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
USO FOOT	Association	280K€	1653K€	16%	Résultats et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
CERCLE D'ESCRIME	Association	77K€	427K€	18%	Résultats et fonds propres positifs	😊	NEANT
SMO	Association	241K€	539K€	45%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
ASPTT	Association	144K€	801K€	18%	Résultats négatifs, fonds propres positifs	😊	SURVEILLANCE
		2423K€					

• **ORLEANS LOIRET BASKET**

Résultat positif et fonds propres positifs

Gagnant de la coupe de France, qualifiés en Euroleague, arrivé en ¼ de finale des play off et finaliste de la semaine des As, Orléans Loiret Basket a connu une année 2010 particulièrement riche au plan sportif.

Les comptes 2010 présentent un résultat d'exploitation positif de +124 K€ (contre + 5 K€ en 2009), en forte progression en raison d'une hausse plus importante des produits d'exploitation (+1 148K€) que des charges (+ 1 029 K€).

- Les subventions d'exploitation augmentent de + 360 K€, les ventes de marchandises de + 882 K€ et les reprises sur amortissement et provisions diminuent de -94 K€. La subvention d'exploitation versée par la Ville augmente de + 105 K€ par rapport à 2009.

- Les autres achats et charges externes augmentent de + 631 K€ et les charges de personnels de +383 K€.

Après comptabilisation des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à +24 K€ (contre + 21 K€ en 2009).

Le niveau de capitaux propre atteint +258 K€. Une provision pour risque (litiges) a été constituée et atteint fin 2010 46 K€.

La société fait l'objet d'un contrôle URSAAF sur les années 2007 à 2009. Au 30/06/2010, la procédure se situe au stade des observations et échanges contradictoires entre l'administration et la société.

Exercice clos : 30/06N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoP/N/N-1 €	EvoP/N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	21 22K€	3095K€	3459K€	3959K€	5107K€	1 148K€	29%
Prestations de services et ventes	1 223K€	1 893K€	2 232K€	2 617K€	3 488K€	882K€	34%
Subventions d'exploit on	741K€	976K€	1 086K€	1 114K€	1 474K€	360K€	32%
dont subvention municipale	498K€	682K€	700K€	955K€	1 080K€	105K€	11%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	21 16K€	3 006K€	3 354K€	3 954K€	4 982K€	1 029K€	26%
Achats et charges externes	886K€	894K€	1 142K€	1 205K€	1 836K€	631K€	52%
Charges de personnel	1 308K€	1 881K€	1 924K€	2 453K€	2 836K€	383K€	16%
RESULTAT D'EXPLOITATION	6K€	89K€	105K€	5K€	124K€	119K€	2271%
RESULTAT NET	6K€	18K€	20K€	21K€	24K€	3K€	16%
Capitaux propres	175K€	193K€	213K€	234K€	258K€	24K€	10%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• **L'ASSOCIATION Rugby Club Orléanais (RCO)**

Résultats et fonds propres négatifs

Les comptes 2010 du RCO présentent des résultats largement déficitaires. Le résultat d'exploitation s'établit à -338 K€, en raison d'une diminution des produits d'exploitation et plus précisément de diminution de 610 K€ de recettes de sponsoring.

Les subventions d'exploitation diminuent de -38 K€, malgré le versement par la Ville d'Orléans d'un acompte de 100 K€ sur la subvention 2011, sollicité par le club.

La baisse des charges d'exploitation (-295 K€ par rapport à 2009) ne parvient toutefois pas à compenser la perte de recettes.

Après comptabilisation des charges exceptionnelles, le résultat net s'établit -447 K€, entraînant une diminution très significative des capitaux propres : à fin 2010, les fonds propres de l'association sont négatifs de - 388 K€.

Exercice clos : 31/06/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1255K€	1763K€	2008K€	1812K€	1130K€	-682K€	-38%
Prestations de services et ventes	741K€	1178K€	1228K€	1126K€	508K€	-619K€	-55%
Subventions d'exploitation	431K€	436K€	589K€	517K€	478K€	-38K€	-7%
dont subvention municipale	270K€	260K€	320K€	240K€	349K€	109K€	45%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1233K€	1762K€	2011K€	1763K€	1468K€	-295K€	-17%
Achats et charges externes	588K€	784K€	756K€	789K€	773K€	-16K€	-2%
Charges de personnel	585K€	891K€	1129K€	888K€	642K€	-246K€	-28%
RESULTAT D'EXPLOITATION	23K€	1K€	-2K€	49K€	-338K€	-387K€	-789%
RESULTAT NET	17K€	1K€	0K€	2K€	-447K€	-449K€	-25341%
Capitaux propres	55K€	64K€	62K€	62K€	-388K€	-450K€	-727%

Les comptes de l'exercice 2011 montre un redressement de la situation financière du club. Toutefois, la situation demeure très fragile et l'aide de la Ville est à nouveau sollicitée par le club.

• **L'ASSOCIATION USO JUDO**

Résultat et fonds propres positifs

Les années 2008 et 2009 révélaient un retour des comptes à l'équilibre et à des fonds propres positifs.

L'exercice 2010 se solde par un résultat d'exploitation excédentaire de +42 K€ contre +70 K€ en 2009, en baisse de 28 K€ en raison d'une évolution plus importante des charges d'exploitation (+ 88 K€ soit +10 %) que des recettes (+ 60 K€ soit +7%).

- les dépenses sont en hausse de 88 K€ en lien avec une progression des achats (+44 K€) et des charges de personnel (+44K€)
- les ressources augmentent de 60 K€, notamment le poste subvention (+34 K€). La subvention d'exploitation versée par la Ville augmente légèrement (+ 5 K€) par rapport à 2009.

Le résultat net s'élève à + 43 K€ (contre +73K€ en 2009) et vient conforter les fonds propres de l'association qui atteignent 91 K€.

Une provision pour risque de licenciement et une provision pour charge de pensions et obligations similaires a été constituée en 2010 pour 9 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	771K€	853K€	919K€	910K€	970K€	60K€	7%
Prestations de services et ventes	157K€	135K€	189K€	158K€	167K€	9K€	6%
Subventions d'exploitation	608K€	718K€	748K€	749K€	782K€	34K€	4%
dont subvention municipale	303K€	300K€	302K€	288K€	293K€	5K€	2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	787K€	884K€	898K€	840K€	928K€	88K€	10%
Achats et charges externes	447K€	498K€	504K€	488K€	512K€	44K€	9%
Charges de personnel	320K€	365K€	368K€	345K€	389K€	44K€	13%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-15K€	-30K€	21K€	70K€	42K€	-28K€	-40%
RESULTAT NET	-8K€	-32K€	22K€	73K€	43K€	-30K€	-41%
Capitaux propres	-8K€	-41K€	-19K€	48K€	91K€	43K€	88%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• **L'ASSOCIATION USO FOOT**

Résultat et capitaux propres positifs

A l'issue de sa première saison en division nationale, les comptes de l'USO foot font apparaître un excédent d'exploitation de + 86 K€ (contre - 22 K€ en 2009).

Les produits d'exploitation augmentent de +327 K€ grâce à une augmentation des subventions de +33K€ et des autres produits de 309 K€ qui comprennent les actions de sponsoring et de mécénat. La subvention versée par la Ville en 2010 s'élève à 260 K€, en hausse de 20 K€. Les charges d'exploitation progressent de +218 K€, en raison d'une augmentation des achats/charges externe de + 88 K€ et des charges de personnel de + 105 K€.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'élève à +39 K€ (contre - 28 K€ en 2009), le résultat exceptionnel est déficitaire de 45K€.

Les résultats positifs de l'exercice confortent le niveau des capitaux propres, qui atteignent +59 K€.

Après révision de ses statuts, l'association USO foot portera désormais le nom d'Union Sportive Orléans Loiret Football. Une SASP (société Anonyme Sportive Professionnelle) va être créée pour la saison 2011-2012, l'association en sera un associé fondateur.

Exercice clos :30/06/N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoFN/N-1 €	EvoFN/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	9 03K€	1 320K€	1 213K€	1 326K€	1 663K€	327K€	25%
Prestations de services et ventes	310K€	443K€	350K€	319K€	303K€	-16K€	-5%
Subventions d'exploitation	174K€	378K€	441K€	437K€	470K€	33K€	8%
dont subvention municipale	270K€	240K€	240K€	240K€	260K€	20K€	8%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9 98K€	1 260K€	1 210K€	1 348K€	1 566K€	218K€	16%
Achats et charges externes	556K€	691K€	536K€	592K€	680K€	88K€	15%
Charges de personnel	411K€	530K€	612K€	699K€	805K€	105K€	15%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-95K€	61K€	3K€	-22K€	86K€	108K€	490%
RESULTAT NET	2K€	40K€	-9K€	-28K€	39K€	68K€	240%
Capitaux propres	4K€	44K€	35K€	7K€	59K€	52K€	718%

• **CERCLE D'ESCRIME**

Résultat et fonds propres positifs

L'année 2010 est une année de réussite pour le Cercle d'escrime orléanais avec le titre de champion de France par équipe en N1, la participation aux championnats du monde de Paris 2010 et l'organisation de la coupe du monde de sabre.

Les comptes 2010 de l'association font apparaître un excédent d'exploitation à l'équilibre, en stabilité par rapport à 2009. Le budget d'exploitation de l'association augmente globalement de 6%, tant en produits qu'en charges.

La subvention d'exploitation versée par la Ville diminue de 35 K€ par rapport à 2009.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'élève à + 2K€ (contre + 4 K€ en 2009).

Les capitaux propres sont à un niveau suffisant de +114 K€.

Exercice clos : 31/08/N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoFN/N-1 €	EvoFN/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	224K€	266K€	307K€	403K€	427K€	25K€	6%
Prestations de services, ventes/ autres produits	75K€	86K€	140K€	158K€	128K€	-31K€	-19%
Subventions d'exploitation	118K€	130K€	143K€	185K€	216K€	31K€	17%
dont subvention municipale	69K€	69K€	73K€	112K€	77K€	-36K€	-32%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	225K€	245K€	309K€	402K€	427K€	25K€	6%
Achats et autres charges	138K€	154K€	207K€	261K€	304K€	43K€	16%
Charges de personnel	77K€	80K€	89K€	98K€	118K€	20K€	20%
RESULTAT D'EXPLOITATION	0K€	22K€	-1K€	1K€	1K€	0K€	-32%
RESULTAT NET	2K€	4K€	1K€	4K€	2K€	-2K€	-48%
Capitaux propres	96K€	99K€	100K€	114K€	114K€	0K€	0%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• **L'ASSOCIATION SMO GYM**

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Les comptes 2010 font apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de - 4 K€, en amélioration par rapport à 2009 (-20K€ en 2009), le club ayant réussi en 2010 à faire progresser ses produits d'exploitation (+10K€) tout en diminuant ses charges d'exploitation (-7K€).

- Les subventions d'exploitation augmentent de 10 K€ (la subvention d'exploitation versée par la Ville restant stable) et les ventes de 7 K€, cette évolution étant atténuée par une baisse des transferts de charges (-7 K€).
- Les autres achats et charges externes baissent de -17 K€ (soit -6 %), tandis que les charges de personnel augmentent de 12 K€ (soit + 4%),

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit juste à l'équilibre du fait d'un résultat exceptionnel de 4 K€.

Les capitaux propres se stabilisent à un niveau de +92 K€.

Exercice clos : 30/06/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^l N/N-1 €	Evo ^l N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	463K€	475K€	498K€	529K€	539K€	10K€	2%
Prestations de services et ventes	33K€	34K€	34K€	41K€	48K€	7K€	17%
Subventions d'exploitation	380K€	416K€	423K€	436K€	446K€	10K€	2%
dont subvention municipale	235K€	235K€	235K€	241K€	241K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	451K€	489K€	498K€	549K€	543K€	-7K€	-1%
Achats et charges externes	215K€	231K€	241K€	270K€	252K€	-17K€	-6%
Charges de personnel	222K€	246K€	242K€	267K€	279K€	12K€	4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	12K€	-14K€	-1K€	-20K€	-4K€	16K€	80%
RESULTAT NET	14K€	-10K€	2K€	-12K€	0K€	12K€	103%
Capitaux propres	111K€	102K€	103K€	92K€	92K€	0K€	0%

• **L'ASPTT**

Résultat négatif, fonds propres positifs

L'APSTT, créée en 1948, est une émanation historique de France Télécom et de La Poste. Ce club rassemble aujourd'hui plus de 2000 adhérents au sein de 21 sections sportives.

Les comptes 2010 de l'ASPTT font apparaître un déficit d'exploitation de -144 K€, soit près du double de celui constaté en 2009 (-74K€ en 2009), résultant essentiellement d'une hausse des charges d'exploitation (+ 65 K€).

- les produits d'exploitation, en légère baisse, enregistrent une diminution des autres produits d'exploitation (-25K€) et des ventes de (-10K€), partiellement compensée par une hausse des subventions d'exploitation (+ 30K€).
- les charges d'exploitation augmentent de 65 K€, en raison d'une progression des charges de personnels de 56 K€ (+18%) et des achats et charges externes de 10 K€ (+ 5%)

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net est de - 100 K€ (-38K€ par rapport à 2009).

Les capitaux propres restent positifs (+502 K€) mais en baisse.

La situation financière de l'ASPTT, déficitaire sur plusieurs exercices, a conduit la Ville à solliciter la réalisation d'un audit, qui est en cours, en lien avec l'équipe dirigeante du club.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^l N/N-1 €	Evo ^l N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	959K€	950K€	969K€	806K€	801K€	-5K€	-1%
Prestations de services et ventes	66K€	70K€	55K€	59K€	48K€	-10K€	-17%
Subventions d'exploitation	375K€	414K€	281K€	278K€	308K€	30K€	11%
dont subvention municipale	99K€	103K€	145K€	142K€	144K€	2K€	2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1041K€	1055K€	837K€	879K€	945K€	65K€	7%
Achats et charges externes	254K€	380K€	207K€	209K€	220K€	10K€	5%
Charges de personnel	246K€	269K€	288K€	304K€	360K€	56K€	18%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-82K€	-105K€	132K€	-74K€	-144K€	-70K€	-95%
RESULTAT NET	0,2K€	0,4K€	119K€	-38K€	-100K€	-63K€	-167%
Capitaux propres	738K€	636K€	701K€	651K€	502K€	-149K€	-23%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

● **Le secteur de la politique de la ville et du logement**

Le périmètre de consolidation des risques du secteur de la politique de la ville et du logement étudie 10 entités qui représentent 45% des subventions versées par la Ville pour ce secteur. En 2010, les partenaires du secteur politique de la ville et du logement reçoivent 1% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

	Nombre entités	Montant subventions 2010	Montant subventions 2009	Evol %
Total	28	0,35	0,41	-15%
Périmètre	3	0,16	0,22	-30%
% analyse	12%	45%	55%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION ORLEANS 2010	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	PARTICULARITE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	OPH	26K€	44011K€	0,1%	Dette garantie 82,7 M€	Résultat net positif et baisse de la vacance	☹	SURVEILLANCE
MAISON DE L'HABITAT	ASSO	92K€	195K€	47%	/	Résultat net et fonds propres positifs	☺	NEANT
ORLEANS INSERTION EMPLOI	ASSO	38K€	2546K€	1%	/	Résultat net et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
LOGEMLOIRET	OPH				garantie d'emprunt	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM BATIR CENTRE	SA HLM				garantie d'emprunt	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM FRANCE LOIRE	SA HLM				garantie d'emprunt	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	SA HLM				garantie d'emprunt	Pas de risque identifié	☺	NEANT
SA HLM NOUVEAU LOGIS	SA HLM				garantie d'emprunt	Pas de risque identifié	☺	NEANT
LES AMIS DE PIERRE	ASSO				garantie d'emprunt (1)	Résultat positif - dette financière élevée	☹	SURVEILLANCE
ASSOCIATION SAINTE FAMILLE	ASSO				garantie d'emprunt (1)	Résultat excédentaire - dette élevée	☹	SURVEILLANCE
		156K€						

(1) contre garantie hypothécaire en cours de formalisation et clause d'inaliénabilité

● **Les résidences de l'Orléanais (OPH d'Orléans) :**

Faciliter l'accès au logement au plus grand nombre, favoriser le parcours résidentiel, assurer la qualité des services aux locataires, proposer des logements de qualités, tels sont les axes stratégiques des Résidences de l'Orléanais.

En 2010, 291 logements ont été réhabilités dont 99 sur le GPV, 3 logements restructurés, 14 logements mis en service et 3 logements en gérance. Par ailleurs, 107 logements sont sortis du patrimoine de l'Office. Des opérations de résidentialisation et de sécurisation des parties communes sont venues compléter les travaux de réhabilitations des logements.

Parmi les faits marquants de 2010, un avenant de prolongation au protocole CGLLS portant sur la période 2009-2014 a été signé afin de permettre à l'OPH de poursuivre dans de bonnes conditions ses projets de rénovation urbaine ainsi que son plan patrimonial.

Au 31/12/2010, sur un patrimoine de 8 802 logements, 7 024 logements ont été réhabilités, représentant 80 % du patrimoine de l'Office.

La vacance reste en 2010, bien qu'en baisse, à un niveau élevé en relation avec les opérations de renouvellement urbain en cours, et notamment celle du grand Projet de Ville de La Source, et se traduit par une perte financière en loyers et charges de 3 225 K€.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de vacance global	11,47%	13,55%	12,56%	12,50%	11,31%	11,23%	10,27%
Pertes financières induites en K€	3 580	4 000	4 424	3 199	3 045	3 221	3 225

Les comptes de l'exercice 2010 présentent toutefois des résultats positifs. Le résultat net de clôture s'élève à + 982 K€ et les fonds propres atteignent 59 M€. Les dettes financières s'élèvent à 187 M€ (dont 176 M€ de dettes bancaires).

Dans le cadre des conventions territoriales, la ville a versé à l'Office un total de 1 028 K€ de subventions d'investissement en 2010.

Exercice clos : 31/12N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	430 04K€	4 357 6K€	4 593 9K€	4 383 6K€	4 401 1K€	17 5K€	0,4%
Prestations de services et ventes	3 831 4K€	3 731 9K€	3 896 4K€	4 107 9K€	4 080 2K€	-277K€	-0,7%
Subventions d'exploitation	4 002K€	3 451K€	3 483K€	1 404K€	908K€	-497K€	-35,4%
dont subvention municipale	831K€	831K€	774K€	28K€	26K€	-2K€	-6,5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 751 7K€	3 774 6K€	3 622 2K€	3 879 0K€	3 992 0K€	113 0K€	2,9%
Achats et charges externes	1 707 7K€	1 645 3K€	1 667 7K€	1 676 3K€	1 646 2K€	-301K€	-1,8%
Charges de personnel	502 4K€	5 286K€	5 132K€	5 177K€	5 253K€	76K€	1,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	543 3K€	5 831 K€	971 6K€	5 047K€	4 092K€	-955K€	-18,9%
RESULTAT NET	90K€	2 345 K€	69 3K€	2 95K€	98 2K€	68 7K€	232,5%
Capitaux propres	3 998 8K€	4 186 7K€	4 962 2K€	5 641 2K€	5 907 2K€	266 1K€	4,7%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• **L'ASSOCIATION MAISON DE L'HABITAT**

Résultat net et fonds propres positifs

Les comptes 2010 font apparaître un léger déficit d'exploitation de -1 K€.

Les produits d'exploitation est négatif de -1K€ : les prestations diminuent de 14 K€, les subventions d'exploitation perçues sont en hausse de +12 K€, la subvention versée par la Ville reste stable à 90 K€ à laquelle s'ajoute 2 K€ service insertion pour la mise en conformité du logiciel de demandes de logement de l'association avec les nouvelles dispositions qui s'imposent à tous les services d'enregistrement.
Les charges d'exploitation baissent de -2K€ : les achats et charges externes diminuent de -5K€ (-13%) et les charges de personnel augmentent de + 4K€ (+3%)

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net est positif à +3K€

Les capitaux propres ressortent à un niveau confortable de +76 K€.

Le rapport financier 2010 de l'association annonce un projet de renforcement des effectifs afin de faire face au surcroît de fréquentation du public lié à la réforme du numéro départemental unique, à la mise en place du formulaire national unique de demande de logement, ainsi qu'à un afflux de propriétaires au titre de l'OPAH.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoI ^N /N-1 €	EvoI ^N /N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	178K€	220K€	198K€	196K€	195K€	-1K€	-1%
Prestations de services et ventes	3K€	13K€	12K€	14K€	0K€	-14K€	-100%
Subventions d'exploitation	168K€	182K€	175K€	178K€	191K€	12K€	7%
dont subvention municipale	90K€	90K€	90K€	90K€	92K€	2K€	2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	181K€	214K€	196K€	198K€	196K€	-2K€	-1%
Achats et charges externes	39K€	41K€	30K€	35K€	30K€	-5K€	-13%
Charges de personnel	130K€	160K€	154K€	153K€	157K€	4K€	3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2K€	6K€	2K€	-2K€	-1K€	1K€	75%
RESULTAT NET	0K€	11K€	6K€	5K€	3K€	-2K€	-39%
Capitaux propres	59K€	64K€	66K€	75K€	76K€	1K€	1%

• **ORLEANS INSERTION EMPLOI**

Résultat net et fonds propres positifs

La Ville a soutenu très activement les deux régies de quartier intervenant dans la commune : Argonne Service Plus et REPERES. Malgré ce soutien, la régie de quartier REPERES a rencontré depuis 2004/2005 des difficultés financières significatives qui ont conduit à une procédure de redressement judiciaire.

Afin de maintenir une politique d'insertion pour les personnes en situation précaire, la Ville a décidé d'accompagner la création d'une nouvelle association d'insertion par l'économique œuvrant sur l'ensemble du territoire communal.

L'association Orléans Insertion Emploi a repris au 01/11/2009 les personnels et activités de l'ex association Repères en vertu d'une décision du Tribunal de Grande Instance d'Orléans et ceux de l'association Argonne Service par fusion le 01/01/2010.

Les comptes arrêtés au 31/12/2010 de l'association OIE sont les premiers comptes établis sur 12 mois, la comparaison avec l'année précédente n'est pas pertinente.

Fin 2010, les comptes présentent un résultat d'exploitation positif de +20 K€. Les produits d'exploitation se composent à 19 % de subventions et à 76% des ventes de biens/prestations de service.

La subvention d'exploitation (38K€) versée par la Ville additionnée à la participation pour prestation représente 17% des produits de l'OIE.

Les charges d'exploitations sont composées à 81% de charges de personnel et à 11% d'achats et charges externes.

Après comptabilisation du résultat exceptionnel déficitaire de -14K€, le résultat net s'établit à 6 K€.

Les capitaux propres s'élèvent à 432 K€.

La dette financière s'élève à 83K€ en 2010, dont 60K€ d'avances remboursables à la Ville d'Orléans.

Exercice clos : 31/12/N	2009	2010
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	135K€	2546K€
Prestations de services et ventes	135K€	1945K€
Subventions d'exploitation	0K€	494K€
dont subvention municipale	0K€	38K€
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	159K€	2527K€
Achats et charges externes	28K€	278K€
Charges de personnel	111K€	2049K€
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23K€	20K€
RESULTAT NET	-33K€	6K€
Capitaux propres	-33K€	432K€

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

LES PRINCIPAUX ORGANISMES GARANTIS PAR LA VILLE D'ORLEANS

- L'OFFICE HLM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS

La situation financière (cf p 46)

Les garanties d'emprunts :

Afin de soutenir la production de logements sociaux sur son territoire, la Ville garantit, le plus souvent à 50%, les prêts contractés par les Résidences de l'Orléanais pour le financement de ses opérations.

Au 31/12/2010, l'encours garanti par la Ville et mobilisé par l'office s'élève à 82.7 M€, faisant de l'OPH le premier bénéficiaire de garanties d'emprunts de la Ville.

- LOGEM LOIRET (OPH DU LOIRET)

Résultat et fonds propres positifs

La Ville d'Orléans garantit les emprunts de Logem Loiret lorsqu'ils financent des opérations réalisées sur le territoire communal. Fin 2010 l'encours garanti s'élève à 7.8 M€.

Les comptes 2010 font apparaître un résultat net de clôture de 6.7 M€ en forte hausse par rapport à 2009 de +5.3 M€.

Les capitaux propres s'élèvent à +120.5 M€ et représentant 28% du total du bilan.

La dette financière s'élève à 302 M€ en 2010, dont notamment 276 M€ de dettes bancaires.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoFN/N-1 €	EvoFN/N-1 %
RESULTAT NET	6228K€	6998K€	3447K€	1378K€	6667K€	5290K€	384%
Capitaux propres	104387K€	110898K€	114388K€	114509K€	120484K€	5955K€	5%

- LA SA HLM France Loire

Résultat et fonds propres positifs

La Ville d'Orléans garantit certains emprunts de la SAHLM Bâtir Centre. L'encours garanti mobilisé au 31/12/2010 est de 13.8 M€.

La SAHLM présente un excédent d'exploitation de 15.5 M€ et un résultat financier déficitaire de - 9.9 M€. A fin 2010, le résultat net s'élève à 3.7 M€.

Les dettes financières atteignent 296 M€ (dont notamment 269 M€ de dettes bancaires et 10 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres s'élèvent à 89.2 M€, soit 22% du passif.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoFN/N-1 €	EvoFN/N-1 %
RESULTAT NET	6653K€	6720K€	6130K€	3467K€	3691K€	224K€	6%
Capitaux propres	54288K€	62803K€	73042K€	81137K€	89225K€	8089K€	10%

- LA SAHLM BATIR- CENTRE

Résultat et fonds propres positifs

La Ville d'Orléans garantit certains emprunts de la SAHLM Bâtir Centre. L'encours garanti mobilisé au 31/12/2010 est de 27.5 M€.

La SAHLM présente à fin 2010 un excédent d'exploitation de 10.7 M€ et un résultat financier déficitaire de - 5.6 M€. A fin 2010, après prise en considération des éléments exceptionnels, la SA Bâtir Centre affiche un résultat net s'élevant à 2.4M€.

Les dettes financières atteignent 222 M€ (dont notamment 190 M€ de dettes bancaires et 15 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres s'élèvent à 74.4 M€, soit 24% du passif.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoFN/N-1 €	EvoFN/N-1 %
RESULTAT NET	2451K€	3654K€	2608K€	3072K€	2364K€	-707K€	-23%
Capitaux propres	47573K€	52079K€	57095K€	66818K€	74406K€	7789K€	12%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• LA SAHLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE

Résultats et fonds propres positifs

La Ville d'Orléans garantit certains emprunts de la SAHLM Immobilière Val de Loire. L'encours garanti mobilisé au 31/12/2010 est de 17.8 M€.

La SAHLM présente à fin 2010 un excédent d'exploitation de 8,6 M€ et un résultat financier déficitaire de - 5.7 M€. A fin 2010, après prise en considération des éléments exceptionnels, la SAHLM Immobilière Val de Loire affiche un résultat net positif de +5.7 M€.

Les dettes financières atteignent 218 M€ (dont notamment 193 M€ de dettes bancaires et 17 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres s'élèvent à 84.7 M€, soit 27% du passif.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^F N/N-1 €	Evo ^F N/N-1 %
RESULTAT NET	1930K€	2101K€	1132K€	1889K€	5703K€	3814K€	202%
Capitaux propres	69102K€	71891K€	74706K€	77903K€	84738K€	6835K€	9%

• LA SAHLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN

Résultat et fonds propres positifs

La Ville d'Orléans garantit certains emprunts de la SAHLM Nouveau Logis Centre Limousin. L'encours garanti mobilisé au 31/12/2010 est de 9.7 M€.

Fin 2010, la SAHLM présente un excédent d'exploitation de 9.1M€ et un résultat financier négatif de - 6.3 M€. Après prise en compte des résultats exceptionnels, le résultat net s'élève à 3.9 M€.

Les capitaux propres s'élèvent à 38.7 M€ représentant 14% du passif et les dettes financières à 227 M€ (dont 206 M€ de dettes bancaires et 12 M€ de participations à l'effort de construction).

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^F N/N-1 €	Evo ^F N/N-1 %
RESULTAT NET	1753K€	1943K€	2697K€	2178K€	3943K€	1765K€	81%
Capitaux propres	25970K€	30221K€	28907K€	34514K€	38682K€	4168K€	12%

• L'ASSOCIATION LES AMIS DE PIERRE

Résultat positif - dette financière élevée

L'association les Amis de Pierre vient en aide aux personnes handicapées mentales et à leur famille. En 2008, l'association désirant acquérir les murs du foyer de vie dont elle était locataire, a sollicité la Ville d'Orléans pour la garantie d'un prêt de 400 K€, à hauteur de 50 %, destiné à en financer l'acquisition. En contrepartie, l'association s'est engagée à accorder à la Ville une inscription hypothécaire actuellement en cours de formalisation. Au 31/12/2010, l'encours garanti par la Ville est de 0.2 M€ (soit 0.4 M€, garanti à 50%).

Les comptes 2010 font apparaître un résultat d'exploitation positif de + 20 K€ (- 2 K€ en 2009), en évolution de + 22 K€ par rapport à 2009 du fait d'une augmentation plus importante des produits (+ 134 K€ soit +9 %) que des charges d'exploitation (+112 K€ soit + 7%).

Les subventions d'exploitation augmentent de + 152 K€ (conseil général), hausse confortée par une augmentation de + 16 K€ des prestations facturées aux pensionnaires.

Les achats et charges externes augmentent de + 61 K€ et les charges de personnels de + 51K€.

Ce résultat 2010 est obtenu grâce au remboursement par le Conseil Général de sommes anciennement dues et à des dons non encore affectés.

Le résultat net ressort à + 47 K€ après prise en compte du résultat financier

Les capitaux propres ressortent à + 897 K€ et la dette financière de l'Association s'élève fin 2010 à 896 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^F N/N-1 €	Evo ^F N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1078K€	1264K€	1540K€	1549K€	1683K€	134K€	9%
Prestations de services et ventes	189K€	183K€	228K€	188K€	204K€	16K€	8%
Subventions d'exploitation	840K€	1018K€	1217K€	1311K€	1463K€	152K€	12%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1137K€	1337K€	1587K€	1552K€	1664K€	112K€	7%
Achats et charges externes	212K€	254K€	282K€	254K€	315K€	61K€	24%
Charges de personnel	758K€	915K€	1149K€	1145K€	1196K€	51K€	4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-59K€	-73K€	-47K€	-2K€	20K€	22K€	894%
RESULTAT NET	4K€	-7K€	2K€	1K€	47K€	47K€	5557%
Capitaux propres	614K€	683K€	957K€	892K€	897K€	6K€	1%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• L'ASSOCIATION LA SAINTE FAMILLE

Résultat excédentaire - dette élevée

L'association La Sainte Famille bénéficie de la garantie de la Ville pour différents emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont deux souscrits au cours de l'année 2010, pour le financement de la restructuration et l'extension de la Maison de retraite Nazareth située rue du faubourg Bannier. Au 31/12/2010, l'encours garanti par la Ville mobilisé s'élève à 3.5 M€ (7 M€, garantis à 50%), auquel s'ajoute un encours complémentaire de 0,7 M€ (1,4 M€ garantis à 50%). En contrepartie de sa garantie, la ville bénéficie d'une clause d'inaliénabilité sur les bâtiments objets des financements garantis.

Les comptes 2010 font apparaître un excédent d'exploitation de + 145 K€ (+156K€ en 2009), en baisse de -10 K€ par rapport à 2009, en raison d'une progression des produits d'exploitation (+ 41K€ /+ 2%) plus faible que celle des charges d'exploitation (+ 51K€/+ 3%) :

- Les prestations de service diminuent de -79 K€
- Les autres achats et charges externes augmentent de + 59 K€ et les charges de personnels de + 52 K€,

Le résultat net 2010 s'élève à + 99 K€ (contre + -282 K€ en 2009)

Les capitaux propres ressortent à + 4 286 K€.

La dette financière souscrite auprès d'établissement de crédits s'élève fin 2010 à 7.2 M€.

Exercice clos : 31/12N	2006	2007	2008	2009	2010	EvoI'N/N-1 €	EvoI'N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1024K€	1164K€	1315K€	1661K€	1701K€	41K€	2%
Prestations de services et ventes	937K€	1025K€	1210K€	1651K€	1573K€	-79K€	-5%
Subventions d'exploitation	1K€	0K€	0K€	0K€	0K€	-9K€	-100%
dont subvention municipale	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1045K€	1269K€	1402K€	1505K€	1556K€	51K€	3%
Achats et charges externes	238K€	191K€	225K€	254K€	313K€	59K€	23%
Charges de personnel	707K€	984K€	1075K€	1151K€	1203K€	52K€	5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-20K€	-104K€	-86K€	156K€	145K€	-10K€	-7%
RESULTAT NET	6K€	-64K€	-76K€	-282K€	99K€	381K€	-135%
Capitaux propres (hors Prov. Règl.)	539K€	486K€	1689K€	2181K€	4286K€	2125K€	98%

• Le secteur de l'économie et du tourisme

Le périmètre de consolidation des risques du secteur de l'économie et du tourisme étudie 3 entités qui représentent 74% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

En 2010, les partenaires du secteur de l'économie et du tourisme concentrent 3% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

	Nombre entités	Montant subventions 2010	Montant subventions 2009	Evol %
Total	7	0,78	0,81	-5%
Périmètre	3	0,57	0,53	8%
% analysé	43%	74%	65%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2010	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
OFFICE DE TOURISME	Association	400 K€	747 K€	54%	Résultat négatif et fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ORLEANS TECHNOPOLE	Association	120 K€	1970 K€	6%	Résultat et fonds propres positifs	☺	NEANT
MAISON DE L'EMPLOI	Association	50 K€	363 K€	14%	Résultat équilibré, fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
		570 K€					

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• **L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME ET DE CONGRES D'ORLEANS**

Résultat négatif et fonds propres positifs

En 2009, une nouvelle convention cadre a été conclue entre la Ville et l'Office pour la période 2009-2013, parallèlement à la reprise par l'Office de l'activité d'Orléans Congrès gérée antérieurement par Orléans Gestion. Cette nouvelle mission permet à l'Office de valoriser le potentiel d'accueil du territoire Orléanais et d'élargir son offre. Cependant, l'office connaît quelques difficultés notamment dus à la baisse de fréquentation des touristes.

Les comptes 2010 présentent un déficit d'exploitation de -15 K€ (contre -73 K€ en 2009), en amélioration toutefois par rapport à 2009. L'année 2010 montre une stabilisation des produits d'exploitation (+5K€ / +1%) accompagné d'une baisse des charges d'exploitation (-53 K€ / -6%), liée essentiellement à la baisse des charges de personnel (-15 K€) et des achats et charges externes (-48 K€).

Les subventions d'exploitation versées s'élèvent à 444 K€, dont 400 K€ versée par la Ville, en stabilité par rapport à 2009.

Le résultat net de clôture est déficitaire de -11 K€. Les capitaux propres s'élèvent, fin 2010, à 44 K€ (en hausse, en lien avec la comptabilisation de subventions d'investissement).

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^N /N-1 €	Evo ^N /N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	675K€	644K€	702K€	742K€	747K€	5K€	1%
Prestations de services et ventes	271K€	238K€	281K€	292K€	296K€	3K€	1%
Subventions d'exploitation	400K€	400K€	412K€	416K€	444K€	28K€	7%
dont subvention municipale	400K€	400K€	412K€	400K€	400K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	664K€	647K€	647K€	815K€	762K€	-53K€	-6%
Achats et charges externes	275K€	247K€	242K€	289K€	240K€	-48K€	-17%
Charges de personnel	372K€	392K€	388K€	501K€	486K€	-15K€	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	11K€	-3K€	55K€	-73K€	-15K€	58K€	79%
RESULTAT NET	25K€	4K€	16K€	-55K€	-11K€	44K€	80%
Capitaux propres	71K€	74K€	90K€	34K€	44K€	10K€	30%

• **L'ASSOCIATION ORLEANS TECHNOPOLE**

Résultat et fonds propres positifs

Le résultat d'exploitation 2010 s'élève à + 44K€ en nette progression par rapport à 2009.

Cette évolution favorable du résultat d'exploitation s'explique par une hausse des produits d'exploitation (+677 K€), supérieure à celle des charges d'exploitation (+656 K€) :

- concernant les recettes, les subventions d'exploitation augmentent de +368 K€, les ventes de marchandises de +333 K€. La subvention d'exploitation versée par la Ville augmente de + 40K€ par rapport à 2009.
- concernant les dépenses, les autres achats et charges externes augmentent de +190 K€ et les charges de personnel de +381 K€.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net ressort excédentaire à +5 K€ (contre + 56 K€ en 2009). Le résultat net enregistre une diminution de 51 K€ en raison d'un résultat exceptionnel déficitaire de - 71 K€.

Le bilan 2010 fait apparaître un niveau de capitaux propres de +274 K€ représentant 31% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evo ^N /N-1 €	Evo ^N /N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1639K€	1806K€	1705K€	1293K€	1970K€	677K€	52%
Prestations de services et ventes	7K€	38K€	7K€	162K€	496K€	333K€	205%
Subventions d'exploitation	1630K€	1760K€	1697K€	1106K€	1474K€	368K€	33%
dont subvention municipale	135K€	165K€	80K€	80K€	120K€	40K€	50%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1742K€	1700K€	1795K€	1270K€	1926K€	656K€	52%
Achats et charges externes	660K€	737K€	684K€	566K€	785K€	190K€	32%
Charges de personnel	1043K€	937K€	1087K€	659K€	1040K€	381K€	58%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-103K€	106K€	-90K€	23K€	44K€	21K€	-91%
RESULTAT NET	-60K€	134K€	-66K€	56K€	5K€	-51K€	-91%
Capitaux propres	225K€	326K€	210K€	295K€	274K€	-21K€	-7%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI

Résultat équilibré et fonds propres positifs

Après deux années de résultat d'exploitation négatifs, l'année 2010 présente un excédent de 1K€, soit une évolution de +29 K€ par rapport à 2009, en raison d'une augmentation des recettes de 28 K€.
Les subventions de fonctionnement sont en hausse de + 17 K€ (la subvention versée par la Ville est resté stable à hauteur de 50 K€), le poste transfert de charges augmente de +13 K€.

Le résultat net de clôture est à l'équilibre.

Les capitaux propres s'élèvent à 29 K€, représentant 24% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2007	2008	2009	2010	Evol°N/N-1 €	Evol°N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	410K€	188K€	335K€	363K€	28K€	8%
Prestations de services et ventes	0K€	0K€	1K€	0K€	-1K€	-100%
Subventions d'exploitation	408K€	185K€	331K€	347K€	17K€	5%
dont subvention municipale	50K€	50K€	50K€	50K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	216K€	343K€	363K€	362K€	-1K€	0%
Achats et charges externes	44K€	73K€	83K€	85K€	1K€	1%
Charges de personnel	166K€	253K€	283K€	262K€	-1K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	195K€	-154K€	-28K€	1K€	29K€	103%
RESULTAT NET	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0%
Capitaux propres	29K€	29K€	29K€	29K€	0K€	0%

• Le secteur développement urbain

• LA SEMDO

Résultat excédentaire et capitaux propres positifs :

En 2010, les investissements dans les 21 opérations d'aménagement actives se sont élevés à plus de 18 M€ HT.

Le GPV d'Orléans La Source représente 36% des dépenses réalisées en 2010 : plus de 6.5M€ sur l'opération d'aménagement, groupe scolaire, médiathèque, Centre commerciale 2002 et maison des associations. Les autres opérations importantes sont les ZAC des Halles 1 et 2 (22%), la ZAC du Larry (10%) et la ZAC Cœur de Ville à Fleury (6%).

La Ville d'Orléans a confié à la SEMDO, la réalisation de différents programmes d'aménagement : ZAC des Halles 1&2, ZAC de la Charpenterie, ZAC Coligny, ZAC Sonis, ZAC du Clos de la Fontaine, ZAC de la tête nord du pont de l'Europe, ZAC du Champ Chardon, ZAC Bourgogne, Dupanloup...

Dans ce contexte, la Ville garantit les emprunts réalisés de la société pour un encours global mobilisé au 31/12/2010 de 10 M€.

Les comptes 2010 présentent des résultats excédentaires : +183 K€ pour l'exploitation et +76K€ pour le résultat net de clôture. Les capitaux sont en hausse et atteignent 1 933K€.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol°N/N-1 €	Evo°N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	27517K€	36564K€	38930K€	35835K€	37504K€	1669K€	5%
Prestations de services et ventes	11410K€	13898K€	20513K€	16000K€	25256K€	9256K€	58%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
dont subvention municipale	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	29003K€	36885K€	38923K€	35760K€	37321K€	1561K€	4%
Achats et charges externes	21211K€	30179K€	29190K€	23911K€	22017K€	-1894K€	-8%
Charges de personnel	1370K€	1380K€	1482K€	1203K€	1280K€	78K€	6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1486K€	-320K€	7K€	75K€	183K€	108K€	144%
RESULTAT NET	119K€	174K€	68K€	42K€	76K€	34K€	80%
Capitaux propres	1573K€	1747K€	1815K€	1857K€	1933K€	76K€	4%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

III. Les délégations de service public

• LA SEM ORLEANS GESTION

Au 31/12/2010, les comptes de la SEM Orléans Gestion présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre en amélioration de 72K€ par rapport à 2009. Ce résultat repose sur une évolution plus importante des ressources (+201K€) que des dépenses (+128 K€).

L'évolution des recettes provient principalement d'une hausse du chiffre d'affaires de +249 K€ liée notamment à une augmentation des recettes de stationnement.

Les charges de fonctionnement augmentent globalement de 1% malgré une baisse des achats et charges externe de -3% (soit -107 K€), et des frais de personnel de -1% (soit -25K€). La progression des charges provient d'une augmentation des redevances versées aux différents délégants en raison de l'accroissement du chiffre d'affaires.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net est positif de +47 K€. Les fonds propres s'élèvent à fin 2010 à 1 874 K€.

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol*N/N-1 €	EvoFN/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	10091K€	10389K€	10502K€	9853K€	10054K€	201K€	2%
Prestations de services et ventes	8688K€	9424K€	9215K€	9230K€	9479K€	249K€	3%
Subventions d'exploitation	1024K€	223K€	124K€	163K€	157K€	-6K€	-4%
dont subvention municipale	1086K€	175K€	124K€	163K€	157K€	-6K€	-4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9912K€	10192K€	10499K€	9926K€	10054K€	128K€	1%
Achats et charges externes	3261K€	3841K€	4174K€	3617K€	3510K€	-107K€	-3%
Charges de personnel	3640K€	3887K€	3944K€	3990K€	3965K€	-25K€	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	179K€	197K€	4K€	-72K€	0K€	72K€	-100%
RESULTAT NET	63K€	87K€	66K€	27K€	47K€	20K€	76%
Capitaux propres	1712K€	1783K€	1832K€	1843K€	1874K€	31K€	2%

• L'ASSOCIATION ANTIROUILLE

Créé en 1999, l'Astrolabe, équipement culturel destiné aux Musiques Actuelles, fait l'objet d'une délégation de service public à l'association l'Antirouille, depuis 2004.

Depuis sa création l'Astrolabe a acquis une reconnaissance régionale, voire nationale, dans le domaine de la diffusion des musiques actuelles. Son inscription dans le dispositif national Scène de Musique Actuelle fait l'objet d'une convention passée avec l'Etat, la Région et la Ville renouvelée régulièrement.

Les comptes 2010 présentent un excédent d'exploitation de 22 K€ (+ 30K€ en 2009) avec un budget globalement en hausse.

Les recettes d'exploitation augmentent de 24 K€ (+3%) : le chiffre d'affaires est en hausse de 2% et les subventions augmentent légèrement de 1%, la subvention d'exploitation versée par la Ville restant stable par rapport à 2009 à hauteur de 360 K€.

Les charges évoluent, elles aussi, à la hausse (+4%) : les frais de personnel et les charges et achats augmentent de +5% par rapport à 2009.

Le résultat net de clôture est excédentaire de +12 K€ et vient renforcer le niveau de fonds propres de l'association qui atteint, (hors provisions réglementées) 70 K€

La dette financière s'élève fin 2010 à 31 K€ (un emprunt de 32 K€ a été contracté au cours de l'exercice 2010).

Exercice clos : 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2010	Evol*N/N-1 €	EvoFN/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	815K€	836K€	905K€	842K€	866K€	24K€	3%
Prestations de services et ventes	221K€	215K€	280K€	242K€	247K€	5K€	2%
Subventions d'exploitation	569K€	588K€	574K€	563K€	569K€	6K€	1%
dont subvention municipale	358K€	347K€	335K€	360K€	360K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	780K€	842K€	889K€	812K€	844K€	33K€	4%
Achats et charges externes	383K€	395K€	422K€	399K€	419K€	20K€	5%
Charges de personnel	355K€	402K€	417K€	374K€	382K€	18K€	5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	36K€	-6K€	15K€	30K€	22K€	-9K€	-29%
RESULTAT NET	23K€	8K€	20K€	14K€	12K€	-2K€	-14%
Capitaux propres	542K€	499K€	651K€	589K€	573K€	3K€	1%
Capitaux propres hors prov. régl./subv* invt	16K€	24K€	44K€	58K€	70K€	12K€	21%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• **LA SA ORLEANS SPECTACLES**

La société Orléans Spectacles, filiale d'Orléans Gestion, intervient dans le cadre d'une délégation de service public pour la gestion du Zénith d'Orléans.

Fin 2010, les comptes présentent un résultat d'exploitation positif de 24 K€, en baisse par rapport à 2009 de -20K€. A l'exception des charges de personnel, l'ensemble des postes de recettes et de dépenses sont en baisse par rapport à 2009 : les charges diminuent globalement de -2% et les produits de -4%.

Le résultat net s'élève à 23 K€ ; les fonds propres restent élevés à 383 K€.

Exercice clos : 31/12N	2006	2007 *	2008	2009	2010	Evo* N/N-1 €	Evo* N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	15 13K€	1305K€	1217K€	1312K€	1262K€	-50K€	-4%
Prestations de services et ventes	1338K€	1290K€	1217K€	1312K€	1259K€	-52K€	-4%
Subventions d'exploitation	178K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	
dont subvention municipale	553K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	14 46K€	1268K€	1174K€	1267K€	1238K€	-30K€	-2%
Achats et charges externes	751K€	760K€	677K€	705K€	624K€	-81K€	-11%
Charges de personnel	139K€	168K€	150K€	215K€	240K€	26K€	12%
RESULTAT D'EXPLOITATION	68K€	37K€	43K€	45K€	24K€	-20K€	-46%
RESULTAT NET	39K€	31K€	29K€	30K€	23K€	-7K€	-24%
Capitaux propres	272K€	302K€	331K€	361K€	383K€	23K€	6%

* Signature avenant orléans spectacle 2007 : modification du montant de la redevance due par le fermier et suppression de la participation Ville

• **LA SA LYONNAISE DES EAUX**

La Ville a délégué l'exploitation du service public d'eau potable (production et distribution) à la société Lyonnaise des eaux depuis le 1^{er} janvier 1987 pour une durée de 20 ans prolongée de 5 ans par avenant n°6 du 28 mai 2003. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Des études ont été entreprises par les services municipaux dès l'année 2010 pour organiser les modalités précises de la fin du contrat, d'identifier les droits et obligations des parties et de préparer le transfert du service au prochain exploitant, et garantir ainsi la continuité du service public au 1^{er} janvier 2012. Pour ce faire, un protocole de fin de contrat a été établi entre la Ville et le délégataire sortant.

Après une procédure de mise en concurrence initiée en 2010, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 08/07/2011, le choix de la société LYONNAISE DES EAUX France comme nouveau délégataire du service public d'eau potable de la ville d'Orléans à partir du 01/01/2012 et pour une durée de 12 ans.

• **LA SA NUMERICABLE**

La SA Numéricable intervient dans le cadre d'une délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication de la Ville d'Orléans.

Le contrat de concession arrivera à échéance fin avril 2013. Les résultats de l'audit lancé par la Ville en 2008 ont mis en avant le faible entretien du réseau.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a, par un jugement rendu le 4 août 2009, rejeté les demandes formulées par la Société NC NUMERICABLE visant à annuler les titres émis par la Ville d'Orléans au titre des redevances dues pour les années 2005, 2006 et 2007. La Cour Administrative d'Appel de Nantes a rejeté en appel, par un arrêt du 31/08/2010 les demandes de la Société NC NUMERICABLE.

• **LA SA SOCOS**

La SA SOCOS est délégataire de la gestion du réseau de chaleur urbain situé au sud de la Loire. La réalisation du Grand Projet de Ville a un impact important sur l'équilibre d'exploitation de la SOCOS en raison des démolitions d'immeubles et des aménagements réalisés sur le quartier.

Dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville, et plus particulièrement des objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'émission de CO2, la Ville a contracté avec la S.O.C.O.S., la construction d'une chaufferie biomasse au bois.

La réalisation de ce projet qui permet de substituer une chaufferie bois à la chaufferie actuelle fonctionnant au fioul a été intégrée au contrat de concession par délibération du 26 mars 2010 pour livraison fin 2011.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

• **LA SA SOCIETE ORLEANAISE DE CHALEUR**

La gestion du réseau urbain de chaleur situé au Nord de la Loire a été concédée à la SODC. Un avenant n°8 au contrat de concession, approuvé le 25 janvier 2008 a prolongé la durée du contrat (5 ans), afin de prendre en compte les effets de dévoiements de réseaux effectués dans le cadre du passage de la seconde ligne de tramway. L'échéance du contrat est donc fixée au 30 juin 2018. L'objectif d'une production énergétique par biomasse est en bonne voie.

• **SOGERES**

La Ville d'Orléans et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ont décidé conjointement de procéder au renouvellement de leur service public de restauration collective.

Au terme de la procédure de consultation, l'offre de la société Sogeres a été retenue (délibération du 19/06/2009). La Sogeres exploite le service de restauration collective de la Ville d'Orléans et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Orléans à ses risques et périls depuis le 1er septembre 2009 pour une durée de 7 ans.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire doit notamment assurer l'exploitation de la cuisine centrale, le gros entretien, l'entretien et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'accomplissement du service, l'entretien courant et le nettoyage des locaux, la maintenance et le renouvellement des matériels en cuisine centrale.

Le contrat d'affermage impose par ailleurs au délégataire d'exercer ses missions dans le respect des engagements de la Ville en matière de développement durable.

• **FOURRIERE AUTOMOBILE**

Par délibération du 27 mars 2009, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a attribué à la SARL Garage Lebrun, la délégation du service public de la fourrière automobile.

Le contrat de délégation a pris effet le 01/04/2009 et a été conclu pour une durée de 5 ans.

IV. Les engagements hors bilan

La Ville d'Orléans a contracté des engagements financiers vis à vis de différents partenaires :

- **Le Grand Projet de Ville de La Source** : initialement fixé à 151 M€ TTC, le montant global de la convention ANRU a été porté à 196 M€ TTC par avenants successifs.

Les dépenses à la charge directe la Ville s'élèvent à 59 M€ TTC au titre du financement de la convention publique d'aménagement. Déduction faite des subventions attendues à hauteur de 29 M€, la participation nette de la Ville s'établit à 30 M€ TTC.

Les principales opérations financées dans le cadre du Grand projet de Ville sont les suivantes :

OPERATIONS	COUT TTC VILLE EN M€
Participation OPAC	5,1
Aménagement/création d'espaces publics /VRD	19,7
dont VRD...	13,1
dont aménagement du Centre Commercial 2002	6,6
Résidentialisation	9,9
Equipements publics :	20,8
dont construction d'un groupe scolaire,	5,8
dont construction d'un complexe sportif,	6,1
dont construction d'une médiathèque,	5,1
dont Théâtre Gérard Philipe,	0,7
dont mise en place d'une maison de s associations et d'un lieu d'animation pour les jeunes.	3,1
Autres (démolition du Centre Commercial Beauchamps, ingénierie, rémunération aménageur)	3,2
ENGAGEMENT TOTAL VILLE AU 31/12/2010 (yc avenant 5)	59
VERSEMENTS EFFECTUES AU 31/12/2010	46
ENGAGEMENT RESIDUEL	13

	Subventions attendues	Subventions encaissées	Reste à encaisser
ANRU	13,7	7,0	6,7
Région	5,0	4,9	0,1
Département	4,8	2,5	2,4
AggIO	3,3	3,3	-
Etat	1,1	0,9	0,2
Feder	1,1	0,8	0,3
Autres	0,3		0,3
CDC	0,1	0,1	0,0
TOTAL	29,4	19,6	10

Par délibération du Conseil Municipal du 22/10/2010, un avenant n°6 à la convention GPV a été approuvé portant sur le subventionnement par l'ANRU d'un programme de 12 logements en accession à la propriété réalisés par la société d'HLM Bâtir Centre. Cet avenant n'a pas d'impact sur la participation financière de la Ville.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

- **Le plan CGLLS** : ce plan conclu en 2003 est destiné à accompagner l'OPH Les Résidences de l'Orléanais dans son redressement financier. L'engagement financier de la Ville est globalement de 13 421 K€ sur la période 2003 - 2008 :

- Au titre de l'article 3-1 de la convention CGLLS, la Ville s'est engagée à verser une subvention d'exploitation de 4.51 M€ (750 K€/an)
- Au titre de l'article 3-2 de la convention CGLLS, la Ville s'est engagée à apporter à l'OPH une somme de 2,77 M€ en capital.
- Au titre de l'article 3-3, la Ville s'est engagée sur un montant de 6,14 M€, dans le cadre des conventions territoriales, GPV et CTA.

Au 31/12/2008, la ville a versé la totalité de la subvention de fonctionnement de 4,5 M€ (article 3-1) et 6.6 M€ de participations d'investissement (article 3-2/3-3). A la fin du plan initial, l'engagement résiduel de la Ville s'élève donc à 2,3 M€. Courant 2009, la Ville, l'OPH et les différents partenaires ont finalisé l'avenant de la convention CGLLS. Par délibération du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté un avenant n°1 de prolongation jusqu'en 2014 dans lequel la participation globale d'investissement de la Ville passe de 8,9 M€ (convention initiale) à 10.1 M€.

Dans le cadre du budget 2010, la Ville a versé 0,9 M€ à l'office dans le cadre des conventions territoriales. Au 31/12/2010, la participation d'investissement de la Ville atteint un volume global de 8.4 M€. Par conséquent, il restera donc 1,7 M€ à verser jusqu'en 2014.

- **La convention territoriale de l'Argonne 2007 – 2012** : Le projet de Renouveau Urbain établi avec l'ensemble des partenaires et notamment Les Résidences de l'Orléanais, bailleur social concerné par ce quartier, a été validé par le comité d'engagement de l'A.N.R.U. le 29 novembre 2007. La convention a été signée par tous les financeurs le 12 février 2008, sur la base d'une délibération adoptée le 25 janvier 2008. La convention couvre un montant global de dépenses de 62,6K€. Sur cette somme, la Ville est engagée pour 23,9 M€ et attend parallèlement 8.6 M€ de recettes, soit un engagement net de 15 M€.

- **Le projet Gare** : En application de la convention signée le 22 juin 2005, la Ville s'est engagée à financer 7,3 M€ sur un coût global de 38,7 M€ (dont 500 K€ d'acquisitions foncières).

A fin 2009 le solde des engagements résiduels s'élève à près de 1 M€.

La première phase du projet concernant la livraison de la Halle des Voyages est achevée, toutefois, le compte définitif des bilans et opérations reste à établir par la S.N.C.F.

La liaison tram-train enregistre un retard ce qui pose la question de sa maîtrise d'ouvrage.

- **Le projet ARENA**:

Par délibération du 24/09/2010, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition du site FAMAR situé le long de la RD 2020 au sud du pont Joffre, moyennant le prix de 8,3 M€ HT, payable pour 10 % à la signature de l'acte authentique en 2011 et pour le solde à la libération définitive du site en 2013.

- **Le projet Dupanloup** :

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat – Région 2007-2013, il a été décidé, au titre du volet Enseignement Supérieur – Recherche, et dans le cadre de l'opération Orléans - Ville Universitaire, de transformer l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Orléans. Le coût total de l'opération est de 12,2 M€.

Après appel d'offres ouvert européen, la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été attribuée à la SEMDO par délibération du Conseil Municipal du 11/09/2009 et une convention de mandat a été signée. L'opération est en cours de réalisation

- **Les ZAC en concession d'aménagement (hors GPV)** :

La Ville a confié à la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (SEMDO), par voie de concession ou de mandats, l'étude ou la réalisation d'opérations d'aménagement et d'urbanisme et la construction d'équipements publics.

Au cours de l'année 2010, deux nouvelles opérations ont été confiées à la SEMDO : la ZAC Carmes Madeleine et l'aménagement de l'hôtel Dupanloup. Fin 2010, la ville dispose de 10 opérations d'aménagement en cours (hors GPV) auprès de la SEMDO sous la forme de traités de concession d'aménagement

Au 31/12/2010, les engagements cumulés de la Ville au travers des opérations d'aménagement déléguées représentent :

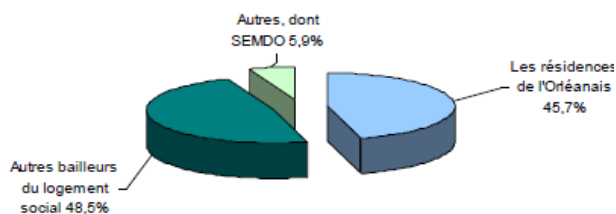
en M €	COÛT TOTAL HT	DEPENSES REALISEES AU 31/12/2010 HT	% DEPENSES REALISEES	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE D'ORLEANS TTC (1)	CUMUL DES PARTICIPATIONS DÉJÀ VERSEES AU 31/12/2010 TTC (2)	% PARTICIPATION VERSEE
ZAC DES HALLES 1	11,1	7,2	65%	7,6	6,6	87%
ZAC DES HALLES 2	24,5	16,8	68%	14,7	11,9	81%
ZAC DE LA CHARPENTERIE	28,9	28,9	100%	7,1	7,1	100%
ZAC COLIGNY	18,4	16,8	91%	0,4	-	0%
ZAC SONIS	17,4	9,9	57%	0,5	-	0%
ZAC DU CLOS DE LA FONTAINE	12,6	5,9	47%	0,1	-	0%
ZAC TETE NORD DU PONT DE L'EUROPE	1,9	1,4	73%	2,1	0,1	4%
ZAC DU CHAMP CHARDON	3,6	2,6	73%	-	-	0%
ZAC BOURGOGNE	15,8	2,3	15%	9,8	1,5	15%
ZAC CARMES MADELEINE	60,4	-	0%	34,5	-	0%
TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT (hors GPV)	194,7	91,7	47%	76,9	27,2	35%
Solde de participation à verser (1)-(2)					49,7	

d'après les CRAC 2010 validés au Conseil Municipal du 08/07/2010

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

- Les garanties d'emprunt : au 31/12/2010, le montant des garanties d'emprunts s'élève à 181 M€ contre 176 M€ fin 2009.

Bénéficiaires	Encours au 31/12/2010 (en M€)	%
OPH LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	82,7	45,7%
BATIR CENTRE	27,5	15,2%
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	17,8	9,8%
SEMDO	10,0	5,5%
SA HLM FRANCE LOIRE	13,8	7,6%
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	9,7	5,4%
LOGEMLOIRET-OPH DU LOIRET	7,8	4,3%
LA SAINTE FAMILLE-MR NAZARETH	3,5	1,9%
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2,4	1,3%
Le C.R.O.U.S ORLEANS-TOURS	2,9	1,6%
SA D'HLM FRANCE HABITATION	1,6	0,9%
CENTRE HOSP REG ORLEANS	0,3	0,2%
STUART COMMERCIAL SA	0,4	0,2%
APHL	0,2	0,1%
LES AMIS DE PIERRE	0,2	0,1%
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	0,1	0,1%
ASSOCIATION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	0,02	0,01%
Total quotité garantie par la Ville	181,0	100,0%



N° 7 – Budget 2011. Décision modificative n° 3.

M. MARTIN – *Pour la décision modificative n° 3, c'est essentiellement deux points :*

- d'une part, des augmentations de crédit sur les aspects énergétiques, notamment le chauffage, en raison de l'augmentation des prix d'approvisionnement. Nous avons donc inscrit des crédits supplémentaires que vous voyez apparaître dans la délibération ;

- d'autre part, pour aider les services en fin d'année à faire des investissements qui leur permettent de travailler avec plus de commodités, plus d'efficacité, il avait été proposé, vous vous en souvenez lors de réunions de travail, d'accélérer des investissements et ceci a donc été pris en compte. Ce sont de petits investissements mais très importants dans la vie quotidienne. Je ne vais pas tout détailler, mais cette demande a été prise en compte et c'est ce qui vous est demandé d'approuver ce soir.

M. le Maire – *C'est très bien, M. MARTIN.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

1) Autoriser les transferts de crédits suivants :

- Transferts de crédits au sein de la section de fonctionnement

Prélèvement		Affectation	
020	64111 -90 000,00	020	6184 90 000,00
Rémunération principale		Versements à des organismes de formation	
Transfert de crédits pour formation		Transfert de crédits pour formation	
HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		HFOR FORMATIONS	
311	6232 -4 800,00	311	6574 8 800,00
Fêtes et cérémonies		Subventions de fonctionnement aux associations	
Transferts pour subvention dans le cadre du projet pédagogique Conservatoire		Transferts pour subvention dans le cadre du projet pédagogique Conservatoire	
CCTO CONSERVATOIRE		CCTO CONSERVATOIRE	
33	6232 -2 000,00		
Fêtes et cérémonies			
Transferts pour subvention dans le cadre du projet pédagogique Conservatoire			
CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE			
33	6714 -2 000,00		
Bourses et prix			
Transferts pour subvention dans le cadre du projet pédagogique Conservatoire			
CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE			
sous total	-98 800,00	sous total	98 800,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

▪ Transferts de crédits au sein de la section d'investissement

Prélèvement			Affectation		
822 Installations, matériel et outillage technique TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AG AV - RUE MASSE	2315	-1 273,00	822 Installations de voirie TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AG AV - RUE MASSE	2152	1 273,00
020 Frais d'études TPAT PATRIMOINE 10A020 PROVISION POUR FRAIS D'ETUDES	2031	-12 000,00	020 Constructions TPAT PATRIMOINE 13Z0058 LOCAUX TECHNIQUES ESPACE PUBLIC	2313	12 000,00
823 Autres immobilisations corporelles en cours TPRO PRODUCTION 08A11028 CENTRE DE PRODUCTION	2318	-6 000,00	020 Concessions et droits similaires, brevet ASEA INFORMATION ETUDES ET APPLICATIONS 13B024F FIN SCHEMA DIRECTEUR	205	6 000,00
824 Avances versées sur commandes d'immobilisations UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE	238	-5 807,63	020 Autres immobilisations corporelles TTEL TELECOMMUNICATION	2188	5 807,63
020 Autres immobilisations corporelles en cours TCHA CHAUFFAGE 13Z804 TX ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM	2318	-196 532,00	020 Autres immobilisations corporelles TCHA CHAUFFAGE 13Z804 TX ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM	2188	196 532,00
324 Restauration des collections et oeuvres CARC ARCHEOLOGIE 05A171 ARCHEOLOGIE	2316	-2 000,00	324 Autres immobilisations corporelles CARC ARCHEOLOGIE 05A171 ARCHEOLOGIE	2188	2 000,00
822 Installations, matériel et outillage technique TEAU EAU POTABLE 07A008 EQUIPEMENT SERVICE INCENDIE ET SECOURS	2315	-8 780,14	821 Autres installations, matériel et outill TEAU EAU POTABLE 07A008 EQUIPEMENT SERVICE INCENDIE ET SECOURS	2158	38 780,14
822 Installations, matériel et outillage tec TEAU EAU POTABLE 08B452 RESSOURCES EN EAU	2315	-30 000,00			
822 Frais d'études TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A0362 ACCOMPAGNEMENT CLEO TRAVAUX	2031	-102 000,00	822 Installations, matériel et outillage technique TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A044 SECURISATION OUVRAGES D'ART	2315	330 000,00
822 Autres organismes publics TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A044 SECURISATION OUVRAGES D'ART	20418	-228 000,00			
822 Frais d'études TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A0362 ACCOMPAGNEMENT CLEO TRAVAUX	2031	-160 526,00	822 Autres immobilisations corporelles TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A0362 ACCOMPAGNEMENT CLEO TRAVAUX	2188	30 000,00
			822 Installations, matériel et outillage technique TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A0362 ACCOMPAGNEMENT CLEO TRAVAUX	2315	130 526,00
824 Matériel de bureau et matériel informatique ADSI DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION 10A488 VILLE NUMERIQUE WIFI	2183	-9 329,00	824 Concessions et droits similaires, brevet ADSI DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION 10A488 VILLE NUMERIQUE WIFI	205	9 329,00
824 Frais d'études ADSI DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION 10A487 VILLE NUMERIQUE TRES HAUT DEBIT	2031	-25 000,00	020 Matériel de bureau et matériel informatique ASER SERVEUR RESEAUX INFRA 13B0261 INFRASTRUCTURE SERVEURS	2183	45 600,00
824 Frais d'études ADSI DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION 10A488 VILLE NUMERIQUE WIFI	2031	-20 600,00			
sous-total		-807 847,77	sous-total		807 847,77

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

2) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
020	611	-837,00			
Contrats de prestations de services avec des entreprises AARC ARCHIVES					
020	61558	-1 000,00			
Autres biens mobiliers AARC ARCHIVES					
022	6064	-1 500,00			
Fournitures administratives PELE CITOYENNETE - NATIONALITE - ELECTIONS					
022	611	-3 000,00			
Contrats de prestations de services avec des entreprises PELE CITOYENNETE - NATIONALITE - ELECTIONS					
Dépenses			Recettes		
022	6064	-170,00			
Fournitures administratives 1302 - PECEI ACHAT DESTRUCTEUR PAPIERS PECEI ETAT-CIVIL					
041	611	-900,00			
Contrats de prestations de services avec des entreprises DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000932 VILLES JUMELLES					
041	6248	-1 250,00			
Divers DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 0000932 VILLES JUMELLES					
95	6068	-450,00			
Autres matières et fournitures DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES					
95	611	-400,00			
Contrats de prestations de services avec des entreprises DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES					
020	60612	66 000,00			
Énergie Électricité TCHA CHAUFFAGE					
020	60612	95 700,00			
Énergie Électricité TBCF BILAN CARBONE ET FLUIDES					
020	60613	24 000,00			
Chauffage urbain TCHA CHAUFFAGE 0000805 CHAUFFAGE-ACHAT DE COMBUSTIBLE					
020	60622	37 000,00			
Carburants TAUT PARC AUTOMOBILE					
020	611	29 000,00			
Contrats de prestations de services avec des entreprises TCHA CHAUFFAGE 0000801 CHAUFFAGE ENTRETIEN (P2)					
95	6574	50 000,00			
Subventions de fonctionnement aux associations Subvention Office du Tourisme et des Congrès DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES					
020	022	-62 193,00	820	757	150 000,00
Dépenses imprévues Ajustement crédits AFIN DIRECTION DES FINANCES			Redevances versées par les fermiers et c Redevance AOT SOCOS TBCF BILAN CARBONE ET FLUIDES		
			020	7718	80 000,00
			Autres produits exceptionnels sur opérat Régularisation comptable AFIN DIRECTION DES FINANCES		
sous-total		230 000,00	sous-total		230 000,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

3) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en investissement

Dépenses		Recettes
020 Mobilier PELE CITOYENNETE - NATIONALITE - ELECTIONS 01B215 EQUIPEMENT DES SALLES POLYVALENTES	2184	7 210,00
020 Autres installations, matériel et outillage AFIN DIRECTION DES FINANCES 13B011 RESORPTION RISQUES IDENTIFIES DOC UNIQUE	2158	20 000,00
026 Autres installations, matériel et outillage PCIM CIMETIERES 13B011 RESORPTION RISQUES IDENTIFIES DOC UNIQUE	2158	560,00
026 Autres immobilisations corporelles PCIM CIMETIERES 13B011 RESORPTION RISQUES IDENTIFIES DOC UNIQUE	2188	28 150,00
323 Autres immobilisations corporelles AARC ARCHIVES 13B011 RESORPTION RISQUES IDENTIFIES DOC UNIQUE	2188	986,00
40 Autres immobilisations corporelles CSPO SPORTS ET LOISIRS 03C063 EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	2188	10 900,00
40 Installations, matériel et outillage technique CSPO SPORTS ET LOISIRS 03C439 REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT	2315	1 100,00
33 Constructions CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A470 COLLEGIALE ST PIERRE LE PUELLIER	2313	22 000,00
412 Installations générales, agencements, am TPAT PATRIMOINE 03C4725 STADE OMNISPORT - BUREAUX	2135	25 000,00
813 Matériel roulant TMEC MECANIQUE 07B449 ACTION PROPRETE	21571	250 000,00
821 Autres immobilisations corporelles TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 01A437 SECURISATION DES BAT. PUBLICS	2188	10 000,00
323 Autres immobilisations corporelles AARC ARCHIVES 13B009 RESTAUR. CONSERV. DOCUMENTS	2188	2 469,00
312 Etablissements et services rattachés à caractère administratif CCCA CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE 05A072 EQUIPEMENT ESAD	204163	20 000,00
323 Autres immobilisations incorporelles AARC ARCHIVES 13B009 RESTAUR. CONSERV. DOCUMENTS	2088	1 837,00
020 Mobilier PELE CITOYENNETE - NATIONALITE - ELECTIONS 01B215 EQUIPEMENT DES SALLES POLYVALENTES	2184	2 260,00
020 Autres immobilisations corporelles PELE CITOYENNETE - NATIONALITE - ELECTIONS 01B215 EQUIPEMENT DES SALLES POLYVALENTES	2188	2 240,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

Dépenses			Recettes		
022 Autres immobilisations corporelles Transfert pour matériel de bureau PECI ETAT-CIVIL 13B006 EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRATI	2188	170,00			
024 Autres immobilisations corporelles Transfert pour équipements Hôtel Groslot DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 11A005 AMENAGEMENT HOTEL GROSLOT	2188	1 800,00			
95 Matériel de bureau et matériel informatique Transfert pour équipements Hôtel Groslot DREP DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES 11A005 AMENAGEMENT HOTEL GROSLOT	2183	1 200,00			
213 Matériel de bureau et matériel informatique FEDU EDUCATION 06A427 EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	2183	50 000,00	213	1311	50 000,00
822 Installations, matériel et outillage tec 4301 - Annulation de crédits TCCO CONCEPTION ET CONDUITE D'OPERATION 07A032AJ AV-RUE BOURRIE BLANCHE	2315	-100 000,00	01	1641	307 882,00
sous-total		357 882,00	sous-total		357 882,00

BUDGET ANNEXE OPERATIONS SOUMISES A TVA

1) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :

Dépenses		
90 Locations immobilières Loyers/charges Eurofoncière UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION	6132	13 500,00
90 Autres charges exceptionnelles sur opération UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATION	6718	11 750,00
01 Dépenses imprévues Ajustement crédits AFIN DIRECTION DES FINANCES	022	-25 250,00
sous-total		0,00

BUDGET ANNEXE PARC FLORAL

1) Autoriser les transferts de crédits suivants :

- Transferts de crédits au sein de la section de fonctionnement

Prélèvement			Affectation		
823 Autres droits Transferts annulation de titres 2010 TADM ADMINISTRATION PARC FLORAL	6358	-23,09	823	673	23,09
sous-total		-23,09	sous-total		23,09

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

▪ Transferts de crédits au sein de la section d'investissement

Prélèvement			Affectation		
823 Autres immobilisations corporelles en cours TCOM COMMUNICATION SERVICES TECHNIQUES 08D3006 Equipement Mobilier	2318	-1 999,00	823 Autres immobilisations corporelles TCOM COMMUNICATION SERVICES TECHNIQUES 08D3004 PARC FLORAL EQUIPEMENT DIVERS	2188	1 999,00
823 Autres immobilisations incorporelles TTRA TRAVAUX 08D1029 RELEVES TOPOGRAPHIQUES	2088	-654,71	823 Autres immobilisations corporelles TMEC MECANIQUE 08D3001 PARC -FLORAL EQUIPEMENT DU JARDIN	2188	654,71
823 Autres immobilisations corporelles TTRA TRAVAUX 08D1028 PARCOURS CLEMATITES	2188	-4 733,28	823 Autres immobilisations corporelles en cours TTRA TRAVAUX 08D1031 PARC FLORAL BRODERIES DU CHATEAU	2318	4 733,28
823 Autres immobilisations corporelles TTRA TRAVAUX 08D1000 RENOVATION JARDIN	2188	-6 458,43	823 Autres immobilisations corporelles en cours TTRA TRAVAUX 08D1031 PARC FLORAL BRODERIES DU CHATEAU	2318	6 458,43
823 Autres immobilisations corporelles en cours TTRA TRAVAUX 08D1022 RENOVATION PATRIMOINE BATI	2318	-7 000,00	823 Autres immobilisations corporelles TMEC MECANIQUE 08D3001 PARC -FLORAL EQUIPEMENT DU JARDIN	2188	7 000,00
sous-total		-20 845,42	sous-total		20 845,42

2) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
01 Virement à la section d investissement AFIN DIRECTION DES FINANCES	023	486 027,99			
01 Dotations aux amortissements des immobil Ajsutement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	6811	261 331,58	01 Reprises amortissements des immobilisati Ajsutement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	7811	747 359,57
sou-total		747 359,57	sou-total		747 359,57

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

3) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en investissement :

Dépenses		Recettes	
01 Frais d'études Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	28031	0,04	
01 Plantations d'arbres et d'arbustes Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	281721	686 132,51	
01 Constructions sur le sol d'autrui Instal Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	281745	52 440,47	
01 Autres réseaux Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	281753	0,02	
01 Autres installations, matériel et outill Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	281758	5 178,13	
01 Matériel de transport Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	281782	438,13	
01 Matériel de bureau et matériel informatique Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	281783	0,56	
01 Cheptel Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	281785	2 469,59	
01 Autres immobilisations corporelles reçue Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	281788	666,52	
01 Matériel de transport Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	28182	33,60	
		281728	259 796,10
		01 Autres agencements et aménagements Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	
		281735	380,36
		01 Installations générales, agencements, am Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	
		281738	0,16
		01 Autres constructions Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	
		281784	0,24
		01 Mobilier Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	
		28184	1 154,72
		01 Mobilier Ajustement écritures d'ordre budgétaire AFIN DIRECTION DES FINANCES	
		021	486 027,99
		01 Virement de la section de fonctionnement AFIN DIRECTION DES FINANCES	
sou-total	747 359,57	sou-total	747 359,57

ADOpte PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

N° 8 – Réussite éducative. Communication.

M. le Maire – *Comme on le fait régulièrement, nous en venons à une communication sur la réussite éducative qu'un certain nombre d'entre vous avait souhaité d'ailleurs. Je donne donc la parole à M. MONTILLOT.*

*
* *
*

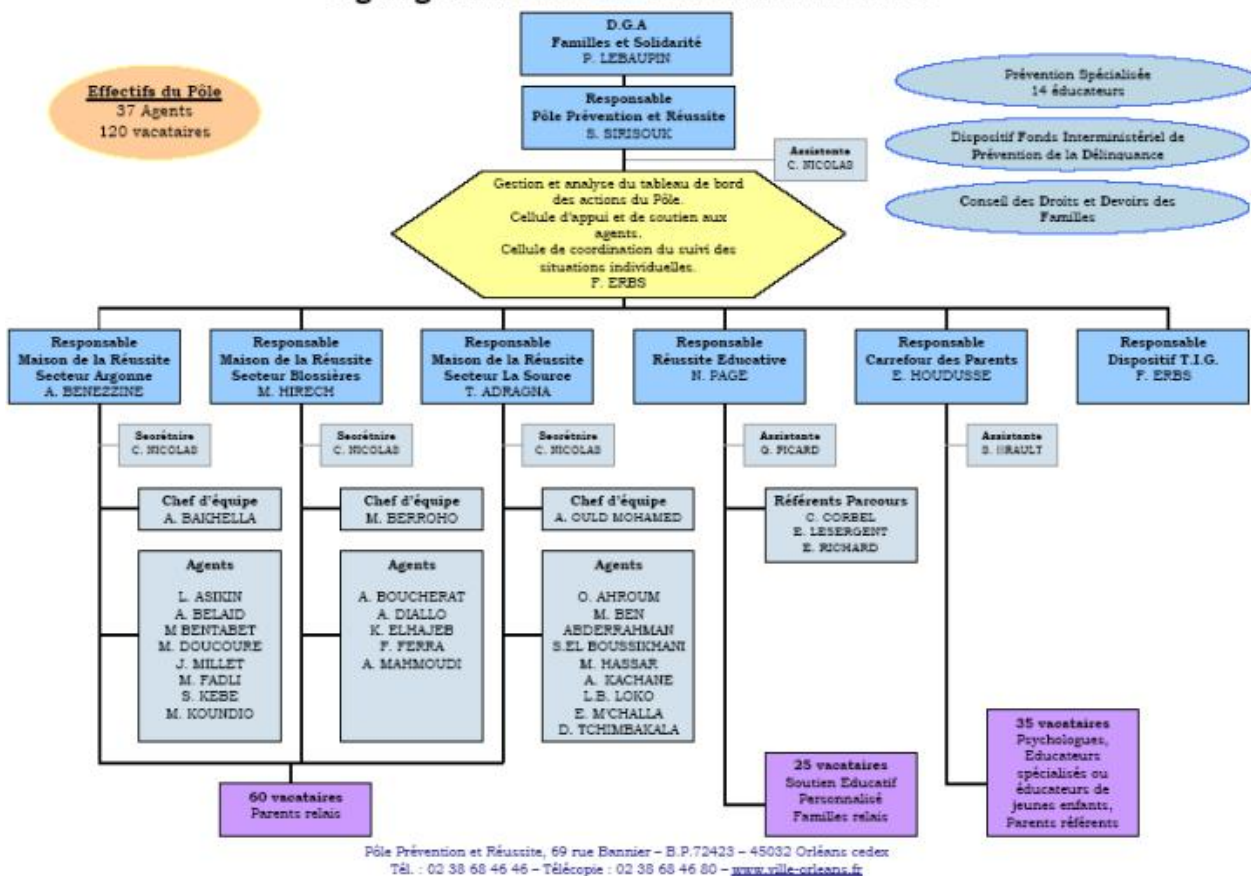
Présentation d'un power-point par M. MONTILLOT.

*
* *
*



M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, voici donc un bilan des actions menées dans le cadre de la prévention et de la réussite.*

Organigramme du Pôle Prévention Réussite



M. MONTILLOT - On va commencer par une diapositive introductive, qui est un petit peu difficile à lire, mais qui permet simplement de résumer les différents pôles avec un effectif qui comprend 37 agents plus 120 vacataires intervenants. Il est important de noter bien sûr que tout cela est rattaché au Directeur Général Adjoint, M. LEBaupIN, avec un responsable M. SIRISOUK, et de relever les différentes actions.

Vous voyez en haut à droite :

- la prévention spécialisée ;
- le dispositif qui relève du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) ;
- le conseil des droits et devoirs des familles ;

et dessous les autres carrés bleus qui sont :

- les trois maisons de la réussite : La Source, l'Argonne, les Blossières ;
- la réussite éducative ;
- le carrefour des parents ;
- le dispositif des travaux d'intérêt général.

Dispositif T.I.G.

Coordinatrice : Françoise ERBS

➤ 45712 heures de TIG ont été effectuées sur la ville d'Orléans ces 6 dernières années.

- L'accueil des TIGistes est un **objectif volontariste** de la ville d'Orléans, dans le cadre de la prévention de la récidive. L'ensemble des services est impliqué dans leur prise en charge.
- L'orientation des personnes condamnées permet de mettre à profit leurs compétences et de favoriser leur insertion.



3

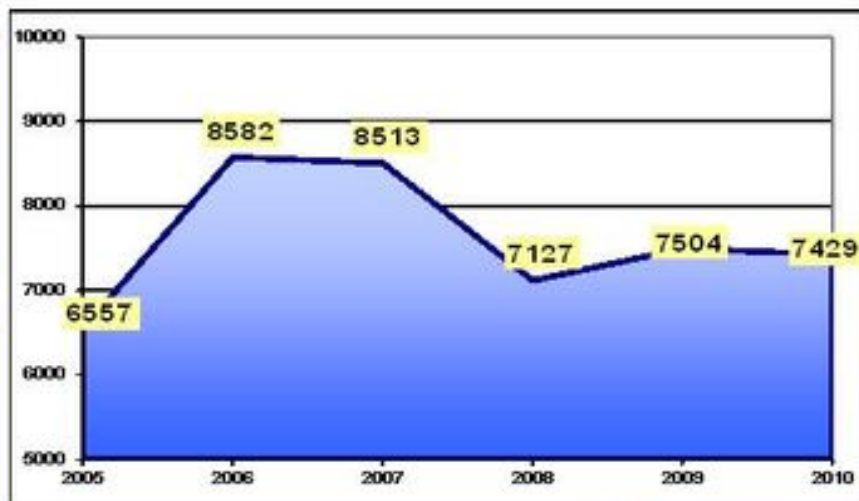
M. MONTILLOT – *Avec le dispositif T.I.G., nous sommes dans la prévention de la récidive. C'est très important et cela relève du volontarisme de la Ville d'Orléans. Aussi, sur les 6 dernières années, on est à 45 712 heures. Cela représente près de 500 personnes qui ont été accueillies par les services de la Ville d'Orléans, ce qui est extrêmement important.*

Dispositif T.I.G.

Évolution du nombre d'heures de TIG effectuées depuis 2005

➤ La courbe fluctue suivant le nombre de dossiers orientés par les services de la justice vers la Ville d'Orléans.

➤ 56 % des peines de TIG prononcées par le Tribunal Correctionnel d'Orléans sont exécutées au sein des services de la ville.



M. MONTILLOT – Entre 2000 et 2005, on était entre 3 000 et 4 000 heures par an. On est passé à 8 500 heures dans les années 2006 et 2007, pour être aux alentours de 7 500 heures au cours des trois dernières années. La fluctuation relève en fait des besoins qui sont identifiés par les services de justice.

Je voudrais surtout dire que pratiquement 6 personnes sur 10 condamnées à une peine de T.I.G. exécutent leur sanction au sein des services de la Ville d'Orléans. Et donc je voudrais rendre hommage à l'ensemble des services puisque toutes les directions de la Ville d'Orléans sont partie prenante dans l'organisation de ce dispositif, avec de surcroît une personne, Mme ERBS, qui coordonne l'ensemble de cette politique entre le service pénitentiaire d'insertion probation de la justice et les différentes directions.

Carrefour des Parents
Coordinatrice : Edith HOUDUSSE
Assistante : Sophie BRAULT

➤ Apporter une **aide aux parents** pour réussir leur **relation avec leurs enfants** à travers la mise en place de **rencontres, d'échanges** et de **partage** d'expériences avec des **professionnels**, en respectant l'anonymat des participants et le secret professionnel.

➤ Progression de la présence des pères à hauteur de 15 %.

➤ 5214 parents rencontrés au cours des 7 dernières années (près de 10 parents par réunion).

➤ 86 Réunions programmées sur l'année 2010.

➤ 69 % des parents rencontrés sont issus des quartiers prioritaires.

5

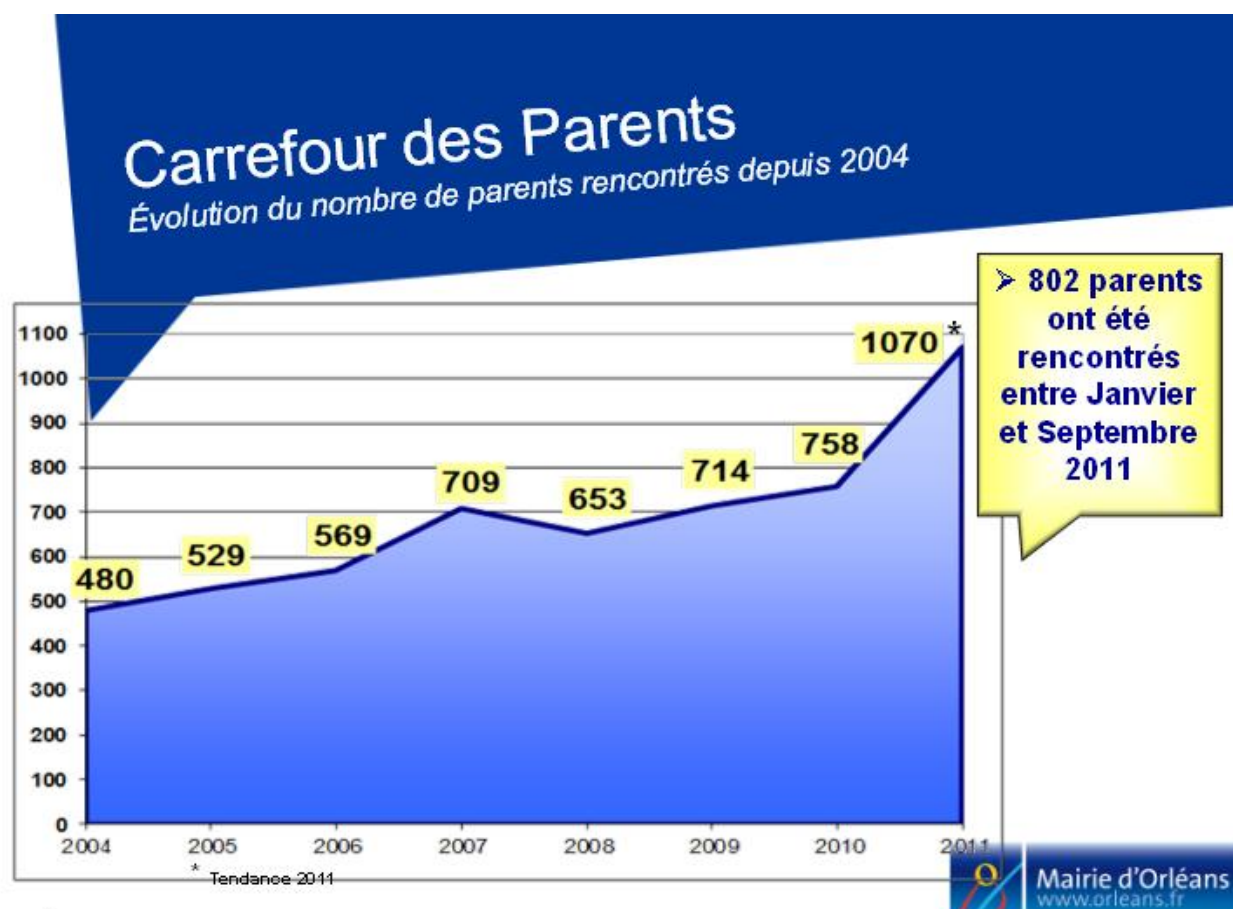
Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

M. MONTILLOT – On poursuit avec le Carrefour des Parents dont l'objectif est vraiment dans la prévention primaire. Il s'agit là d'accompagner les familles, de leur apporter une aide dans leur relation, notamment avec leurs enfants.

Ce dispositif a été mis en œuvre au cours de l'année 2003 et depuis 2004, ce sont 5 214 parents qui ont été rencontrés au cours de ces 7 dernières années. Cela représente à peu près 500 réunions de 2 h 30 en moyenne.

86 réunions ont été programmées sur l'année 2010 et près de 70 %, soit 7 parents sur 10, sont issus des trois quartiers prioritaires de La Source, de l'Argonne et des Blossières. C'est très important parce qu'on disait parfois que seules les familles qui étaient déjà très concernées venaient. En fait, c'est totalement faux. C'était un peu le cas au début et aujourd'hui, c'est exactement l'inverse. La grande majorité, plus des deux tiers des familles rencontrées, proviennent des quartiers prioritaires.

Alors carrefour comme partage, comme rencontres, comme échanges aussi bien entre les parents qu'avec les professionnels vacataires qui sont présents lors de ces rencontres.



6

M. MONTILLOT – Concernant l'évolution, on était à un peu moins de 400 parents rencontrés en 2003 et puis vous voyez la courbe qui commence à monter avec 480 parents en 2004 et aujourd'hui, compte tenu des 10 premiers mois de l'année 2011, on dépassera le millier de parents rencontrés. Je le rappelle qu'il s'agit de rencontres d'une dizaine de parents par réunion durant 2 heures, 2 heures 30 d'échanges entre eux et avec des professionnels.

Service Prévention Médiation Réussite
Coordinateurs : Thierry ADRAGNA, Abdelhak BENEZZINE,
Mohamed HIRECH

- > 28 Agents
> 60 Parents relais
- > Présence quotidienne auprès des habitants de 15h à minuit 7 jours sur 7.
- > 3219 interventions en 2010.
- > Préserver la tranquillité des quartiers,
> Être à l'écoute des habitants et les accompagner dans leurs démarches.
- > Soutenir les partenaires (associations, commerces, établissements scolaires, services d'urgence, services publics ...).

Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

7

M. MONTILLOT – *On continue avec une action extrêmement importante. Tout d'abord, je rappelle la création en juillet 2001 du service prévention, qui deux ans plus tard devient le service de prévention-médiation pour ensuite, cinq ans plus tard, devenir le service de prévention médiation réussite avec les coordinateurs qui sont les responsables des différentes maisons de la réussite :*

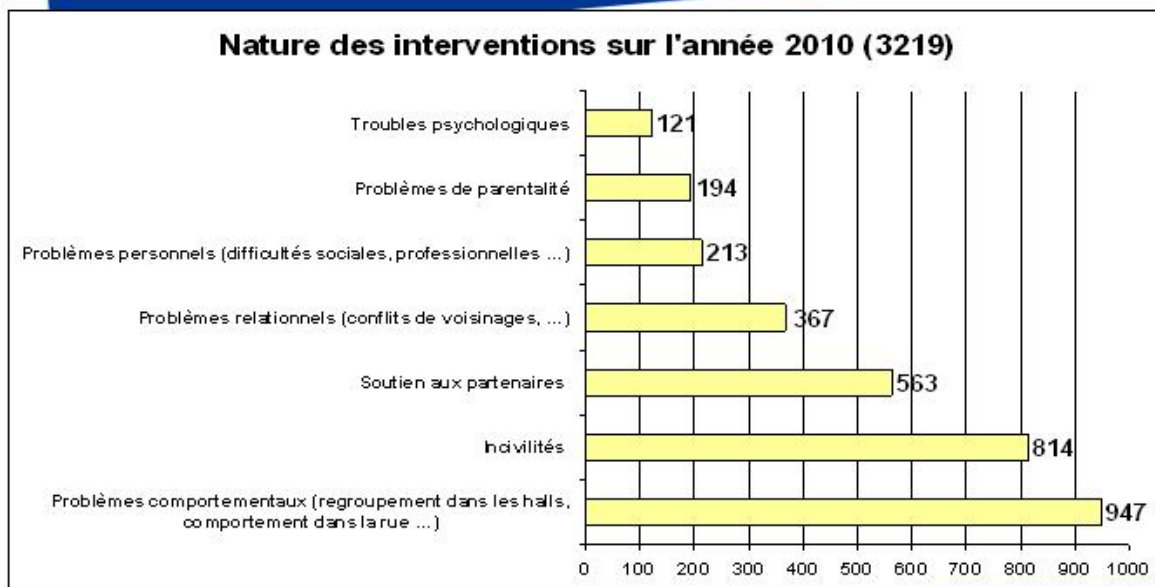
- Thierry ADRAGNA à La Source ;
- Abdelhak BENEZZINE à l'Argonne ;
- Mohamed HIRECH aux Blossières.

28 agents permanents, 60 parents relais, une présence quotidienne maintenant, y compris le dimanche, avec un objectif qui est bien sûr la préservation de la tranquillité mais également d'être à l'écoute et d'accompagner les familles dans leurs démarches dans les quartiers.

C'est également un soutien aux partenaires qu'ils soient associatifs, publics ou para publics : les commerçants, les collèges, les écoles élémentaires, les services d'urgence notamment la nuit. A propos des services publics, je rappelle que mis à part la police nationale et la police municipale, il n'y a que les médiateurs qui soient sur le terrain la nuit. Et tout cela représente sur l'année 2010, 3 219 interventions que je vais décliner pour que vous compreniez la nature de ces interventions.

Service Prévention Médiation Réussite

Diversité des interventions et des problématiques rencontrées



M. MONTILLOT – *Il s'agit sur un petit nombre heureusement soit :*

- *d'un accompagnement de personnes qui sont en grande déshérence sur le plan psychologie et parfois psychiatrique ;*
- *de problèmes de parentalité ;*
- *de problèmes personnels qu'ils soient d'ordre social ou d'ordre professionnel ;*
- *sur les problématiques de tranquillité : conflits de voisinages – c'est une intervention par jour ou en général par nuit pour gérer et calmer un conflit de voisinage - ;*
- *des soutiens aux partenaires avec en moyenne deux actions d'accompagnement des partenaires par jour comme l'A.S.E.L.Q.O., les pompiers, E.D.F., les services de secours d'urgence, le S.A.M.U., etc ;*
- *la gestion des incivilités (814) soit pratiquement 3 par jour ;*
- *de problèmes comportementaux dans les halls, notamment ce qu'on appelle les regroupements ou les attroupements dans les halls qui sont, à Orléans, gérés en grande partie par le service prévention médiation réussite.*



M. MONTILLOT – Aux côtés de la trentaine d'adultes relais et d'agents de prévention, ce sont 60 parents relais qui viennent physiquement sur le terrain, notamment tous les week-end, toutes les petites vacances et un certain nombre de nuits dans l'année. L'objectif est non seulement de renforcer la présence parentale sur le terrain, mais aussi de sortir les enfants de l'école de la rue et de sensibiliser également les parents sur leur mission éducative.

Et au-delà même de leur présence physique sur le terrain, il faut comprendre qu'en dehors de leurs périodes de vacation, ils continuent tout au long de l'année d'être aux côtés des parents pour pouvoir conforter cette autorité, cette responsabilité parentale.

Service Prévention Médiation Réussite
Actions citoyennes

Été Punch
➤ Moments festifs de rencontres et de partage pour **4850 habitants** durant l'été 2011.

Chantiers Éducatifs
➤ Mise au travail pour 50 jeunes afin de **favoriser leur insertion sociale et professionnelle.**

Bafa Citoyens
➤ 20 jeunes sélectionnés en 2011 pour réaliser leur projet citoyen en échange d'une aide financière pour leur formation Bafa.

Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

10

M. MONTILLOT – *Le service prévention médiation réussite organise tout au long de l'année des actions citoyennes comme par exemple :*

- *Été Punch. Juste avant ce Conseil Municipal, pendant une heure, j'ai remercié l'ensemble des partenaires qui nous ont aidé à monter, pour la quatrième année consécutive, avec le service prévention médiation réussite cette opération qui transforme la ville d'Orléans tous les mois de juillet et d'août en grand centre de vacances avec ces moments festifs qui, notamment sur les trois quartiers prioritaires, ont permis de drainer la participation de 4 850 habitants.*

Je voudrais ici rendre hommage aux différents partenaires qui sont impliqués : l'ensemble des bailleurs sociaux sans exception, la Caisse d'Allocations Familiales, l'A.S.E.L.Q.O. bien naturellement, à l'Argonne également l'A.J.L.A., la maison CAF et bien sûr l'Union Pétanque Argonnaise, à La Source également E.S.C.A.L.E., « Femmes d'ici, Femmes d'ailleurs », l'association « Maman chérie » et enfin la prévention spécialisée avec I.P.S.I.S. OPELIA.

- *B.A.F.A. Citoyens. Grâce à cette action, 20 jeunes ont obtenu leur B.A.F.A. et ont d'ailleurs un emploi, notamment pendant les périodes estivales et les petites vacances.*

- *Les chantiers éducatifs pour 50 jeunes, ce qui a permis une véritable politique d'insertion.*

Maisons de la réussite
Coordinateurs : Thierry ADRAGNA, Abdelhak BENEZZINE,
Mohamed HIRECH

➤ Favoriser la réussite des enfants, des jeunes et de leur famille.

➤ Véritables lieux ressources, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite éducative.

➤ Lieux de mise en œuvre des actions avec les habitants :
- Été Punch
- Chantiers éducatifs
- Bafa Citoyens, ...

➤ 8320 visites aux deux maisons de la réussite de l'Argonne et de la Source depuis 2010 (de janvier 2010 à août 2011).

Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

11

M. MONTILLOT – *Les Maisons de la réussite : La Source en 2009, l'Argonne en 2010 et en fin d'année les Blossières.*

Ce sont des lieux ressources qui permettent de drainer et de répondre à toutes les questions que se posent les habitants et surtout de les accompagner dans la réussite éducative des enfants et également dans la parentalité ; favoriser la réussite des enfants, des jeunes. Ce sont des lieux de mise en œuvre des actions, je viens de le dire : Été punch, chantiers éducatifs, B.A.F.A. Citoyens.

Imaginez simplement que sur l'année 2010 jusqu'en août 2011, cela a représenté 8 320 visites dans les quartiers de l'Argonne et de La Source sur des dispositifs et des mesures d'accompagnement, c'est-à-dire prise de rendez-vous avec les différents interlocuteurs dans les quartiers.

Dispositif de Réussite Éducative

Coordinatrice : Noëlle PAGE

➤ **Soutenir les parents, sans se substituer à eux, dans leur mission éducative.**

➤ **Mettre en place un parcours individualisé pour des enfants de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.**

➤ **Permettre aux enfants de se développer harmonieusement et d'optimiser leurs potentialités.**

12



M. MONTILLOT – *Je voudrais revenir maintenant au quatrième dispositif : la réussite éducative. Avant de développer, je souhaiterais rendre hommage à l'une de nos collègues, en l'occurrence à Bénédicte MARECHAL, qui copilote à mes côtés ce dispositif de la réussite éducative. Elle n'a pas pu être là ce soir et je voulais donc lui rendre hommage pour l'investissement que cela représente également pour elle.*

Avec ce dispositif, on rentre dans la personnalisation, dans ce travail individualisé de haute couture qui est mené auprès des enfants de 2 à 16 ans et de leurs parents. C'est donc un soutien aux parents sans se substituer à eux et ce pour permettre aux enfants de se développer harmonieusement.

Je voudrais dire un petit mot également, avant de passer à la journée de la réussite éducative, sur l'importance de la veille éducative puisqu'en amont de cela, pour travailler auprès des 600 enfants et des 500 familles, il y a tout un travail de repérage que je fais, notamment avec Noëlle PAGE. Ce sont donc 5 réunions dans 5 secteurs géographiques. Ces réunions ont lieu chaque trimestre avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs, y compris de l'Éducation Nationale. A cela se rajoutent les équipes pluridisciplinaires de suivi qui se réunissent tous les mois et les référents de parcours qui font un soutien individuel se réunissant également toutes les semaines.



M. MONTILLOT – *La journée de la réussite éducative s'est tenue il y a trois semaines maintenant. Michel LANGUERRE était d'ailleurs également présent.*

Ceux que vous voyez sur cette photographie, ce sont les 200 acteurs socio-éducatifs de l'Education Nationale, celle-ci étant omniprésente dans cette affaire, mais oui M. le Maire !

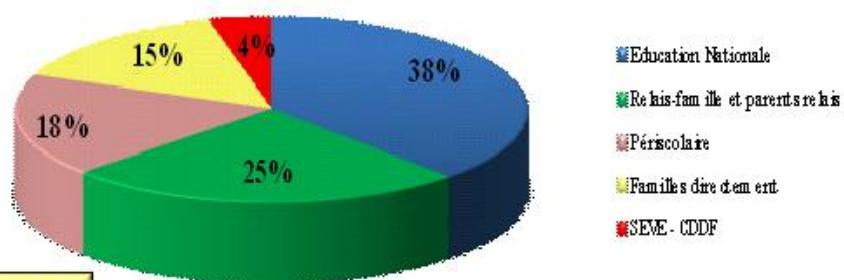
Dispositif de Réussite Éducative pour les enfants et leurs familles

Bilan de l'année 2010

➤ 513 familles
soutenues

➤ 616 enfants suivis :
❖ 63 % de garçons
❖ 37 % de filles

Origines des demandes d'accompagnement



14

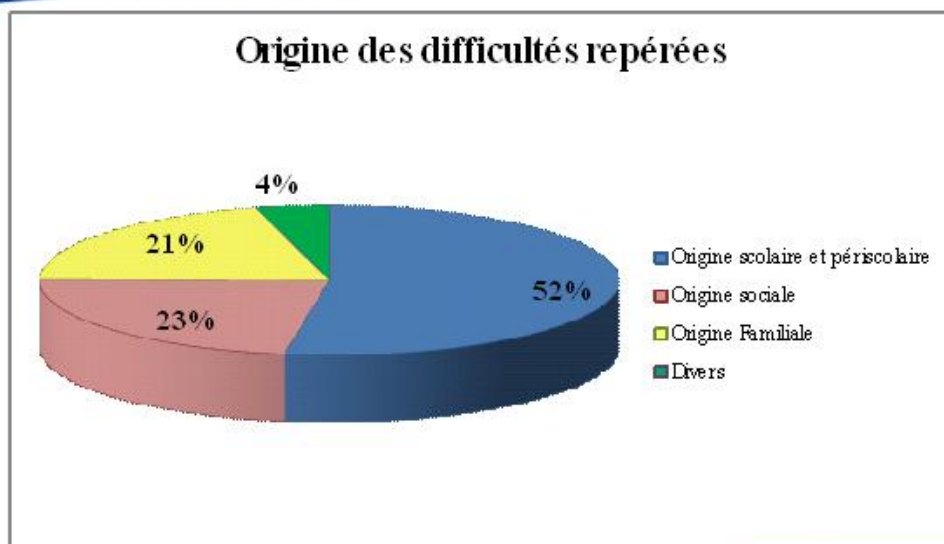
M. MONTILLOT – On poursuit avec le bilan. Ici avec l'origine des demandes d'accompagnement :

- l'Education Nationale pour 38 % ;
- les relais-familles et parents relais pour 25 % ;
- le périscolaire pour 18 % ;
- les familles directement qui s'adressent à nous pour 15 % ;
- la veille éducative pour 4 %.

Au total, 513 familles soutenues et 616 enfants suivis individuellement chaque jour, je le rappelle.

Dispositif de Réussite Éducative pour les enfants

Bilan de l'année 2010

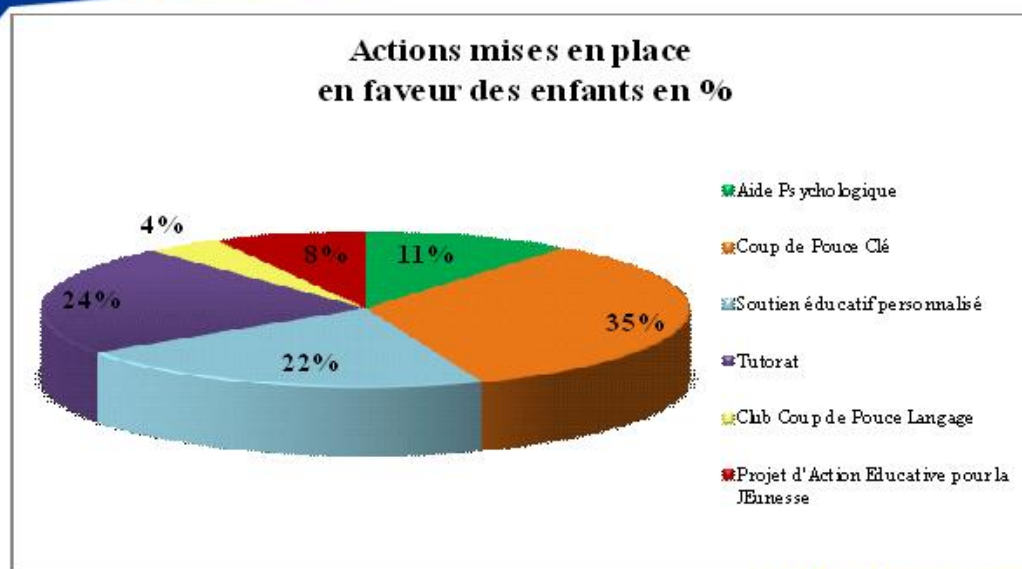


M. MONTILLOT – *L'origine des difficultés repérées :*

- scolaire ou périscolaire pour 52 % ;
- sociale pour 23 % ;
- familiale pour 21 % ;
- divers pour 4 %.

Dispositif de Réussite Éducative pour les enfants

Bilan de l'année 2010



M. MONTILLOT – Les actions mises en place en faveur des enfants :

- les clubs Coup de Pouce Clé pour 35 %. C'est l'apprentissage fondamental de la lecture et de l'écriture ;
- l'aide psychologique pour 11 % ;
- le soutien éducatif individualisé pour 22 % ;
- le tutorat qui se fait entre un accompagnant et un enfant ;
- le club Coup de Pouce Langage ;
- les projets d'action éducative pour la jeunesse.

Dispositif de Réussite Éducative
Actions mises en place en faveur des enfants
Club Coup de Pouce Clé année scolaire 2010-2011 (22 clubs soit 110 enfants)

- Accompagner les enfants en risque d'échec et leurs parents.
- En 2011/2012 : 26 clubs soit 130 enfants
- Engagement quotidien des familles,
➤ Temps de travail quotidien sur l'écriture,
➤ Rencontres quotidiennes et multiples avec la lecture.
- 94 % des enfants sortis de la zone de difficulté.

Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

17

M. MONTILLOT – Un mot sur les clubs Coup de Pouce simplement pour rappeler que sur l'année 2011-2012, nous allons avoir 26 clubs pour 130 enfants suivis sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture – 22 clubs l'année dernière.

C'est un engagement quotidien des familles, des parents, un temps de travail quotidien sur l'écriture et une rencontre quotidienne avec la lecture, tout cela du mois de novembre jusqu'au mois de juin.

On voit d'ailleurs Bénédicte MARECHAL en train de remettre, en fin d'année, les diplômes. Tous les parents, y compris les pères de famille, sont présents. Cela représente 400 personnes et nous sommes donc obligés de faire deux séances dans la salle du Musée des Beaux-Arts. Et surtout, le plus important, puisqu'on parle de bilan, 94 % de ces enfants sont au mois de juin au niveau moyen ou au niveau supérieur sur le plan de l'écriture et de la lecture, alors que, je le rappelle, au mois d'octobre ils sont en grandes difficultés au niveau scolaire.

Dispositif de Réussite Éducative
Actions mises en place en faveur des enfants
Soutien Éducatif personnalisé – tutorat (157 enfants en 2010-2011)

➤ Pour combler un retard scolaire significatif.

➤ Tisser des relations de confiance mutuelle,
➤ Positiver le rapport à l'école et à ses enjeux,
➤ Valoriser l'enfant,
➤ Renforcer l'estime de soi.

Résultats :
➤ 35 % ont amélioré leur rapport à l'adulte,
➤ 69 % sont davantage impliqués et motivés dans leur scolarité,
➤ 60 % ont renforcé leur estime de soi.

18

Orléans
www.orleans.fr

M. MONTILLOT – *Le tutorat est un soutien individualisé pour 157 enfants et collégiens pour combler un retard scolaire significatif. L'objectif est évidemment de tisser ces relations de confiance, positiver le rapport à l'école, valoriser l'enfant et l'estime de soi.*

Les résultats sont les suivants :

- 35 % améliorent leur rapport à l'adulte ;
- 69 % sont directement impliqués, motivés en tout cas davantage sur leur scolarité ;
- 60 %, ce qui est très important, 2 enfants sur 3 qui ont renforcé l'estime de soi.

Dispositif de Réussite Éducative

8 Sorties culturelles (140 enfants et 71 parents)

- renforcer le rôle éducatif des parents
- Permettre aux enfants suivis par le dispositif de vivre des découvertes culturelles avec leurs parents.
- Parachever les réussites réciproques des enfants et leurs parents.

19

M. MONTILLOT – *L'objectif des sorties culturelles est de faire en sorte qu'elles se fassent avec les parents pour renforcer le lien parent-enfant ; récompenser en famille les réussites des enfants ; permettre aux enfants de vivre des découvertes culturelles en famille.*

Quelques exemples : Chambord ; le Puy du Fou ; Center Parcs ; la Cité des Sciences ; la Villette, etc.

En plus de cela, je le rappelle, la prise en charge individuelle d'enfants pendant les vacances, notamment pour 25 enfants dans le cadre des œuvres universitaires du Loiret entièrement financée par la réussite éducative.

Dispositif de Réussite Éducative

Prise en charge psychologique

Médiation familiale

- Conforter la cellule familiale,
- Permettre aux familles d'inventer des solutions, afin de sortir de leurs difficultés.
- 50 familles suivies en 2010, individuellement (près de 500 séances)

Prise en charge psychologique d'urgence (dans les 15 jours)

- Permettre la prise en charge rapide de conflits personnels,
- Éviter un état de souffrance avec ses manifestations cliniques.

120 séances pour 19 enfants

Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

20

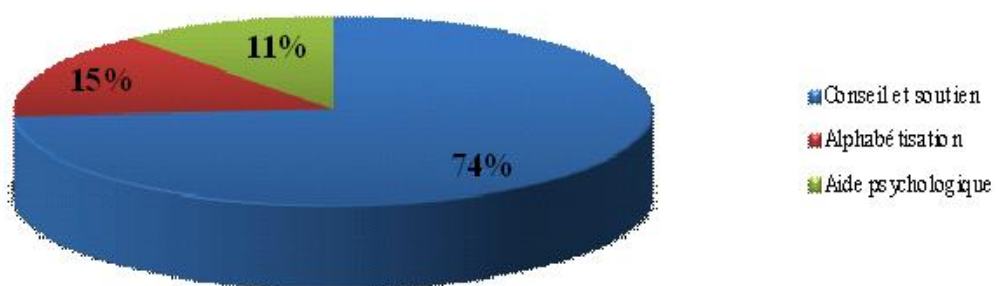
M. MONTILLOT – *La prise en charge psychologique qu'il s'agisse des parents, des enfants ou de la cellule familiale. La médiation familiale concerne l'ensemble de la fratrie, l'ensemble de la parentalité et cette prise en charge permet un accompagnement psychothérapeutique chaque mois, à raison d'environ 10 séances par an et cela représente à peu près 500 séances chaque année pour une cinquantaine de familles.*

La prise en charge psychologique d'urgence pour une vingtaine de jeunes représente à peu près 120 séances.

Dispositif de Réussite Éducative

Bilan de l'année 2010 en faveur des parents

Pourcentage d'actions mises en place
en faveur des parents en %



M. MONTILLOT – *Le bilan des actions mises en place en faveur des parents uniquement se décompose de la manière suivante :*

- pour 74 % du conseil et du soutien ;
- pour 15 % de l'alphabétisation, on va le voir dans un instant ;
- pour 11 % de l'aide psychologique.

Dispositif de Réussite Éducative
Actions mises en place en faveur des parents
Alphabétisation des parents

- Favoriser l'insertion des parents dans la vie de la cité.
- Lutter contre l'illettrisme.
- Améliorer l'harmonie entre les parents et leurs enfants scolarisés.
- Permettre aux personnes concernées d'atteindre le niveau A1 de la maîtrise de la langue française.

Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

22

M. MONTILLOT – Concernant l'alphabétisation, il faut savoir que c'est à peu près 500 parents qui sont suivis chaque année, dont 150 familles en accompagnement individuel et ce à raison de 8 heures/semaine en alphabétisation, y compris dans leurs liens avec l'Education Nationale et l'école afin de mieux comprendre les enjeux éducatifs pour leurs enfants.

Chaque fin d'année, nous leur remettons un diplôme, un certificat qui correspond au niveau A1 de la maîtrise de la langue française. Cette réception a lieu dans les salons de l'Hôtel Grosloot.

Dispositif de Réussite Éducative

Objectifs à atteindre pour l'année 2011

- **Évaluation qualitative** des parcours individuels mis en place, par l'ensemble des acteurs.
- Objectif fixé pour 2011 : **sortie du dispositif de Réussite Éducative pour 50 %** des jeunes

23



M. MONTILLOT – *Sur le plan de l'évaluation de politique publique, l'objectif est d'arriver à ce qu'il y ait vraiment cette évaluation non seulement quantitative mais qualitative et surtout que l'on obtienne chaque année une sortie positive pour 50 % des familles et des enfants bénéficiaires de la réussite éducative.*

Dispositif de Réussite Éducative

Pré-bilan premier semestre 2011

- 345 enfants suivis,
- Proposition de **poursuite du dispositif** pour **52,17 %** des enfants suivis,
- Proposition de **sortie du dispositif** pour **47,83 %** des enfants suivis, soit **165 enfants**:
 - ◆ 132 sorties positives, soit 80 %
 - ◆ 33 sorties négatives soit 20 %

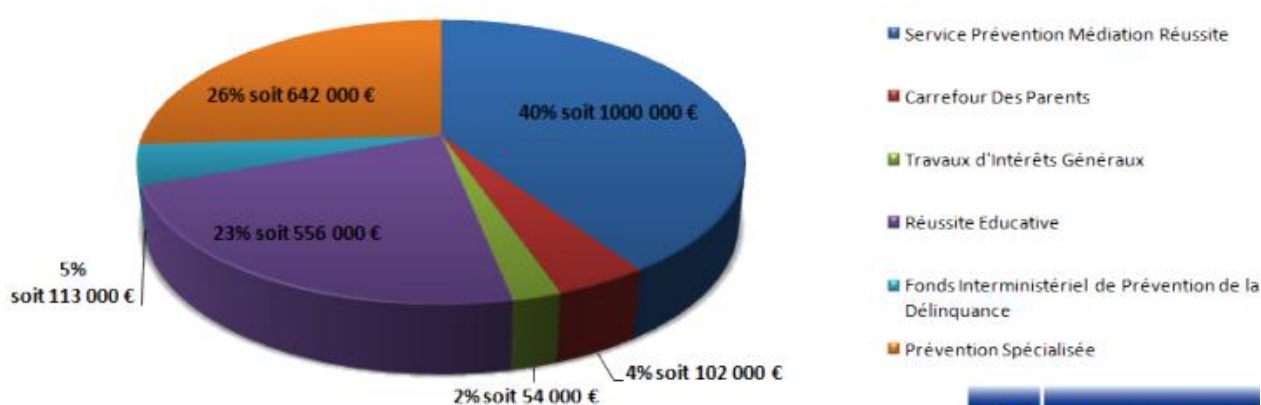
24



M. MONTILLOT – *Aussi, sur le premier semestre 2011, vous voyez que sur les 345 enfants suivis, la proposition de poursuite du dispositif est pour 52 % des enfants, ce qui veut dire une sortie du dispositif pour près de 48 %. Je rappelle que l'objectif est de 50 %. On est donc à 2 points de cet objectif. Sur les 48 % de sorties, 132 sont des sorties positives, soit 80 %, et 20 % sont donc des sorties négatives.*

Pôle Prévention Réussite Budget

Budget total du pôle Prévention Réussite
soit 2.4 millions d'euros



25

M. MONTILLOT – *Passons au budget maintenant. Pour le pôle Prévention Réussite, il est de 2,4 millions d'euros, auxquels se rajoute – d'ailleurs Isabelle BARANGER va en parler dans un instant – une partie suivie par Bénédicte MARECHAL sur le soutien scolaire, une autre par Soufiane SANKHON sur l'animation jeunesse et bien sûr la politique d'insertion. Au total, cela fait entre 6,5 et 7 millions d'euros qui sont capitalisés chaque année en faveur des politiques de prévention, de réussite, d'animation et d'insertion.*

Ressenti des partenaires et bénéficiaires

« Verbatim » des parents du Carrefour des Parents

- « Je suis ravie que le Carrefour des Parents ait été créé car, selon moi, c'est un élément de plus pour les parents qui ne savent pas vraiment vers qui se tourner. »
- « Un service aux parents dont il ne faut pas se priver car il n'y a pas de formation professionnelle pour le métier de parent. »
- « Pouvoir parler librement en toute confidentialité, échanger, apprendre : être rassuré, moralement, ça fait du bien ! »



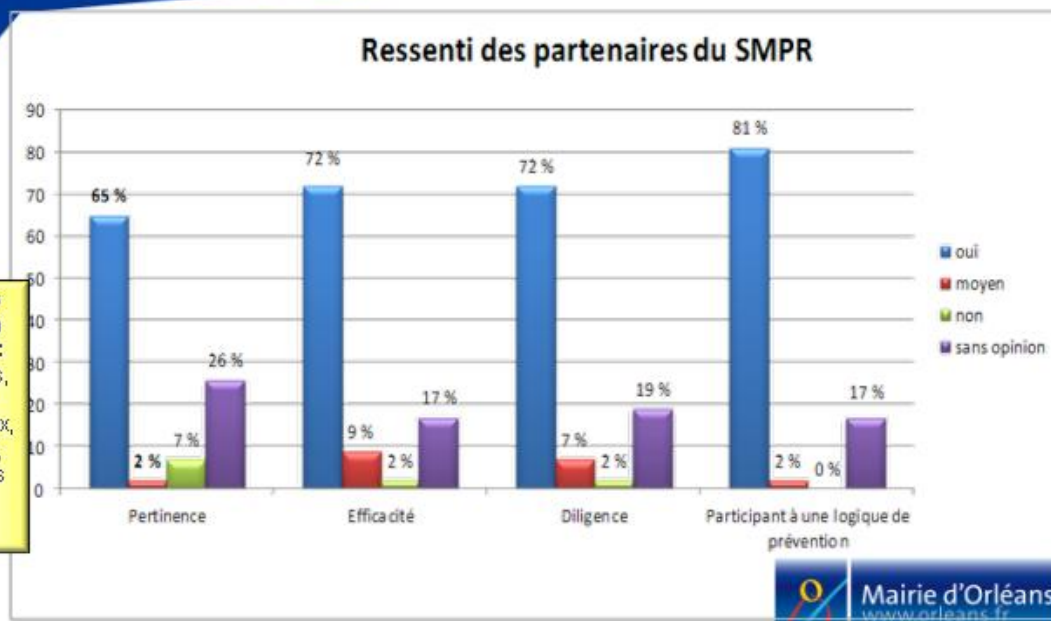
26

M. MONTILLOT - Terminons en laissant la parole aux bénéficiaires eux-mêmes. Sur les 1 000 parents qui cette année ont suivi des rencontres, il y a à la fin des 2 h 30 de rencontre une restitution qui est faite sur un questionnaire d'évaluation et près de 50 % des parents donnent par écrit une phrase de conclusion. On y a puisé quelques unes de ces phrases que vous pouvez lire ici.

Ressenti des partenaires et bénéficiaires

Enquête de satisfaction 2010 pour le Service Prévention Médiation Réussite

54 partenaires ont participé à cette enquête :
- Administrations,
- Associations,
- Bailleurs sociaux,
- Commerçants,
- Établissements scolaires.



27

M. MONTILLOT – Voici le ressenti évalué par les partenaires du service prévention médiation réussite.



M. MONTILLOT - *Et puis, nous avons plus encore que la lecture, l'oralité puisque nous avons 4 témoignages sur le ressenti des bénéficiaires :*

- *une jeune fille bénéficiaire du bafa citoyens ;*
- *un jeune qui a été bénéficiaire d'un chantier éducatif ;*
- *une maman dont l'enfant a bénéficié d'un club Coup de Pouce Clé ;*
- *la principale du collège Montesquieu qui explique le lien entre l'Education Nationale et la politique du programme de réussite éducative.*

Diffusion sonore des témoignages.

M. le Maire – *Merci.*

M. MONTILLOT – *Je tiens à remercier toute l'équipe autour de M. Say SIRISOUK, à savoir Mmes ERBS, HOUDUSSE, BRAULT et PAGE, ainsi que les responsables des maisons de la réussite : MM. ADRAGNA, HIRECH et BENEZZINE qui nous aident tout au long de ces années et qui sont, pour certains d'entre eux, ici présents.*

M. le Maire – *Je vous propose maintenant d'écouter la communication de Mme BARANGER sur le bilan des actions d'insertion professionnelle qui est parfaitement complémentaire et d'ouvrir à l'issue la discussion si vous souhaitez intervenir.*

N° 9 – **Bilan des actions d'insertion professionnelle menées par la Ville en lien avec l'AggLO et le C.C.A.S. Communication.**

*
* *
*

Présentation d'un diaporama par Mme BARANGER.

*
* *
*



Mme BARANGER – *Je vais vous parler de notre politique d'insertion et d'emploi. Quand je dis « notre politique », c'est que nous travaillons complètement avec le C.C.A.S., l'Agglomération et l'ensemble des partenaires.*

Rappel des objectifs

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des Orléanais et notamment les jeunes

- En développant la transversalité, la proximité et le rapprochement des réseaux de l'emploi et de l'insertion.
- En offrant des possibilités d'emploi en mobilisant les partenaires locaux et les dispositifs d'insertion par l'activité économique.
- En levant les freins à l'emploi pour les personnes les plus en difficulté.

Quelques chiffres

10 392
demandeurs d'emploi
à fin juin 2011

15% de < 25 ans

48% de femmes

33% de demandeurs
d'emploi de > 1 an

2



Mme BARANGER – *Nous avons trois grands objectifs. Vous savez que les réseaux de l'emploi et de l'insertion sont nombreux et en fait, nous souhaitons favoriser leur transversalité, la proximité et leur rapprochement. C'est le premier objectif.*

Le deuxième est que pour offrir des possibilités d'emploi, nous mobilisons les partenaires et tous les dispositifs d'insertion qui existent sur notre territoire, plus particulièrement les dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Le troisième est que nous faisons en sorte de monter des actions pour lever les freins à l'emploi.

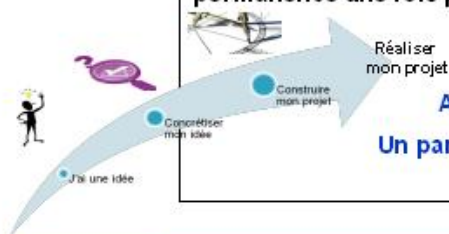
Je tiens simplement à vous faire remarquer le chiffre des demandeurs d'emploi à la fin juin 2011 : 10 392. C'est une centaine de plus que l'année précédente.

La création d'activités et d'emplois

1. Le soutien à des dispositifs d'accompagnement à la micro-entreprise



- Une nouvelle structure de détection et d'accompagnement des micro-entrepreneurs issus des quartiers de l'Argonne et de La Source.
- Une initiative de la Mairie d'Orléans et du groupe Planet Finances France.
- Ouverture depuis le 1er septembre 2011 sur le quartier de l'Argonne et permanence une fois par semaine à la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans à La Source.



Accueil de 13 personnes à ce jour.
Un partenariat avec le groupe L'OREAL.



Zoom Agglo



Soutien financier de l'Agglo / P.L.I.E aux associations A.D.I.E et couveuse d'entreprises – P.E.S : 20 000 € dont 50% demandé au F.S.E. L'Agglo soutient également la Boutique de gestion au titre de son service économique.



Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

Mme BARANGER – *Trois grands volets dans cette communication :*

- la création d'activités et d'emplois ;
- l'accès direct à l'emploi ;
- les actions plus spécifiques pour les jeunes.

Je voudrais faire un focus plus particulier sur le soutien à des dispositifs d'accompagnement à la micro-entreprise, sachant qu'en 2010, nous avons travaillé à la création de PlaNet ADAM dont vous avez ici les premiers chiffres.

Il s'agit d'une association de détection et d'accompagnement de micro-entrepreneurs qui vient enrichir le réseau des associations de création d'entreprises que sont l'A.D.I.E., la couveuse d'entreprises, la Boutique de gestion qui sont des organismes financés par l'Agglomération.

J'insisterai simplement pour dire que cette association a été créée avec Planet Finances et nous avons un fort soutien économique, avec en particulier le groupe l'Oréal. Depuis son ouverture au 1^{er} septembre, 13 jeunes entrepreneurs sont déjà suivis.

La création d'activités et d'emplois 2. La Z.F.U de l'Argonne : une opportunité pour l'implantation d'entreprises

Objectifs

- Redynamiser le tissu commercial et favoriser la création d'entreprises et d'emploi local.

Moyens

- Un chef de projet C.T.A/Z.F.U pour animer le dispositif.
- Convention avec l'O.P.H les Résidences de l'Orléanais pour la transformation de logements en pieds d'immeubles en locaux d'activités tertiaires.
- Cession de terrains pour l'implantation d'entreprises.
- Accueil et soutien aux créateurs d'entreprises en lien avec les réseaux existants.



4

Mme BARANGER – *Autre point important, vous le savez, la zone franche urbaine (Z.F.U.) que nous avons sur notre territoire depuis l'année 2007. Je n'y reviens pas. Nous avons un chef de projet de la Convention Territoriale Argonne qui s'en occupe. La Ville favorise la cession de terrains et nous avons une convention avec les Résidences de l'Orléanais. Autre action également très forte : le soutien aux créateurs d'entreprises.*

La création d'activités et d'emplois 2. La Z.F.U de l'Argonne : une opportunité pour l'implantation d'entreprises

Résultats

107 établissements installés dans le périmètre de la Z.F.U avec 65 entreprises créées depuis 2007 dont près de 20 implantations, à ce jour, dans des locaux en rez-de-chaussée de l'O.P.H.

- 50 emplois créés attendus dans le cadre de la création d'un E.H.P.A.D qui sera ouvert au dernier trimestre 2012.
- Un ensemble immobilier d'activité tertiaire GENABUM PARK, livraison fin 2011.
- Implantation de près de 17 entreprises avec des perspectives de recrutement.



5

Mme BARANGER – Quant aux résultats de cette zone franche urbaine, au-delà des 65 entreprises qui ont été créées depuis 2007, ce sont les 50 emplois qui vont être créés par l'E.H.P.A.D. qui sera ouvert au dernier trimestre 2012. A ce sujet, il y aura un seul guichet pour la formation et l'entrée des demandeurs d'emploi qui sera à la Maison de l'Emploi.

Nous avons GENABUM PARK qui est un hôtel d'entreprises qui ouvre à la fin de cette année. 17 entreprises y sont attendues.

L'accès direct à l'emploi

1. Le dispositif des clauses d'insertion de la M.D.E

- 223 clauses suivies en 2010.
- 124 860 heures d'insertion inscrites
80 241 heures réalisées.
- 123 personnes ont signé un contrat de travail.
- 86 personnes sont issues d'Orléans dont 53 de La Source et de l'Argonne.

Marchés de la Mairie d'Orléans

15 marchés intègrent une clause d'insertion (article 14 ou 30).

41 personnes ont signé un contrat de travail .

34 personnes sont issues d'Orléans dont 17 des Z.U.S de l'Argonne et de La Source.

Zoom Agglo



Marché travaux du Tram : 21 161 heures d'insertion réalisées.
56 personnes ont signé un contrat de travail dont 30 issues d'Orléans.
Autres marchés de l'Agglo : 8 074,67 heures d'insertion réalisées.
9 personnes ont signé un contrat de travail dont 4 issus d'Orléans.



Mairie d'Orléans
www.orleans.fr

6

Mme BARANGER – *Le deuxième volet extrêmement important dont on parle maintenant, ce sont les clauses d'insertion. On sait que sur le territoire de la Ville, il y a deux facilitateurs que sont le P.L.I.E. pour les marchés de l'Agglomération, les marchés du tramway et la Maison de l'Emploi avec laquelle la Mairie d'Orléans a conventionné. De ce fait, 15 marchés de la Ville sont impactés par ces clauses d'insertion et les intègrent. Cela a permis à 41 personnes de signer un contrat de travail.*

Vous pouvez voir le nombre de clauses suivies, les heures réalisées, sachant qu'un équivalent temps plein correspond à plus de 1 000 heures. Avec ce système, durant l'année 2010 jusqu'à août 2011, ce sont 123 personnes qui ont signé un contrat de travail, ce qui est particulièrement intéressant.

L'accès direct à l'emploi

2. L'accompagnement socio-professionnel personnalisé

- 7 783 visiteurs dont 95% issus d'Orléans.
- 1 427 personnes accompagnées par la Mission Locale, Pôle Emploi et le Conseil général (U.T.S).
- 279 sorties positives (202 en emploi et 77 en formation).



Accompagnement social des bénéficiaires du R.S.A.

- 1 199 bénéficiaires suivis dont 389 de l'Argonne et de La Source.
- 429 sorties dont 4% vers l'emploi, 8% orientation vers un référent professionnel pour finaliser le projet professionnel.



Zoom Agglo



370 personnes accueillies.
279 personnes accompagnées dont 112 issues d'Orléans.
121 personnes sorties dont 51 en sorties positives (45 en emploi et 6 en formation).



7

Mme BARANGER – Autre dispositif : l'accompagnement socio-professionnel personnalisé. Il est fait à la Maison de l'Emploi avec l'ensemble des partenaires.

Vous voyez le nombre de visiteurs important. Bien que ce soit la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans, il s'agit là d'un lieu de proximité. Vous avez 279 sorties positives pour l'année 2010.

D'autre part, non seulement l'accompagnement se fait à la Maison de l'Emploi avec ses partenaires, mais également pour les bénéficiaires du R.S.A. par le C.C.A.S. et plus particulièrement à l'Argonne et à La Source, dont vous voyez le nombre de bénéficiaires qui est de 389.

Tout ceci nous amène à 429 sorties positives soit vers l'emploi, soit vers des orientations avec un référent professionnel.

Un zoom particulier pour l'Agglomération avec son service insertion et le P.L.I.E. qui, en 2010, n'étaient pas encore intégrés dans la Maison de l'Emploi. Vous pouvez voir le nombre de personnes suivies.

L'accès direct à l'emploi

3. Les actions pour lever les freins à l'emploi



- **Des ateliers conseils (CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, Utiliser Pôle-emploi.fr...)**
152 ateliers – 754 demandeurs d'emploi inscrits – 462 participants
- **Des « visites d'entreprises »**
9 visites - 100 demandeurs d'emploi positionnés - 53 participants
- **Soutien à des associations d'insertion agissant sur les freins à l'emploi (exemples : Initiatives et Développement...)**

Financement Mairie d'Orléans : 33 067,56 €

Zoom Agglo Soutien financier de l'Agglo à des actions agissant sur les freins à l'emploi (exemples : Espace C2B pour le positionnement linguistique, INFREP pour un atelier look emploi): 64 750 € dont 50 % demandé au FSE.



8

Mme BARANGER – *Toujours en ce qui concerne les actions de la Maison de l'Emploi pour lever les freins à l'emploi, vous avez des ateliers conseils (152 ateliers), des visites d'entreprises qui montrent vraiment la relation très forte que nous avons avec le monde de l'économie. Cela nous a permis de positionner 100 demandeurs d'emploi. De plus, ces visites d'entreprises donnent à la fois le goût de l'entreprise aux demandeurs d'emploi et montrent également aux chefs d'entreprises le nombre de personnes qu'ils pourraient intégrer.*

Enfin le soutien à des associations d'insertion et à ce titre, je donnerai simplement l'exemple d'Initiatives et Développement. Pour cette action, la Mairie d'Orléans finance à hauteur de 33 067,56 € et là aussi, toujours en partenariat avec l'Agglo pour d'autres financements.

L'accès direct à l'emploi

3. L'embauche directe de personnes en insertion par la Mairie d'Orléans

■ 21 personnes en postes d'adultes relais
Sorties positives : 2 en emploi (dont 1 à la Mairie).

■ 12 jeunes en « service civique »
Sorties positives : 4 en emploi, 1 en formation.

■ 16 personnes en Contrat Unique d'Insertion (C.U.I)
Sorties positives : 8 en emploi (dont 4 à la Mairie),
1 en formation, 4 ont été renouvelés en C.U.I en 2011.



9

Mme BARANGER – *En ce qui concerne la Ville d'Orléans, parce que je pense qu'une collectivité comme la nôtre peut montrer l'exemple, nous avons en 2010 :*

- 21 personnes en postes d'adultes relais ;
- 12 jeunes en « service civique » ;
- 16 personnes en Contrat Unique d'Insertion ;

sans compter toutes les personnes que nous avons pu intégrer dans nos services pour des stages, ce qui est extrêmement important.

L'accès direct à l'emploi

4. L'événement Orlé'emploi à l'Argonne pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi

18 novembre 2011 à l'Argonne de 9h00 à 16h00
Gymnase Rouget de Lisle



Objectifs

- Permettre aux entreprises de se présenter et de promouvoir leurs offres.
- Permettre aux habitants du quartier de nouer un contact avec des entreprises.

Déroulé

- Des stands d'entreprises et de fédérations professionnelles qui recrutent.
- 4 tables rondes pour présenter un secteur et des métiers : bâtiment/travaux publics, environnement, aide à domicile, création d'entreprise.
- Un atelier « votre CV, votre profil vu par des entreprises » animé par des entreprises.
- Un stand dédié aux acteurs de la création de micro-entreprise.

Envoi d'un courrier personnalisé à chaque demandeur d'emploi du quartier de l'Argonne.
Une mobilisation des associations du quartier et des acteurs de l'emploi et de l'insertion.



10

Mme BARANGER – Je ferai un petit focus plus particulier sur un travail que nous avons mené en 2010 et qui va aboutir le 18 novembre 2011 : un forum emploi, que nous appelons Orlé'emploi qui aura lieu à l'Argonne, au gymnase Rouget de Lisle de 9 h 00 à 16 h 00.

Je veux simplement vous dire qu'au-delà de ce qui est noté, si nous avons souhaité cette journée, c'est vraiment pour que les personnes du quartier de l'Argonne cette année et ceux de La Source l'année prochaine, puissent être approchées par l'ensemble des entreprises de notre territoire. En effet, parfois les personnes éloignées de l'emploi ne vont pas vers les réseaux qui existent ou vers les actions que nous menons déjà, nous allons donc au devant d'eux. Les demandeurs d'emploi sont invités personnellement à cette journée pour laquelle des postes sont déjà proposés par les entreprises. Vous pourrez avoir la liste des entreprises et le nombre de postes, je dirais, déjà en ligne.

Il y aura également ce jour là un lieu pour la micro-entreprise et des tables rondes seront organisées tout au long de la journée pour présenter les métiers et ce par des professionnels.

L'accès direct à l'emploi 5. Le recours aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (I.A.E)



Un an de fonctionnement de l'association d'insertion ORLEANS INSERTION EMPLOI

- 58 personnes en insertion agréées par la DIRECCTE accueillies dont 67% issues de La Source et de l'Argonne.
- 34 personnes sorties dont 18 en sorties positives (15 en emploi et 3 en formation).
- Financement Mairie d'Orléans : 38 030 €
- Financement Agglo Orléans Val de Loire : 91 235 € dont 50% demandé au F.S.E

Zoom Agglo Soutien financier de l'Agglo à d'autres structures d'insertion par l'activité économique (exemples: ACCES, AMIDON 45, CONFORT SANITAIRES SERVICES): 206 000 € dont 50% demandé au F.S.E.



11

Mme BARANGER – Vous connaissez bien Orléans Insertion Emploi. 2010 a été sa première année pleine de fonctionnement. 58 personnes en insertion agréées par la DIRECCTE ont été accueillies et 34 personnes en sont sorties, dont 18 en sorties positives. Elles ont pu regagner le monde de l'entreprise.

La Ville d'Orléans finance à hauteur de 38 030 €, le loyer étant compris. Et bien entendu, c'est une action avec l'Agglomération.

Des actions spécifiques pour les jeunes

1. Des chantiers d'insertion et éducatifs



Association ORLEANS INSERTION EMPLOI

Chantier d'insertion réalisation d'un square public avec jardins partagés
12 personnes dont 6 de La Source, 2 de l'Argonne. 2/3 ont moins de 26 ans.
Sorties positives (emploi ou formation) : 4 personnes
Financement Mairie d'Orléans : 12 000 €
Financement Agglo : 42 235 € dont 50% demandé au F.S.E.



Association IPSIS 45

Chantier éducatif dans le cadre de l'aménagement des locaux
du dispositif « Deuxième Chance » d'Orléans Val de Loire
8 jeunes mobilisés (2 de La Source, 3 des Blossières, 3 de l'Argonne)
Financement Mairie d'Orléans/F.I.P.D



12

Mme BARANGER – Des chantiers d'insertion et des chantiers éducatifs. Celui de La Source a été le premier chantier mis en place par Orléans Insertion Emploi en partenariat avec le P.L.I.E. Ce square public, dont la réalisation est vraiment superbe, a d'ailleurs été inauguré il y a quelques jours.

Egalement l'association IPSIS 45 a réalisé un chantier éducatif lors de la réhabilitation de locaux dans le cadre du dispositif de l'école de la deuxième chance.

Des actions spécifiques pour les jeunes

2. Le Dispositif « Deuxième chance » d'Orléans Val de Loire

Accueil des premiers stagiaires le 14 février 2011
4 groupes de 12 jeunes accueillis
49 jeunes dont 32 d'Orléans



- 96 entreprises partenaires.
- 78 entreprises ont accueilli 153 séquences de stages.
- Signature le 05/10/2011 de 6 protocoles de coopération avec des entreprises.
- 18 jeunes sortis du dispositif avant la fin de leur parcours pour un emploi ou formation.
- Accueil de 9 stagiaires de l'école au sein de la Mairie.



Financement Mairie d'Orléans : 32 500 € en fonctionnement
+ 200 000 € pour l'aménagement des locaux.
AggLO Orléans Val de Loire : 30 000 €



13

Mme BARANGER – *Nous en venons au dispositif « Deuxième chance ». En 2010, nous finissons le projet qui a ouvert ses portes au mois de février 2011. Vous pouvez constater que nous travaillons déjà avec 96 entreprises partenaires. Je salue l'énorme travail qui est fait et aujourd'hui, compte tenu du nombre de jeunes accueillis, il y en a 18 qui sont déjà sur un emploi ou en formation. Là aussi, la Ville d'Orléans a accueilli 9 stagiaires, ce qui leur a permis de trouver le métier qu'ils souhaitaient.*

Des actions spécifiques pour les jeunes

3. Des actions pour les jeunes des quartiers notamment en recherche de stages



Financement Mairie d'Orléans : 16 378 €

■ Plate-forme inser-stages

70 jeunes accompagnés dans la recherche d'un stage dont 63 d'Orléans
40 jeunes placés en stages

- Mise à disposition de locaux par la Mairie d'Orléans à la Mission locale dans les quartiers de Saint-Marceau, de l'Argonne (Maison de la réussite et de l'emploi) et de La Source (Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans).

Zoom Agglo Soutien financier de l'Agglo à des actions menées auprès des jeunes (accompagnement de la Mission locale, Ateliers de la Paesine pour une action intitulée « demain l'emploi », AD ARBOREM « jeunes diplômés ») : 231 500 € dont 50 % demandé au F.S.E.



14

Mme BARANGER – Autre point extrêmement important. Vous savez que nos jeunes moins ils ont de réseau, plus ils ont du mal à trouver des stages. Nous soutenons donc la plate-forme inser-stages de l'association A.E.S.C.O. qui a permis, en 2010, à 40 jeunes de trouver des stages.

Quant à la Mairie d'Orléans, elle met à disposition des locaux à la Mission locale, que ce soit à l'Argonne à la maison de la réussite et de l'emploi, à La Source à la Maison de l'Emploi, ou encore à la mairie de quartier Saint-Marceau.

Les diapositives passent relativement vite mais tous ces chiffres seront bien sûr mis à votre disposition.

Synthèse globale année 2010

**Moyens financiers mobilisés par la Mairie,
le C.C.A.S d'Orléans et l'AggLO
Total : 1 000 000 €**

Nombre de personnes suivies/accompagnées

Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans : 7 783 visiteurs dont 1 427 suivis

Service social du C.C.A.S d'Orléans : 1 199 bénéficiaires du R.S.A

Service P.L.I.E de l'AggLO : 279 demandeurs d'emploi (dont 112 Orléanais)

Structures financées par l'AggLO/insertion-PLIE : 2 570 personnes
(dont environ 50% d'Orléanais)

Structures financées par la Mairie (hors M.D.E et 2ème chance) : 334 personnes

**5 809 personnes accompagnées/suivies
(dont environ 4 400 Orléanais)**



15

Mme BARANGER – Cette synthèse très rapide pour vous dire que nos moyens financiers représentent 1 million d'euros pour suivre cette politique. Et vous voyez que le nombre de personnes suivies est de 5 809 dont 4 400 Orléanais. Voici l'ensemble des dispositifs qui permettent de suivre ces personnes : la Maison de l'Emploi, le service social du C.C.A.S., le service P.L.I.E. de l'Agglomération et toutes les structures qui sont financées soit par l'Agglomération, soit par la Ville d'Orléans. Il y a également les financements à la Maison de l'Emploi.

Synthèse globale année 2010

Résultats sorties positives (emploi ou formation)

Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans : 279

Service social du C.C.A.S d'Orléans : 51

Service P.L.I.E de l'Agglo : 51 (dont environ 50% d'Orléanais)

Structures financées par l'Agglo/insertion-P.L.I.E : 645
(dont environ 50% d'Orléanais)

Structures financées par la Ville (hors association Médiation) : 64

1 090 sorties positives
(dont environ 745 Orléanais)



16

Mme BARANGER – *Les résultats sont les suivants : 1 090 sorties positives. C'est important et cela demande bien entendu un travail d'accompagnement très fin de la part des structures dont je vous ai parlé. Et pour arriver à faire ce travail, je veux remercier tout particulièrement le service insertion de la Ville, en la personne de Céline CORNIER, qui travaille toujours en lien avec le C.C.A.S., le service de l'Agglomération qui maintenant est au sein de la Maison de l'Emploi et bien entendu tout le travail associatif. C'est vrai que nous les finançons, mais il y a aussi un énorme travail de terrain. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci Mme BARANGER et M. MONTILLOT. Je souhaitais que l'on ait une présentation exhaustive et je vous remercie de ces deux présentations très complètes et très précises. Je me permets d'y associer notre collègue, Bénédicte MARECHAL.*

Qui souhaite intervenir ? M. RICOUD, Mme KOUNOWSKI, Mme LECLERC, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. BRARD. Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – *Bonsoir M. le Maire et chers collègues, puisque je n'ai pas pu m'exprimer tout à l'heure, mais je ne reviendrai pas sur ce point, ce qui est bien dommage.*

M. MONTILLOT, je vous avais sollicité plusieurs fois pour avoir ce bilan, nous l'avons eu et nous vous en remercions. En effet, pour pouvoir parler de la réussite éducative, il fallait quand même que l'on ait un exposé sur votre politique et les moyens mis en place. Nous avons eu beaucoup de chiffres et la description de beaucoup de systèmes mis en place, mais moi je voudrais un petit peu modérer le propos sur certains points et aussi dire que certains points fonctionnent bien.

Tout d'abord, je voudrais intervenir sur le Carrefour des parents. L'idée d'aider certains parents, de les accompagner pour élever leurs enfants ou les guider quand ils sont en difficultés, c'est bien, mais ce qui m'a frappé dans votre exposé, c'est que vous ne parlez jamais des associations qui travaillent sur le terrain - Mme BARANGER a parlé d'associations, mais pas vous - pour la parentalité. Un certain nombre d'associations ont un savoir-faire dans ce domaine et le souci est que le dispositif que vous avez mis en place propose à des associations d'intervenir, mais il faut qu'elles s'intègrent dans le dispositif mairie. Si ce n'est pas le cas, elles se heurtent à des difficultés et peuvent même avoir parfois des suppressions de subventions qui font boule de neige d'ailleurs. C'est dommage, car elles ont justement un savoir-faire et parfois il est bien d'avoir une pluralité de propositions pour réussir. Oui pour un dispositif mairie, mais il est également très intéressant d'avoir un maillage parallèle et donc des interactions avec la mairie et ces associations là.

Parfois, ces associations sont devant des dilemmes. Ou elles s'intègrent à ce dispositif et elles peuvent continuer à travailler et toucher une partie de leurs subventions ou elles ne s'intègrent pas et elles se retrouvent en difficultés.

Je trouve qu'il y a quand même un contrôle fort de la Mairie d'Orléans sur l'intervention sociale, alors que c'est toujours intéressant qu'il existe une pluralité. Je trouve que là, elle est un petit peu mise en danger.

Concernant les résultats de cette politique de réussite éducative, vous nous avez donné des chiffres, certains sont parlants, mais d'autres peuvent nous interpeller un peu plus. Par exemple, en évoquant les maisons de la réussite, vous dites : « celle de la Source mise en place en 2009, celle de l'Argonne en 2010, ce sont 8 320 visites », mais ces visites ont débouché sur quoi, M. MONTILLOT ? Vous l'avez évalué ? On peut faire des visites, mais cela peut déboucher sur rien. De plus, dans les quartiers, on s'interroge un petit peu sur le fonctionnement de ces maisons de la réussite qui ne sont pas très lisibles et on se demande ce qui s'y passe aussi.

(réaction hors micro de M. MONTILLOT).

Mme KOUNOWSKI – *Je vous dis ce que j'entends.*

Je voudrais également évoquer le service prévention médiation réussite. En effet, nous avons des médiateurs qui interviennent très souvent dans nos quartiers pour apaiser et dégonfler des situations qui parfois deviennent de plus en plus difficiles entre les habitants, certains groupes de jeunes ou autres et puis aussi les commerçants par exemple. Mais il faut savoir que dans votre dispositif, il n'y a plus beaucoup de travailleurs sociaux, c'est-à-dire des éducateurs de rue réellement formés pour intervenir dans cette situation. Aussi, je me pose la question sur la formation de ces médiateurs, pourquoi ? Ces personnes interviennent de plus en plus souvent dans des situations difficiles de conflits, mais ont-ils la formation suffisante pour intervenir et ainsi pouvoir résoudre ces situations de tension de plus en plus difficiles dans l'espace public ? Ce ne sont évidemment pas des travailleurs sociaux et donc il serait peut-être intéressant qu'il y ait de nouveau un peu plus d'éducateurs de rue et de véritables travailleurs sociaux.

Je voudrais maintenant parler de la réussite éducative proprement dite et vous dire un satisfecit pour les clubs Coup de Pouce dans les écoles. Ce système est vraiment très efficace. Il est plébiscité par les directeurs d'école, les enseignants et il faut souhaiter que cela continue parce que cela permet vraiment d'aider très tôt des enfants en difficultés.

Voici donc mon sentiment sur tous ces chiffres. Certains points me paraissent un petit peu flous par rapport à cette politique, surtout ce problème des associations qui ont un savoir-faire, une expérience dans la parentalité, l'accompagnement des familles et qui sont parfois mises de côté.

Je vais m'adresser maintenant à Mme BARANGER au sujet de l'insertion. On a là des chiffres et des résultats, mais je vais vous poser la question déjà abordée en commission, Mme BARANGER, à propos du chantier de l'hôpital. C'est un énorme chantier générant une activité très importante. Or, dans sa première tranche, aucune heure d'insertion n'a été prévue à l'époque. C'est vraiment dommage parce que ce chantier est à la périphérie d'un quartier où il y a énormément de chômage. Pourquoi n'a-t-on pas demandé et exigé qu'il y ait justement des clauses d'insertion dans ce chantier de l'hôpital pour notamment des jeunes qui sont juste à côté ? J'avoue que je ne comprends pas que cela n'a pas été fait. Alors peut-être que cela a évolué et que vous avez d'autres réponses à nous donner.

M. le Maire – Je donne la parole à M. CARRE.

M. CARRE – Merci M. le Maire. Je voulais juste réagir à la première partie de l'intervention de Mme KOUNOWSKI, parce que j'y vois un certain hommage rendu à la Ville. Elle y voyait une critique par le fait qu'il y avait la nécessité pour les associations de répondre à une forme de cahier des charges que la Ville donnait, mais pour avoir piloté la politique de la Ville de 2001 à 2007, c'est ce à quoi la Ville et l'Agglo sont arrivées, c'est-à-dire à mettre en réseau et en cohérence une politique publique partagée par tous les acteurs et d'ailleurs souvent sur tous les bancs de l'hémicycle. Aussi, les associations arrivent à travailler ensemble, arrivent à des résultats, à une efficacité. Efficacité des subventions, parce que justement il n'y a plus d'effet de guichet. Il y a une demande qui est faite au niveau d'un certain nombre de prestations et on laisse faire les acteurs de terrain, parce que ce sont les plus efficaces. Mais en revanche, cette mise en réseau est nécessaire parce qu'il faut une cohérence afin que chacun ne parte pas de son côté. C'était effectivement le cas en 2001 ou 2002, où parfois les associations se concurrençaient entre elles, notamment sur un territoire que vous connaissez aussi bien comme moi, celui de La Source. A la sortie, on arrivait à avoir une certaine illisibilité du service rendu pour celui qui en a le plus besoin. Aujourd'hui, les choses sont en ordre et cela me paraît très bien.

Le deuxième point est de souligner que par rapport aux deux communications faites précédemment, on a souvent entendu et on entend encore, le fait que l'on a peut-être réussi dans l'urbain, mais qu'il ne faut pas oublier le côté humain. Je vais peut-être précéder une intervention, M. RICOUD – on travaille tous ensemble sur le terrain – et pour montrer effectivement qu'il y a depuis le départ cette convergence sur le logement, sur la tranquillité publique, sur l'emploi, sur l'éducation, ce sont les quatre fondamentaux qu'attendent, et qu'attendaient en tout cas il y a quelques années, nos concitoyens des quartiers les plus en difficultés. Il reste certes encore beaucoup de travail, ce n'est jamais fini - on est bien d'accord, on le sait tous ici dans chacune de nos délégations et c'est la vie qui est comme cela -, mais ceci étant dit, il y a un chemin qui est tracé et dans toutes ces directions qui répondent encore une fois aux principaux attendus d'une famille, du fait qu'elle retrouve un sens et qu'une partie de leurs problèmes est résolue. A partir de là, elle peut justement retrouver un peu d'espérance et retrouver le moyen d'avoir une vie normale. Et c'est cela la restauration à l'intérieur du quartier. Il n'y a rien qui s'oppose, tout est complémentaire. Le volet urbain était absolument nécessaire, mais il aurait été orphelin si jamais tout ce qui a été décrit ici par Isabelle BARANGER et par Florent MONTILLOT n'avait pas été mis en place.

M. le Maire – M. RICOUD, vous avez la parole.

M. RICOUD – Ces deux communications sont essentielles, parce qu'elles concernent notre jeunesse et je crois que c'est un débat très important.

Par rapport à ce qu'a dit Florent MONTILLOT sur la réussite éducative, je redirai ici ce qu'on a déjà dit. Pour moi, la réussite éducative passe d'abord par l'Education Nationale qui répond aux attentes des jeunes, des élèves. Je ne pense pas qu'il y ait d'élèves en difficultés, je pense qu'il y a une Education Nationale en difficultés. Mais, je crois qu'il faut être constructif et voir les choses en face. Des choses se font, c'est évident et je rejoindrai Ghislaine KOUNOWSKI au niveau du pluralisme des interventions, car je crois que c'est très important, pas la concurrence, mais la diversité d'interventions pour aider ces jeunes en difficultés.

Concernant les problèmes des T.I.G., on est bien évidemment d'accord. Quand Florent MONTILLOT parle, on a l'impression que vraiment tout est merveilleux et formidable. Quand je dis cela, je ne dis pas que tout est à jeter, mais on voit quand même encore dans le quartier de La Source que je connais bien, des difficultés qui persistent, notamment par rapport aux jeunes complètement exclus, qui tiennent des langages inquiétants. Je parle notamment des jeunes qui sont sur le 2002 où là il y a vraiment un souci à se faire pour qu'on intervienne. En termes de contact, d'insertion, quelques fois aussi de répression, parce qu'il y a des trafics qui ne sont pas admissibles, mais on ne règlera rien uniquement par des problématiques de répression. Ces jeunes là, il faut aller les voir, discuter, essayer – je sais que ce n'est pas facile et je m'y essaye quelque fois et je sais que j'en prends plein la tête, mais il faut le faire – pour essayer de les intégrer à toutes ces structures qui existent.

Par rapport à l'été Punch, je crois que c'est une très belle réussite. Il est évident que pendant l'été – Florent MONTILLOT rigole – car j'ai dit punch ... je ne sais pas.

(rires et brouhaha dans l'hémicycle).

M. RICOUD – Pendant l'été, des rencontres ont lieu en bas des immeubles avec des jeunes, avec des parents. Cela crée du lien, de la convivialité, et là on est d'accord. Donc été Punch et non comme le punch.

Toutes ces animations doivent se construire et s'améliorer pour répondre aux attentes des jeunes, parce qu'il faut bien reconnaître que la situation sociale – on en a parlé tout à l'heure lorsque vous nous avez demandé nos propositions – des parents est souvent difficile et par rapport aux enfants, il y a du relâchement qui peut se comprendre. Il faut donc faire face et essayer d'intervenir pour que les choses bougent. Néanmoins, par rapport à l'intervention de M. MONTILLOT, je crois qu'il faut voir les choses qui vont dans le bon sens et les points qui méritent encore d'être améliorés, où des problèmes se posent pour que les choses bougent.

Par rapport à Mme BARANGER et ce qu'a dit ma collègue au sujet de l'hôpital, j'ai découvert qu'il n'y avait pas de clauses d'insertion dans un courrier du Préfet en septembre 2010 parce que je l'avais interpellé gentiment au Conseil Général. Il m'avait dit qu'en effet les clauses d'insertion n'existent pas sur les marchés de l'hôpital. Depuis, les choses semblent avoir évolué. J'interviens régulièrement sur cette question. Donc, moi aussi, je demande à ce qu'on nous fasse un bilan. J'avais également avancé l'idée, mais je crois que cela se met en place, parce que dans nos quartiers H.L.M., il y a d'un côté nos jeunes en difficultés et de l'autre des entreprises. Et ces entreprises, il faut qu'elles jouent leur rôle. Alors, je ne dis pas qu'elles ne le jouent pas, mais je vais avancer l'idée de passerelle entre nos quartiers, nos jeunes sans emploi et ces entreprises.

A propos des stages, c'est un vrai problème. Quels qu'ils soient, si je ne fais pas des

lettres d'accompagnement 10 fois par semaine à des jeunes qui recherchent des stages, je n'en fais pas une. Je souhaite donc que sur cette question là, on avance et qu'on oriente ces jeunes vers une structure qui les aide à déposer leurs demandes de stage. L'AESCO, si j'ai bien compris, joue ce rôle, c'est très bien.

Je reviens un peu à l'insertion avec l'école de la deuxième chance, mais j'en ai déjà parlé dans cette enceinte. Je souhaite la réussite de l'école de la première chance avec des moyens accrus. On a déjà eu le débat, on ne va pas y revenir.

Olivier CARRE disait tout à l'heure « on a fait l'urbain » et il m'a regardé en disant « pensons à l'humain ». Je pense qu'on a plus pensé à l'urbain plutôt qu'à l'humain.

(réaction hors micro de M. CARRE).

M. RICOUD – *C'est mon point de vue, M. le Premier Maire-Adjoint, et vous pouvez ne pas être d'accord. Il faut donc mettre le paquet par rapport à cela. Souvenez-vous du Plan Espoir banlieues d'une ancienne ministre qui a dû disparaître de la circulation, qui n'a jamais vu le jour. On essaye de faire des choses, c'est très bien, continuons.*

M. le Maire – *M. RICOUD, pouvez-vous conclure s'il vous plaît ?*

M. RICOUD – *On parle beaucoup de règle d'or et la nôtre, c'est l'humain d'abord.*
Merci.

M. le Maire – *Le débat est particulièrement intéressant, mais je vais vous solliciter pour essayer de faire un petit peu plus rapidement, parce que nous avons encore plus d'une cinquantaine de délibérations. Mme LECLERC, c'est à vous.*

Mme LECLERC – *Je vais faire court. M. RICOUD, dans ma vie professionnelle, je suis enseignante dans un collège. Je peux vous assurer qu'il y a des élèves en difficultés.*

(réaction hors micro de M. RICOUD).

Mme LECLERC – *Si, vous avez dit « qu'il n'y a pas d'élèves en difficultés, c'est l'école ». Des élèves en difficultés, je vous assure, cela existe aussi.*

Pour répondre à Mme KOUNOWSKI, rassurez-vous, il y a des associations qui ont comme thématique prioritaire la parentalité et qui ne sont pas dans le dispositif Carrefour des parents. Des subventions leur sont attribuées et elles fonctionnent normalement. Je pense à Parentèle, à l'Acheminée qui est un accueil enfants-parents. Nous suivons ces associations et tout se passe bien, même si elles ne sont pas dans le Carrefour des parents.

Pour conclure mon propos, je me disais qu'à la suite des deux présentations, quand on voit les financements qui sont engagés pour la réussite éducative, pour tous les dispositifs d'insertion, les différentes actions, je voulais rappeler que là aussi ce sont des choix politiques et ce sont effectivement des choix politiques sociaux, humains.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Merci. La politique d'insertion est en effet tout à fait fondamentale. Comme l'a indiqué Michel RICOUD, on travaille vraiment pour l'avenir, mais c'est effectivement très difficile, du fait tout d'abord que c'est un travail qui est constamment recommencé. Vous parliez de sorties positives, mais malheureusement toutes les sorties ne le*

sont pas et surtout il y a des entrées. Et puis surtout, on joue sur une pluralité de facteurs et c'est ce qui rend ce travail à la fois passionnant, mais en même temps très compliqué à mener à bien.

S'agissant de la question de la réussite éducative, je partage pleinement le point de vue de mon collègue, Michel RICOUD. C'est très bien ce qui est fait, mais j'aimerais bien qu'à ce sujet, il y ait une cohérence entre ce qui se fait localement et ce qui se fait nationalement, et que l'effort de la nation sur l'éducation soit beaucoup plus important que ce qu'il est aujourd'hui. On a quand même d'un côté des suppressions de postes, des fermetures de classes, des réductions de moyens, des suppressions de R.A.S.E.D., qui sont autant d'éléments qui constituent des freins à l'éducation et à l'aide aux enfants en difficultés, et de l'autre les collectivités locales essayent de mettre en place des politiques qui sont finalement un peu des pis-aller par rapport à un échec premier, celui des moyens mis sur l'éducation qui sont clairement insuffisants.

J'ai deux questions complémentaires sur l'insertion. Ma collègue Ghislaine KOUNOWSKI a évoqué la question du chantier de l'hôpital et j'ai vu passer tout à l'heure des chiffres sur les heures d'insertion sur le chantier du tram. J'ai trouvé qu'elles étaient extrêmement faibles compte tenu de l'ampleur considérable du chantier qui couvre toute l'agglomération, on a parlé tout à l'heure du chiffre de 390 millions d'euros. Je voudrais donc avoir des précisions, car cela me paraît très peu par rapport aux besoins et par rapport encore une fois à la taille du chantier.

D'autre par, Mme BARANGER, vous nous avez donné un taux de chômage global pour les jeunes sur l'agglomération, pourriez-vous nous communiquer le taux de chômage des jeunes de - 25 ans à La Source et également à l'Argonne, s'il vous plaît ? Je vous remercie.

M. le Maire – *C'est au tour de Mme CARRE.*

Mme CARRE – *Je vais également faire très court. Je voudrais simplement souligner que dans les quartiers, que ce soit à l'Argonne, à La Source ou aux Blossières, il est important au quotidien qu'il y ait du lien social. Et tous les dispositifs, que ce soit à l'Argonne la C.T.A., la réussite éducative, la politique de proximité, le C.M.A., cela doit servir à créer ce lien social parce que si on ne crée pas de liens entre toutes ces associations et tous ces dispositifs, on ne pourrait peut-être pas prétendre à créer du lien social sur le terrain.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. BRARD.*

M. BRARD – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais être bref. brièvement premier point sur cette donnée extrêmement importante à la fois des enfants, de la jeunesse et de leurs familles, je souhaiterais, M. le Maire, bien sûr si c'est possible, que nous puissions avoir un document écrit parce que cela passe très vite. Je trouve donc intéressant pour notre information que l'on puisse avoir ce document.*

Deuxième point, en ce qui concerne l'intervention de Mme BARANGER sur l'insertion, je voulais dire qu'il faut saluer toutes les réussites, c'est-à-dire pour les personnes qui sont dans ces parcours d'insertion, toutes ces personnes qui arrivent à travers ces parcours d'insertion à retrouver un emploi quel que soit finalement cet emploi. Il faut donc saluer ces réussites, mais il faut avoir aussi bien conscience – et je pense qu'ici tout le monde en a conscience – de la situation économique et sociale qui est quand même défavorable et que si l'on peut saluer ces réussites, il y a dans les dispositifs d'insertion un certain nombre de difficultés. Difficultés qui sont des difficultés d'embolisation du système parce qu'il y a quand même des entrées nombreuses dans les structures d'insertion et dans les demandes en matière

soit de recherche d'emploi, soit de bénéficiaires par exemple on a parlé du R.S.A., mais bien sûr l'année 2011, par exemple dans le Loiret, on est à une progression de 70 nouveaux allocataires par mois, donc cela en fera entre 700 et 800 en plus à la fin de l'année 2011, c'est-à-dire la moitié environ pour notre agglomération, ce qui est assez considérable. Et que dans les freins à l'emploi, il y a des conditions sociales générales qui se dégradent. Et un des éléments que notre collègue, Mme BARANGER, n'a pas cité mais qui pour moi est un élément qui est à la fois constant et surtout en augmentation, ce sont les problématiques de santé. Un des freins majeurs à l'emploi aujourd'hui, ce sont les difficultés d'accès aux soins pour les populations en précarité ou en précarisation. Et cela est une difficulté qui est majorée par la question maintenant bien connue de tous de la démographie médicale en Région Centre. C'est quand même une problématique qui est une donnée sur laquelle il nous faut vraiment agir ensemble sur ces questions.

Donc, je crois que les réussites sont une bonne chose et il faut bien sûr les mettre en avant, mais que par rapport à cela, les difficultés s'accumulent et M. le Maire, vous nous faisiez une proposition. Il me semble que par rapport à ce que vous disiez sur l'aspect financier inquiétant à venir et les difficultés prévisibles, les premiers parmi nous, dans nos populations, qui seront les victimes de ces situations, ce sont toutes ces personnes qui aujourd'hui soit sont déjà en précarité, soit sont à la marge et qui malheureusement, on le sait très bien, seront les premières à pâtir de la situation économique et financière. Donc, je proposerai volontiers – et on en reparlera peut-être en fin d'année – que nous fassions un effort sur non seulement ces parcours d'insertion, à caractère d'emplois à terme, mais aussi sur ce volet de la précarité sociale qui a besoin d'abord d'insertion sociale avant de pouvoir bénéficier d'une insertion professionnelle. Je vous remercie, M. le Maire.

M. le Maire – M. SANKHON a la parole.

M. SANKHON – *Bonsoir. Je vais être relativement bref puisque j'ai trouvé très juste l'intervention d'Olivier CARRE qui a balayé les trois quarts de ce que je voulais dire. Merci donc Olivier !*

Je voulais mettre en avant le fait que ce qui a été présenté par Isabelle BARANGER et Florent MONTILLOT, ce n'est pas exclusivement tout ce qui est proposé au titre de la jeunesse par la Mairie d'Orléans. Il y a tout le travail qui est fait, je pense, avec les services d'Alexandrine LECLERC pour la santé, de Béatrice BARRUEL pour l'université, de Bénédicte MARECHAL pour l'éducation, d'Eric VALETTE pour la culture. On fait énormément de choses à destination des publics jeunes. Je pense à la soirée Jeunes Talents qui est une action de valorisation des talents orléanais issus de tous les quartiers, de toutes les couleurs et de toutes les diversités. Ce sont des axes forts sur lesquels on est positionné. Il est vrai que la mission de proposer à tout le monde un emploi, une activité ou une formation, ce n'est pas une démarche si facile, sinon cela se saurait. On n'est pas les seuls à être dans cette situation de difficultés par rapport à ce problème, mais on y travaille vraiment énormément. Je ne sais pas si vous en êtes tous vraiment conscients, mais il y a un suivi étroit avec les associations. Toutes les semaines, je suis en réunion avec des associations et on travaille sur les budgets, sur les orientations possibles, sur les collectivités qui pourraient venir en appui sur telle ou telle action, sur tel ou tel thème. Ce n'est pas facile, mais c'est vraiment un travail prenant. Pour en venir sur ce que disait Mme KOUNOWSKI à propos du maillage et du réseau, je crois que vous ne vous rendez pas compte, car il faut mettre les mains dans l'eau pour voir que cela mouille. Vous évoquiez tout à l'heure la maison de la réussite en disant que vous ne saviez pas ce qui s'y fait et que vous écoutez ce qu'on vous dit, mais il faut rentrer à l'intérieur pour voir ce qui s'y passe !

(réaction hors micro de Mme KOUNOWSKI).

M. SANKHON – *Vous faites toujours l'apologie des associations, mais déjà je ne vous vois jamais sur le terrain, ni même auprès des associations.*

(réaction dans l'hémicycle).

M. SANKHON – *Comme je vous l'ai déjà dit, vous avez à chaque fois cette façon d'aborder les sujets à l'envers. Vous parlez des associations, des subventions que l'on ne donnerait plus ou pas. C'est impressionnant parce que je crois que vous ne savez vraiment pas comment on travaille. Vous êtes très loin du sujet. Je vous invite donc à être partie prenante dans une ou plusieurs associations et vous saurez comment fonctionne le réseau associatif et comment la Mairie d'Orléans travaille vraiment au quotidien avec les associations.*

M. le Maire – *Merci à toutes et tous. Alors je donne la parole à Mme PILET-DUCHATEAU et ensuite on conclut en une minute pour répondre et ne pas reprendre tout le débat.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Ce sera très court, M. le Maire. Je voudrais vous dire, M. le Maire, que de chemin parcouru et de travail effectué depuis 2001 !*

(réactions sur les bancs de l'opposition municipale).

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je sais de quoi je parle ! Et il n'y a pas de monopole pour l'humain. Cela devrait être une priorité pour tout le monde !*

M. le Maire – *Merci. Alors Isabelle BARANGER et Florent MONTILLOT, souhaitez-vous ajouter un mot ou une réponse ?*

Mme BARANGER – *Je vais juste répondre aux différentes questions. Tout d'abord, c'est vrai que si c'est de la responsabilité, à nous d'élu local, de faire de l'insertion par l'emploi, je rappelle que le métier de Pôle Emploi est de placer les gens. C'est la première des choses et c'est vrai que Pôle Emploi est un partenaire.*

Le chantier de l'hôpital, ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Je peux vous redire exactement ce qui a été dit en commission. L'insertion est une chose, la création d'emplois bénéficie aux Orléanais et il y en a déjà plus de 150 sur le terrain. L'insertion, nous y travaillons et d'ailleurs nous avons des réunions avec la Maison de l'Emploi. Une convention va être établie avec l'entreprise principale et les entreprises secondaires pour mettre des personnes en insertion. Tout cela ne se fait pas du jour au lendemain, la commission date environ d'un mois.

En ce qui concerne les entreprises avec lesquelles on pourrait faire des actions pour l'embauche de jeunes, nous mettons justement une nouvelle action en place avec le service économique de l'Agglomération, la Préfecture et l'ensemble de nos structures Maison de l'Emploi, Mission locale, pour présenter un certain nombre de jeunes qui seront embauchés par ces entreprises.

Pour les heures d'insertion du chantier du tram qui vous paraissent assez faibles par rapport à l'ampleur des travaux, il s'agit des heures de l'année 2010 pour 56 personnes. Les travaux ont commencé en 2008, pour lesquels on ne parlait pas de ces emplois, mais en 2011, il y a eu une amplification. Cependant, il faut savoir que ces heures impactent 5 % de l'ensemble des travaux du tram. Donc, cela ne peut pas évidemment concerner des centaines d'emplois.

En ce qui concerne la problématique de santé pour aller vers l'emploi, c'est vrai que

j'ai voulu faire une présentation rapide, peut-être trop rapide pour certains, et je n'ai pas nommé toutes les associations avec lesquelles nous travaillons pour lever les freins à l'emploi. Il y a des associations qui s'occupent des problématiques de santé, de santé mentale, certaines sont sur La Source, d'autres sur l'Argonne, vous les connaissez.

En ce qui concerne les stages, on en a déjà parlé. Pour le moment, nous finançons la plate-forme inser-stages de l'A.E.S.C.O., mais nos collectivités font également de gros efforts. Je reçois souvent des jeunes pour lesquels j'essaye de faire fonctionner les réseaux des entreprises que nous connaissons. Ces interventions, on ne les chiffre pas, mais je crois que les uns et les autres, on connaît tous des jeunes des quartiers ou pas qui arrivent à obtenir des stages grâce aux réseaux que nous avons. Voilà, je crois avoir répondu aux différentes questions.

M. le Maire – *Merci Mme BARANGER, c'est au tour de M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT – *Deux ou trois éléments de réponse. Mme KOUNOWSKI m'a questionné sur un certain nombre de sujets concernant à la fois le Carrefour des parents, les chiffres de la maison de la réussite et le service prévention médiation.*

Sur la parentalité, et cela va me permettre de donner également un élément de réponse à Michel RICOUD, oui c'est une volonté de la Municipalité de travailler prioritairement sur cette question. Oui, c'est une stratégie municipale. Oui, c'est une politique municipale, c'est-à-dire un ensemble de mesures qui ne se limitent pas au Carrefour des parents, mais dont je rappelle qu'elles touchent à l'ensemble de l'arc-en-ciel des actions :

- en amont le Carrefour des parents, les rencontres avec tous les parents et pas uniquement les parents connaissant des difficultés, mais l'ensemble des parents qui à un moment ou à un autre peuvent se trouver face à une problématique, mais pas forcément au moment où ils vont en réunion ;

- le travail des parents-relais en accompagnement sur le terrain ;

- la médiation familiale pour solutionner des problématiques internes à la famille ;

- le travail d'alphabétisation qui permet en fait le lien entre la parentalité et l'école, j'y reviendrai ;

- enfin le Conseil pour les droits et les devoirs des familles, sans oublier tout le travail qui se fait avec les parents, de façon incontournable, pendant toutes les périodes de vacances, notamment sur l'été Punch, M. RICOUD.

Cela se fait avec les associations, je les ai évoquées tout à l'heure : Femmes d'ici, femmes d'ailleurs ; Femmes de La Source ; ESCALE ; A.J.L.A. ; J.A.M. ; A.S.E.L.Q.O. ; A.E.S.C.O. et également, je tiens à le dire - Alexandrine LECLERC l'a évoqué - le travail de Parentèle, l'Acheminée. Je peux y rajouter également Musicothérapie, etc, avec lesquelles travaille le Carrefour des parents. Et je ne voudrais pas oublier l'ensemble des associations de parents d'élèves, puisque chaque rencontre qui se déroule dans une école maternelle, dans une école élémentaire, dans un collège, se fait par un travail préparatoire à la fois avec l'équipe pédagogique, notamment la direction, et l'association de parents d'élèves, et ce avec l'ensemble des fédérations. C'est véritablement très important.

Deuxième point : les chiffres des maisons de la réussite. « 8 320 visites, dites-vous M. MONTILLOT, mais quid des résultats de l'autre côté ? » 8 320 visites, ce ne sont pas 8 320 personnes qui voient de la lumière et qui rentrent pour se mettre au chaud. Ce sont des personnes qui viennent avec une problématique sur laquelle il y a obligatoirement une orientation, un accompagnement, une prise de rendez-vous. A propos de quelle problématique ? Tout simplement, l'orientation sur les questions d'emploi. Isabelle BARANGER a évoqué tout à

l'heure l'école de la deuxième chance. Je voudrais rappeler que 70 % des jeunes présents à l'école de la deuxième chance, ont été orientés dans le cadre des maisons de la réussite. Ce sont également bien entendu les chantiers éducatifs, les stages, le programme de réussite éducative, le B.A.F.A. citoyens, le permis d'insertion, etc. Mais cela peut toucher, je vous le dis Mme KOUNOWSKI, d'autres sujets que ce soient une problématique de logement, une problématique sociale pour lesquelles effectivement la maison de la réussite va aider en termes d'orientation pour une prise de rendez-vous directement avec l'interlocuteur pertinent.

Et vous me dites également que ce qu'on y fait, c'est un peu flou. Moi, je vous le dis très sincèrement, les maisons de la réussite sont ouvertes, vous pouvez y aller quand vous voulez et cela vous permettra de vous rendre compte de ce que les personnes viennent y chercher.

Maintenant à propos du service prévention médiation réussite versus travailleurs sociaux, vous dites « qu'il vaut mieux des travailleurs sociaux, notamment des éducateurs de rue. » et donc je me permets deux éléments de réponse. Mme KOUNOWSKI, pour que ce soit très clair, nous avons en 2011 notamment dans le cadre de la prévention spécialisée avec IPSIS OPELIA - et on aura l'occasion très longuement de revenir sur le sujet au mois de décembre - un nombre équivalent d'éducateurs de rue, voire même un de plus maintenant, par rapport à 2001. Donc, on n'a pas fait disparaître les éducateurs de rue. La prévention spécialisée travaille tous les jours aux côtés du service prévention médiation. La seule différence, quelle est-elle ? Aujourd'hui, le repérage dans la rue des jeunes en déshérence - et je rejoins ce que disait M. RICOUD tout à l'heure - n'est pas fait directement par IPSIS OPELIA, par la prévention, mais par le travail des médiateurs et que font ces médiateurs ? Ils les orientent directement et les accompagnent vers IPSIS OPELIA, que ce soit sur des chantiers éducatifs ou sur des opérations d'accompagnement individualisé. C'est véritablement là leur travail.

Bien entendu, cela s'accompagne d'un travail de formation extrêmement important. D'abord au démarrage, car il n'y a pas un seul médiateur qui travaille sur le terrain sans avoir été formé auparavant par un stage de formation. Puis ensuite en permanence par de la formation continue, sur les conduites à risques, sur la communication et le dialogue avec les personnes dans la rue, sur la gestion des risques, etc. Et je le disais dans le cadre des maisons de la réussite sur l'ensemble du panel des dispositifs qui peuvent venir en accompagnement des familles et des enfants.

Enfin et c'est très important, c'est également une formation à la sortie puisque certains d'entre eux restent 6 ans, d'autres 9 ans ou 3 ans. Il est donc absolument indispensable pour ces acteurs de terrain, qu'ils ne sortent pas sans bénéficier d'une formation pour les réinsérer s'ils veulent s'orienter vers une autre filière.

M. le Maire – Merci de conclure, M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – Pour conclure, je répondrai surtout à ce que disait M. RICOUD, parce que bien sûr, ce que dit M. RICOUD est toujours très important comme ce que dit d'ailleurs Mme KOUNOWSKI bien naturellement.

(réactions sur les bancs de l'opposition municipale).

M. MONTILLOT – Sauf M. RICOUD, que je ne suis d'accord avec vous qu'à 50 % ! Lorsque vous dites « la réussite éducative, elle passe par l'Education Nationale » et vous rajoutez « ce ne sont les jeunes qui sont en difficultés, c'est l'Education Nationale ». M. RICOUD, je vais vous dire, les yeux dans les yeux, 50 % minimum de la réussite de l'enfant passe d'abord par ce qui se passe avec les parents, par l'empathie, par le lien direct intra

familial, par la relation directe entre les parents et les écoles. Et je vous garantis, pour travailler au quotidien sur ces questions là, pour suivre environ 600 familles individuellement avec l'ensemble des services, qu'à chaque fois, la problématique n'est pas liée à la situation sociale, elle n'est pas liée à la situation culturelle, elle n'est pas liée à la culture d'origine, elle est liée au degré d'implication. Et c'est ce sur quoi nous travaillons.

Dernier point par rapport à ce que disait M. RICOUD, cela marche vraiment tellement bien l'Été Punch que cela devient véritablement un rêve d'exotisme à transformer avec le ti-punch.

Mme LEVELEUX, excusez-moi, ...

M. le Maire – *Concluez, car il faut qu'on avance.*

M. MONTILLOT – *Ma conclusion est que Mme LEVELEUX a évoqué une chose d'importance : la Ville d'Orléans versus Etat. Je veux rappeler l'implication de l'Etat, puisque notamment sur la réussite éducative, l'Etat est également extrêmement partie prenante, notamment depuis le vote de la loi sur la cohésion sociale de janvier 2006, loi de Jean-Louis BORLOO.*

M. le Maire – *Sur ce bon mot, merci à tous pour la qualité de ce débat. J'en profite également pour remercier l'ensemble des services et des agents pour ce travail très important qui est fait au quotidien et qui n'est pas toujours facile à faire. Donc un grand merci à vous !*

N° 10 – **Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'aides à la réalisation de projets pour 8 532 €.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *J'en profite pour souligner qu'un nombre important de classes orléanaises sont allées au Festival de Loire et je crois que cela a été très apprécié. Si je dis cela, c'est que j'ai également une idée derrière la tête. Toutes ces sorties pédagogiques amputent le budget transport des écoles et nous pensons qu'en la matière, on pourrait peut-être faire mieux. Je saisis l'opportunité, parce que je sais qu'il va y avoir un nouveau délégataire pour les transports urbains, et ce afin que les bus soient gratuits pour les enfants des écoles primaires dans le cadre des sorties pédagogiques, en sachant que bien souvent elles ont lieu pendant les heures creuses.*

Je rappelle d'ailleurs à ce sujet qu'on vous a fait un courrier, M. le Maire, il y a déjà longtemps en 2002, puisque vous étiez déjà Maire, et vous nous aviez répondu : « Vous m'avez fait part de votre souhait que les classes des écoles primaires puissent obtenir la gratuité des transports sur les réseaux de la SEMTAO. Vous m'avez également adressé copie du courrier que vous avez fait parvenir à M. DUCHET, Président de la SEMTAO, dans lequel vous lui formulez cette même demande. » Et vous dites : « Je trouve personnellement votre idée intéressante. Je vous informe l'avoir transmise à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Président de la Communauté de Communes, en lui demandant d'y porter une attention bienveillante. » Donc, je voulais savoir où en est cette attention bienveillante ?

M. le Maire – *Je suis ému de voir que vous conservez mes écrits depuis si longtemps. Cela me touche profondément. Pour le reste, on ne va pas relancer ce débat, ce n'est pas l'objet. Simplement, vous allez le voir et vous l'avez vu dans la nouvelle délégation de*

service public qui est passée, il y a un très gros effort et c'était une très bonne négociation. Un certain nombre d'éléments sont pris effectivement en compte allant dans ce sens là. Mais je ne vais pas reprendre tout le débat sur les transports.

(réaction hors micro de M. LEMAIGNEN).

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Elémentaire Gaston Galloux	Coopérative scolaire	Projet stage de poterie. Période de réalisation : année scolaire 2011/2012.	400
Maternelle Denis Diderot	Coopérative scolaire	Projet Cinématernelle. Période de réalisation : année scolaire 2011/2012.	285
Maternelle Roger Toulouse	Coopérative scolaire	Projet cinéma. Période de réalisation : octobre 2011.	104
Maternelle Châtelet	Coopérative scolaire	Projet poney la Source. Période de réalisation : mars – avril 2012.	744
Maternelle Roger Toulouse	Coopérative scolaire	Projet sortie domaine du Ciran. Période de réalisation : octobre 2011.	108
Maternelle Les Guernazelles	Coopérative scolaire	Projet poney la Source. Période de réalisation : septembre/octobre 2011.	576

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Elémentaire Kergomard	Coopérative scolaire	Projet abonnements individuels des CE1. Période de réalisation : année scolaire 2011/12.	5 670
Maternelle Nécotin	Coopérative scolaire	Projet sortie au Parc Floral. Période de réalisation : octobre 2011.	35
Elémentaire Nécotin	Coopérative scolaire	Projet sortie à la Cité des Sciences la Vilette. Période de réalisation : novembre 2011.	220
<u>ORGANISMES</u>			
Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	ONACVG	Projet sur le devoir de mémoire.	390
		TOTAL	8 532

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent au tableau ci-dessus pour un montant total de 8 532 € pour l'année scolaire 2011-2012 ;

2°) imputer la somme de 8 532 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – **Education. Equipement informatique des écoles. Demande de subvention.**

Mme SAUVEGRAIN – Dans le cadre de notre volonté d'améliorer l'équipement informatique des écoles, il s'agit d'une demande de subvention.

M. le Maire – C'est effectivement important. Je donne la parole à Mme LEVELEUX.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Il s'agit d'une brève intervention et bien sûr que l'on votera cette délibération. Simplement, il est précisé qu'il s'agit d'un effort particulier s'agissant d'équipement en informatique. Or, de manière récurrente, les enseignants estiment que la fourniture informatique des écoles primaires et maternelles est loin d'être suffisante pour répondre aux besoins, qui ne sont pas des caprices des enseignants, mais des besoins réels et qui font l'objet d'évaluation en matière de brevets informatiques désormais obligatoires et demandés par l'Education Nationale.*

Donc, la somme que vous proposez est déjà un premier pas, mais ce n'est clairement pas suffisant puisque cela représente à peu près 1 500 € par école, ce qui est assez peu par classe. Il faudrait donc envisager assez rapidement l'équipement de toutes les écoles d'Orléans en salle multimédia de façon à permettre aux enfants de pouvoir manipuler les ordinateurs afin qu'ils soient tout simplement en capacité, notamment pour ceux qui ne disposent pas d'ordinateurs chez eux – la fameuse fracture numérique – d'utiliser au mieux cet outil informatique.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est vraiment un effort supplémentaire qui sera fait a priori dans le cadre de l'année 2012. On réinscrit un crédit de 100 000 €, ce qui n'est pas quand même une somme anodine. Alors évidemment, vous avez fait la règle de trois par le nombre d'écoles, mais toutes les écoles ne sont pas dans les mêmes situations. Donc, cela va vraiment permettre de faire un effort supplémentaire pour les écoles qui aujourd'hui ont des besoins complémentaires.*

M. le Maire – *Tout à fait. Donc, je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville, consciente de la nécessité d'améliorer davantage le niveau d'équipement informatique des écoles, a souhaité faire un effort particulier.

Elle s'engage dans l'acquisition d'équipements supplémentaires dans les écoles élémentaires, en particulier de "classes mobiles". Elle dotera également chacune des écoles maternelles d'un ordinateur portable et d'un vidéo-projecteur.

Ce programme d'ensemble représente un coût de 100 000 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver le programme d'équipement informatique des écoles ;**
- 2°) autoriser la Ville à solliciter toutes les subventions permettant le co-financement de ce projet, au taux le plus élevé possible ;**
- 3) autoriser le Maire ou son délégué à signer tous documents dans ce cadre et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**
- 3°) imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire FEDU, fonction 213, article 2183, programme 06A427 et les recettes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire FEDU, fonction 213, article 1311, programme 06A427. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – **Education. Préparation de la rentrée scolaire. Communication de données par la C.A.F. Approbation d'une convention.**

Mme SAUVEGRAIN – *Afin de commencer à préparer la prochaine rentrée scolaire, il s'agit de passer une convention avec la C.A.F. pour pouvoir bénéficier de données anonymes sur les enfants qui vont entrer en première section de maternelle.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Je voulais savoir à ce sujet s'il serait possible d'avoir un comparatif du nombre de familles par tranche avec l'ancien quotient d'une part et le quotient de la C.A.F. d'autre part.*

M. le Maire – *A priori, tout est possible, mais à chaque fois, c'est un travail supplémentaire lourd pour les services. Donc moi, j'ai également ce souci de ne pas les surcharger. Vous savez, ils ont déjà énormément à faire par les temps qui courent.*

M. LEBRUN – *Je pose simplement la question.*

M. le Maire – *C'est uniquement une question de charge de travail, parce que ce n'est pas forcément si évident que cela à faire. Si on peut le faire simplement, oui, mais si ce sont des heures de travail, franchement il y a d'autres choses à faire de manière opérationnelle.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année au mois de décembre, la Ville doit préparer la rentrée scolaire suivante, en particulier en ce qui concerne les effectifs prévisionnels de chaque école, afin d'anticiper les éventuelles mesures de carte scolaire qui pourraient toucher les écoles publiques orléanaises.

La prévision des arrivées d'enfants en petite section de maternelle étant la plus délicate à déterminer, les services de la Caisse d'Allocations Familiales ont été sollicités, en vue de fournir, sur l'année de naissance concernée, le nombre d'enfants affiliés par rues.

Ces données, anonymes, sont regroupées par secteur de rattachement à une école maternelle et permettent d'obtenir une estimation globale d'enfants de petite section sur chaque école.

Les modalités de communication de ces données ont été formalisées dans le cadre d'une convention destinée à couvrir la préparation des rentrées scolaires 2012, 2013 et 2014.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer à titre gratuit avec la C.A.F. pour la communication des données permettant la préparation des rentrées scolaires 2012 à 2014 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Conception, scénographie et réalisation de manifestations composant le programme des festivités. Approbation d'un marché après dialogue compétitif.**

M. GABELLE – *Comme tous les ans, il y aura les Fêtes de Jeanne d'Arc pour le 583^{ème} anniversaire, mais également le 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. Ainsi, beaucoup d'évènements seront ponctués tout au long de l'année et pour cela, l'ambition de la Ville est forte.*

Après la commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le marché à passer selon une procédure de dialogue compétitif avec la société Acqua Viva Production pour un montant de 490 473,78 € dont le détail est dans la délibération ;*
- de déléguer M. le Maire pour signer ledit marché.*

Je voudrais remercier Mme LECLERC qui, sur le calendrier des animations 2012 au C.C.A.S., a choisi de faire un clin d'œil vis-à-vis des seniors avec un recto-verso sur Jeanne d'Arc pour le 600^{ème} anniversaire de sa naissance. Et comme je m'approche peut-être un jour du C.C.A.S. vu mon âge ...

M. le Maire – *Je croyais que tu t'approchais des 600 ans, mais tu ne les fais pas, Jean-Pierre ! Je donne la parole à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Nous n'avons rien contre le fait que la Ville d'Orléans fête l'anniversaire de Jeanne d'Arc. Cela fait partie du patrimoine de la Ville, mais là on estime que l'on dépense beaucoup d'argent.*

M. le Maire – *Oui, mais c'est gratuit et c'est là qu'il faut être cohérent ! M. LEBRUN, quand on fait un spectacle magnifique le 7 mai au soir, le set électro pour 20 000 ou 30 000 jeunes et moins jeunes, il y a bien un moment où il faut financer ces manifestations.*

M. LEBRUN – *Sur les dépenses liées aux Fêtes de Jeanne d'Arc, on n'a jamais été contre, mais dépenser autant d'argent pour le 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc, cela nous paraît beaucoup.*

M. le Maire – *M. GABELLE pour la réponse.*

M. GABELLE – *Compte tenu qu'il y aura des animations pratiquement tous les mois, une augmentation du budget sera nécessaire. Cela débutera le 6 janvier qui est la date d'anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc pour se terminer au mois de décembre 2012. Cela représente un petit peu plus d'argent, mais pas beaucoup plus, rassurez-vous et vous le verrez dans le budget qui vous sera présenté lors du mois de décembre prochain.*

Je rajoute que toutes ces animations créent aussi beaucoup de lien social dans la ville.

M. le Maire – *Je peux vous dire, M. LEBRUN, que j'ai refusé un certain nombre de dépenses prévues pour le 600^{ème} anniversaire, parce que sinon le budget aurait été très sensiblement supérieur.*

Je donne la parole à Mme FERKATADJI.

Mme FERKATADJI – *Peut-on avoir une idée globale du budget des Fêtes de Jeanne d'Arc pour 2012 ?*

M. le Maire – *On est justement en train de le caler puisque j'ai refusé le budget initialement proposé. Il y a donc un petit recalage qui n'est pas si petit que cela d'ailleurs.*

Quant aux dépenses, on les verra lors du budget proposé en décembre, mais en moyenne, le budget classique des Fêtes de Jeanne d'Arc se situe entre 700 000 et 850 000 €. Donc, là évidemment il y a un certain nombre d'évènements supplémentaires pour le 600^{ème}, mais cela reste dans des choses tout à fait, je pense, raisonnables. Après c'est une question de proportion qui dans la situation actuelle et au vu de nos ressources, n'était pas en cohérence avec l'ensemble de ce que nous faisons. Ce budget est donc en train d'être recalé dans tous les sens du terme. Je suis désolé, M. GABELLE, mais vous êtes d'accord avec moi.

M. GABELLE – *Je ne pouvais pas me permettre de le dire bien évidemment.*

M. le Maire – *Mais moi, je peux le dire.*

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Orléans commémore chaque année la libération de la Ville par Jeanne d'Arc, le 8 mai 1429.

En 2012, le 583^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc prendra une dimension exceptionnelle avec la célébration du 600^{ème} anniversaire de la naissance de la Pucelle. Les fêtes de Jeanne d'Arc seront amplifiées et de multiples manifestations dédiées à Jeanne d'Arc auront lieu tout au long de l'année.

L'ambition est forte : faire d'Orléans la capitale des célébrations organisées en France pour le 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc.

Trois objectifs sont poursuivis :

- préserver l'équilibre entre tradition et modernité tout en conservant le sens de ces festivités.
- faire rayonner, au niveau national, les fêtes de Jeanne d'Arc 2012 et la Ville.
- impliquer les Orléanais dans ces festivités et permettre aux habitants de se réapproprier cet événement.

Le coup d'envoi des festivités sera donné le 6 janvier 2012, date anniversaire de Jeanne d'Arc.

Afin de préparer cet événement, la Ville a lancé un marché en dialogue compétitif pour la conception, la scénographie et la réalisation de certaines manifestations composant le programme des festivités, et notamment :

- La remise de l'épée, le 6 janvier 2012
- l'entrée de Jeanne d'Arc à Orléans, le 29 avril 2012
- la restitution de l'étendard, le 8 mai 2012

La procédure du dialogue compétitif (article 67 du Code des Marchés Publics et décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) a été retenue en raison de la difficulté à définir tant le contenu artistique que les nouvelles déclinaisons techniques du projet. Un cycle de dialogue a été mené avec deux candidats, à l'issue de l'appel à candidatures lancé le 24 janvier 2011, avant que ceux-ci ne présentent leurs offres définitives.

La Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2011 a examiné les offres selon les critères d'attribution du marché, à savoir :

1°- Qualité de la scénographie et de la programmation artistique proposée (pondération 35 %)

2° - Prix des prestations (pondération 35 %)

3 ° - Moyens humains et matériels déployés pour assurer la bonne réalisation du projet (pondération 30 %)

En conséquence, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer selon une procédure de dialogue compétitif avec la société Acqua Viva Production pour un montant total de 490 473,78 €T.T.C. relatif à la conception, la scénographie, et la réalisation de certaines manifestations composant le programme des festivités se décomposant comme suit :

- Tranche ferme : 459 975,78 €T.T.C.
- Tranche conditionnelle : 30 498,00 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son délégué pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, article 611, programme 2012832, service gestionnaire CEVE pour la tranche ferme et fonction 024, article 2188, programme 05A485, service gestionnaire CEVE pour la tranche conditionnelle. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 14 – Maison de Jeanne d'Arc. Aménagement d'une salle multimédia. Approbation de l'avant projet détaillé et du plan prévisionnel de financement.

M. VALETTE – *Pour faire suite à la délibération précédente, je dois souligner que Jeanne d'Arc n'apporte pas que du lien social, mais aussi beaucoup de rayonnement à la Ville et je pense que ma collègue, Marie-Thérèse PILET-DUCHATEAU, saura le confirmer. Donc, donc dans le cadre de la préparation de ce 600^{ème} anniversaire, la Ville a souhaité rénover en profondeur la présence permanente de Jeanne d'Arc à Orléans, c'est-à-dire que Jeanne d'Arc, cela n'est pas uniquement les Fêtes, mais il y a aussi un certain nombre de ponctuations dans la ville qui doit montrer combien Jeanne d'Arc a énormément apporté à la Ville d'Orléans.*

Plusieurs axes ont été retenus :

- le premier, déjà réalisé, avec l'ouverture d'une salle Jeanne d'Arc au sein de l'Hôtel Cabu, le Musée historique présentant un certain nombre d'œuvres d'art qui étaient la propriété

du Musée des Beaux-Arts et du Musée historique, fort peu malheureusement parce que la place manquait un petit peu, mais il y a des choses tout à fait remarquables et je vous invite à aller voir cette salle, puisqu'elle est ouverte depuis avril 2011 ;

- la remise en valeur du Centre Jeanne d'Arc qui avait été transféré à la Médiathèque. Cette implantation manquait de visibilité et donc nous avons souhaité installer le Centre Jeanne d'Arc dans l'actuelle Maison de Jeanne d'Arc ;

- la création d'un espace multimédia situé au rez-de-chaussée de la Maison de Jeanne d'Arc ouvert au public, aux touristes, aux scolaires, à tous ceux qui s'intéressent à Jeanne d'Arc.

C'est cet aspect de la présentation qui fait l'objet de cette délibération avec l'avant projet détaillé et le plan prévisionnel de financement.

Pour réaliser une présentation tout à fait contemporaine, moderne, avec tout ce que permet aujourd'hui l'outil numérique, nous avons fait appel après appel d'offres à un groupement d'entreprises La Fabrique créative / Ubiscène / Via Sonora Delage Etudes Acoustiques qui nous a remis un avant projet détaillé de cette opération. Le propos de la scénographie est de créer un espace temps pour une rencontre avec l'histoire et la mémoire par le biais des nouvelles technologies.

Nous avons travaillé sur plusieurs axes essentiels :

- un rapide rappel de l'épopée de Jeanne ;*
- le déroulement du siège et l'histoire de la présence de Jeanne à Orléans ;*

Il faut savoir aussi, que dès le lendemain du siège, celui-ci a été commémoré de façon permanente à Orléans et donc on aura un vague aperçu de l'évolution de cette commémoration au cours du temps. On a trouvé des films assez sympathiques à regarder et qui, à mon avis, seront extrêmement instructifs.

Cela permettra au public d'être à peu près une demi-heure en contact vraiment intime avec Jeanne d'Arc au sein de l'actuelle Maison de Jeanne d'Arc.

M. le Maire – *Merci M. VALETTE.*

M. VALETTE – *Excusez mes dérapages de langage, M. le Maire.*

M. le Maire – *Cela nous arrive à tous, vous savez.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Jeanne d'Arc a construit l'histoire et la mémoire de la Ville et continue d'être un sujet de recherche, de connaissances, d'interprétation et d'inspiration. Siège d'un des épisodes historiques en 1429, la Ville a rassemblé au fil du temps des documents (au Centre Jeanne d'Arc, à la médiathèque d'Orléans) et des collections (au Musée des Beaux-Arts, au Musée historique et archéologique de l'Orléanais, à la Maison Jeanne d'Arc) qui permettent de retracer l'histoire, mais aussi la représentation d'un personnage d'exception.

Afin de présenter, dans un espace adapté à la visite, les collections existantes d'œuvres d'art, de documents et de production locale d'objets inspirés par la Pucelle, la Ville a aménagé une salle permanente au rez-de-chaussée du Musée historique et archéologique de

l'Orléanais (Hôtel Cabu, monument historique classé). Cette salle, indépendante du bâtiment principal, a été ouverte en avril 2011.

La Maison de Jeanne d'Arc, place de Gaulle, accueille en moyenne 25 000 visiteurs par an. Reconstitué en 1961, après les bombardements et l'incendie de juin 1940, l'édifice rappelle que Jeanne d'Arc y a vécu du 29 avril au 9 mai 1429 et qu'elle a rendu leur liberté aux Orléanais, après un siège de sept mois.

Afin de compléter le parcours sur l'histoire de Jeanne d'Arc, la Maison de Jeanne d'Arc a fait l'objet d'une étude en vue de définir un projet d'aménagement.

L'objectif est d'y accueillir le centre de recherches et de documentation sur Jeanne d'Arc, actuellement hébergé à la médiathèque, et de créer en rez-de-chaussée un espace multimédia retraçant l'histoire de Jeanne d'Arc, la bataille et la mémoire d'Orléans pour l'héroïne.

La maîtrise d'œuvre de l'aménagement scénographique et multimédia du rez-de-chaussée comprenant la réalisation d'un film documentaire, a été confiée au groupement d'entreprises La Fabrique créative / Ubiscène / Via Sonora Delage Etudes Acoustiques (Paris), qui a remis l'avant projet détaillé de cette opération. Le propos consiste à mettre en valeur l'histoire de Jeanne d'Arc, l'évocation de l'époque médiévale, la libération de la Ville et la mémoire soutenue des Orléanais pour l'héroïne. Le propos de la scénographie est de créer un espace temps pour une rencontre avec l'histoire et la mémoire par le biais des nouvelles technologies. Un film sera réalisé sur les mêmes thématiques et constituera le cœur attractif du projet.

L'avant projet détaillé comprend des options qui seront retenues en fonction des chiffrages obtenus à l'issue des consultations de marchés publics. Les travaux de scénographie devraient se terminer en mars 2012, pour une livraison en avril, et une ouverture au public en mai, à l'occasion des fêtes Johanniques.

Le plan de financement prévisionnel du projet global d'aménagement de la Maison de Jeanne d'Arc se décompose ainsi :

Nature des prestations	Montant estimatif	Subventions sollicitées	Subventions Montant
Travaux de bâtiment, de chauffage-climatisation, réseaux électriques, contrôles techniques et divers	89 442,13	- <u>Conseil Général du Loiret</u> : 15 % du coût global H.T. - <u>Région Centre</u> : 10 % du coût global H.T. - <u>Etat Drac Centre</u> : 30 % du mobilier H.T.	40 760,00
Equipement mobilier de conservation	15 468,00		27 174,00
Maîtrise d'œuvre espace multimédia	25 469,00		4 640,00
Réalisation de l'aménagement scénographique et équipement multimédias du R.D.C.	139 360,00		
Frais annexes	2 000,00		
TOTAL H.T.	271 739,13		
		- Coût prévisionnel T.T.C. Ville	252 426,00,
TOTAL T.T.C.	325 000,00		325 000,00

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avant-projet détaillé de l'aménagement scénographique du rez-de-chaussée de la Maison de Jeanne d'Arc ;

2°) approuver le plan de financement prévisionnel du projet de réaménagement de la Maison de Jeanne d'Arc pour y accueillir le Centre Jeanne d'Arc tel que précisé ci-avant ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération ;

4°) solliciter auprès de l'Etat et des collectivités territoriales désignées dans le tableau les subventions les plus favorables ainsi que l'autorisation de préfinancement ;

5°) imputer les dépenses et les recettes sur les crédits ouverts en 2011 et à ouvrir en 2012, fonction 324 articles 2315, 1321, programme 05A463. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – Centre Dramatique National. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention exceptionnelle.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Centre Dramatique National d'Orléans (C.D.N.O.) présentera en novembre prochain l'opéra Red Waters mis en scène par Arthur Nauzyciel, Directeur du C.D.N.O. Cet opéra en 2 actes a été créé dans le cadre d'une coproduction avec l'opéra de Rouen Haute-Normandie, le Festival Automne en Normandie et l'Astrolabe.

Cet opéra composé par le duo Lady et Bird (Kerenn Ann et Bardi Johannsson) réunit des artistes de renommée internationale tant sur son écriture que sur son interprétation. Cette création contribue au rayonnement d'Orléans et valorise la qualité de la création artistique soutenue par la Ville.

La Ville se propose d'apporter un soutien exceptionnel par l'attribution d'une subvention et une aide en communication en faveur du C.D.N.O. pour la représentation de Red Waters, qui constitue une actualité artistique importante du spectacle vivant.

Une convention de soutien à la création définit les conditions d'attribution de cette subvention et les dispositions prises par la Ville en matière de communication.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à la création à passer avec le Centre dramatique national d'Orléans dans le cadre de la représentation de l'opéra Red Waters ;

2°) autoriser M. le Maire à signer la dite convention au nom de la Ville pour l'exercice 2011 ;

3°) attribuer au Centre Dramatique National d'Orléans une subvention exceptionnelle de 4 000 € en application de la convention ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire C.C.C.A. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Société des Artistes Orléanais et association Mixar. Attributions de subventions.**

M. VALETTE – *Il s'agit d'attribuer des subventions de soutien à la création à deux associations.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On s'abstiendra sur cette délibération, en raison de la baisse de subvention pour ces associations, en particulier pour Mixar dont on trouve qu'elle fait un excellent travail. Il n'y a pas de raison de la punir.*

M. le Maire – *Ce n'est pas une punition. Vous essayez toujours d'accréditer cette idée là. C'est tout simplement de la bonne gestion de nos finances et c'est pour cela que l'on peut faire aussi tout ce que l'on fait en matière d'investissement, mais je ne reviens pas sur ce que j'ai expliqué tout à l'heure.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le domaine des arts visuels, les projets, les activités et les actions mis en œuvre par les associations sont une composante essentielle de la vitalité et de l'actualité artistique dans la Ville d'Orléans.

- La Société des Artistes Orléanais qui rassemble 110 membres est l'une des plus importantes associations artistiques de la Région Centre. Organisatrice de plusieurs événements, elle contribue à diffuser la création plastique auprès du public.

Le salon annuel des artistes orléanais qui est accueilli à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier est un rassemblement essentiel pour les artistes. Il est proposé de le soutenir comme suit :

Association	Subvention 2010	Demande 2011	Budget prévisionnel	Observation	Subvention attribuée 2011
Société des Artistes Orléanais	1 500 €	1 500 €	27 000 €	Mise à disposition de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier (site et personnel) pour le salon annuel	1 475 €

- Mixar est un collectif de professionnels de diverses disciplines (les arts visuels, la musique et l'architecture) qui développe des projets artistiques dans le domaine de l'art contemporain.

Les événements sont organisés dans une démarche de croisement de pratiques artistiques et ont un lien avec l'espace urbain. Mixar développe depuis 2009 un programme de diffusion en arts plastiques intitulé « In-situ Art contemporain dans la ville ».

L'année 2011 est particulièrement consacrée à la mise en œuvre d'un projet culturel et artistique intitulé « Nos jours, absolument, doivent-être illuminés. Les murs ont des oreilles » avec la maison d'arrêt d'Orléans.

C'est dans ce cadre qu'un concert donné par les détenus de cet établissement a été retransmis devant le mur d'enceinte en mai et il est proposé d'y apporter un soutien comme suit :

Association	Subvention 2010	Demande 2011	Budget prévisionnel	Observation	Subvention proposée 2011
Mixar	3 500 €	5 000 €	20 000 €	-	2 850 €

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution de subventions pour les associations la Société des Artistes Orléanais et MIXAR telles qu'arrêtées ci-dessus pour un montant total de 4 325 € au titre de l'année 2011 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, Service Gestionnaire C.C.C.A. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 17 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Associations Harpensemble et Flauto Dolce. Approbation de conventions d'objectifs et de moyens.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Les associations Harpensemble et Flauto Dolce ont pour but de promouvoir respectivement l'apprentissage de la harpe et de la flûte à bec, instruments ne figurant pas aux cursus d'études du conservatoire, et peuvent ainsi contribuer à élargir l'offre d'enseignements de l'établissement dès l'année scolaire 2011-2012 avec les objectifs suivants :

- donner des cours de harpe et de flûte à bec dans les locaux du conservatoire, conformément à leur objet social et aux lois et règlements en vigueur,
- gérer les inscriptions et leurs activités,
- ouvrir l'accès de ces cours aux élèves du conservatoire qui souhaiteraient s'y inscrire,

- participer à la vie culturelle de l'établissement en proposant concerts, stages et autres formes de manifestations culturelles.

La Ville propose de mettre à disposition, à titre gratuit, les locaux et l'aide logistique nécessaires à ces activités au sein de cet établissement à savoir :

Pour Harpensemble :

Mise à disposition des locaux de l'Institut de salles de cours ou de stage, et de l'aide logistique (régie et accueil hors horaires d'ouverture du conservatoire), pour une valeur totale de 2 263 €

Pour Flauto Dolce :

Mise à disposition des locaux de l'Institut, et de salles de cours ou de stage, pour une valeur totale de 540 €

Ces associations étaient accueillies depuis septembre 2009 pour Harpensemble et octobre 2010 pour Flauto Dolce dans le cadre de conventions de mise à disposition de locaux.

Compte tenu des objectifs pédagogiques et culturels recherchés et des moyens mis à disposition définis ci-dessus, il est proposé de les formaliser, pour chacune des associations, par une convention d'objectifs et de moyens pour l'année scolaire 2011-2012.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions d'objectifs et de moyens à passer avec les associations Harpensemble et Flauto Dolce, précisant les engagements de chacune des parties pour l'année scolaire 2011-2012 ;

2°) autoriser M. Le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'exercice. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Exposition et campagnes de restauration 2012. Demandes de subventions.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« 1 – Le musée des Beaux-Arts a programmé du 15 mars au 17 juin 2012 une exposition intitulée « La Nef des fous. Réminiscences. Philippe Guesdon, peintures (2008-2011) ».

Il s'agit d'une confrontation entre peinture contemporaine et gravure ancienne. Le peintre Philippe Guesdon travaille depuis plusieurs années d'après les xylographies d'Albrecht Dürer qui illustrent la première publication, en 1494, du livre *La Nef des fous*, la satire moralisatrice de Sébastien Brant critiquant la folie et la faiblesse des hommes. L'artiste propose une relecture et un réagencement de ces illustrations à travers plusieurs séries de formats différents : une partie de son travail sera exposée à Orléans en regard de gravures de Dürer du fonds du musée.

Le coût prévisible de cette exposition s'élève à 35 100 € T.T.C.

2 - Le Musée des Beaux-Arts et le musée Historique et Archéologique de l'Orléanais souhaitent faire restaurer certaines pièces de leurs collections durant l'année 2012. Il s'agit du conditionnement des planches de bois gravé et d'ouvrages précieux, de la poursuite de la restauration et du conditionnement de tissus coptes, du soclage de bronzes gallo-romains, de la restauration d'une stèle funéraire, de la restauration et du conditionnement d'enluminures, d'opérations de conservation préventive d'estampes et du nettoyage d'émaux de Limoges.

L'ensemble de ces interventions de restauration à prévoir s'élève à 29 013,38 € H.T. soit 34 700 € T.T.C.

L'exposition est subventionnable par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Centre et le Département du Loiret. Les restaurations sont subventionnables par le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (Direction Régionale des Affaires Culturelles et Région Centre).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la D.R.A.C., de la Région Centre et du Département du Loiret, les subventions au taux le plus élevé possible pour l'organisation de l'exposition programmée en 2012 ;

2°) solliciter auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration les subventions au taux le plus élevé possible pour la réalisation des campagnes de restauration au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais pour 2012 ;

3°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville toute convention éventuelle à intervenir à cet effet ;

4°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts ou à ouvrir en 2011, inscrits au budget de la Ville, fonction 322, articles 6068, 611, 6226, 6232, 6236, 6248, 637, 7472, 7473, 74718, 2316, 1321, 1322, opération 05A067, service gestionnaire CMBA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale. Programme d'actions 2011. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.**

M. VALETTE – *Vous noterez le rapprochement avec l'Université pour un certain nombre de conférences et de colloques.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 2 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec l'Etat concernant la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (B.M.V.R.) pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Elle précise et encourage la vocation régionale de la médiathèque, avec des subventions possibles de l'Etat sur production d'un programme prévisionnel annuel et d'un bilan des actions réalisées dans l'année.

Pour 2011, le programme présenté prévoit, pour les différents axes de la convention mentionnés ci-dessous, les actions spécifiques suivantes, en plus des activités courantes menées depuis 4 ans (bibliographie et mise en valeur sur le Web des ouvrages patrimoniaux et du Dépôt Légal, expertise et conseil de l'équipe de direction en Région Centre, rendez-vous découvertes du patrimoine écrit ; accueil de stagiaires, développement de réseaux professionnels...) :

- Dépôt Légal et bibliographie : étude de la base informatique de gestion des périodiques du Dépôt Légal; étude de l'extension du site de stockage du Dépôt Légal ;

- Patrimoine écrit : participation au projet de guides de catalogages nationaux (normes et manuscrits), bibliothèque numérique en Région (mise en œuvre, coordination, projets ...), accueil de séminaires avec l'Université ;

- Information professionnelle : organisation de journées d'information professionnelle à rayonnement régional ;

- Etude et recherche, développement du réseau professionnel : organisation d'un colloque avec l'Université, partenariats avec l'Université d'Orléans : participation du directeur aux instances (Service Commun de Documentation, Conseil d'Administration de l'Unité de Formation et de Recherches de Lettres), projet informatique de passerelle entre les catalogues (Z3950), et, au niveau régional, participation aux instances de Livre au Centre, au Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques...

Les dépenses afférentes à ces différentes actions sont estimées à 19 878 € (frais de personnel Ville, intervenants, et fournitures). Elles ont été inscrites au budget 2011 pour l'établissement, et sont susceptibles d'être subventionnées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé possible pour l'organisation par la médiathèque des différentes actions prévues au titre de la B.M.V.R. en 2011 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville tous documents utiles à cette opération ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 321, article 7478, service gestionnaire MED. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **Stade omnisports de La Source. Dénomination de la nouvelle tribune.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'aménagement du stade omnisports de la Source, la Ville a fait réaliser une nouvelle tribune couverte de 2087 places en remplacement de l'ancienne tribune « Europe » devenue obsolète.

Cette tribune a été inaugurée le 7 octobre 2011 à l'occasion de la rencontre du Championnat National opposant l'équipe de l'U.S. Orléans Loiret Football à celle du Red Star 93.

Compte tenu de la disparition récente de M. Marc Vagner, dirigeant sportif orléanais de longue date, il est proposé de dénommer cet équipement « Tribune Marc Vagner ».

Né en 1928, Marc Vagner a signé sa première licence de footballeur en 1941 à l'Olympique Club Orléanais avant de devenir secrétaire de ce club de 1959 à 1971. Il a été impliqué dans le football orléanais durant 60 ans, comme joueur puis comme dirigeant.

Avec ses amis René Amarger, Lucien Georges et Jean Ros, il a été à l'initiative de la création le 22 juin 1972 de l'U.S.O. Omnisports dont il sera secrétaire jusqu'en 1984, puis Vice Président jusqu'à ce jour.

Vice Président de l'U.S.O. Football de 1976 à 1985, il assurera les fonctions de Directeur du centre de formation de 1985 à 1992. Conseiller municipal de 1989 à 1995, Marc Vagner a toujours été attaché à sa Ville et au développement du sport.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer la nouvelle tribune du stade omnisports de la Source « Tribune Marc Vagner ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser. Après étude de leur dossier, il est proposé de leur accorder les subventions inscrites dans les tableaux ci-joints.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations pour 2011, selon le tableau ci-après pour un montant total de 8 800 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 8 800 € fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO. »

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2010	2011
I- SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
ASSOCIATION MAURICE BESSON	Organisation de deux compétitions équestres Nationales et Internationales : - Le Jumping International du Loiret du 30 juin au 4 juillet 2011 ; - L'été du Complet du 11 au 15 août 2011.	-	2 x 2 500
TOTAL I			5 000
II- AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL			
U.S.O. Rugby	Soutien de l'équipe senior féminine, engagée en 3 ^{ème} division fédérale pour la saison 2011-2012.	-	2 000
Racing Club 45 Football	Subvention de fonctionnement pour le fonctionnement annuel du club suite au changement de l'équipe dirigeante.	-	1 800
TOTAL II			3 800
TOTAL I + II			8 800

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public pour l'année scolaire 2011-2012. Approbation d'une convention avec l'Inspection Académique.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville, parmi ses objectifs prioritaires dans le domaine sportif, souhaite développer des actions de formation en direction des jeunes.

C'est dans ce but que les éducateurs sportifs municipaux interviennent auprès des enfants sur le temps scolaire.

A cette fin, l'Inspection Académique des services départementaux de l'Education Nationale propose une convention qui définit, en application des circulaires autorisant la participation d'intervenants extérieurs auprès des enseignants, le rôle de chaque entité et acteur dans ce dispositif :

♦ Le rôle de l'enseignant

L'enseignant garde la responsabilité des enfants et de la pédagogie.

♦ Le rôle de l'intervenant

L'éducateur apporte ses compétences techniques et un enrichissement de l'enseignement. Il ne se substitue pas à l'enseignant.

♦ Les conditions de mise en œuvre et de sécurité

Elles doivent être conformes aux textes qui les régissent. Elles seront décrites dans une fiche pour chaque activité, établie en concertation par l'enseignant et l'éducateur.

♦ La durée de la convention

Elle est proposée pour une durée d'un an.

La Ville prend en charge la mise à disposition de 40 intervenants sportifs municipaux auprès des écoles élémentaires de la commune.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Inspection Académique des services départementaux de l'Education Nationale du Loiret pour l'année scolaire 2011-2012 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – **Attribution de subventions en faveur d'associations relevant du secteur social, de la santé et du handicap.**

Mme LECLERC – *Il vous est proposé d'attribuer des subventions à :*

- 4 associations relevant du domaine du social pour 6 460 € ;
- 2 associations relevant du domaine de la santé et du handicap pour 1 046 €.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Je voudrais revenir sur le tableau relatif aux associations relevant du domaine social et tout particulièrement l'association Mouvement du Nid.*

Pour ceux qui ne connaissent pas l'association Mouvement du Nid, cela n'a rien à voir avec l'ornithologie ou l'étude des animaux ...

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. CHAPUIS - *Non, je dis cela parce que j'ai hurlé lorsque j'ai entendu sur un média national un humoriste faire de l'humour sur l'association du Nid, mais ce n'est personne dans cette enceinte. C'est donc une association qui fait un travail quotidien considérable à la fois sur la sensibilisation dans les collèges, les lycées, auprès des professionnels de l'Education Nationale, sur le terrain en allant vraiment au contact des prostituées présentes sur l'agglomération d'Orléans et qui sont malheureusement très nombreuses. Ce travail de prévention sur le risque prostitutionnel a vraiment un impact très important sur la question du rapport homme/femme et sur la marchandisation du corps.*

On entend parfois des réflexions – et je pense que Mme LECLERC a dû les

entendre également dans les cours d'écoles, les collèges, les lycées – et on se rend compte qu'il y a une certaine banalisation du rapport sexuel tarifé. Pour avoir rencontré longuement cette association, j'ai été vraiment choqué par les attitudes des adolescents vis-à-vis de cette question. Sur un échange de portable, on s'adonne à des pratiques vraiment scandaleuses.

C'est la raison pour laquelle je demande, mais de manière quasi exceptionnelle, pour cette association, alors même que les trois autres subventions ne baissent pas, de faire un effort particulier pour cette association. C'est 140 € et certes cela n'a rien à voir avec le budget des Fêtes de Jeanne d'Arc - et je n'ai pas envie de les comparer là dessus -, mais c'est vraiment symbolique et je vous demande de faire un geste pour cette association là.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme LECLERC.*

Mme LECLERC – *Il faut savoir aussi que ce sont les subventions attribuées au titre du social. Le Nid a également une subvention au titre de la Politique de la Ville parce qu'ils interviennent également dans les quartiers. Donc, à ce montant s'ajoutent aussi les subventions au titre de la Politique de la Ville.*

M. CHAPUIS – *Mais là, c'est sur le fonctionnement récurrent de l'association. Ce n'est pas pour un projet particulier. C'est pour cela que je voulais un geste symbolique du Conseil Municipal.*

Mme LECLERC – *Je pense que s'ils ont un problème, ils viendront me voir, ce qui n'a pas été le cas.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Vous avez dit que vous sanctuarisiez le social ! C'est la seule association qui voit sa subvention baisser.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX, vous êtes totalement incorrecte. Imaginez que si tout le monde fait cela dans cette salle ! Je donne la parole à Mme BARANGER.*

Mme BARANGER – *Je veux simplement dire que c'est une association qui est principalement financée par l'Etat. La Ville agit beaucoup en lien avec elle par le biais de ses assistants sociaux. Chaque année, il y a des subventions qui sont, comme l'a dit Alexandrine LECLERC, soit du secteur social, soit de la Politique de la Ville en fonction des actions qu'ils mènent.*

Vous n'étiez pas là lors du précédent mandat. C'est une association avec laquelle nous avons toujours beaucoup travaillé. Nous avons monté des actions de prévention, des actions de réinsertion et nous continuons à travailler avec cette association. Enfin, ce ne sont pas toujours les financements qui montrent l'implication que nous avons.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations relevant du secteur social, de la santé et du handicap selon le tableau ci-après pour l'exercice 2011, pour un montant total de 7 506 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, service gestionnaire F.C.A.S. ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur de la santé et du handicap sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, Service gestionnaire F.M.S.H. »

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2010 (en €)	Montant de la subvention 2011 (en €)
TERANGA	Fonctionnement du café social "El Ghorba"	1 000	1 000
Parentèle	Subvention de fonctionnement	800	800
UDCARL	Organisation du 35ème anniversaire de l'association au parc expo	-	2 000
Mouvement du Nid	Subvention de fonctionnement	2 800	
Total		4 600-	6 460

ASSOCIATION RELEVANT DU DOMAINE SANTE/HANDICAP

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2010 (en €)	Montant de la subvention 2011 (en €)
Association Valentin HAUY	Sortie culturelle à Blois et Bracieux, accompagnement des personnes non et mal-voyantes	503	546
Vaincre la Mucoviscidose	Organisation de la 23 ^{ème} Virade de l'Espoir	500	500
Total		1 003	1 046

ADOPTE PAR 42 VOIX.
 IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 24 – **Tourisme. Evolution de la taxe de séjour. Approbation.**

Mme PILET-DUCHATEAU – Par délibération du 20 février 2009, la Ville a institué sur son territoire une taxe de séjour au réel pour les hébergements touristiques. La tarification actuelle est basée sur une classification des hébergements de 0 à 4 étoiles.

Mais la mise en place, au niveau national, d'une nouvelle classification des hébergements touristiques, de 0 à 5 étoiles, nécessite d'adapter la tarification actuelle en cours. Par ailleurs, l'évolution de l'activité touristique orléanaise justifie une révision des tarifs applicables, mais cette révision était déjà prévue en 2009, car nous avons démarré une taxe de séjour basse, en disant que dans deux ans, on réévaluera cette taxe.

Suite à une concertation avec les hôteliers, les professionnels du secteur, la grille tarifaire annexée à la délibération est proposée à partir du 1^{er} janvier 2012. Toutes les autres modalités de la taxe de séjour restent en vigueur conformément à la délibération du 20 février 2009.

Je vous demande donc d'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires aux modifications de la tarification de la taxe de séjour à Orléans.

Je ne sais pas si mes collègues qui assistaient à la commission ont vu, mais dans la délibération, il y a un tout petit changement puisque le décret est passé le 6 octobre 2011 et nous avons rajouté les 5 étoiles dans la catégorie d'hébergement. Cela donne donc : « Hôtels de tourisme 4 étoiles de luxe et 5 étoiles et tous les autres établissements ».

M. le Maire – Merci de cette précision. Je donne maintenant la parole à M. RICOUD.

M. RICOUD – Décidément, les riches sont bien vus, non je rigole ! Mais, je suis surpris que l'on baisse pour les hôtels de tourisme 4 étoiles de 1,50 € en 2009 à 0,90 € en 2012 et que l'on augmente pour les deux catégories en dessous de 0,60 € à 0,70 € et de 0,40 € à 0,60 €. C'est d'ailleurs la même chose pour les autres catégories inférieures. Cela me choque un peu.

M. le Maire – Mme PILET pour répondre.

Mme PILET-DUCHATEAU – Pour les hôtels 4 étoiles, elle est actuellement de 1,50 €. Mais à partir du 1^{er} janvier, les hôtels vont changer. Les 3 étoiles vont passer en 4 étoiles et les 2 étoiles en 3 étoiles. C'est pour cela qu'il y a une différence de prix.

(réaction hors micro de M. RICOUD).

Mme PILET-DUCHATEAU – Il faut bien faire rentrer de l'argent, M. RICOUD.

(rires).

M. le Maire – L'explication est très claire.

M. RICOUD – Mme PILET-DUCHATEAU, il faut le prendre où il est le fric !

M. le Maire – En attendant, je vous consulte.

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 20 février 2009, suite à une concertation menée avec les professionnels orléanais, la Ville a institué sur son territoire et à compter du 1^{er} septembre 2009, une taxe de séjour au réel, pour les hébergements touristiques à titre onéreux. La tarification actuelle est basée sur une classification des hébergements touristiques de 0 à 4 étoiles.

La mise en place, au niveau national, d'une nouvelle classification des hébergements touristiques, de 0 à 5 étoiles, nécessite d'adapter la tarification actuellement en cours. Par ailleurs, l'évolution de l'activité touristique orléanaise justifie une révision des tarifs applicables aux différents hébergements touristiques.

Suite à une nouvelle concertation avec les professionnels du secteur, la grille tarifaire suivante est proposée à partir du 1^{er} janvier 2012 :

Catégorie d'hébergement	Fourchette réglementaire par nuitée et par personne	Tarifs applicables depuis le 1 ^{er} septembre 2009	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2012 par nuitée et par personne à Orléans
Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	de 0,65 à 1,50 €	-	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	de 0,65 à 1,50 €	1,50 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	de 0,50 à 1,00 €	0,60 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	de 0,30 à 0,90 €	0,40 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	de 0,20 à 0,75 €	0,30 €	0,40 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	de 0,20 à 0,40 €	0,20 €	0,30 €

Toutes les autres modalités de la taxe de séjour restent en vigueur conformément à la délibération du 20 février 2009.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'évolution des modalités tarifaires de la taxe de séjour au réel sur les hébergements touristiques à titre onéreux d'Orléans selon les modalités énoncées ci-dessus ;

2°) décider d'appliquer les nouvelles modalités tarifaires de la taxe de séjour au réel à la date du 1^{er} janvier 2012 ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires aux modifications de la tarification de la taxe de séjour à Orléans ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.

N° 25 – Office de Tourisme et de Congrès. Attribution d'une subvention exceptionnelle. Approbation d'un avenant.

Mme PILET-DUCHATEAU – *Cette délibération est moins drôle. Sur décision de la médecine du travail, l'Office de Tourisme et de Congrès est dans l'obligation de procéder au licenciement d'un salarié pour inaptitude définitive avant la fin de l'année 2011.*

Compte-tenu de l'ancienneté de cette personne et de la convention collective qui régit cette catégorie socio-professionnelle, l'indemnité à verser par l'Office de Tourisme et de Congrès a été évaluée à 54 500 €.

La législation prévoit que le versement de cette indemnité intervient dans son intégralité en une seule fois. Evidemment l'Office de Tourisme et de Congrès n'est pas en capacité de prendre en charge une dépense imprévue aussi importante et sollicite une aide exceptionnelle de la Ville qui ne peut répondre que favorablement.

Je vous demande donc d'approuver une subvention exceptionnelle de 50 000 € à l'Office de Tourisme, qui prendra en charge les 4 500 €.

Je dois vous avouer, M. le Maire, que je suis très triste avec cette délibération. Ce serait un artisan, une petite entreprise, elle est sur la paille si elle doit donner 54 500 € ! C'est une personne qui a plus de 30 ans d'ancienneté. Elle aurait dû avoir 27 000 €, mais avec la convention collective du tourisme, elle double. Il y a certaines conventions collectives qui pourraient peut-être être revues.

M. le Maire – *Je suis comme vous assez choqué de cette obligation qui nous est faite.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Surtout que nous pouvions la reclasser !*

M. le Maire – *C'est-à-dire qu'il y a une décision d'ordre médical qui constate l'inaptitude et qui nous oblige à licencier. Donc, on indemnise à hauteur du chiffre de 54 500 € - entre nous avec cela, on aurait pu accorder un certain nombre de subventions - et en plus cela permettra aussi le versement des allocations chômage. Franchement, on va vite passer cette délibération.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je suis amère.*

M. le Maire – *Moi aussi.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, je ne prendrai pas part au vote, ni Mme de CHANGY.*

M. le Maire – *Moi non plus d'ailleurs !*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Mais, nous sommes administrateurs.*

M. le Maire – *J'ai bien compris, mais le problème est que l'on a tous envie de ne pas participer au vote. Il le faut pourtant, sinon c'est l'Office du Tourisme qui se trouve dans une situation financière extrêmement délicate.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Si c'était une petite entreprise, ce serait le cas !*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX, vous souhaitez intervenir ?*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est bien l'application du droit du travail que vous contestez.*

M. le Maire – *La convention collective. Ce n'est pas exactement l'application du droit du travail, mais la convention collective sur décision médicale. On est dans un pays qui peut se permettre cela, il n'y a pas de souci ! Je pense que cela choquera beaucoup de monde et beaucoup de gens qui travaillent et qui ne toucheront jamais cela dans toute leur vie.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Sur décision de la médecine du travail, l'Office de Tourisme et de Congrès est dans l'obligation de procéder au licenciement d'un salarié pour inaptitude définitive avant la fin de l'année 2011.

Compte-tenu de l'ancienneté de cette personne et de la convention collective qui régit cette catégorie socio-professionnelle, l'indemnité à verser par l'Office de Tourisme et de Congrès a été évaluée à 54 500 €.

La législation prévoit que le versement de cette indemnité intervient dans son intégralité en une seule fois.

L'Office de Tourisme et de Congrès n'est pas en capacité de prendre en charge une dépense imprévue aussi importante et sollicite une aide exceptionnelle de la Ville qui ne peut répondre que favorablement.

Un avenant est proposé à cet effet à la convention d'objectif et de moyens liant la Ville à l'Office de Tourisme et de Congrès.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention cadre approuvée par le Conseil Municipal du 20 février 2009, visant à accorder pour l'exercice 2011 une subvention exceptionnelle de 50 000 €, à l'Office de Tourisme et de Congrès, qui prendra en charge les 4 500 € restant à financer ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer cet avenant n° 1 au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 95, article 6574, service gestionnaire DREP, après transfert. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 NON PARTICIPATIONS
(Mme PILET-DUCHATEAU,
Mme de CHANGY).

M. le Maire – *Je vous remercie de votre soutien à l'Office de Tourisme.*

N° 26 – **Appels à projets et bourses. Attributions d'aides pour l'année 2011.**

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer la bourse au porteur de projets individuel indiqué dans le tableau ci-après, pour l'exercice 2011 pour un montant total de 500 € ;

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention/bourse (en €)	
		2010	2011
Chloé BROUTET	Étudiante à l'école de management de Strasbourg au sein du programme Grande Ecole, cette étudiante orléanaise a choisi de terminer son cursus de Master 2 qui prévoit une année obligatoire dans une Université partenaire, à l'Université d'Economie de Cracovie.	-	500

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 041, articles 6714 et 6574, opérations 932 et 933, service gestionnaire DREP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Vie associative. Attribution de subventions pour l'année 2011.**

Mme de CHANGY – Ce sont deux subventions, l'une pour les amis de René Thinat, l'autre pour le Réseau Forum des droits humains pour un total de 2 045 €.

M. le Maire – Je donne la parole à M. BEN CHAABANE.

M. BEN CHAABANE – Je pense que je ne dois pas prendre part au vote ... d'abord je dis bonsoir, M. le Maire, chers collègues et je voudrais dire à Mme LECLERC, qui est professeur de lettres, que Shakespeare a dit dans Roméo et Juliette, de mémoire : « Bonsoir, bonsoir, les joies de la séparation sont si douces que je te dirai bonsoir jusqu'à demain. »

(exclamations dans l'hémicycle).

M. le Maire – M. BEN CHAABANE, ce n'était pas la fin du Conseil, mais cela eut mérité.

M. BEN CHAABANE – Je suis membre de l'association des amis de René Thinat.

M. le Maire – Ce n'est pas une présidence ...

M. BEN CHAABANE – Mais cela va venir pour la présidence.

(rires).

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Ville est sollicitée pour accompagner financièrement des actions menées dans le domaine associatif :

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (EN €)	
		2010	2011
LES AMIS DE RENE THINAT	Aide à l'activité de l'association qui a pour but de continuer à mettre en avant la pensée philosophique des travaux de la main, de l'artisanat, de la musique qui animait M. Thinat (Maire d'Orléans de 1971 à 1978) et aider les étudiants de ces enseignements. Chaque année, l'association remet une bourse d'étude d'un montant de 1 000 € à un jeune apprenti, artisan ou musicien.	500	475

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (EN €)	
		2010	2011
RESEAU FORUM DES DROITS HUMAINS	Le Réseau Forum des Droits Humains est un collectif regroupant une trentaine d'associations œuvrant pour la défense et la promotion des droits humains. Le collectif organise pour la 9 ^{ème} année un « Forum des Droits Humains » qui est un ensemble de manifestations qui se dérouleront d'octobre à décembre 2011 sur le thème « La justice en question ». Au programme de cette édition, conférences-débats, tables rondes ateliers, projection de films, représentations théâtrales et colloque.	1 650	1570
	TOTAL	2 150	2 045

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations indiquées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 2045 € pour l'exercice 2011 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 6574, service gestionnaire DREP. »

ADOPTE PAR 41 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS
ET 1 NON PARTICIPATION
(M. BEN CHAABANE).

N° 28 – **Monde combattant. Attributions de subventions pour l'année 2011.**

M. MOITTIE, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Diverses associations d'anciens combattants sollicitent l'aide de la Ville dans le cadre de leurs activités, pour entretenir le souvenir de ceux qui ont combattu au risque de leur vie pour la France.

du projet ARENA pour le cabinet Landwell & Associés. Récemment, ce cabinet a décidé de réduire l'activité de son pôle de droit public au profit du développement de ses activités de droit privé. Compte tenu de ces nouvelles orientations stratégiques, Maître Wybo a commencé une nouvelle collaboration au sein du cabinet Racine à compter du 1^{er} septembre 2011 pour y prendre la direction du pôle conseil de droit public.

Au sein de ce nouveau cabinet et avec l'accord du cabinet Landwell & Associés, Maître Olivier Wybo a informé la Ville de sa capacité à poursuivre sa mission avec la garantie de mise à disposition de l'ensemble des ressources humaines et techniques permettant de répondre aux objectifs du projet ARENA.

Cette proposition de transfert de la mission du cabinet Landwell & Associés au cabinet Racine a été appuyée par un courrier en date du 12 septembre 2011 de la société ISC, mandataire du groupement, et a fait l'objet d'un engagement de Maître Olivier Wybo à poursuivre l'exécution de ce marché dans les conditions prévues lors de sa signature sans que ledit marché ne soit modifié dans ses termes notamment financiers et dans sa durée et sans que les moyens techniques et humains nécessaires à son exécution n'en soient affectés.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant de transfert de la mission juridique du marché A.M.O. du projet ARENA, du cabinet Landwell & Associés au cabinet Racine, avec droits et obligations ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution du transfert. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 30 – Requalification de la rue des Grands Champs. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

M. CARRE – *Il s'agit du lancement de la confirmation des appels d'offres sur la requalification de la rue des Grands Champs. Cela fait partie de l'opération de rénovation du quartier Carmes dans son ensemble. On a beaucoup parlé ici de la Z.A.C., mais il y a tout le reste des rues et c'est l'ensemble du quartier qui va se rénover.*

M. le Maire – *Et la rue des Grands Champs notamment. Je donne la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Tout d'abord, je voulais me féliciter du lancement de ce projet qui est très bien et ensuite savoir si à terme, dans le cadre d'une opération de ce genre, il serait possible d'intervenir en priorité sur la rue Notre Dame de Recouvrance qui est en très mauvais état et dont les riverains signalent qu'il y a des dégradations qui sont en train de se produire sur les façades de certaines maisons. C'est une des plus belles rues d'Orléans et il serait vraiment important d'opérer assez rapidement sur cette rue. Elle n'est pas forcément très fréquentée, ni très connue, mais c'est vraiment une rue superbe, avec des hôtels ...*

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Mais il n'y a pas forcément beaucoup de monde qui s'y rend, Mme CHERADAME, et donc je pense que ce serait bien, notamment dans le cadre des travaux de la place de Gaulle, de travailler sur la rue Notre Dame de Recouvrance qui fait partie des fleurons de notre patrimoine urbain.*

Et je profite de cette délibération pour vous poser, M. CARRE, une question. Je voudrais savoir si la décision, qui est intervenue mercredi, de classement de deux immeubles rue des Carmes - c'est une décision de protection sur deux immeubles, pas leur façade, mais les immeubles dans leur intégralité – enfin j'espère que cette décision vous amène à retravailler votre projet sur le secteur Carmes de façon à privilégier la valeur patrimoniale de la rue des Carmes et donc à éviter l'alignement qui, encore une fois, constitue à notre sens, une erreur. Merci pour vos réponses.

M. CARRE – *S'il n'y a pas d'autres interventions, à propos de la rue Notre Dame de Recouvrance ...*

M. le Maire – *Pardon M. CARRE, M. BRARD souhaite intervenir.*

M. BRARD – *C'est une question mineure qui n'a absolument rien à voir, mais avec la délibération oui. C'est à propos de l'enrobé clair.*

M. le Maire – *Oui.*

M. BRARD – *Est-ce un choix opportun par rapport au vieillissement et à l'entretien ?*

M. le Maire – *Mais attendez, où ?*

M. BRARD – *Sur la rue des Grands Champs.*

M. le Maire – *Oui, d'accord, j'ai compris votre question.*

M. BRARD – *C'est le choix de faire un enrobé clair. C'est vraiment une simple question.*

M. le Maire – *C'est une bonne question et M. CARRE va y répondre.*

(rires).

M. CARRE – *Merci à toutes et à tous.*

Sur la rue Notre Dame de Recouvrance, vous avez raison, c'est une des très belles rues d'Orléans. Elle marque d'ailleurs la fin d'une enceinte et plusieurs opérations privées de rénovation ont été réalisées dans des conditions remarquables. On s'est interrogé avec Aude de QUATREBARBES pour savoir dans le planning quelle date avait été fixée. Je ne sais plus si c'est 2013 ou 2014, mais c'est important parce qu'effectivement la place de Gaulle va être piétonne et qu'elle va se terminer sur la petite placette qui est devant le C.R.D.P.

Ensuite, quand on a fait le plan global, la logique était d'avancer sur cette rue là. En revanche, l'idée est de commencer d'abord par l'ensemble du nord de la rue des Carmes pour diviser le quartier en deux, à l'exception justement de la rue Notre Dame de Recouvrance, qui pour nous finissait la place de Gaulle. Et puis après, on reprenait les autres rues : la rue d'Angleterre, etc qui se faisaient un peu plus tard. Donc, on est tout à fait en ligne et justement la rue des Grands Champs commence cette phase. Cela a mis un peu de temps parce qu'il a

fallu se mettre d'accord sur la tonalité de la rue et cela va m'amener à répondre à M. BRARD sur la nature des enrobés. On a donc mis un certain temps avec des architectes et des paysagistes pour avoir, comme on l'a fait dans le quartier Bourgogne, ce qu'on appelle une nomenclature de références qui peut s'appliquer à l'ensemble du quartier. Elle est différente du quartier Bourgogne, parce que cela n'a pas vocation à être un quartier aussi piéton et aussi, comment dire, dynamique en terme commercial - je parle de l'ensemble du quartier - que ce qu'il y a dans le quartier Bourgogne. C'est essentiellement résidentiel et cela n'a pas la même historicité et donc cela ne peut pas avoir le même type de fonctionnement, en tout cas dans sa globalité. C'est la raison pour laquelle on avait choisi de ne pas mettre de pierre et plutôt de mettre des enrobés. Alors pourquoi des enrobés clairs ? Tout simplement parce que c'est ce qui fait la réussite du quartier Bourgogne. C'est qu'il y ait quand même quelque chose qui soit relativement clair, qui reflète la lumière, notamment le soir. En revanche, la nature de l'enrobé, qui aujourd'hui est en asphalté, pourrait être revue compte tenu des expériences que l'on a sur le reste de la ville. Donc, on pourrait se retrouver avec quelque chose qui soit un peu plus robuste, ordinaire, mais toujours avec quand même une tonalité claire et pas du goudron noir, pour faire simple.

Le dernier mot et c'est là que je donnerai simplement une phrase sur la décision de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S.) : c'est un avis simple et pas une décision.

M. le Maire – *Ecoutez, Mme LEVELEUX, vous avez une manière d'utiliser les mots et d'être dans la désinformation. Vous le savez très bien, ce n'est pas une décision. Vous essayez d'accréditer qu'il y a une décision, mais ce n'est pas une décision. La commission des sites se réunit régulièrement sur tous ces types de demandes et elle rend un avis simple. Ensuite, cet avis est transmis et c'est l'autorité préfectorale qui est amenée à décider. Et l'autorité préfectorale décide en prenant en compte les éléments qui lui sont fournis par la commission des sites et l'ensemble des éléments tenant à un dossier. C'est comme cela que ça se passe.*

D'ailleurs, votre intervention me montre bien, si besoin en était, que l'objectif n'est pas en réalité la protection de ces deux bâtiments situés au 45 et au 59, mais effectivement de faire le maximum pour empêcher, retarder, bloquer l'opération Carmes-Madeleine. Et vous le démontrez par votre intervention. C'est aussi simple que cela. Moi, à votre place, je ne suis pas sûr qu'il aurait fallu intervenir, mais c'est amical ce que je dis là.

M. CARRE – *Les gens de la rue des Carmes entendent.*

M. le Maire – *En manifestant votre bonne humeur sur cet avis - ce que je peux comprendre au fond, puisque vous ne voulez pas de cette opération, c'est votre droit le plus strict -, vous montrez bien qu'en fait il y a un objectif qui est apparent, qui est une inscription et puis il y a une réalité, qui est d'empêcher cette opération. Je trouve que c'est malsain parce que c'est un détournement en fait de procédure.*

Et la démonstration en est d'autant plus simple, et je vous donnerai tout de suite la parole, que si vous-même, celles et ceux qui ont demandé cette inscription à l'inventaire des monuments historiques, avaient eu dès l'origine cette intention de protection de deux bâtiments remarquables - car c'est pour cela que l'on classe des bâtiments, parce qu'ils sont remarquables et qu'ils méritent donc, dans cette logique, une inscription voire un classement -, mais à ce moment là, cette demande ou cette perspective aurait dû apparaître lors de la rédaction avec l'architecte des bâtiments de France et sous son autorité, de la zone de protection patrimoine architectural, urbain et paysager, la fameuse Z.P.P.A.U.P. Et dans le règlement de la Z.P.P.A.U.P. – c'est un gros document que nous avons présenté ici à l'époque – lors de

l'enquête publique conduite pour la connaissance voire l'approbation de la Z.P.P.A.U.P., il était loisible à chacun de faire remarquer qu'il y avait deux bâtiments présentant un caractère exceptionnel et méritant par conséquent une procédure d'inscription de classement. Or quand cela a-t-il eu lieu ? L'enquête publique date de fin 2006. Evidemment que le projet Carmes-Madeleine et l'alignement n'apparaissent pas à ce moment là. Premièrement, il n'y a aucune demande dans l'enquête publique, mais deuxièmement, la cohorte d'experts : architecte des bâtiments de France, architecte des monuments historiques, archéologue, historien, tous ceux qui ont conduit les études et qui ont audité, si je puis dire, l'ensemble du patrimoine du périmètre de la Z.P.P.A.U.P., notamment dans l'intra mails, ceux là auraient dû le dire. On est descendu dans un détail sur cette Z.P.P.A.U.P. qui est tout à fait remarquable. Donc, chaque bâtiment de la Z.P.P.A.U.P. a été ausculté, analysé, rue par rue, etc. Et cela va plus loin que ce que je dis là, car on est allé jusqu'au niveau des portails, des devantures – et tenez vous bien, vous le trouverez dans le rapport de présentation et dans le règlement de la Z.P.P.A.U.P. -, les serrureries. Vous voyez donc le niveau de détail. D'ailleurs à propos des devantures, vous allez trouver dans la Z.P.P.A.U.P. deux bâtiments dans la rue des Carmes qui sont reconnus d'un intérêt particulier pour leur devanture. Ils ne se trouvent pas là, mais de l'autre côté de la rue : un se situant au 96, je le dis de mémoire. Or là, il s'agit de deux bâtiments en totalité qui sont demandés à l'inscription, donc encore une fois, qui présentent un intérêt vraiment exceptionnel. Et bien, personne n'a rien vu, dites donc ! Toute la cohorte des experts n'a rien vu, ni même l'architecte des bâtiments de France. Et nous, services de la Ville, non plus, mais on aurait pu nous dire à l'extrême que « nous étions de mauvaise foi parce que nous avons déjà l'intention de ». On n'avait pas l'intention d'ailleurs à l'époque mais bon ! Donc personne n'a rien vu et personne n'a rien dit.

D'ailleurs, la Z.P.P.A.U.P., vous l'avez approuvée, mes chers collègues et sur tous les bancs. C'est le document réglementaire de référence puisque c'est annexé au plan d'occupation des sols de la Ville. Donc, c'est ce qui fait foi. Aussi, je peux vous dire, si vous regardez la carte de l'intra mails, vous verrez le nombre de bâtiments en noir qui sont les bâtiments inscrits classés et le nombre de bâtiments en rouge qui ne sont donc ni inscrits, ni classés, mais qui présentent dans les termes de la Z.P.P.A.U.P. un grand intérêt architectural. Vous allez voir, il y a du rouge partout, pratiquement tout l'intra mails ! Et pas de chance, la partie justement que l'on veut aligner, il n'y a rien ! En revanche, il y en a derrière, nous l'avions vu et c'est ce qu'on veut mettre en valeur par cet alignement. Sur l'arrière de la rue des Carmes et Olivier CARRE connaît cela par cœur, il y a de petits bijoux qui eux sont dans un état de dégradation avancée. Et par cet alignement, on veut les mettre en valeur et j'allais dire les offrir également aux regards du passant.

C'est là où je dis qu'il y a un objectif caché, enfin qui est tellement évident qu'il l'est à peine, qui n'est pas de préserver deux bâtiments qui présenteraient un caractère exceptionnel, mais qui est d'empêcher ou plutôt de retarder cette opération. Je redis et je termine là dessus, que c'est simplement un avis simple qui est donné comme cette commission en donne sur tous les sujets dont elle est saisie. Cela ne comporte aucune décision. J'aimerais au moins que l'on respecte la réalité, les faits et la vérité tout simplement.

Donc, ce n'est pas, Mme LEVELEUX, une décision. J'en suis désolé pour vous. Oui, Mme LEVELEUX, vous vouliez intervenir.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je souhaite quand même répondre parce que vous avez évoqué un détournement de procédure. Quitte à faire du détournement de procédure, quand vous renouvez une enquête publique sur un sujet qui a déjà été tranché l'année dernière, c'est aussi un détournement de procédure, mais je ne vais pas entrer dans ce type de polémique. Je ne comprends pas que vous soyez étonné que l'on se réjouisse de la décision, parce que pour moi c'est une décision, un vote, bref cela a toutes les formes d'une décision.*

M. le Maire – *Mais, vous ne pouvez pas balayer le droit d'un revers de main.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je ne balaye pas le droit, M. GROUARD.*

M. le Maire – *C'est quand même impressionnant ce que vous faites.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je dis simplement que c'est une décision.*

M. le Maire – *Pour vous, c'est une décision.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Bien sûr, c'est une décision de la commission ...*

M. le Maire – *C'est assez effrayant ce que vous dites là.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Non, c'est une décision de la commission ...*

M. le Maire – *Non, vous êtes suffisamment pointilliste sur les questions juridiques pour ne pas mélanger les choses.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est une décision qui a été prise par la commission et elle doit faire ensuite l'objet d'un acte administratif qui est signé par le Préfet.*

(brouhaha).

M. le Maire – *Est-ce que vous connaissez quelque chose au droit ? Je m'interroge quand même.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je suis agrégée de droit, je vous le rappelle.*

Je suis étonnée que vous soyez étonné que je me réjouis de cette décision, car j'indique quand même au Conseil Municipal que c'est une très bonne nouvelle, puisqu'en fait la Ville d'Orléans vient de se voir reconnaître que deux de ces immeubles présentaient une valeur patrimoniale remarquable. Je trouve qu'en tant que Conseillers Municipaux de cette ville, c'est une très bonne nouvelle d'apprendre que le patrimoine dont nous disposons collectivement est plus riche que ce que nous avons imaginé.

Dans « demande de protection », il y a protection. Donc effectivement, c'est assez logique de saisir cette commission lorsqu'un projet urbain est de nature à porter atteinte au patrimoine. Et c'est dans cette logique là, de protection, que la C.R.P.S. a été saisie bien évidemment.

M. le Maire – *Je vous remercie, maintenant c'est dit !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Il s'agit de protéger le patrimoine, M. GROUARD, vous le savez très bien, vous qui vous êtes acharné à l'Assemblée Nationale comme ici, à démanteler les protections patrimoniales. Ce dont il s'agit ici, c'est exactement à l'inverse.*

Nous disons simplement que l'on a une commission qui s'est réunie. D'ailleurs, elle aurait dû se réunir l'année dernière mais, pour des raisons bizarres, l'ordre du jour a été mystérieusement modifié et les deux immeubles avaient été retirés de cet ordre du jour. Cette commission a donc pu statuer sur les deux immeubles de la rue des Carmes. Cette commission est constituée d'experts, de gens compétents et qualifiés, de personnes qui ont travaillé sur pièces et qui ne sont pas facilement influençables. Et ce sont ces personnes là qui ès qualité ont

estimé que les deux immeubles en question présentaient une valeur patrimoniale méritant d'être protégée. Je pense qu'il faut que l'on en prenne acte quand même et encore une fois, que l'on s'en réjouisse, puisque nous avons cette chance d'avoir un patrimoine qui est plus riche que ce que nous avons estimé lors de la Z.P.P.A.U.P. Valorisons ce patrimoine et reconfigurons le projet initial de manière à ce que justement il ne soit pas porteur de moins values pour notre ville, mais au contraire de plus values.

M. le Maire – *Je vous remercie de l'aveu. Je n'en espérais pas autant puisque vous venez de nous dire que c'est en fonction des circonstances finalement qu'on différencie l'intérêt patrimonial. C'est parce qu'il y a un projet de requalification urbaine que soudain on trouve un intérêt patrimonial qui va permettre d'empêcher, éventuellement, la requalification urbaine. C'est exactement ce que vous venez de dire. C'est exactement ce que j'ai démontré auprès de la commission des sites dont d'ailleurs je me permets d'informer mes chers collègues, qu'avant même que j'ai pu présenter le dossier de la Ville d'Orléans et son point de vue, les experts en question avaient lu leur avis concluant à la nécessité effectivement de protéger les deux bâtiments.*

J'ai donc trouvé que c'était fort sympathique d'inviter le Maire de cette ville et par son biais l'équipe municipale qui en a fait le plus de toute l'histoire d'Orléans pour la restauration de son patrimoine, parce que si l'on me cite une autre équipe municipale qui en a fait autant, je suis tout prêt à établir les comparaisons. Depuis 10 ans, il n'en a jamais été fait autant en faveur du patrimoine et de sa mise en valeur sur Orléans. Donc, j'étais heureux devant un panel d'experts remarquables de pouvoir faire valoir cette idée simple et de bon sens et que d'ailleurs tout le monde s'est plu à reconnaître. Mais j'étais aussi parfaitement heureux de voir que l'avis était rendu avant même que j'ai pu m'exprimer sur le sujet. Mais entre panel d'experts effectivement moi, je n'ai pas cette prétention que de pouvoir me permettre d'approcher ne serait-ce que la qualité de ce panel.

M. CARRE souhaitait dire un mot.

M. CARRE – *Sur la qualité des experts, je rappelle à l'assemblée que la Ville avait demandé l'inscription de l'école d'artillerie de la Motte Sanguin, qui n'a évidemment aucune valeur patrimoniale, qui est un bâtiment totalement insignifiant, et c'est d'ailleurs ce qu'a confirmé la fameuse commission d'experts qui a refusé le classement de ce bâtiment. Je vous laisse juge.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est une blague !*

M. le Maire – *Non, ce n'est pas une blague.*

M. CARRE – *Et là, je suis d'accord avec vous. Cela aurait pu être une blague comme ce qui vous a réjoui tout à l'heure, mais là cela n'en était pas une. Pour la deuxième fois, c'est la C.R.P.S. ...*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Vous insinuez quelque chose sur l'équité ou sur l'honnêteté des gens qui siègent à cette commission, parce que cela commence à devenir un petit peu lourd.*

(brouhaha).

M. CARRE – *L'honnêteté, c'est vous qui la mettez en cause et Serge GROUARD a indiqué les conditions dans lesquelles son avis a compté par rapport à l'audition de cette commission, dont je rappelle que si les points de vue sont divergents, elle doit respecter l'aspect*

contradictoire.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Normalement, est-ce que le Maire est convié à cette commission ?

M. le Maire – Ecoutez, vous ne connaissez pas les procédures. Vous ne savez pas que c'est un avis. Vous ne savez pas que le Maire de la commune concernée peut être invité à s'exprimer. Moi, j'étais très heureux de pouvoir m'exprimer et j'ai constaté d'ailleurs que mon propos intéressait. J'ai dit également, pour votre information, parce que tout est transparent, qu'il n'y avait rien dans la Z.P.P.A.U.P., le document réglementaire de référence. C'est comme si on s'asseyait sur le P.O.S.

Imaginez que l'on veuille construire quelque chose et que l'on considère avoir toutes les raisons de le faire. Le P.O.S. nous indique qu'a priori, on ne peut pas, mais on le fait quand même. On est à peu près dans cette situation. On a un document réglementaire – le règlement de la Z.P.P.A.U.P. – qui dit qu'il n'y a rien dans cette partie de la rue des Carmes. Et bien, non seulement on dit qu'il y a quelque chose, mais c'est encore plus que ce qui est prévu dans la Z.P.P.A.U.P. en rouge, c'est même en noir là. Cela mérite d'être tout de suite en noir, alors qu'il y a un bon nombre de bâtiments en rouge dans la ville, qui ne sont ni inscrits, ni classés.

Voici ce que nous avons dit et c'est dans nos documents qui ont été transmis aux autorités ayant la compétence, notamment pour l'étude d'impact. Premièrement, si l'on considère néanmoins, ce qui n'est pas le cas de la Z.P.P.A.U.P., dans une ultime précaution, que certains éléments de ces deux bâtiments mériteraient d'être conservés et protégés, on le fait, et notamment les façades, on les reconstitue à l'identique, on s'y est engagé à cela et c'est écrit. Deuxièmement, les caves. On a dit non seulement on ne les abîme pas, on n'y touche pas, mais on va les mettre en valeur, parce qu'aujourd'hui, elles sont dans un état pitoyable. Troisièmement, il est dit qu'il y a sur l'un des deux bâtiments une charpente intéressante. Soit, moi j'écoute les experts et je leur ai dit en commission à propos de la charpente, que l'on pouvait la déposer et la reconstituer à l'état identique.

Ce sont les trois éléments de patrimoine sur lesquels les experts sont intervenus. Pour le reste, par exemple sur l'un des deux, il y a un triplex qui a été fait récemment. Il faut que l'on m'explique en quoi il y a un intérêt patrimonial puisqu'à l'intérieur, les étages ont été totalement refaits et il ne reste rien de l'état initial. Donc, sur tout ce qui en fait restait en l'état, on a proposé de le conserver.

Je pense que déjà la parole du Maire devant une commission peut tout de même avoir une certaine audience, mais qui plus est, c'est écrit. Et donc, la protection est superfétatoire. En fait la protection est faite pour quoi ? Tout simplement pour chercher à garder cet alignement et donc empêcher l'opération Carmes-Madeleine. C'est de cela dont il est question. Alors que certains puissent s'en réjouir, je peux le comprendre. Là où je dis qu'il y a un détournement de la procédure par la demande qui est formulée, c'est qu'encore une fois, la demande n'est pas faite – et vous venez de le dire – pour la protection intrinsèque de deux bâtiments, elle est faite pour maintenir une rue telle qu'elle est aujourd'hui et ainsi empêcher ou retarder le projet.

Vous savez, nous, cela ne nous émeut pas particulièrement parce que depuis 10 ans, on connaît. On a donné dans tous les registres. On est totalement blindé. Donc, c'est une étape de plus. Ce qui est tout à fait dommage, pour Orléans et les Orléanais, et en particulier pour les habitants du quartier Carmes qui, comme toujours, en grande majorité silencieuse, sont impatients et souhaitent que l'on réhausse l'ensemble de ce quartier, ce que l'on a engagé d'ailleurs et qui est fondamental avec la rue des Carmes et le site Porte Madeleine. Et ceux qui

vont pâtir de cette démarche de quelques personnes, c'est bien l'ensemble, parce que l'opération que l'on a présentée encore récemment d'ailleurs au Forum citoyen, elle est belle. Elle est exactement dans la logique de ce que l'on a fait sur la rue des Halles ou sur la place du Châtelet. Quand on a produit des alignements rue des Halles, personne ne s'en est ému. On en a produit un d'ailleurs spécifique rue de Bourgogne et je parie que lorsque je dis cela, vous ne savez même pas où cela est.

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – On est exactement dans la logique de la Z.P.P.A.U.P. qui dans son introduction au rapport de présentation dit la chose suivante : de marier la requalification urbaine et la protection du patrimoine. C'est exactement ce que l'on fait.

Ce que je regrette du côté de l'opposition, c'est qu'une fois de plus, vous êtes dans la logique d'obstruction systématique comme en d'autres temps, cela a été fait sur la rue des Halles, sur la halle de la Charpenterie, comme c'est fait pour d'autres opérations. Alors que vous auriez pu regarder avec davantage de discernements l'opération elle-même, parce qu'au moment où vous vous y êtes opposé, le projet architectural n'était pas sorti et je peux comprendre le vide que cela crée. Aujourd'hui, il y a le projet architectural, les engagements de la Ville sur la protection de l'existant et sur la mise en valeur d'un certain nombre de bâtiments qui aujourd'hui sont dans un état totalement déplorable. Il y a la perspective, encore une fois, d'ouverture sur le site Porte Madeleine qui est l'avenir. C'est fondamental que l'on puisse créer ce lien par la rue des Carmes entre la place de Gaulle qui est en train d'être complètement refaite et le futur site Porte Madeleine. Je vous dis que dans cette obstruction systématique, vous faites, je le pense profondément, une erreur assez dramatique pour l'évolution de la ville. Je vous prends tous à témoin et cela figurera au procès-verbal de ce Conseil, si jamais – ce que je ne pense pas – nous ne pouvions pas faire cette opération – je pense qu'on va la faire, l'avis est un avis, point barre –. Mais si d'aventure, nous ne pouvions pas la faire, je dis que vous prenez une responsabilité énorme, parce que vous verrez dans un certain nombre d'années à quel point cette opération se justifie par l'ouverture sur le site Porte Madeleine ...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – C'est vous qui la prendrez devant l'histoire.

M. le Maire – Vous ne voyez pas ou vous ne voulez pas voir la transformation en profondeur qui va être réalisée par les 5,5 hectares qui deviendront dans le futur un site universitaire d'enseignement supérieur. Vous ne voulez pas voir cette perspective là. Et cette perspective par évidence, cette seule perspective alors qu'il y a beaucoup d'autres arguments en faveur de l'alignement, cette seule perspective justifie cette ouverture et la possibilité de passer naturellement, ce qui ne peut pas être le cas aujourd'hui, de ce site Porte Madeleine vers le cœur de ville et réciproquement. C'est une logique d'ouverture, c'est une logique de flux et encore une fois, cette municipalité franchement n'a pas de leçon à recevoir en matière de protection de patrimoine étant donné l'ampleur de la tâche qu'elle a d'ores et déjà accomplie dans ce domaine là. Personne n'en a jamais fait autant.

On va en arrêter là, ce n'était pas le sujet.

(Mme KOUNOWSKI demande la parole).

M. le Maire – Non, Mme KOUNOWSKI. Ecoutez, vous avez toujours le chic pour vouloir reprendre la parole après moi.

(brouhaha sur les bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – *J'ai redonné la parole à Mme LEVELEUX parce que j'avais considéré qu'elle n'avait pas pu s'exprimer, mais on ne va pas relancer le débat.*

Mme KOUNOWSKI – *J'ai juste une phrase à dire, M. le Maire. Ce sera très court.*

M. le Maire – *Mais vous n'avez pas la parole. Je tiens à dire à M. BRARD que sa question mérite d'être entendue à propos de l'asphalte et des couleurs utilisés notamment sur la rue des Grands Champs. Il faut regarder cette question très attentivement parce qu'il y a deux points importants :*

- la tenue du revêtement dans le temps parce qu'on fait un énorme effort en matière de voirie et d'espaces publics. Il ne s'agit pas que cela soit dégradé rapidement et il faut que cela tienne le plus longtemps possible.

- l'entretien courant parce que plus on a des revêtements clairs, plus évidemment il y a des traces qui sont laissées sur la chaussée et plus cela pose des problèmes d'entretien. Les services de la propreté de la Ville en font déjà beaucoup et je ne voudrais pas qu'ils soient amenés à multiplier leurs interventions.

Je me permets donc de dire que votre remarque est tout à fait prise en compte. Dernier point sur la rue Notre Dame de Recouvrance. Comme vous le savez, on a fait un audit de tout l'espace public d'Orléans et on est donc dans une logique de planification qui va encore plus loin que ce que l'on a fait jusqu'à présent et on en a fait déjà beaucoup. Cette rue est bien sûr identifiée, mais je ne peux pas vous dire ce soir quelle est la date précise où l'on va reprendre la rue Notre Dame de Recouvrance, mais elle est bien effectivement inscrite parmi les rues qui sont dégradées et qu'il faut refaire.

Maintenant, je reviens à la rue des Grands Champs précisément et je vous consulte.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville lance la requalification de la rue des Grands Champs et sa mise en valeur dans le cadre d'un programme plus vaste portant sur l'ensemble des rues du quartier Carmes, au Nord et au Sud de la rue des Carmes (hors périmètre Z.A.C. Carmes Madeleine).

Les principes sont :

Traiter qualitativement les rues avec un niveau qualitatif équivalent à celui réalisé dans le centre ancien et dans le cadre de la seconde ligne de tramway ;

Mettre en place des plantations d'arbres et d'autres types de végétalisation ;

Organiser le stationnement ;

Reprendre l'éclairage public dans le cadre du plan lumière ;

Redonner une dimension adéquate aux trottoirs et à la voirie pour assurer la sécurité des piétons tout en veillant au passage des véhicules, notamment de collecte des ordures ménagères.

Les travaux comprennent trois lots :

- Lot n° 1 : terrassement, voirie, assainissement

- Lot n° 2 : éclairage public – mise en valeur

- Lot n° 3 : plantations

En conséquence, la Ville a lancé en procédure adaptée un marché pour la réalisation de ces travaux, le 9 septembre 2011.

Lors de sa réunion du 12 octobre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir pour les trois lots :

1. Prix des prestations (pondération : 50)
2. Valeur technique (pondération : 50)

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après procédure adaptée, relatif à la requalification de la rue des Grands Champs à passer avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Terrassement - Voirie - Assainissement : entreprise Colas centre Ouest pour un montant de 1 107 448, 23 €T.T.C. et une option conforme aux spécifications du dossier de consultation des entreprises portant sur le revêtement de surface de la chaussée en matériau bitumineux pour un montant de 109 096.61 €T.T.C., soit un total de 1 216 544.84 €T.T.C.

Lot n° 2 : Eclairage public et mise en valeur : entreprise CEE/CITEOS pour un montant de 165 272,85 €T.T.C. et une option conforme aux spécifications du dossier de consultation des entreprises portant sur la mise en œuvre de lumières complémentaires en fonction de la réalisation du projet pour un montant de 11 158,68 €T.T.C., soit un total global de 176 431.53 €T.T.C.

Lot n° 3 : Plantations : entreprise J. Richard pour un montant de 25 612,82 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 824, article 2315, opération 10A 4754, service gestionnaire UUAM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Z.A.C. du Champ Chardon. Dernière phase de rétrocession de voies et espaces publics. Approbation.**

M. CARRE – *Merci pour la rue des Grands Champs. Maintenant, on passe au nord-est d'Orléans avec la Z.A.C. du Champ Chardon.*

C'est la dernière phase classique de rétrocession des voies et des espaces publics.

M. le Maire – *M. POISSON, vous avez la parole.*

M. POISSON – *Une simple question technique. Je suis un petit peu étonné compte tenu de l'âge de cette Z.A.C., que l'on ait encore ces rétrocessions aujourd'hui.*

M. le Maire – *M. POISSON, si vous saviez !*

M. CARRE – *C'est une Z.A.C. qui s'est terminée il n'y a pas si longtemps que cela par la vente des terrains au futur EHPAD. Dans cette Z.A.C., il y avait un terrain appartenant à la*

Ville et un autre situé à l'arrière. En revanche, on voit bien que les voiries ont été un peu étroites et qu'il y a des problèmes importants de stationnement. Il faut avoir la volonté que les gens garent leurs véhicules dans les parkings, quitte à faire de la gratuité, puisqu'il y a essentiellement des logements sociaux. C'est un petit signal amical, mais je ne lance pas le débat et puis on va essayer aussi - je l'ai demandé aux bailleurs - de faire du ravalement sur ces immeubles parce que franchement, pour des immeubles qui ont seulement une quinzaine d'années, on a l'impression qu'ils en ont plus. A La Source ou même à l'Argonne, il y a des immeubles qui ont 20 ans de plus et qui paraissent en meilleur état. L'intérieur est très bien, je connais les locataires et il n'y a pas de problème, mais c'est de l'extérieur que c'est moyen.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 24 juin 1988, la Ville a décidé d'urbaniser des terrains classés en zone I.N.A. quartier Nord-Est, dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté du Champ Chardon.

Après résiliation amiable de la concession de cette Z.A.C. passée avec à la Société d'Economie Mixte pour l'Equipement du Loiret, la réalisation de cette opération a été déléguée à la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O.) par délibération du 25 avril 1997. Le traité de concession signé le 5 mai 1997 prévoit le retour à titre gratuit au concédant à leur achèvement des voies, espaces libres, espaces plantés et réseaux divers.

Par acte du 30 juin 1999 la S.E.M.D.O. a transféré la propriété de l'assiette foncière des rues des Vignerons, Arsène Bourgeois et Place du Champ Chardon, classées dans la voirie communale après délibération du 30 janvier 2004.

L'aménageur a saisi la Ville d'une demande de rétrocession portant sur la rue Jeanne Champillou, section BY n° 1128, l'avenue du Parc de l'Etuvée, section BY n° 1128 et ses dépendances en section BY n° 1153, la rue François Hauchecorne avec sa place, section BY n°1158 et n°1170, la partie terminale au Sud de la Place du Champ Chardon, section BY n°1184, un espace vert rattaché au Parc de l'Etuvée, section BY n°1162 et l'assiette foncière de deux postes de transformation électrique situés respectivement en section BY n° 1163 et n° 1186. L'ensemble de ces parcelles représente une surface totale de 15 301 m² environ.

Les ouvrages d'assainissement remis par procès verbal signé le 29 juin 1998 par la Ville, alors compétente en la matière, incorporés aux emprises à classer dans la voirie communale, sont déjà rattachés aux réseaux publics entretenus par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Le transfert de propriété des emprises ou de ces équipements publics emporte subrogation de la Ville dans les droits, garanties et actions résultant des marchés passés par l'aménageur, l'achèvement résultant des procès-verbaux des opérations préalables à la réception et des procès-verbaux de remise d'ouvrages communiqués. L'ensemble des remises d'ouvrage portant sur cette opération d'aménagement représente une valeur de 1 147 088,32 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acquérir de la S.E.M.D.O. les parcelles en nature de voies avec espaces verts, réseaux et ouvrages incorporés, cadastrées section BY :

- n° 1128 (7 491 m²), rue Jeanne Champillou, avenue du Parc de l'Etuvée et ses accessoires situés en section BY n°1153 (629 m²),
- n° 1158 (3 284 m²) et n° 1170 (1 246 m²), rue Hauchecorne et sa place,
- n° 1162 (2 563m²), accessoire du Parc Public de l'Etuvée,
- n° 1184 (52 m²), fin de la Place du Champ Chardon,
- n° 1163 (15 m²), 1186 (21 m²), assiette foncière de deux postes de transformation.

Le transfert de propriété intervient à titre gratuit. La S.E.M.D.O., dont le siège est fixé au 6 avenue Jean Zay - BP 85613 - 45056 Orléans CEDEX 1, sera représentée par son Directeur, M. Jean Karm, dûment habilité pour signer l'acte de cession ;

2°) décider de classer, en application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière la rue Jeanne Champillou, l'avenue du Parc de l'Etuvée, la rue François Hauchecorne avec sa place, la partie terminale au Sud de la Place du Champ Chardon, parcelles cadastrées BY n° 1128, 1153, 1158, 1170, 1184 dans la voirie communale et au vu de l'article L 21-11-3 du Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques, dans le domaine public communal, un espace vert rattaché au Parc de l'Etuvée situé en section BY n°1162 et l'assiette foncière de deux postes de transformation électrique enregistrés respectivement sous les références cadastrales section BY n° 1163 et n° 1186 ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. CARRE – *C'est une délibération classique, mais cette fois il y en a quand même pour 193 000 €. En commission, on a vu les photographies de très beaux immeubles et on concentre sur de très grosses réalisations.*

M. le Maire – *Et il y a quelques petits bijoux qui sont en train de sortir en ce moment qui vont mettre encore un peu plus en valeur notre beau patrimoine et ce grâce aux efforts de la Ville d'Orléans.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de treize subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 193 726 €;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer les sommes correspondantes sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 2042, opération 10A104, service gestionnaire UUSL. »

**ADOpte PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

Conseil Municipal du 21 Octobre 2011
PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
28 place du Châtelet (2 façades) (1 ^{ère} tranche de subvention)	Syndic bénévole : M. Thierry BEZILLE	31 547	17 909	49 456
53 rue de Bourgogne	Syndic bénévole : M. Sébastien VALADE	3 423		3 423
6 rue du Poirier	Mme PAULIN ET M. OBLET	4 423		4 423
4 rue des Trois Maillets (MH classé) Etude préalable	Mme Françoise VON SCHRAMM	2 807		2 807
4 rue des Trois Maillets (MH classé) ravalement	Mme Françoise VON SCHRAMM	35 102		35 102
3 rue Royale façade sud	M. José PEREIRA	2 756		2 756
282 rue de Bourgogne	M. Frédéric CHAMPENOIS	11 329	7 744	19 073
1 rue Pothier (1 ^{ère} tranche de subvention)	SCI DE LA COMMANDERIE M. Jean-Philippe GRICOURT	18 359	8 144	26 503
14 rue du Poirier	FONCIA BARBIER : Mme ROUSSET	10 274		10 274
1 rue de Bourgogne	Mme Danièle MATIGNON usufruitière	24 337		24 337
225 rue de Bourgogne 2 ^{ème} façade	GCB Immobilier Mme TEXEIRA	7 621		7 621
			TOTAL	185 775

Secteur Diffus

Adresses	Immeubles	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
25 place du Vieux Marché	SCI MIMA : Mme ZAPPELLINI	2 142	4 693	6 835
24 rue Notre Dame de Recouvrance	Mme et M. René DEMONET	1 116		1 116
			TOTAL	7 951

N° 33 – **Hôtel Dupanloup. Aménagement d'un centre universitaire et de recherche. Approbation d'une convention pour le financement et la maîtrise d'ouvrage.**

Mme BARRUEL – *Là aussi, nous restaurons le patrimoine et en plus, nous le mettons à disposition de l'Université.*

Cette convention de financement qui vous est proposée nous permet effectivement de signer avec les autres partenaires que sont :

- l'Etat qui intervient sur ce dossier là à deux titres : celui du Contrat de Projet sur le volet universitaire, mais également au titre du monument historique, car je vous rappelle que c'est un bâtiment exceptionnel qui est pratiquement inoccupé depuis 1994 ;*
- la Région également partenaire.*

C'est un projet de 11 387 000 € H.T. et je vous rappelle rapidement, car je vous l'ai déjà exposé et je pense qu'on aura l'occasion de le revoir aussi, que ce projet a deux objectifs majeurs :

- de favoriser l'attractivité internationale et scientifique de l'Université d'Orléans et du Studium qui va s'installer à côté de l'Université ;*
- c'est notre première accroche, vous l'avez rappelé M. le Maire, pour l'installation de sites universitaires en centre ville, puisque bientôt, avec la Madeleine, nous aurons là de l'enseignement supérieur.*

Je voulais également, si vous me le permettez, remercier les services et surtout Benoît SOUCIET, parce que cette convention est un gros projet avec un financement important et que ce n'est pas toujours très facile d'arriver à mettre ensemble tous les acteurs autour de la table pour arriver à ce résultat.

Je vous propose donc d'approuver la convention pour le financement. Je vous rappelle évidemment que la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la Ville d'Orléans et de déléguer, M. le Maire, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite des opérations.

M. le Maire – *Merci Mme BARRUEL. C'est effectivement un très gros travail donc merci à celles et ceux qui s'y sont employés. Je donne la parole à Mme LEVELEUX.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce sera très bref. C'est juste pour aller dans le sens de ce que vient de dire Mme BARRUEL sur la complémentarité de l'Université et de la restauration du patrimoine. On ne demande pas autre chose pour la rue des Carmes. Je tiens aussi à souligner l'effort de la Région dans cette opération, puisqu'en fait les fonds régionaux représentent un peu plus de 50 % des financements de l'opération, ce qui montre tout l'intérêt que la Région a vis-à-vis de cette opération très importante pour la Ville d'Orléans et pour l'Université d'Orléans, ainsi que l'intérêt qu'il y a à travailler en bonne intelligence entre collectivités.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La transformation de l'ancien évêché, rue Dupanloup, en Centre Universitaire et de Recherche fait l'objet d'une inscription au Contrat de Projet Etat-Région 2007/2013. Ce projet a pour objectif d'installer l'Université d'Orléans au centre de la Ville dans un bâtiment de prestige.

Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, l'hôtel Dupanloup était l'évêché d'Orléans. Construit au milieu du XVII^{ème} siècle, il a été agrandi par la suite, en fonction des nécessités liées aux différents évêchés. Suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le clergé abandonne le bâtiment en 1906. L'édifice est acheté par la Ville en 1919 et devient la bibliothèque municipale, de 1926 à 1994, année de l'inauguration de la nouvelle médiathèque.

Ce lieu sera désormais dédié à la recherche et à l'innovation et contribuera à transformer l'image de l'Université tant au niveau national qu'au niveau international. Ce projet s'inscrit dans la logique de nouvelle trame urbaine créée par la deuxième ligne de tramway qui fait le lien entre le projet universitaire du site Porte Madeleine et les hébergements étudiants en centre-ville (Saint Martin du Mail, Dessaux).

Il est rappelé que les objectifs de l'aménagement du bâtiment Dupanloup sont :

- La réintégration de l'Université en centre ville.
- L'ouverture du site Dupanloup vers l'extérieur.
- Le renforcement de la communauté scientifique d'Orléans.
- L'attractivité internationale de l'Université.
- Les multiservices de qualité auprès de différents publics (étudiants, lycéens, chercheurs, grand public).

Par courrier du 14 septembre 2011, le Préfet a informé la Ville que le classement Monuments Historiques de cet édifice lui permet, par dérogation, d'être financé au-delà du plafond de 80 % d'aide publique et qu'il est proposé d'appliquer à l'opération un taux de subvention dérogatoire de 100 % d'aide publique, se justifiant par l'intérêt particulier que l'Etat porte au projet.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement et de maîtrise d'ouvrage des travaux prévus sur l'ancien hôtel Dupanloup.

Financement du projet :

Le montant retenu au C.P.E.R. 2007/2013 pour la totalité de l'opération s'élève à 11,387 M€ H.T., auquel s'ajoute un complément de l'Etat de 0,60 M€ destiné au premier équipement qui sera versé directement à l'Université d'Orléans par l'Etat.

Le financement se répartit comme suit :

- le Conseil Régional du Centre – C.P.E.R. volet universitaire : 51,11 % de subvention, calculés sur le montant total des investissements de l'opération d'un maximum de 11,387 M€ H.T., soit une aide maximale de 5,820 M€ ;
- l'Etat – C.P.E.R. volet universitaire : 12,30 % de subvention, calculés sur le montant total des investissements de l'opération d'un maximum de 11,387 M€ H.T., soit une aide maximale de 1,400 M€ ;
- l'Etat – hors C.P.E.R. crédits Monuments Historiques : 40 % de subvention, calculé sur le montant des investissements éligibles au titre des monuments historiques d'un maximum de 6,944 M€ H.T., soit une aide maximale de 2,777 M€ représentant 24,39 % des dépenses totales HT de l'opération ;
- un financement complémentaire, crédits Monuments Historiques, a été sollicité auprès du Conseil Général du Loiret.

La Ville bénéficie du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée au titre des dépenses engagées pour cette opération, conformément aux textes en vigueur. En sa qualité de maître d'ouvrage, elle supporte les risques de l'opération du fait des aléas administratifs, techniques ou économiques.

Le début des travaux est prévu en novembre 2011. La livraison à l'Université est programmée pour le premier semestre 2013.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention pour le financement et la maîtrise d'ouvrage, relative à la réhabilitation de l'hôtel Dupanloup d'Orléans, définissant les modalités de partenariat et les engagements des parties, pour une durée courant jusqu'au solde de l'ensemble des comptes ;

2°) approuver le plan de financement prévisionnel de l'aménagement du bâtiment Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des opérations et pour signer au nom de la Ville ladite convention, ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 23, articles 1321 Etat et établissements nationaux, 1322 Régions, 1323 Départements, opération 04B256, service gestionnaire UERI. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – Hôtel Dupanloup. Aménagement d'un centre universitaire et de recherche. Approbation des marchés de travaux.

Mme BARRUEL – *Avec l'approbation de ces marchés, on va pouvoir entrer dans une phase opérationnelle et ainsi avoir des échafaudages sur l'Hôtel Dupanloup.*

Je m'associerai à ce qu'a dit Muriel SAUVEGRAIN tout à l'heure, car au vu des montants des marchés, ce sont plus de 8 millions d'euros qui vont être engagés. C'est donc effectivement un levier pour l'emploi et pour le travail des artisans. Je ne sais pas si je dois relire l'ensemble des montants.

M. le Maire – *Non, la liste est donnée dans la délibération.*

Mme BARRUEL – *Simplement une petite précision. Le montant de ces marchés nous permet, car nous sommes dans l'enveloppe, de pouvoir également réaliser les options, notamment la restauration du fameux tableau de Natoire qui est dans l'escalier de l'Hôtel Dupanloup.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La transformation de l'ancien évêché, rue Dupanloup, en centre universitaire et de recherche fait l'objet d'une inscription au Contrat de Projet Etat-Région 2007/2013. Ce projet a pour objectif d'installer l'Université d'Orléans au centre de la Ville dans un bâtiment de prestige. Ce lieu sera dédié à la recherche et à l'innovation et contribuera à transformer l'image de l'université tant au niveau national qu'au niveau international.

Dans le cadre de l'avancement du projet, l'Etat a donné son accord aux phases d'études suivantes :

- Conseil Municipal du 24 septembre 2010 : Approbation de l'Avant Projet Détaillé
- Conseil Municipal du 20 mai 2011 : Approbation du plan de financement 1^{ère} phase de restauration.

L'étude projet, remise à la Ville le 8 décembre 2010, a défini pour les travaux de restauration du monument protégé plusieurs options ainsi qu'une tranche conditionnelle permettant de préciser le projet au moment du résultat de l'appel d'offres :

- Option 1, réfection complète des couvertures en ardoise d'Angers
- Option 2, réfection complète des couvertures en ardoise d'Espagne
- Option 3, restauration du décor d'origine du hall d'entrée
- Option 4, repeint du décor d'origine du hall d'entrée
- Tranche conditionnelle de restauration du porche et de la grille du bâtiment,

Un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics a été publié le 9 mai 2011. Les lots travaux pour l'aménagement de l'hôtel Dupanloup ont été présentés à la Commission d'Appel d'Offres les 29 juin 2011, 21 septembre 2011 et 12 octobre 2011.

Au vu des appels d'offres, la Ville propose de réaliser l'intégralité des options et tranches conditionnelles présentées lors de l'étude projet. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 8 447 053.56 € H.T. pour un montant total prévisionnel de l'opération de 11 387 000 € H.T. soit 13 596 000 € T.T.C.

La sélection des candidatures a été réalisée par évaluation (art 4-1 du RDC) :

- des garanties et capacités techniques et financières
- des références professionnelles pour des chantiers d'une importance au moins équivalente.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés ci-dessous :

- prix 50 % noté sur 10 points
- qualité technique de l'offre jugée sur un mémoire tel que demandé au règlement : 50 % noté sur 10 points décomposés suivant les sous critères suivants :
 - * technique de mise en œuvre des travaux : noté sur 2 fois 2 points
 - * la qualité et performances des matériaux et matériels proposés au C.C.T.P. : noté sur 2 points
 - * les qualifications et références du chef de chantier et des personnels spécialisés qualifiés qu'il est envisagé d'affecter au chantier : noté sur 2 points
 - * Critères de développement durable : qualité environnementale des produits proposés, indications sur les émissions de carbone pour la fabrication et le transport, durabilité des matériaux et matériels proposés. Pour le lot chauffage ventilation, performances énergétiques notamment performance des chaudières : noté sur 2 points.

La commission du 29 juin 2011 a examiné les lots suivants :

(En appel d'offre ouvert en application des articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.)

- Le lot 2 : Pierre est attribué à l'entreprise Lefevre pour un montant tranche ferme + tranche conditionnelle de 2 460 355,03 € H.T.
- Le lot 4 : Menuiserie est attribué à l'entreprise « les métiers du bois » pour un montant tranche ferme + tranche conditionnelle et option 4 repeint du hall de 2 879 742,44 € H.T.
- Le lot 6 : Fluides est attribué à l'entreprise Gallier pour un montant de 1 021 396,43 € H.T.

La commission du 21 septembre 2011 a permis d'attribuer les lots suivants :

(procédure adaptée conformément à l'article 27 III 2° du Code des Marchés Publics)

- Le lot 1 : Dépollution/Curage est attribué à l'entreprise Lefevre pour un montant tranche ferme + tranche conditionnelle de 94 182,84 € H.T.
- Le lot 5 : Ferronnerie est attribué à l'entreprise Croixalmetal pour un montant tranche ferme + tranche conditionnelle de 249 393,25 € H.T.

La commission du 12 octobre 2011 a permis d'attribuer (procédure négociée conformément aux articles 35-1 et 59 du Code des Marchés Publics) le troisième lot :

(procédure négociée conformément à l'article 35 -1 et 59 du Code des Marchés Publics.)

- Le lot 3 : Charpente Couverture est attribué à l'entreprise « Les métiers du bois » pour une offre de base tranche ferme variante 1 (renforcement des planchers en querto), + tranche conditionnelle restauration du portail, + variante 2 de l'option 1 (réfection complète de la toiture en ardoise d'Angers 12h1 de 4 à 5 mm d'épaisseur). Pour un montant total de 1 741 983,57 € H.T.

Restauration du tableau de Natoire :

La Ville s'est engagée dans le cadre de cette opération à réaliser une restauration du tableau de Natoire présent dans l'escalier d'honneur du bâtiment par le biais d'une consultation séparée selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après analyse des offres :

- Pour le lot 1 : restauration de la toile, l'offre du groupement Bertrand/Lazulum apparaît comme étant la mieux disante.
- Pour le lot 2 : restauration du cadre dépose et repose du tableau, l'offre du groupement Schaefer/Leriche apparaît comme étant la mieux disante.

La Ville a donc donné son accord pour la passation des marchés à procédure adaptée avec le groupement Bertrand/Lazulum, lot 1, pour un montant de 24 125, 00 € H.T. soit 28 853,50 € T.T.C. et avec le groupement Schaefer/Leriche, lot 2, pour un montant de 25 654,00€ H.T. soit 30 682, 18 € T.T.C.

Ce montant total de 49 779, 00 € H.T. est compatible avec le bilan de l'opération.

Le début des travaux est prévu en novembre 2011. La livraison à l'Université est programmée pour l'été 2013.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) d'approuver les marchés à passer avec :

- lot 1 - Dépollution/curage : entreprise Lefevre pour un montant de 94 182,84 € H.T.,

- lot 2 - Pierre : entreprise Lefevre pour un montant de 2 460 355,03 € H.T.,

- lot 3 - Charpente couverture : entreprise « Les métiers du bois » pour un montant total de 1 741 983,57 € H.T.,

- lot 4 - Menuiserie : entreprise « Les métiers du bois » pour un montant de 2 879 742,44 € H.T.,

- lot 5 - Ferronnerie : entreprise Croixalmetal pour un montant de 249 393,25 € H.T.,

- lot 6 - Fluides : entreprise Gallier pour un montant de 1 021 396,43 € H.T.,

Restauration du tableau de Natoire :

- lot 1 - restauration de la toile : groupement Bertrand/Lazalum pour un montant de 24 125,00 € H.T.,

- lot 2 - restauration du cadre dépose et repose : groupement Schaefer/Leriche pour un montant de 25 654,00 € H.T.

2°) conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, autoriser la S.E.M.D.O. à signer et exécuter les marchés dans le cadre des missions de mandataire qui lui sont confiées ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 35 – **Association de Gestion du Refuge des Animaux. Attribution d'une subvention.**

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il est proposé d'accorder une subvention de 11 585 € à l'association de la Gestion du Refuge des Animaux.*

M. GABELLE – *M. le Maire, en tant que Président de cette digne association, je ne prendrai pas part au vote.*

Mme de CHANGY – *Je ne prendrai pas part au vote également, M. le Maire.*

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association de Gestion du Refuge des Animaux (A.G.R.A.) assure, pour de nombreuses communes du Loiret, les missions obligatoires de fourrière animale.

L'A.G.R.A. occupe des locaux appartenant à la Ville situés à Chilleurs-aux-Bois, locaux partagés avec la S.P.A. de Paris, qui assure des activités de refuge pour animaux.

Depuis 1982, la Ville attribue une aide annuelle de 12 195 € à l'A.G.R.A. au titre du fonctionnement.

Pour 2011, le montant de l'aide proposée s'élève à 11 585 €.

Après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention de 11 585 € à l'Association de Gestion du Refuge des Animaux, pour l'exercice 2011 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire PPEH, fonction 830, article 6574, opération 08B455. »

ADOPTÉ PAR 40 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS
ET 2 NON PARTICIPATIONS
(M. GABELLE, Mme de CHANGY).

PROXIMITÉ ET ESPACE PUBLIC

N° 36 – Corporation de Saint-Fiacre. Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Mme de QUATREBARBES – *Il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Corporation de Saint-Fiacre dans le cadre du show floral.*

M. le Maire – *M. BRARD, vous avez la parole.*

M. BRARD – *C'est juste une demande d'explication entre ce que vous nous dites là et ce qui est mis dans la délibération. En effet, il est indiqué que c'est pour compenser des pertes liées au mauvais temps. Je m'interrogeais à la fois au niveau de la subvention et sur le fait que la Ville s'engage sur la compensation de pertes par rapport à l'activité d'une association. Ne met-on pas le doigt dans quelque chose ou je ne comprends pas bien le texte de la délibération ?*

M. le Maire – *Oui, vous n'avez pas tort franchement. La rédaction mériterait d'être peaufinée. Mme de QUATREBARBES, voulez-vous répondre ? Non, pas vraiment !*

Mme de QUATREBARBES – *Ce show floral s'est tenu au mois de juin et il y a eu effectivement une météo exécrationnelle. Cependant, ils avaient tablé sur un marché avec une vente*

de fleurs et de légumes. Et donc, cela a été une pure perte. Or, il y a eu un investissement énorme de la part de la Corporation de Saint-Fiacre.

Je vous rappelle à ce propos que cette Corporation fait un travail énorme, puisque ce sont eux qui organisent l'ensemble de la Fête de Saint-Fiacre, mais aussi le défilé des vieilles voitures. Je crois que pour cette expérience, parce que ce show floral était une première, et bien voilà ils ont tenté, ils ont vu effectivement que cela pouvait être un échec et donc ils ne comptent pas le renouveler.

M. le Maire – *Comme on l'a fait pour d'autres, je vous propose de les aider un petit peu sinon c'est la Corporation qui se trouvera forcément en grande difficulté. Je donne maintenant la parole à Mme FERKATADJI.*

Mme FERKATADJI – *Si vous voulez, on reconnaît le travail qui est fait par cette association. La question est plus celle du principe en fait. Est-ce que lorsqu'une association crée un déficit, pour une raison ou pour une autre - enfin là clairement ce sont des raisons météorologiques si je comprends bien - la Ville doit-elle systématiquement compenser ce déficit ? C'est cette question là que l'on se pose.*

Vous nous répondez « si on ne les aide pas, si on ne compense pas cette année, ils ne font plus rien l'année prochaine », c'est un argument, mais finalement d'un côté la Ville demande aux associations un effort de gestion, et va leur demander dans le futur encore probablement, puis de l'autre côté, quand les associations sont en déficit, on compense ce déficit. Là, on trouve qu'il y a une certaine incohérence et en tout cas, cela mérite des explications.

M. le Maire – *Je comprends votre propos. La première chose est que la Corporation de Saint-Fiacre nous sollicite par rapport à ses difficultés. On a parlé tout à l'heure du R.C.O., ce club est en difficultés et il nous sollicite.*

(réaction sur les bancs de l'Opposition municipale).

M. le Maire – *Non, ce n'est pas la même chose, on est d'accord. La Corporation de Saint-Fiacre, comme l'a dit Mme de QUATREBARBES, fait un travail énorme sur la Saint-Fiacre. Et très honnêtement, si c'était la Ville qui devait organiser cela, je vous le dis franchement, cela serait d'un autre coût pour la Ville.*

(réaction hors micro de M. BRARD).

M. le Maire – *Non, on n'a pas vocation. Mais il est vrai que c'est un évènement qui est devenu majeur et qui repose sur un certain nombre de bénévoles. Pour l'instant, cela fonctionne formidablement bien avec le Président de la Corporation de Saint-Fiacre et les bénévoles qui l'entourent. Peut-être qu'un jour, la question se posera.*

Aujourd'hui, la question qui se pose est simple. Tout d'abord, on n'a pas effectivement vocation à compenser systématiquement des pertes. Cependant, on parle d'un évènement exceptionnel - ce show floral était superbe par ailleurs - dont les pertes sont importantes. Alors évidemment pour des raisons de météo, et peut-être d'autres éléments, je ne sais pas, on est donc confronté à cette situation : on aide ou on n'aide pas. Et si on n'aide pas, la Corporation de Saint-Fiacre avec les pertes qu'elle a, va être dans les plus grandes difficultés. Voilà, il y a une perte de 15 000 € sur l'évènement. A partir de là, je pense qu'il faut que tout soit transparent et vous avez raison de poser ces questions.

A partir de ce moment là, nous disons, comme on l'a déjà fait - mais cela ne veut pas dire qu'il faut que cela soit systématique, je suis d'accord avec vous -, mais là c'est particulier, c'est exceptionnel. C'est une association qui a quand même, au travers des manifestations qu'elle organise, un très grand intérêt pour la Ville toute entière. C'est pourquoi nous proposons une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour contribuer à éponger le déficit. M. BRARD, vous souhaitez rajouter quelque chose.

M. BRARD – *Je ne veux pas prolonger, M. le Maire. Je souscris à la remarque qui est faite sur la qualité, l'investissement des personnes bénévoles qui oeuvrent dans cette corporation et les initiatives. Je crois qu'à l'avenir, il serait bon lorsque des projets engageant quand même des investissements financiers assez importants, se préparent que l'on mesure bien les conséquences de tout cela. Il s'agit là tout de même d'une somme importante. J'étais présent et c'est vrai que les conditions étaient difficiles sur le plan météo, mais globalement je ne vois pas comment, si vous dites qu'il y a un déficit de 15 000 €, par rapport à la manifestation telle qu'elle était, on pouvait rentrer dans 15 000 € de plus, même par beau temps.*

Donc, je crois qu'il faut regarder cela de près. Mais sur le fond, l'intérêt de cette activité et la qualité de leurs prestations, je suis complètement d'accord.

M. le Maire – *Je comprends là aussi votre propos. Après on parle des associations, mais quand on organise des manifestations ou des actions telles qu'elles soient, il y a toujours une prise de risque. Là, il y a une situation qui est un peu difficile. Je ne dis pas encore une fois - vous savez que l'on gère les choses rigoureusement - qu'il faut soutenir et encourager finalement une prise de risque inconsidérée, parce que cela pourrait être cela le revers de la médaille. Mais d'un autre côté, si l'on n'aide pas, alors à ce moment là, au fur et à mesure, on verra se tarir les bonnes volontés, le bénévolat et les gens qui ont envie de faire un certain nombre de choses.*

Il existe d'autres actions pour lesquelles on n'a pas été sollicité. Par exemple, pour la Corporation de Saint-Fiacre, le défilé de chars fleuris qui est magnifique, je ne crois que l'on ait été sollicité, sauf erreur de ma part. C'est un événement magnifique qui bénéficiait à toute la Ville. Vous avez vu le monde qu'il y avait sur ce défilé de chars et la Corporation ne nous a rien demandé.

J'estime là que sur une situation difficile, on fait preuve de solidarité et on donne un coup de main pour faire simple. Mais on ne prend pas la totalité du déficit par ailleurs. On essaye de trouver un juste milieu.

Voilà ce que je propose. Je préférerais franchement qu'il n'y ait pas ce type de déficit et ce type de situation, on est d'accord. M. GABELLE, vous voulez rajouter quelque chose.

M. GABELLE – *Pour répondre à mon collègue, M. BRARD, connaissant bien l'association et le Président, on ne peut pas dire qu'il n'a pas mis toutes les garanties de son côté. On le connaît depuis longtemps et vu toutes les manifestations qu'il organise, il ne nous a jamais demandé de participer financièrement parce qu'il y avait un déficit. Là, il se trouve qu'il y a effectivement un déficit, mais c'est vraiment très exceptionnel.*

M. le Maire – *C'est même unique ! On souhaite que cela le reste bien évidemment. Je vais donc vous consulter.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le 18 juin dernier, la corporation de Saint-Fiacre a organisé pour la première fois un grand « show floral » sur les quais de Loire, réunissant plus d'une centaine de participants, parmi lesquels des artistes fleuristes, meilleurs artisans de France, un champion de France et un champion du monde.

Cette manifestation, financée par la corporation de Saint-Fiacre, n'a pas pu obtenir le succès escompté du fait des mauvaises conditions météorologiques ce jour là. L'association, qui espérait des recettes grâce à l'organisation d'un marché, a subi de lourdes pertes financières.

La corporation de Saint-Fiacre organise par ailleurs diverses manifestations importantes dans la ville chaque année (les fêtes de Saint Fiacre fin août, parade de véhicules anciens...).

Compte tenu de l'ampleur de cette manifestation et du manque à gagner constaté dans les comptes de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la corporation de Saint Fiacre.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Corporation de Saint-Fiacre au titre de l'exercice 2011 dans le cadre de l'organisation du spectacle floral du 18 juin 2011 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire PDVQ, fonction 824, article 6574 (11PDVQ0035). »

ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.

SYSTEMES D'INFORMATION

N° 37 – **Acquisition, maintenance et mise en œuvre d'une solution anti-spam. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Ville ont souhaité constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de passer un marché en procédure adaptée pour l'acquisition, la maintenance et la prestation de mise en œuvre d'une solution informatique de protection contre les communications électroniques non sollicitées, dite « anti-spam ».

Dans une démarche de rationalisation des coûts et de mutualisation des services, une convention de groupement de commandes est donc proposée qui prévoit l'application des modalités suivantes :

- la Ville assurera la coordination du groupement de commandes,
- le marché sera signé et notifié par le coordonnateur,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive du marché.

Chaque membre du groupement organisera techniquement la mise en œuvre du marché, en assurera le suivi et l'exécution.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire» fixant les modalités du groupement de commandes relatif à l'acquisition, la maintenance et la prestation de mise en œuvre d'une solution anti-spam pour une durée courant jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 38 – **Maintenance du logiciel Concerto. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En 2007, la Ville a acquis une solution informatique de gestion des prestations de l'enfance et de la petite enfance, dénommée Concerto et progressivement déployée dans les écoles, les crèches et halte-garderies, les activités périscolaires puis celles de sport et de loisirs.

Afin de confier la maintenance à la société conceptrice du logiciel, il est nécessaire de conclure un nouveau marché qui permettra d'assurer, outre les prestations de maintenance, l'acquisition de produits supplémentaires et des prestations d'assistance.

La Ville ayant à sa charge les coûts de maintenance et d'équipements complémentaires relatifs au domaine de l'enfance et le C.C.A.S. ceux relatifs à la petite enfance, il apparaît nécessaire de constituer une convention de groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, avec les modalités suivantes :

- la Ville assurera la coordination du groupement de commandes,
- le marché sera signé et notifié par le coordonnateur,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive du marché.

Chaque membre du groupement organisera techniquement la mise en œuvre du marché, en assurera le suivi et l'exécution.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la maintenance du logiciel Concerto ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

MOYENS GENERAUX

N° 39 – **Restructuration de la gare. Convention de financement de déplacement des réseaux d'eau potable. Approbation d'un avenant.**

M. MARTIN – *Il faut que nous autorisions le transfert d'une somme de 19 265 €, déléguée à la Lyonnaise des Eaux, pour aller sur un projet Albert 1^{er} vers un projet pont Thinat.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (l'AggLO) ont décidé la réalisation de trois projets importants sur le territoire communal :

- La restructuration de la gare, prévue par délibération du Conseil de Communauté du 24 février 2005,
- Les réaménagements des quais de Loire et du Boulevard de Châteaudun prévus par délibération du Conseil de Communauté du 27 avril 2006.

Ces travaux nécessitent le déplacement des canalisations d'eau potable, pour un montant total de 2 604 000 € H.T. soit 3 114 384 € T.T.C., et une convention entre la Ville et son délégataire a été signée le 10 juillet 2006 prévoyant que la Ville abonde le fonds spécial à hauteur de 50 % du coût des travaux H.T. soit 1 302 000 € H.T.

Le réaménagement de la dernière tranche du boulevard de Châteaudun, entre la rue des Murlins et la rue du Faubourg Bannier, n'a pas été programmé par l'AggLO en 2011. Par conséquent, un avenant n°1 à la convention du 10 juillet 2006 a permis la restitution de la participation de la Ville à hauteur de 157 000 € déjà versés au fonds spécial.

Par ailleurs, la redéfinition de l'opération de restructuration de la gare validée par l'ensemble des partenaires (S.N.C.F., R.F.F., Région Centre, AggLO et Ville) permet :

- d'une part, d'envisager la fin des travaux de maillage du réseau d'eau potable rue Saint Yves afin d'assurer un débit suffisant pour la défense incendie du quartier,
- et d'autre part, d'abandonner la création d'une chambre de comptage rue Albert Premier, où auraient été déplacés des compteurs d'alimentation du centre commercial Place d'Arc. Cela permet donc de dégager la somme de 38 530 € H.T.

Parallèlement, par délibération du Conseil de Communauté du 21 avril 2011, l'AggLO a décidé d'engager des travaux de remplacement des appareils d'appui des culées sud (C0) et

nord (C5), ainsi que des joints de chaussée du pont Thinat.

Ces travaux nécessitent une intervention sur les joints de dilatation de la canalisation de refoulement DN 1000, qui emprunte le pont Thinat pour relier l'usine du Val aux réservoirs de la Chaude Tuile afin d'adapter cette canalisation au levage du tablier du pont. Le montant de cette opération exceptionnelle s'élève à 16 390,50 € H.T. et a été imputé sur le fonds spécial.

Compte tenu de ces éléments, un avenant à la convention a été préparé afin d'acter :

- la restitution à la Ville de sa participation de 19 265 € H.T., correspondant à sa quote-part de 50 % déjà versée du montant dégagé par la non réalisation des travaux de création de la chambre de comptage rue Albert Premier,
- l'affectation du solde de 50 % du montant ainsi dégagé, soit 19 265 € H.T. au financement de la dépense exceptionnelle liée à l'intervention sur la canalisation DN 1000 du pont Thinat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le projet d'avenant n°2 à la convention du 10 juillet 2006 entre la Ville et la Lyonnaise des Eaux France, prévoyant en particulier d'une part, la restitution par la Lyonnaise des Eaux France de la somme de 19 265 € H.T. correspondant à la participation de 50 % déjà versée par la Ville et d'autre part, l'affectation du solde de 50 % soit 19 265 € H.T. au financement de la dépense exceptionnelle liée à l'intervention sur la canalisation DN 1000 du pont Thinat ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'avenant n°2 avec Lyonnaise des Eaux France au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;

3°) imputer les recettes et dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Maintenance et dépannage des ascenseurs et des plates-formes handicapés de la Ville et du C.C.A.S. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec le C.C.A.S.**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est un groupement de commandes avec le C.C.A.S.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Je souhaite juste vous alerter pour permettre d'être attentif dans ce groupement de commandes sur trois situations critiques d'ascenseurs sur Orléans :*

- le premier et peut-être que ce n'est pas l'objet de la délibération, l'ascenseur qui se situe place de Loire et qui accède au jardin. J'ai simplement constaté pendant le Festival de Loire des personnes âgées qui souhaitaient l'emprunter pour pouvoir aller à l'exposition « O'Fish Parade ». Elles se sont vues refuser l'accès parce qu'elles n'étaient pas clientes du restaurant. J'ai été assez surpris de l'utilisation faite de cet ascenseur à cet endroit. C'est une question pratique sur la vocation de cet ascenseur. Je comprends qu'il soit utilisé pour le restaurant, mais sur cette initiative là, il y avait énormément de monde et il aurait pu être utilisé aussi à destination du grand public ;

- l'ascenseur qui relie la place d'Arc au centre bus situé en-dessous. On a déjà évoqué cette question. Pour avoir essayé de le prendre à de nombreuses reprises, il est constamment en panne et il faut faire un tour assez important pour pouvoir accéder au centre bus pour les personnes à mobilité réduite ou avec de jeunes enfants ;

- le dernier et là je suis un peu plus embêté, parce que j'ai alerté à plusieurs reprises la Municipalité, notamment Mme LECLERC, sur la situation de l'ascenseur qui se situe sur la cité Coligny. Il y avait eu l'idée un moment donné, mais c'était compliqué de faire une pente pour pouvoir accéder à la partie supérieure, et c'est vrai que l'ascenseur ne fonctionne pas. Les associations se sont mobilisées, les riverains se sont plaints. J'ai fait un courrier et cette situation n'avance pas.

J'espère que dans ce groupement de commandes, on pourra essayer de porter une attention particulière à la maintenance et peut-être à la réactivité des équipes de la société retenue pour pouvoir permettre d'améliorer le quotidien. C'est déjà compliqué pour les personnes en fauteuil roulant de circuler en période de travaux, alors quand elles ne peuvent pas bénéficier des ascenseurs, c'est vraiment leur compliquer la vie. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci M. CHAPUIS. Là, il s'agit d'une délibération sur les ascenseurs en interne, mais on prend en compte vos trois remarques. Pour la place d'Arc, l'escalator devrait être changé en 2012. Pour Coligny, je sais bien. Pour l'ascenseur de la place de Loire, on va regarder le statut juridique exact de cet ascenseur dont M. CHAPUIS parle.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le marché de maintenance et de dépannage des ascenseurs et des plates-formes handicapés arrive à échéance le 20 avril 2012. Il est proposé de relancer la consultation en groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

La mise en œuvre de ce groupement permettra une diminution des coûts, un suivi et une exécution des prestations adaptés aux besoins des deux entités.

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes, les modalités suivantes sont proposées :

- la Ville assurera la coordination du groupement de commandes,
- les missions du coordonnateur seront exercées à titre gratuit ; les frais de publicité pour le lancement de la consultation seront supportés par le coordonnateur,
- le marché sera signé et notifié par la Ville pour le compte du groupement,
- chaque collectivité assurera l'exécution technique et financière du marché selon ses propres besoins.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la maintenance et au dépannage des ascenseurs et des plates-formes handicapés ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – Conservatoire. Réaménagement du hall d'entrée. Approbation d'avenants.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 15 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs au réaménagement du hall d'entrée du conservatoire.

Dans le cadre des travaux de la deuxième ligne du tramway et notamment de l'implantation d'une station devant l'entrée actuelle de la salle de l'Institut, deux nouvelles entrées ont été créées, pouvant être également utilisées comme issues de secours.

Au cours de la réalisation de cette opération, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires :

- protection des bordures du chantier Cléo et évacuation des gravois existants sous les paliers bois inaccessibles avant travaux ;
- aménagements divers pour les nouveaux locaux d'Orléans concert et renforcement du plancher bois existant dans les dégagements ;
- amélioration de l'équipement du sanitaire nord, qui était initialement prévu pour une utilisation occasionnelle, par l'installation d'un chauffe-eau électrique de petite capacité à proximité ;
- installation d'une alarme anti-intrusion, pour des raisons de sécurité, dans les locaux du conservatoire ;
- rénovation des peintures des locaux de l'entresol côté Nord pour l'installation de l'association « Orléans Concert ».

La réalisation de ces travaux nécessite une augmentation du délai d'exécution d'un mois par rapport au délai initialement prévu à l'article 4-1-1 du cahier des clauses administratives particulières.

Il convient de constater ces mises au point techniques par voie d'avenants en plus-value, selon les dispositions suivantes :

- marché 11-069 – lot 1 – démolition - maçonnerie : société Roc	
montant du marché initial	77 081,24 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value	<u>3 237,57 € T.T.C.</u>
Nouveau montant du marché	80 318,81 € T.T.C.
- marché 11-070 – lot 2 – plâtrerie - menuiserie : groupement Croix Marie / Gauthier	
montant du marché initial	122 382,84 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value	<u>14 226,42 € T.T.C.</u>
Nouveau montant du marché	136 609,26 € T.T.C.
- marché 11-071 – lot 3 – plomberie : société Abraysienne	
montant du marché initial	12 701,52 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value	<u>776,34 € T.T.C.</u>
Nouveau montant du marché	13 477,86 € T.T.C.

- marché 11-072 – lot 4 : société Gauthier	
montant du marché initial	54 657,20 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value	<u>5 589,81 € T.T.C.</u>
Nouveau montant du marché	60 247,01 € T.T.C.
- marché 11-075 – lot 7 – courants forts – courants faibles : société Forclum	
montant du marché initial	29 421,60 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value	<u>2 227,22 € T.T.C.</u>
Nouveau montant du marché	31 648,82 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants n° 1 aux marchés de travaux relatifs au réaménagement du hall d'entrée du conservatoire d'Orléans, à passer avec :

- **marché 11-069 – lot 1 – démolition maçonnerie : société Roc, ZA Orléans Sologne, 1136 rue de Gautray, Saint-Cyr-en-Val, 45075 Orléans Cedex 2 conduisant à une plus-value de 3 237,57 € T.T.C. portant le montant du marché à 80 318,81 € T.T.C. ;**

- **marché 11-070 – lot 2 – plâtrerie – menuiserie : groupement Croix Marie / Gauthier, 40 rue des Frères Lumière, 45800 Saint Jean de Braye conduisant à une plus-value de 14 226,42 € T.T.C. portant le montant du marché à 136 609,26 € T.T.C. ;**

- **marché 11-071 – lot 3 – plomberie : société Abraysienne, 10 avenue Ampère, 45800 Saint Jean de Braye conduisant à une plus-value de 776,34 € T.T.C. portant le montant du marché à 13 477,86 € T.T.C. ;**

- **marché 11-072 – lot 4 – finitions : société Gauthier, 3 rue J-B Corot, ZA Les Montées, 45073 Orléans Cedex 2 conduisant à une plus-value de 5 589,81 € T.T.C. portant le montant du marché à 60 247,01 € T.T.C. ;**

- **marché 11-075 – lot 7 – courants forts – courants faibles : société Forclum, 3 rue Gustave Eiffel, BP 62849, 45028 Orléans Cedex 1 conduisant à une plus-value de 2 227,22 € T.T.C. portant le montant du marché à 31 648,82 € T.T.C. ;**

2°) approuver l'augmentation du délai d'un mois d'exécution des travaux par rapport au délai initialement prévu à l'article 4-1-1 du C.C.A.P. ;

3°) déléguer M. le Maire ou son délégué pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 311, article 2313, opération 05A4892, service gestionnaire TPAT. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – **Maison Bourgogne. Remplacement des menuiseries. Approbation d'un avenant.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 9 juillet 2010, le Conseil Municipal a approuvé le marché de travaux relatif au remplacement des menuiseries extérieures de la Maison Bourgogne.

Au cours de la réalisation de cette opération, il a été constaté que la fourniture, la pose et la mise en peinture de barres d'appui pour la mise au norme des garde-corps, étaient nécessaires en raison de la présence, sous les fenêtres, de radiateurs pouvant servir de marche.

Il convient de constater ces mises au point techniques par voie d'avenant en plus-value, selon les dispositions suivantes :

- marché 10-131 - remplacement des menuiseries extérieures : groupement Croix Marie / Gimonet

montant du marché initial	397 331,08 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value	<u>2 119,59 € T.T.C.</u>
Nouveau montant du marché	399 450,67 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux 10-131 relatif au remplacement des menuiseries extérieures de la Maison Bourgogne à Orléans, à passer avec le groupement Croix Marie / Gimonet, 40 rue des Frères Lumières, 45800 Saint Jean de Braye, conduisant à une plus-value de 2 119,59 € T.T.C. portant le montant du marché à 399 450,67 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 30, article 2313, opération 05Z0761 2C.E.N./R.E.P., service gestionnaire T.P.A.T. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

RELATIONS HUMAINES

N° 43 – **Direction de l'Espace Public. Poste de responsable du service conception et conduite d'opérations. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Un poste de responsable du service conception et conduite d'opérations est vacant au sein de la direction de l'espace public. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

- Proposer la programmation pluriannuelle et annuelle des opérations, en concertation avec les élus et la Direction générale ;
- Diriger des projets d'aménagement de l'espace public (4 à 7 M€ par an) en maîtrise d'œuvre externe ou en régie ;
- Réaliser des études, ou conduite d'opérations pour les services et les tiers produisant de l'espace public (Z.A.C., AggLO, ...) ;
- Enrichir le référentiel de conception de l'espace public.

Conformément à la réglementation, trois déclarations de vacance de poste ont été transmises au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 14 décembre 2010 n° 2010-12-9114, le 15 avril 2011 n° 2011-04-9197 et le 9 septembre 2011 n° 2011-09-9138.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il a été proposé de pourvoir ce poste par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des ingénieurs à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de responsable du service de conception et conduite d'opération au sein de la Direction de l'espace public pour une durée de 3 ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ou avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, service gestionnaire HVIP. »

ADOPTÉ PAR 47 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

N° 44 – **Direction de la Commande Publique. Poste d'adjoint au responsable du service des marchés. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au sein de la Direction de la Commande Publique, le poste d'adjoint au responsable du Service des Marchés est actuellement vacant. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 6 juillet 2011 n° 2011-07-9102.

Les missions consistent à :

- l'accompagnement et le conseil des directions dans leurs procédures d'achat et notamment :
 - rationaliser les achats : computation des seuils de marchés publics au regard de la nomenclature des achats, mise en œuvre de groupements de commandes... ;
 - recenser les consultations, mise en place d'outils de planification des procédures à mettre en œuvre ;
 - mettre en œuvre une politique d'achat éco-responsable : favoriser l'introduction du développement durable dans les consultations (réflexion sur les critères de jugement, clauses d'insertion sociale,...) ;
 - moderniser les outils : accords cadres, système d'acquisition dynamique...
- le conseil juridique aux directions opérationnelles dans la mise en œuvre des procédures de passation de marchés publics et notamment :
 - assurer la régularité juridique des pièces de marchés (dossier de consultation, rapport d'analyse, procès-verbaux,...) et veiller au respect du processus décisionnel de la Ville, notamment de la Commission d'Appel d'offres, en polyvalence avec le responsable du service ;
 - participer à l'organisation des formations en interne, et à la bonne diffusion de l'information réglementaire des marchés publics aux services acheteurs ;
 - assurer l'intérim du responsable du service.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir le poste par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire sera fixée par référence à la grille des attachés à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade, ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans, assortie d'une période d'essai de 3 mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. Le Maire pourvoir par voie contractuelle le poste d'adjoint au responsable du service des marchés au sein de la direction de la commande publique pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois ans consécutifs ;

2°) autoriser M. Le Maire à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville article 64131, service gestionnaire HVIP. »

**ADOPTÉ PAR 47 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.**

N° 45 – **Avantage en nature. Logements de fonction. Délibération modificative.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 modifiée donne compétence aux assemblées délibérantes pour fixer la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction.

La Ville a fixé par délibération du 12 juillet 1996 d'une part, la liste des emplois et des logements de fonction, et d'autre part, les conditions financières tenant aux charges accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage).

L'attribution des logements est fonction des contraintes de service et la réglementation retient 2 régimes :

- l'attribution pour utilité de service lorsque sans être nécessaire à l'exercice de la fonction, le logement présente un intérêt certain pour la bonne marche du service,
- l'attribution pour nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il exerce ses fonctions.

La liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction a été réactualisée intégralement par délibération du 22 octobre 2010. Il est proposé au conseil municipal d'apporter quelques modifications à cette liste, suite à des nouveaux besoins au sein des services.

1) Affectation de deux nouveaux gardiens, à titre temporaire, dans des équipements de la Ville :

- logement de fonction auprès de l'Hôtel Gombault, 1 rue de la Bretonnerie :

Suite à une restructuration des services des armées, cet immeuble a été remis à la disposition de la Ville le 20 septembre 2011 par le Ministère de la Défense.

- logements de fonction auprès des locaux de l'ancien collège Anatole Bailly sis 24, rue Jeanne d'Arc,

L'ensemble immobilier précité qui avait été mis à disposition du Département du Loiret depuis 1985 sera restitué en pleine propriété à la Ville (après désaffectation du bien prononcée par arrêté du Préfet le 4 septembre 2011).

Dans l'attente d'une nouvelle destination de ces bâtiments, il convient d'assurer leur bonne conservation et leur gardiennage. Pour ce faire, deux logements de fonction seront créés pour permettre l'affectation d'un gardien dans chaque bâtiment.

Ces 2 concessions de logement s'effectueront par nécessité absolue de service. Les logements seront attribués après sélection par un jury à des agents municipaux. Les agents retenus seront informés du caractère temporaire de cette concession.

2) Modification du logement concédé par utilité de service en faveur de la directrice de la médiathèque au sein de la Direction de la Culture et de la Création Artistique :

Un logement avait été attribué au 63 Boulevard Alexandre Martin à Orléans. Désormais, un changement de logement s'est avéré nécessaire et le cadre bénéficiaire a été relogé dans un logement plus adapté.

3) Annulation d'un logement concédé par utilité de service en faveur de la directrice du conservatoire au sein de la Direction de la Culture et de la Création Artistique :

Cette mesure est intervenue à la demande de l'agent qui a souhaité quitter ce logement de fonction pour des raisons personnelles. Il est donc proposé de retirer le logement sis à Chécy au 64 rue de la Herpinière de la liste des logements de fonction.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les modifications sus-indiquées à la liste des emplois ouvrant droit à des logements de fonction, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération ;

2°) autoriser M. le Maire à prendre toute décision individuelle relative à l'attribution des logements par utilité ou nécessité absolue de service, dans le respect des modalités financières fixées par la délibération du 12 juillet 1996. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – **Mise en œuvre du projet «organisation de l'intercommunalité». Direction des finances mutualisée. Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal par délibération du 22 octobre 2010 a décidé de mutualiser la direction des finances de la Ville et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et a approuvé la convention de mise à disposition de services mettant en œuvre ce dispositif. L'article 7 de la convention prévoit que celle-ci est d'une durée d'un an renouvelable par délibérations expresses de chacune des collectivités.

L'organisation commune consiste à regrouper les équipes sur un même site, au sein de locaux adaptés et à doter la direction d'un organigramme unique. Les frais afférents à l'occupation partagée des locaux font l'objet d'un remboursement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement.

L'organigramme unique prend en compte la nécessité de préserver l'indépendance des pôles budget, prospective et programmation pluriannuelle des investissements des deux collectivités (missions de « souveraineté »).

En revanche, sont mutualisées les missions techniques (ressources financières et ingénierie, évaluation, contrôle et reporting, comptabilité générale, système d'information financière, procédures, méthodes et moyens).

La mutualisation des missions techniques permet de créer des pôles d'expertise communs pouvant ensuite être étendus le cas échéant aux autres communes intéressées.

Sur le plan juridique, c'est le dispositif de la mise à disposition de services croisée ou réciproque qui est mis en œuvre : la direction des Finances de l'AgglO est mise à disposition de la Ville à hauteur de 50 %, et la direction des Finances de la Ville est mise à disposition de l'AgglO à hauteur de 50 %.

Le poste de directeur n'est pas concerné par la présente convention de mise à disposition de service. Il fait l'objet depuis fin 2008 d'une convention de mise à disposition individuelle auprès de la Ville, d'une durée d'un an, régulièrement renouvelée depuis.

L'objet de cette délibération est donc de renouveler cette mise à disposition de service pour une durée d'une année renouvelable deux fois un an par tacite reconduction.

Le renouvellement de la passation de cette convention de mise à disposition de services a fait l'objet d'une consultation des comités techniques paritaires des deux collectivités.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de service pour la constitution d'une direction des finances unique entre la Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an par tacite reconduction, à effet au 1^{er} novembre 2011 ;

2°) autoriser le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 47 – **Mise en œuvre du projet «organisation de l'intercommunalité». Atelier de reprographie mutualisé. Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal par délibération du 22 octobre 2010 a décidé de mutualiser le service de reprographie de la Ville et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (l'AgglO) et a approuvé la convention de mise à disposition de services mettant en œuvre ce dispositif. L'article 7 de la convention prévoit que celle-ci court pour une durée d'un an renouvelable par délibérations expresses de chacune des collectivités.

L'organisation commune consiste à regrouper les équipes sur un même site, au sein de locaux adaptés et à doter le service d'un organigramme unique. Les frais afférents à l'occupation partagée des locaux font l'objet d'un remboursement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement.

La convention prévoit que chaque agent du service reprographie de l'AgglO (2 postes à ce jour) est mis à disposition de plein droit de la Ville, à hauteur de 50 % de son temps de travail, et réciproquement, la Ville mettant à disposition la même quotité, soit un équivalent temps plein, répartis sur 2 postes d'opérateurs.

L'objet de cette délibération est donc de renouveler cette mise à disposition de service pour une durée d'une année renouvelable deux fois un an par tacite reconduction.

Le renouvellement de la passation de cette convention de mise à disposition de services a fait l'objet d'une consultation des Comités Techniques des deux collectivités.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de service pour la constitution d'un atelier de reprographie unique entre la Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », dans les conditions indiquées ci-dessus à effet au 1^{er} novembre 2011 ;

2°) approuver la convention correspondante à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 48 – Mise en œuvre du projet « organisation de l'intercommunalité ». Renouvellement du dispositif pour le service documentation mutualisé. Approbation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ».

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La nouvelle organisation de l'intercommunalité, présentée au Conseil Municipal du 21 mars 2008, repose en partie sur la mutualisation des services, avec trois objectifs : être plus efficace au service des citoyens, être plus efficient dans l'utilisation des moyens et faciliter et simplifier les relations entre les services.

Dans ce contexte, il a été décidé la constitution d'un service de documentation mutualisé entre la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) et la Ville. Le Conseil Municipal a approuvé le 17 décembre 2010 une convention de mise à disposition de services croisée ou réciproque mettant en œuvre ce dispositif par le regroupement des équipes au siège de l'AgglO au sein de locaux adaptés, en le dotant d'un organigramme unique et en mettant en commun les moyens matériels, le tout sans flux financier.

Cette mutualisation s'organise par la mise à disposition à hauteur de 50 % de son temps de travail de l'agent du service documentation de l'AgglO (½ poste) au bénéfice de la Ville et réciproquement de la mise à disposition par cette dernière au bénéfice de l'AgglO, d'un ½ poste à hauteur de la même quotité.

Cette convention vient à échéance le 31 décembre 2011 et il convient d'envisager son renouvellement pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Le principe de ce renouvellement a fait l'objet d'une consultation des comités techniques des deux collectivités.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention relative à la mise à disposition du service documentation à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » à effet du 1^{er} novembre 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires au nom de la Ville. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 49 – **Mise en œuvre du projet « organisation de l'intercommunalité ». Constitution d'un service d'assurance mutualisé. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit là de créer un service d'assurance mutualisé avec l'Agglomération.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La nouvelle organisation de l'intercommunalité, présentée au Conseil Municipal du 21 mars 2008, repose en partie sur la mutualisation des services avec trois objectifs : être plus efficace au service des citoyens, être plus efficient dans l'utilisation des moyens et faciliter et simplifier les relations entre les services.

Dans ce cadre, il est proposé la mise à disposition, par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO), de son service assurance à hauteur de 50 % et la mise à disposition, par la Ville, de son service assurance à hauteur également de 50 %. Dans un souci d'une organisation optimale, les services assurances sont regroupés au sein des locaux occupés par la direction juridique de la Ville, au Centre Municipal.

Le Comité Technique de la Ville s'est prononcé sur le principe de cette mutualisation le 19 mai 2011.

Compte tenu de la réciprocité de la mise à disposition de service, de l'équilibre global des effectifs spécifiquement affectés à la fonction « assurance » et de la masse salariale concernée, les frais de personnel ne donneront pas lieu à remboursement de part et d'autre.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) approuver la constitution d'un service d'assurance mutualisé ;**
- 2) approuver la convention correspondante à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an par tacite reconduction ;**
- 3) autoriser le Maire à signer ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires au nom de la Ville. »**

ADOPTÉ PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

RAPPORTS D'ACTIVITES

N° 50 – S.A. Orléans Spectacles. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2010 pour le Zénith. Présentation.

M. VALETTE – *Orléans Spectacles a rendu son rapport d'activités qui est conforme aux attentes. On peut dire aujourd'hui que le Zénith est bien géré et qu'il a une activité soutenue.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais juste faire une remarque quant à l'occupation du Zénith. Par rapport à l'année précédente, on se rend compte que les spectacles aux grandes jauges diminuent. Elles varient entre 4 000 et 8 000 spectateurs, soit une moyenne de 6 000. Et cette diminution de grandes jauges nous interpelle pour l'avenir, notamment par rapport à l'ARENA. Quand vous nous avez présenté la dernière fois des projections sur l'occupation de l'ARENA, c'était surtout des jauges à 6 000. On peut donc toujours se poser la question sur la rentabilité de l'ARENA et surtout ne va t-on pas faire une doublon avec le Zénith ?*

M. le Maire – *Ce n'est pas le sujet, Mme KOUNOWSKI. Il s'agit du rapport annuel d'activités pour le Zénith.*

Mme KOUNOWSKI – *Je pense que c'était tout de même intéressant de le signaler.*
Merci

M. VALETTE – *Je crois qu'il faut être prudent dans les interprétations. Actuellement le secteur est en crise. Il subit la crise comme toute l'activité en règle générale et le milieu du spectacle est aussi en train de se restructurer par rapport à ce qui étaient ses modes de fonctionnement auparavant qui tournaient autour de la diffusion phonographique. Aussi, je crois qu'on peut difficilement émettre des avis comme cela sans regarder les choses d'un peu plus près.*

M. le Maire – *Je partage ce point de vue et j'ajoute que sur le Zénith, c'est assez cyclique. En général, ce sont des phases de 2 ans avec une année chargée, une autre qui l'est moins. De plus, cela dépend des tournées avec des artistes qui effectivement génèrent des jauges importantes. Il y a eu des années fastes pour le Zénith et on ne peut pas les renouveler tous les ans, mais c'est assez cyclique.*

Je vous demande donc maintenant de prendre acte de ce rapport sur Orléans Spectacles.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service public, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La S.A. Orléans Spectacles délégataire pour la gestion du Zénith a remis son rapport d'activités pour l'exercice 2010.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités du délégataire de service public pour la gestion du Zénith, au titre de l'année 2010. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ORLEANS-SPECTACLES

Rapport d'activités du délégataire de service public

Exercice 2010

ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée, par voie d'affermage, à la SA ORLEANS-SPECTACLES, dont ORLEANS-GESTION est actionnaire majoritaire (97,6 % du capital), à l'issue d'une procédure de Délégation de Service Public.

L'exploitation du Zénith est la seule activité d'ORLEANS-SPECTACLES.

Le contrat d'affermage a été signé le 28 mai 2002.

I - L'ACTIVITE DU ZENITH

L'activité du Zénith pour 2010 peut se résumer ainsi :

Spectacles	40	<i>43 en 2009 (107 826 spectateurs en 2010, 118 616 spectateurs en 2009)</i>
Economique et Sports	26	<i>22 en 2009</i>
Journées Ville	5	<i>4 en 2009</i>
Total	71	69

La répartition des activités respecte le cahier des charges du Ministère de la Culture.

Cette activité est globalement plus élevée qu'en 2009, même si l'exercice 2010 a été moins fructueux financièrement et en fréquentation de spectateurs. Le nombre de grandes jauges est inférieur de 5 par rapport à 2009.

II - LES TRAVAUX

Au cours de l'année 2010, les travaux réalisés ont porté notamment sur :

- le remplacement du matériel du catering (4 plaques fourneau et armoire froide),
- l'agrandissement de la structure tente de 150 m² pour le stockage de la scène et des sièges du Zénith,
- l'achat de deux armoires relais pour conforter l'électricité pour les matchs de l'OLB,
- le remplacement de l'éclairage basket,
- l'achat d'une armoire électrique pour le son,
- l'achat d'un module de comptage (entrées Zénith),
- l'achat d'une lame « chasse-neige » et d'une saleuse.

III – LES RESULTATS FINANCIERS

A - Les produits

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 4 % : 1 260 800 € contre 1 311 900 € en 2009.
- La marge brute est passée de 912 200 € en 2009 à 900 600 € en 2010.

Ce recul est principalement lié à l'activité spectacles du fait de l'annulation de 5 dates en 2010.

B - Les charges de gestion (en €)

	2010	2009 (pour rappel)
Frais de personnel	240 400	214 800
Impôts et taxes	21 800	18 900
Achats	33 100	32 000
Autres services extérieurs	230 000	273 800
Dotations aux amortissements	97 400	40 300
TOTAL	622 700	579 800

• Les charges de gestion ont augmenté de 7 %, cette augmentation, est principalement liée à la provision d'amortissement pour le remplacement de la gestion technique centralisée de la partie électrique du chauffage et du système de sécurité incendie.

C - Le résultat net après impôt sur les sociétés et intéressement de la Ville s'est élevé à 22 600 € (contre 29 800 € en 2009), soit une diminution de 24 %.

N° 51 – **Association L'Antirouille. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation.**

M. VALETTE – Je pense que pour Antirouille, on peut dire la même chose, mais j'ai un peu envie de revenir à la conversation que l'on a eue sur le problème du soutien des villes au secteur culturel et ce rapport permet de se faire une petite opinion.

J'ai donc relevé les subventions de chaque collectivité en ce qui concerne l'association Antirouille et la gestion de l'Astrolabe. C'est assez significatif et au fond cela recoupe à peu près ce qui se passe partout. Les subventions des collectivités publiques sont les suivantes :

- l'Etat verse 100 000 € à l'Antirouille, ce qui représente 19,92 % ;
- la Région 49 500 €, soit 9,86 % ;
- le Département est entrant dans la participation au soutien à l'Astrolabe pour 12 000 €, soit 2,37 % ;
- et la Ville 340 500 €, soit 67,88 % pour un total de 502 000 €.

M. le Maire – Les deux tiers. C'est très significatif et entre nous, là aussi, cela va finir par poser des problèmes en termes de charges de centralité. L'exemple que donne Eric VALETTE est particulièrement pertinent et il est valable pour pratiquement toutes les autres structures. De plus évidemment, ce ne sont pas que les Orléanais qui viennent et même pas dans la proportion des deux tiers.

Toutes les villes sont dans cette configuration là d'avoir des charges de centralité indues et donc finalement, des coûts qui sont supportés par les habitants de la ville centre au profit d'autres. Et quand on multiplie ces dépenses là, cela finit par faire des millions d'euros. Il y a là un vrai problème. Mme FERKATADJI, vous avez la parole.

Mme FERKATADJI – Votre réflexion m'amène à poser la question du rôle de l'Agglomération sur cette compétence culturelle. Il est vrai qu'aujourd'hui c'est la ville centre qui supporte toutes ces charges, alors que l'on sait bien que le public vient de l'agglomération. Donc, peut-être qu'à terme – je ne pose pas là le problème pour aujourd'hui -, mais à terme c'est peut-être en tout cas une réflexion à mener.

M. le Maire – Effectivement, mais la question est simple. Pour faire simple, je vais schématiser, mais vous savez bien qu'il y a une répartition de compétences : c'est l'un ou l'autre. Donc si c'est l'AggLO, ce n'est plus la Ville. Si ce n'est plus la Ville, ce ne sont plus les villes. Cela veut dire que la compétence culture, on va la transférer en totalité. Alors, que cela veut-il dire, car il faut aller plus loin ? Cela veut dire que la compétence fonctionnement est transférée. Cela veut dire que les personnels sont transférés et cela veut dire que chaque commune transfère en fait l'ensemble à l'agglomération. Mais l'agglomération n'est pas structurée pour recevoir cela. Elle ne sait pas faire. Demain, comment l'Agglomération ferait-elle pour gérer les expositions du Musée des Beaux-Arts, dont on en a parlé tout à l'heure ? Comment ferait-elle pour conventionner avec l'Antirouille ou quelqu'un d'autre pour la gestion de l'Astrolabe ? Donc, aujourd'hui on prend toujours le problème de ce côté là, par les compétences au sens de qui fait quoi ? Je ne crois pas que cela soit le bon angle fondamentalement. Je crois que le bon est l'angle institutionnel. Et aujourd'hui, on est dans cette organisation par défaut avec une multiplicité de collectivités, d'institutions sur un territoire qui est finalement le même. Et donc, on a un émiettement de la capacité de décision. Or, le jour où on voudra se poser cette vraie question, à savoir comment fait-on pour remettre en phase l'institutionnel et le réel – je crois que tout le monde comprend ce que je veux dire là – on aura bien progressé. Je donne la parole à M. LEBRUN.

M. LEBRUN – Je dirais simplement quelques mots à ce sujet. Effectivement, en dehors d'Orléans, de nombreuses personnes viennent à ces spectacles, que ce soit à l'Astrolabe ou au Zénith. Pour le Zénith, cela dépasse même l'agglomération, la région, voire plus encore. Et moi, je pense que la commune peut garder la compétence, mais il faut que ces collectivités là participent d'une manière ou d'une autre au financement.

M. le Maire – Mais, M. LEBRUN, concrètement comment voulez-vous faire ?

On a vu que la Région et le Département participaient au financement, et admettons que sur les 30 % restants hors charges à la Ville, cela soit un juste retour par rapport à la fréquentation du Département et de la Région hors agglomération – je ne sais pas si c'est exact, mais pour les besoins de la démonstration, vous comprenez l'idée – après vous avez 70 % qui restent à la charge de la Ville d'Orléans. Comment voulez-vous entre les 22 communes partager cette charge ? Que va-t-on demander à la commune de Mardié, de Bou ou de Chanteau comme participation au fonctionnement de l'Astrolabe ? Mais imaginez-vous si on fait cela ? D'abord, je ne sais pas quelle est la clé et je peux vous dire que là, c'est la foire d'empoigne et personne n'arrivera à se mettre d'accord. Et même en admettant, vous voyez la bureaucratie que l'on crée ! 22 villes à conventionner pour l'Astrolabe, pour le Musée des Beaux-Arts, pour le C.A.D.O., pour le C.D.N., pour la Scène Nationale, pour le Centre Chorégraphique, pour le Muséum. Pour le Zénith, c'est encore pire, car c'est une S.E.M. Alors comment fait-on ? Je veux dire par là que c'est ingérable votre affaire ! La seule solution est qu'il y ait une entité et pas 22 ou 23, mais qu'une. Et là on aura mis de la cohérence et on fera beaucoup d'économies de fonctionnement. Si un certain nombre de nos concitoyens particulièrement concernés par cette évolution se sentaient prêts à y aller, ce serait un grand bond en avant et beaucoup moins coûteux que celui auquel je fais référence.

(rires).

M. LEBRUN – Je veux dire par là que l'Agglo pourrait subventionner comme le fait le Conseil Régional ...

M. le Maire – Mais je vous explique que c'est non juridiquement. Imaginez que l'Agglo vienne à subventionner, alors vous aurez la Ville d'Orléans et puis l'Agglo. On a parlé tout à l'heure de l'Agglo et sa capacité de financement qui n'est pas extensible. On a vu son endettement, etc. Et là, on dit finalement que sur chaque opération, que ce soit du sport, car pourquoi la culture et pas le sport, à ce moment là, vous arrivez à faire quoi au total ? A complexifier un peu plus les choses en mettant un partenaire de plus, avec en permanence des réunions pour définir qui va participer et à hauteur de combien. Vous savez, on a déjà beaucoup de réunions - pour certaines qui servent à rien, en tout cas dont on pourrait s'affranchir - et on va un peu plus multiplier la complexité dont notre pays a le secret.

Moi, je suis pour les simplifications, les choses simples. Il y a une réalité urbaine, il y a une entité qui gère la réalité urbaine. Voilà, je l'ai dit à cette heure ci ! Vous êtes tous d'accord avec moi.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. VALETTE – On peut peut-être approuver la gestion de l'Antirouille.

M. le Maire – On ne vote pas d'ailleurs, on prend acte de la gestion d'Antirouille.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'association l'Antirouille délégataire de la gestion de l'équipement l'Astrolabe, a remis son rapport d'activité pour l'exercice 2010.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du bilan d'activité 2010 de l'association l'Antirouille. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION L'ANTIROUILLE DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES ET/OU AMPLIFIEES L'ASTROLABE

Objet : Rapport d'activités de l'association l'Antirouille, délégataire de Service Public

Année 2010

La gestion de l'équipement l'Astrolabe, scène de Musiques Actuelles a été confiée à l'association l'Antirouille, à l'issue d'une procédure de délégation de service public.

La gestion de l'équipement l'Astrolabe est la seule activité de l'association l'Antirouille.

I – BILAN D'ACTIVITÉ

a. Projet culturel et artistique

- Proposer au public une programmation éclectique et de qualité en respectant la diversité culturelle de vrais choix originaux, de découverte ou d'avant garde :

- 30% Rock : en 2009 : 29 %
- 14% Electro : en 2009 : 20 %
- 17% Pop : en 2009 : 16 %
- 7% Hip hop : en 2009 : 11 %
- 7% World Reggae : en 2009 : 21 %
- 12% Classique – chansons : en 2009 : 4 %
- 6% Métal : en 2009 : 6 %
- 3% Jazz : en 2009 : 5 %
- 4% Funk : en 2008 : 1 %

- Soutenir la place des artistes régionaux : 148 formations accueillies

Artistes diffusés :

- 39 % France (58 artistes)
- 35% Région Centre (52 artistes)
- 26 % International (38 artistes)

- L'Astrolabe a participé à 73 manifestations, a accueilli 48 spectacles dont 32 en production propre.

Partenariat avec l'Atelier et Polysonik

Participation à Jour J

b. Favoriser l'accès à la culture par une politique tarifaire

- Prix moyen annuel de la place 14,25 € (13,11€ en 2009)

- Mise en place de 3 tarifs d'abonnements qui donnent droit à des réductions tarifaires et des avantages spécifiques : 277 abonnés contre 232 en 2009.

c. Fréquentation

17 030 personnes ont assisté aux productions, petite jauge et grande jauge confondues (17 277 en 2009)

- 95 % des abonnés viennent du Loiret
- 5 % des abonnés viennent d'un autre Département
- 43 % ont entre 26 et 35 ans
- 3 % ont moins de 25 ans

Par ailleurs, l'association l'Antirouille compte 2 467 adhérents dont 72 membres actifs. 68 % sont des salariés, 18 % des étudiants, et 7 % des personnes en situation précaire.

d. Accompagnement, soutien à la création et prévention des conduites à risques

- 13 journées ont été consacrées au filage en 2010 (8 en 2009, 12 en 2008, 16 en 2007, 11 en 2006, 16 en 2005 et 10 en 2004)
- 12 journées d'accompagnement en 2010 (9 en 2009, 12 en 2008, 6 en 2007, 9 en 2006, 20 en 2005 et 23 en 2004)
- 22 journées d'aide à la création (19 en 2009, 29 en 2008, 32 en 2007, 13 en 2006, 23 en 2005 et 2004)
- 9 journées à des actions de sensibilisation (11 en 2009, 8 en 2008, 11 en 2007 et 22 en 2006)

Accompagnement / Filage

- Participation aux dispositifs Propul'son développés par la Région Centre.

Soutien à la Création

- 2 résidences Musiques Actuelles : FUMUJ, Bastien Lallemand.
- 2 résidences de pré-production : French Cowboy et Création Ciné Concert « Sa Majesté des Mouches » par Laëtitia Sheriff.

Sensibilisation et actions auprès des publics

- Masterclass, proposée par l'Astrolabe et encadré par Keren Ann Zeidel et Bardi Johansson dans le cadre du projet Red Waters.
- Action jeune public / concert « jeune public », 3 spectacles accueillis en 2010.
- Ateliers de sensibilisation aux MAA. Visites guidées de l'Astrolabe, répétitions ouvertes aux musiciens, échanges de données et de bases de données à travers la Fracama et Polysonik dans le but de renforcer un fond commun d'informations à destination des musiciens de l'agglomération.

II – BILAN FINANCIER

Rapport financier

L'exercice 2010 présente un résultat bénéficiaire de 12 236 € en baisse de 14 % par rapport à l'exercice précédent.

1. Les produits

Ils ont augmentés 2,5 % par rapport à l'exercice précédent. On peut noter une baisse de 7,2 % des ventes de billets.

2. Les charges

Les principaux postes de dépenses sont les salaires et leurs cotisations, puis les charges liées à la production des concerts. On peut noter une hausse des charges de personnel liée au recrutement de salariés sur les postes laissés vacants en 2009. Les charges de personnel représentent 43 % du total des dépenses (augmentation de la masse salariale de 5 % en 2010).

BILAN ASTROLABE

Constat financier

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes							
Des recettes en hausse en 2010	719 168 €	820 116 €	820 002 €	852 668 €	913 217 €	848 339 €	869 653 €
Dépenses							
Des dépenses maîtrisées	733 843 €	812 270 €	797 003 €	844 488 €	893 017 €	834 146 €	857 417 €
Résultat							
	-14 675 €	7 846 €	22 999 €	8 180 €	20 200 €	14 193 €	12 236 €

Le bénéfice 2010 est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

A noter une baisse des ventes de billetterie (- 7,2 %) qui s'explique notamment par la baisse d'achats de spectacles (- 16 %) afin de conserver une situation d'équilibre. L'évolution du contexte économique et des modes de consommation de la musique (de plus en plus de téléchargements) expliquent également cette baisse.

Les charges fixes sont maîtrisées. On peut noter une hausse des charges de personnel liée au recrutement de salariés sur les postes laissés vacants en 2009. Les charges de personnel représentent 43 % du total des dépenses.

N° 52 – **Chauffage urbain de La Source. Rapport annuel du délégataire de service public S.O.C.O.S. au titre de l'année 2010. Présentation.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il vous est proposé de prendre acte du rapport 2010 avec la S.O.C.O.S.*

M. le Maire – *On en a beaucoup parlé ces derniers temps. Donc, je vous propose de ne pas relancer le débat et si vous le voulez bien d'en prendre acte. Mme KOUNOWSKI, vous ne voulez pas en prendre acte ?*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais simplement faire une remarque d'ordre de santé publique par rapport aux contrôles réglementaires, puisque visiblement il y a eu une inspection de la DRIRE en 2010 qui a mis en évidence le non respect de la valeur limite d'émission pour les paramètres poussières des effluents atmosphériques de la chaudière n° 2 et surtout par rapport à des dérivés d'oxyde d'azote.*

On a remplacé certains brûleurs fioul durant l'été 2011 et en 2012, on remplacera d'autres brûleurs. Mais, il semble que pour l'instant, on a simplement mis en évidence une des valeurs poussières qui est redevenue conforme.

Ce serait intéressant qu'après 2012, quand la chaudière n° 2 sera de nouveau équipée de brûleurs mixtes gaz/fioul domestique, on refasse des mesures pour ce que soit conforme, parce que c'est quand même un nuage qui impacte La Source.

Mme SAUVEGRAIN – *Vous avez fait la question et la réponse. En effet, la chaudière n° 3 a été changée lors de l'été 2011 et pour la chaudière n° 2, comme cela est indiqué dans le rapport, il y a des essais qui ont été faits en avril 2011 qui eux étaient conformes avec des valeurs de poussières. Mais, pour autant, on fait quand même les changements nécessaires à l'été 2012 et il ne vous a pas échappé que tout ce dispositif allait changer avec l'arrivée de la biomasse.*

M. le Maire – *Vous avez la parole M. RICOURD.*

M. RICOURD – *Dans le rapport, il est mentionné que « le résultat de la concession enregistré en 2010 est de 1 494 551 € soit + 45,94 % par rapport à 2009. Il convient de rappeler que conformément à l'avenant 14, 50 % du résultat de la concession est reversé à la Ville depuis l'exercice 2006. » Aussi, ma question est : Quelle utilisation fait la Ville par rapport à ces versements de la S.O.C.O.S. ? J'ai peut-être posé une mauvaise question ?*

(rires dans l'hémicycle).

M. MARTIN – *On les dépense !*

M. le Maire – *Maintenant, si vous voulez bien prendre acte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La gestion du service du chauffage urbain à La Source est concédée depuis le 25 novembre 1964 à la S.O.C.O.S., Société de Chauffage d'Orléans la Source.

A ce titre elle assure les missions de production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre défini par le traité de concession à La Source.

Le concessionnaire a remis à la Ville le rapport annuel relatif à l'exercice social 2010. Il est précisé les points suivants :

- les installations ont donné satisfaction pour tous les contrôles réglementaires annuels, en particulier ceux concernant les rejets à l'atmosphère. Les quelques fuites du réseau ont été réparées hors période de chauffe et n'ont pas eu d'impact sur la distribution ;

- les travaux réalisés en 2010 se sont élevés à 1 954 625,00 € H.T. ;

- la redevance de concession pour l'année a représenté la somme de 128 362 €, à laquelle s'ajoute, suivant l'avenant n° 14 au traité de concession, la somme de 747 276 € représentant la moitié du résultat des comptes de la concession pour l'année 2010 ;

- en fin d'exercice, soit décembre 2010, les tarifs étaient les suivants :

. R1 = 43,898 €/MWh H.T.

. R1_{ECS} = 4,176 €/m³ H.T.

. R2 = 20,711 €/kW H.T.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel établi par la S.O.C.O.S., délégataire de service public du chauffage urbain à La Source, au titre de l'exercice social 2010. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Concession S.O.C.O.S.

Synthèse du rapport annuel 2010

Présentation du concessionnaire

S.O.C.O.S. :	Société de Chauffage d'Orléans la Source
Siège social :	2 avenue Claude Guillemin 45100 Orléans la Source
Capital :	160 000 €
Actionnariat :	DALKIA France 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint André lez Lille
Effectif :	12 personnes
Puissance installée :	103 000 kW
Longueur du réseau :	25 000 m
Nbre de sous-stations :	126

Objet de la concession

Production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre défini par le traité de concession sur Orléans la Source.

Exploitation des installations « primaires »

Terme de la concession : 30 septembre 2024

Historique du contrat

Le contrat initial de concession date du 25 novembre 1964.
Il a été suivi jusqu'à ce jour des 16 avenants suivants :

- *avenant 1 du 26 octobre 1967* :

Il précise les termes de facturation

- *avenant 2 du 29 février 1968* :

Il précise la date d'application de la réglementation en matière de révision des prix

- *avenant 3 du 27 avril 1973* :

Il réexamine certains articles du cahier des charges

- *avenant 4 du 25 novembre 1977* :

Il modifie les conditions de facturation de la chaleur aux abonnés

- *avenant 5 du 30 avril 1982* :

Il modifie à la baisse les prix unitaires et définit le cadre des relations Ville –

SOCOS

- *avenant 6 du 21 mars 1986* :

Il constitue une refonte totale des stipulations antérieures (traité initial, avenants 1 à 5 inclus) et prolonge la durée de la concession jusqu'au 30 juin 2000

- *avenant 7 du 22 mai 1987* :

Il précise le montant de la redevance que le concessionnaire reverse à la Ville

- *avenant 8 du 26 octobre 1990* :

Il définit la règle de reversement de la quote-part du Fonds de Garantie aux abonnés

- *avenant 9 du 21 avril 1995* :

Il définit une baisse des tarifs de 6% sur le R1 et 15 % sur le R2

- *avenant 10 du 10 juillet 1998* :

Il autorise SOCOS à réaliser une cogénération, il fixe la fin de la concession au 30 septembre 2012, il entérine une baisse des tarifs unitaires de 9 % sur le R1, 36,07 % sur le R2 et prolonge la durée de concession de 12 ans soit jusqu'au 30 septembre 2012

- *avenant 11 du 7 juillet 2000* :

Il fixe la date de démarrage de la cogénération au 1 février 2000

- *avenant 12 du 28 novembre 2003* :

Il autorise un nouveau financement plus avantageux de la cogénération qui induit une baisse des puissances souscrites R2 de 12,33 %

- *avenant 13 du 17 décembre 2004* :

Il définit le nouvel indice de services entrant dans la formule de révision des tarifs R2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés, suite à l'arrêt de parution de l'indice PsdA

- *avenant 14 du 16 décembre 2005* :

Il définit les modifications, consécutives au Grand Projet de Ville, du réseau de chaleur à la charge du concessionnaire, les mesures économiques pour assurer l'équilibre financier de la concession et précise les règles d'affectation des excédents des exercices 2003, 2004, 2005 conformément à l'avenant 12 ci-dessus.

- *avenant 15 du 29 février 2008* :

Il autorise la SOCOS à acheter à la société COGESTAR 2 de la chaleur issue d'une installation de cogénération implantée sur le site du CHRO renforçant la sécurisation du réseau de la SOCOS et du CHRO et permettant une réduction significative des gaz à effet de serre.

- *avenant 16 du 26 mars 2010* :

Il prolonge de 12 ans la concession et permet de faire bénéficier les abonnés de l'effet TVA sur l'ensemble de la facture (TVA à 5,5 %) dans le cadre de l'exploitation d'une chaufferie fonctionnant à la biomasse.

- Autorisation d'Occupation Temporaire(AOT) du 17 décembre 2010 :

Il autorise le Groupement constitué par les sociétés Dalkia Biomasse et Dalkia France à financer, construire et exploiter les ouvrages et installations de la chaufferie biomasse.

Eléments financiers

	2010	Rappel 2009	Evolution	
			En valeur	En %
Chiffres d'affaires SOCOS	12 467 140 €	11 990 481 €	476 659 €	3,98 %
Chiffre d'affaires concession	12 247 726 €	11 865 472 €	382 254 €	3,22 %
Dont vente électricité cogénération à EDF	4 312 412 €	4 484 585 €	-172 173 €	- 3,84 %
Résultat d'exploitation SOCOS	1 516 492 €	1 081 179 €	435 313 €	40,26 %
Résultat SOCOS avant impôts	849 765 €	446 083 €	55 259 €	12,39 %
Bénéfice ou perte SOCOS	501 342 €	220 203 €	281 139 €	127,67 %
Résultat de la concession	1 494 551 €	1 024 090 €	470 461 €	45,94 %

Les produits de la concession ont augmenté de 3,98 %. Cette augmentation est liée au nombre de MWh vendus qui a été plus important en raison de l'augmentation de la rigueur climatique en 2010 (+ 11,06 %).

Cette augmentation est pondérée par l'absence de produits sur les opérations d'échanges de quotas de CO₂ (pas de vente de quotas de CO₂ en 2010).

Le résultat de la concession enregistré en 2010 est de 1 494 551 € soit + 45,94 % par rapport à 2009.

Il convient de rappeler que conformément à l'avenant 14,50 % du résultat de la concession est reversé à la Ville d'Orléans depuis l'exercice 2006.

Evolution des tarifs

Les tarifs pour le mois de décembre 2010 ont été les suivants :

	Décembre 2010	Décembre 2009	Evolution	
			En valeur	En %
R1	43,898 €/MWh HT	40,277 €/MWh HT	+3,621€/MWh HT	+ 8,9 %
R1 ECS	4,176 €/m³ HT	3,832 €/m ³ HT	+0,344 €/m ³ HT	+ 8,9 %
R2	20,711 €/kW HT	20,233 €/kW HT	+0,478 €/kW HT	+ 2,3 %

Les tarifs R1 répercutent les évolutions des prix du gaz sur le marché libre et de ceux du pétrole, conformément à l'application des clauses de révision des tarifs prévues au contrat de concession. Il est à noter que le prix du gaz suit l'évolution de celui du fuel.

Principaux indicateurs de gestion

	Décembre 2010	Décembre 2009	Evolution	
			En valeur	En %
Nombre d'abonnés	126	124	2	1,61 %
Puissances souscrites au compteur	91 570 KW	92 044 KW	- 474 KW	- 0,51 %

Cette diminution résulte des mouvements suivants :

- baisse des puissances souscrites de quelques abonnés,
- résiliation de la police d'abonnement de Centre de transfusion sanguine.

Les nouveaux raccordements effectués en 2010 (EHPAD de la Source et résidence Les Léonides) ne compensent pas la baisse de puissance souscrite.

Principaux indicateurs techniques

	2010	Rappel 2009	Evolution	
			En valeur	En %
Rendement de réseau	93,38 %	93,77%		
Rigueur hivernale	2 640 DJU	2 377 DJU	263 DJU	11,06 %
Jours de chauffe	226 jours	220 jours	6 jours	2,73 %
Energies consommées	207 333 MWh	183 824 MWh	23 509 MWh	12,79 %
Chaleur produite	128 495 MWh	109 882 MWh	18 613 MWh	16,94 %
<i>dont cogénération</i>	59 177 MWh	<i>59 458 MWh</i>	<i>-281 MWh</i>	<i>- 0,47 %</i>
Electricité produite	35 785 MWh	35 960 MWh	-175 MWh	- 0,48 %
Heures de cogénération	3 610 heures	3 580 heures	30 heures	0,84 %
Chaleur achetée	22 868 MWh	19 211 MWh	3 657 MWh	19,04 %
Chaleur vendue	141 345 MWh	121 045 MWh	20 300 MWh	16,77 %

Aucun problème n'a été constaté sur les générateurs de chaleur.

L'année 2010 a été plus rude que l'année 2009 ce qui explique l'augmentation des énergies consommées par les chaudières fuel et gaz (+ 12,79 %). La cogénération a fonctionné 1 jour de plus, ce qui explique la légère augmentation de la quantité d'électricité produite (+ 0,35 %).

Rejets atmosphériques

	2010	Rappel 2009	Evolution	
			En valeur	En %
SO ₂	90,02 t	67 t	23,02 t	34,36 %
N ₂ O	1,836 t	1,6 t	0,236 t	14,75 %
NOx	66,837 t	56,5 t	10,337 t	18,30 %
CO ₂	45 856 t	40 805 t	5 051 t	12,38 %

L'augmentation des rejets atmosphériques en CO₂, SO₂, N₂O et NOx s'explique par l'augmentation des consommations d'énergies, principalement de fioul, liée à une rigueur hivernale plus importante qu'en 2009.

Quotas

	2010	Rappel 2009
Quotas annuels de CO ₂ attribués (arrêté du 31/05/2007) (année N)	47 357 t	47 357 t
Quotas vendus (année N)	0 t	0 t
Quotas consommés (année N-1)	-40 805 t	- 44 948 t
Solde des quotas antérieurs	15 949 t	13 540 t
Quotas restant au 31 décembre (année N)	22 501 t	15 949 t

Pour la deuxième période 2008-2012, le Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ) de CO₂ a attribué à la SOCOS 47 357 t par an, contre 68 695 t par an pour la période 2005-2007.

Les quotas indiqués ci-dessus sont ceux retenus dans les comptes de l'exercice, qui s'arrêtent au 31 décembre 2010.

La SOCOS n'a pas vendu de quotas de CO₂ en 2010.

Il est à noter que la restitution des quotas dus au titre de la consommation d'énergie de l'année N intervient au cours du premier trimestre de l'année N+1.

Principaux travaux réalisés au cours de l'exercice

Ces travaux, dont le détail chiffré opération par opération, figure dans le chapitre « Données financières » du Compte rendu annuel 2010 remis par le concessionnaire, ont représenté un montant global de : 1 954 625,00 € (rappel 2009 : 1 796 433,00€).

Travaux neufs

- ❖ Fin des travaux de déviation du réseau CHRO (sous station A31b) : puissance souscrite : 350 KW, mise en service le 15 décembre 2010
- ❖ Création d'un réseau primaire d'alimentation et de la sous station de l'EHPAD de la Source (A49) : puissance souscrite : 388 KW, mise en service le 1^{er} octobre 2010 ;
- ❖ Création d'un réseau primaire d'alimentation et de la sous station de la résidence les Léonides (H35) : puissance souscrite de 110 KW chauffage et 50 KW ECS, mise en service le 1^{er} septembre 2010 ;

Travaux de gros entretien chaufferie

Générateur 1

- ❖ Réglage de l'ensemble de la combustion
- ❖ Nettoyage complet des faisceaux de la chaudière,
- ❖ Remplacement du servo moteur vanne gaz y compris les capteurs,

Générateur 2

- ❖ Remplacement de tubes sur l'écran arrière et modification d'épingles
- ❖ Remplacement de l'ensemble de pulvérisation sur les 4 brûleurs
- ❖ Remplacement des sondes de température y compris les câbles
- ❖ Remplacement du calorifugeage sur les collecteurs d'entrée et sortie d'eau
- ❖ Remplacement de la pompe à fioul lourd
- ❖ Remplacement des flexibles d'alimentation du fioul lourd
- ❖ Nettoyage complet des faisceaux de la chaudière

Générateur 3

- ❖ Remplacement de la gaine souple de sortie des fumées
- ❖ Remplacement de l'ensemble de pulvérisation sur les 4 brûleurs
- ❖ Nettoyage complet des faisceaux de la chaudière
- ❖ Remplacement du solin dans la chambre à combustion

Pompe réseau et recyclage

- ❖ Maintien et remise en état des pompes de recyclage n° 1 et n°2 (remplacement du moteur électrique et visite de la pompe)

- ❖ Remplacement du corps de la pompe du réseau CHRO et remise en état du moteur électrique de la pompe
- ❖ Remplacement de la pompe du puisard SOCOS
- ❖ Maintien et remise en état de la pompe de recyclage n°5 (rebobinage du moteur électrique et visite complète de la pompe)
- ❖ Remplacement de la pompe de maintien de pression du réseau (5m³/h)

Chaufferie

- ❖ Maintenance des cellules et transformateurs HT
- ❖ Maintenance des baies d'analyse des rejets atmosphériques
- ❖ Maintenance constructeur sur le compresseur d'air
- ❖ Maintenance constructeur de la détection incendie et remplacement des batteries
- ❖ Remplacement d'une vanne de régulation entre la récupération thermique de la turbine et le réseau ZUP
- ❖ Remplacement complet de l'armoire électrique, remise en état de la régulation de la bûche

Travaux de gros entretien Turbine à gaz

- ❖ Rénovation complète du transformateur élévateur de tension 11Kv/20Kv
- ❖ Maintient et remise en état du filtre actif
- ❖ Maintenance de la turbine à gaz

Réseaux

- ❖ Recherche de fuite et réparation par remplacement d'un tronçon de réseau : réseau Bolière, Université, ZUP
- ❖ Remplacement de vannes d'isolement sur le réseau antenne sud

Sous-Stations

- ❖ Remplacement du servo moteur des sous-stations A16, C11, H21, H28, U03, U11 et U13
- ❖ Remplacement de télésurveillance des sous stations A22, A36, B06 et H02
- ❖ Remplacement du servo moteur de régulation, modification des évacuations de soupapes et maintenance des échangeurs de la sous station A30
- ❖ Remplacement de l'ensemble complet de la vanne de régulation des sous stations A40, C10, C01, H13, H18 et H22
- ❖ Remplacement de l'échangeur et des tuyauteries primaires des sous stations C01, H11, H14, U02 et U14
- ❖ Modification de la production d'ECS de la sous station H06
- ❖ Remplacement du calorifugeage des tuyauteries des sous stations H29 et U24

Projets

Poursuite des travaux liés au Grand Projet de Ville.

Poursuite de la recherche de développement du réseau vers de nouveaux abonnés.

Etude sur l'individualisation des charges de chauffage et sur la réduction des puissances souscrites.

Qualité du service

Deux incidents sur le réseau primaire ZUP et un sur le réseau Université ont été observés en 2010 :

- en février et juin 2010 sur le réseau ZUP, rue Lavoisier : remplacement de 2 compensateurs et remplacement de 2 mètres linéaires de réseau
- en février 2010 entre la sous station U01 et A39 : remplacement de 10 mètres linéaires de réseau

Les réparations et les remplacements de tuyauterie ont été effectués pendant l'arrêt technique.

L'arrêt technique a eu lieu du 2 au 6 août 2010.

Contrôles réglementaires

Rejets à l'atmosphère

Les contrôles annuels pour les polluants gazeux et les poussières ont été effectués par l'APAVE le 15 février 2010 pour la chaudière gaz, les 31 mars, 1^{er} et 22 avril 2010 ainsi que les 25, 26 octobre et 30 novembre 2010 pour l'ensemble des installations (chaudière gaz, 2 chaudières fuel et cogénération).

L'inspection de la chaufferie par la DRIRE a eu lieu en mars 2010 et a autorisé la poursuite de l'exploitation mais a mis en évidence le non respect de la valeur limite d'émission pour les paramètres poussières des effluents atmosphériques de la chaudière n° 2 et du paramètre NOx des effluents atmosphériques de la chaudière n° 3. Afin de palier ces problèmes, les brûleurs fioul de la chaudière n° 3 ont été déposés durant l'été 2011 et remplacés par des brûleurs mixtes gaz/fioul domestique, opérationnels en octobre 2011. Concernant les émissions de poussières de la chaudière n° 2, les essais effectués par l'APAVE en avril 2011 ont mis en évidence une des valeurs de poussières conformes (40,4 mg/Nm³ à 3 % d'O₂ pour une valeur limite d'émission de 50 mg/Nm³). A l'été 2012, la chaudière n° 2 sera également équipée de brûleurs mixtes gaz/fioul domestique, identiques à la chaudière n° 3.

Autres contrôles

Les contrôles, mesures et visites suivants ont été effectués :

- Contrôle annuel des générateurs des chaudières et de la turbine à gaz par l'APAVE, le 7 octobre 2010, concluant à l'aptitude de l'équipement à être maintenu en service ;
- Vérification des équipements mécaniques du 12 décembre 2009 au 2 février 2010, et vérification des installations thermiques-fluide le 1^{er} octobre 2010 par l'APAVE, montrant des résultats satisfaisants ;
- Entretien de la cogénération, de la chaudière gaz et des 2 chaudières fuel par INDUSTRIAL SCIENTIFIC le 22 septembre 2010 (contrôle, remplacement et étalonnage des cellules de détection de méthane) ;
- Contrôle des transformateurs Haute Tension du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010 avec pose de bacs de rétention ;
- Thermographie des installations électriques de la chaufferie et de la turbine à gaz le 4 février 2010, où aucune anomalie n'a été constatée ;
- Etalonnage par OTI INDUSTRIE des 2 analyseurs de gaz les 7 et 25 juin 2010 ;
- Vérifications de pression des soupapes de sécurité de la chaudière gaz, des 2 chaudières fuel et de la cogénération par BAREP le 13 octobre 2010 ;

- Vérification des installations électriques relative à la protection des travailleurs par l'APAVE les 28 et 29 juin 2010, n'appelant pas de remarques particulières ;
- Vérifications de pression par l'APAVE les 16 mars, 30 juin et 1^{er} octobre 2010 concluant au maintien en service des équipements (chaudières et turbine à gaz) ;
- Les visites de maintenance du système de sécurité incendie le 2 février, le 22 mars et le 8 septembre 2010 par la société SIEMENS n'appellent pas de remarques particulières ;
- Les analyses d'eaux pluviales et eaux usées, le 16 mars 2009 et le 2 septembre 2009 mettant en évidence la conformité des rejets vis à vis des normes définies par le Code de l'Environnement.

N° 53 – **Chauffage urbain du nord de la Loire. Rapport annuel du délégataire de service public S.O.D.C. au titre de l'année 2010. Présentation.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il vous est proposé de prendre acte du rapport de la S.O.D.C. pour 2010.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Chacun son tour. Le rapport de la S.O.D.C. fait apparaître que le calcul du prix est toujours aussi compliqué avec les R1, F1m², etc. Il y a une hausse de plus de 25 % des tarifs qui prennent en compte l'augmentation du prix du gaz. Il y a toujours cette difficulté d'avoir un compteur individuel pour un bon nombre d'abonnés, de ne pas toujours pouvoir régler le chauffage comme on le veut. On a des immeubles où il fait très froid en bas et très chaud en haut par exemple et cela finit par rendre le chauffage urbain comme une solution de moins en moins attractive, alors que c'est un service public qui existe parce que justement il est censé être plus intéressant. Des personnes cherchent aujourd'hui à s'en dégager, parfois non sans mal, pour s'orienter vers d'autres solutions d'autant plus qu'il y a un bon nombre d'appartements, en ville notamment, qui ne bénéficient pas des normes d'isolation qu'il y a aujourd'hui.*

Je rappelle qu'à une époque, lorsqu'il y avait un appartement à vendre ou à louer, il était indiqué la mention : chauffage urbain. C'était pour le rendre plus attractif. Aujourd'hui, on ne le mentionne plus, car si on met « chauffage urbain », on le ne vend plus l'appartement ! Cela doit donc nous interroger, parce que cela veut bien dire quelque chose.

Je rappelle également que nous avons demandé, l'an dernier, une rencontre avec des élus, des usagers et des représentants de la S.O.D.C. pour faire ensemble le tour de ces questions qui tiennent à cœur les abonnés, dont beaucoup se sentent grugés par la facture. Cette rencontre, nous a-t-on dit à l'époque, était prématurée, car il y avait l'installation de la cogénération biomasse en négociation. On renouvelle donc notre demande aujourd'hui, car en attendant cette réunion n'a pas eu lieu et cela conforte les usagers sur le fait que tout cela n'est pas très clair.

M. le Maire – *Mme NOEL, vous avez la parole.*

Mme NOEL – *C'est juste une petite remarque par rapport aux rejets dans l'atmosphère, que ce soit dans la délibération précédente comme l'a fait remarquer Ghislaine KOUNOWSKI, ou bien dans celle-ci. J'ai quand même encore un grand regret : la géothermie, car cela nous aurait bien évité tous ces rejets dans l'atmosphère.*

M. le Maire – *Vous êtes formidable ! Mme LEVELEUX, c'est à vous.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Merci. Tout à l'heure, vous avez dit que j'étais lente de la « comprenette ».*

(rires).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est bien ce que vous m'avez dit !*

J'ai donc justement une question adaptée à mon niveau. Il y a des indicateurs techniques de rigueur hivernale qui sont exprimés en D.J.U., en degré jour unifié, si j'ai bien compris. Cela correspond, si j'ai toujours bien compris, à un niveau moyen de température. Et donc, je ne comprends pas pourquoi cette valeur, qui devrait être à peu près la même au nord et

au sud, n'est pas la même entre la S.O.C.O.S. et la S.O.D.C. ? Est-ce le mode de calcul qui est fondamentalement différent ? Il fait beaucoup plus chaud au sud et la différence est quand même importante. Par exemple, à La Source, la S.O.C.O.S. donne 2 640 DJU et au nord, la S.O.D.C. 3 073 DJU, ce qui lui permet probablement de chauffer plus et plus longtemps. Je voudrais juste que l'on m'explique comment c'est calculé et pourquoi une telle différence entre les deux concessionnaires ?

M. le Maire – *Et Mme SAUVEGRAIN a la réponse !*

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme SAUVEGRAIN – *Parce que les services techniques de la Ville sont super efficaces et qu'ils viennent de me l'amener, parce que sinon j'avoue que ...*

Pour répondre tout de suite à votre question, c'est en fait le mode de calcul qui est différent. En effet, à la S.O.C.O.S., les DJU sont calculés sur la saison de chauffe, donc à peu près du 15 octobre au 15 mai, alors qu'à la S.O.D.C., c'est calculé sur l'année. Mais en comparaison, c'est tout le temps fait de la même manière. Ainsi, cela nous permet de comparer. Nous avons tous appris quelque chose ce soir !

M. le Maire – *Et Mme SAUVEGRAIN comprend très vite, parce que moi j'écoutais attentivement M. GLOUZOUIC, mais j'ai dû rater un morceau en route !*

Mme SAUVEGRAIN – *Je continue avec les réponses aux questions posées par M. LEBRUN.*

A propos des compteurs individuels, la S.O.D.C. le propose toujours. Simplement, pour pouvoir poser un compteur individuel ou un compteur d'immeuble, il faut l'accord de la copropriété et il faut parfois, s'il y a des travaux à faire à l'intérieur de l'immeuble, des financements de la copropriété, car ni la Ville, ni la S.O.D.C. ne peuvent financer pour un bien privé. Et c'est bien là le souci aujourd'hui. La S.O.D.C. a tous les moyens techniques de le faire, encore faut-il que les copropriétés le veulent !

Enfin globalement sur la question des tarifs et de l'avenir du chauffage urbain, vous savez que l'on travaille également sur la biomasse au nord et que l'aboutissement de ce projet permettrait aussi de faire diminuer les tarifs.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme CUGNY-SEGUIN.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je voulais parler des poussières. Avec le système de biomasse qui va être mis au sud, une attention particulière a été portée sur la question des poussières et donc il y a tout un ensemble de filtres. De ce fait, la qualité de l'air sera donc supérieure à celle d'aujourd'hui.*

Ensuite, je voulais revenir au chauffage urbain. C'est quand même un moyen de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En terme d'efficacité, c'est plus efficace. De toute manière, il faut trouver des systèmes via des compteurs individuels, mais aussi des comportements des usagers, qui peuvent faire qu'il y a un meilleur usage de la chaleur qu'elle ne l'est faite aujourd'hui, car c'est quand même d'un rendement et d'une efficacité supérieures.

M. le Maire – *Je pense que nous avons fait le tour de la question, au moins pour ce soir. Donc, je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport de présentation.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La gestion du service de chauffage urbain au nord de la Loire est concédée depuis le 1^{er} février 1989 à la Société Orléanaise de Distribution de Chaleur, S.O.D.C.

A ce titre, elle assure les missions de production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre de la ville situé au nord de la Loire.

La S.O.D.C., délégataire du service public pour la concession relative à la distribution de chaleur, a remis son rapport pour l'exercice 2010.

Il est précisé les points suivants :

- les installations ont donné satisfaction pour tous les contrôles réglementaires annuels, en particulier ceux concernant les rejets à l'atmosphère. Les quelques fuites du réseau n'ont eu qu'un faible impact sur la distribution ;

- les travaux réalisés en 2010 se sont élevés à 250 498,91 € H.T. ;

- la redevance de concession pour l'année 2010 a représenté la somme de 101 606,78 € ;

- en fin d'exercice, soit décembre 2010, les tarifs étaient les suivants :

R1 = 55,44 € HT/MWh

R2 = 51,24 € HT/kW

F1m² = 54,44 € HT/m² de surface de chauffe

F2m² = 25,53 € HT/m² de surface de chauffe

F1m³ = 4,26 € HT/m³ de volume chauffé

F2m³ = 1,60 € HT/m³ de volume chauffé

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la S.O.D.C., délégataire du service public pour le chauffage urbain au nord de la Loire, au titre de l'exercice social 2010. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Concession S.O.D.C.

Synthèse du rapport annuel 2010.

Présentation du concessionnaire

S.O.D.C :	Société Orléanaise de Distribution de Chaleur
Siège social :	135, rue du Faubourg Bannier, BP 31279 45002 Orléans Cedex 1
Capital :	282 555 €
Actionnariat :	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – Tour Voltaire – 1, place des degrés 92059 La Défense Cedex
Effectif :	16 personnes
Puissance installée :	64 500 kW
Longueur du réseau :	27 000 m
Nbre de sous-stations :	98

Objet de la concession

Production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre de la ville situé au nord de la Loire.

Exploitation des installations « primaires »

Terme de la concession : 30 juin 2018

Historique du contrat

Le contrat initial de concession date du 1 février 1989.

Il a été suivi jusqu'à ce jour des 8 avenants suivants :

- avenant 1 du 21 mai 1995 :

Il permet de diminuer de 12 % les tarifs, de fixer le programme des travaux de restructuration des installations, de définir les conditions de retour à la concession des actifs correspondants aux installations du faubourg Bannier.

- avenant 2 du 24 octobre 1997 :

Il adapte les formules d'indexation de la tarification en fonction de l'énergie primaire réellement utilisée (fuel lourd BTS) et de définir les contraintes techniques et économiques de préservation du site de Jean Jaurès.

- avenant 3 du 26 mars 1999 :

Il définit les conditions de mise en place d'une centrale de cogénération en complément de la chaufferie existante et permet une réduction de 10,68 % du terme de facturation proportionnel à la consommation (R1, F1).

- avenant 4 du 7 juillet 2000 :

Il fixe la valeur des biens de retour en faveur de la SODC à la fin du contrat de concession suite à la mise en service de la cogénération, et de définir les paramètres G et G₀ inhérents au contrat de gaz entrant dans la formule de révision des tarifs de vente R1 et F1 de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait ».

- avenant 5 du 23 mai 2003 :

Il définit le nouvel indice d'électricité entrant dans la formule de révision des tarifs R2 et F2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait », suite à l'arrêt de parution de l'indice 4010-03.

- avenant 6 du 17 décembre 2004 :

Il définit le nouvel indice de services entrant dans la formule de révision des tarifs R2 et F2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait », suite à l'arrêt de parution de l'indice PsdC.

- avenant 7 du 14 décembre 2007 :

Il fixe les conditions de désaffectation du site de Jean Jaurès.

- avenant 8 du 25 janvier 2008 :

Il définit les conditions de dévoiement du réseau de chauffage urbain pour le passage de la seconde ligne de Tramway et prolonge la durée de la concession jusqu'au 30 juin 2018.

Eléments financiers

	2010	Rappel 2009	Evolution	
			En valeur	En %
Chiffre d'affaires	9 322 460 €	8 962 715 €	359 745 €	+ 4,01 %
dont vente d'électricité cogénération à EDF	3 025 702 €	3 059 184 €	-33 782 €	- 1,09 %
Résultat d'exploitation	877 332 €	563 084 €	314 248 €	+ 55,80 %
Résultat courant avant impôts	681 638 €	350 922 €	330 716 €	+ 94,24 %
Bénéfice ou perte	499 785 €	151 240 €	348 545 €	+ 230,46 %

La hausse du chiffre d'affaires est liée :

- à une rigueur climatique plus importante en 2010 par rapport à 2009, d'où une quantité de chaleur vendue plus importante,
- à la hausse du coût de l'énergie, gaz notamment, qui impacte le prix de vente de la chaleur aux abonnés.

Evolution des tarifs

Les tarifs pour le mois de décembre 2010 ont été les suivants :

	Décembre 2010	Décembre 2009	Evolution	
			En valeur	En %
R1	55,44 €/ MWh HT	44,35 €/ MWh HT	11,09 €	+ 25,01 %
R2	51,24 €/ kWh HT	49,66 €/ kWh HT	1,58 €	+ 3,18 %
F1 m ²	54,44 €/ m² HT	43,47 €/ m ² HT	10,97 €	+ 25,24 %
F2 m ²	25,53 €/ m² HT	24,74 €/ m ² HT	0,79 €	+ 3,19 %
F1 m ³	4,26 €/ m³ HT	3,40 €/ m ³ HT	0,86 €	+ 25,29 %
F2 m ³	1,60 €/ m³ HT	1,55 €/ m ³ HT	0,05 €	+ 3,23 %

Les tarifs R1, F1m² et F1m³ répercutent les évolutions des prix du gaz sur le marché régulé et de ceux du pétrole, conformément à l'application des clauses de révision des tarifs prévues au contrat de concession. Il est à noter que le prix du gaz suit l'évolution de celui du fuel.

Principaux indicateurs de gestion

Les principaux indicateurs de gestion au 31 décembre 2010 ont évolué de la façon suivante :

	2010	Rappel 2009	Evolution	
			En valeur	En %
Nombre de raccordements CU	2008	1 976	32	+ 1,62 %
Nombre d'abonnés facturés	1 820	1 776	44	+ 2,47 %
Puissances souscrites au compteur	33820 kW	32 154 kW	1666 kW	+ 5,18 %
Nombre d'abonnés au forfait m ²	400			
Surface	7 970,71 m²	8 642,10 m ²	-671,39 m ²	- 7,77 %
Nombre d'abonnés au forfait m ³	12			
Volume	7 934,80 m³	11 571,80 m ³	-3 637 m ³	- 31,43 %

L'évolution de ces indicateurs montre l'incidence du changement du mode de facturation pour les abonnés qui ont opté pour une facturation réelle au compteur en remplacement d'une facturation au forfait. Cela représente 17 compteurs individuels, 4 compteurs sur immeubles avec facturation au syndic.

Principaux indicateurs techniques

	2010	Rappel 2009	Evolution	
			En valeur	En %
Rendement de réseau	90,6%	86%		
Rigueur hivernale (année)	3 073 DJU	2 723 DJU	350 DJU	+ 12,8 %
Energies consommées	148 813 MWh	135 369 MWh	13 444 MWh	+ 9,93 %
Chaleur produite	103 502 MWh	93 713 MWh	9 789 MWh	+ 10,45 %
<i>dont cogénération</i>	36 854 MWh	36 648 MWh	206 MWh	+ 0,56 %
Electricité produite	24 500 MWh	24 107 MWh	393 MWh	+ 1,63 %
Heures de cogénération	3 587 h	3 577 h	10 h	+ 0,28 %
Chaleur vendue	93 819 MWh	80 371 MWh	13 448 MWh	+ 16,73 %

La rigueur hivernale a été plus importante en 2010, ce qui a impacté sur la quantité d'énergies consommées.

L'installation de cogénération a été arrêtée début avril 2010 pour être remise en service au 1^{er} novembre 2010. Ces dates sont déterminées chaque année en fonction de l'évolution des prix de vente à EDF de l'électricité produite et du prix d'achat du gaz consommé par la turbine.

Rejets atmosphériques

	2010	Rappel 2009	Evolution	
			En valeur	En %
SO ₂	0,43 t	4,80 t	- 4,37 t	- 91,02%
N ₂ O	1,33 t	1,21 t	+ 0,12 t	+ 10,09%
NOx	29,87 t	28,08 t	1,79 t	+ 6,36%
CO ₂	30 403,714 t	27 913,47 t	2 490 t	+ 8,92%

L'augmentation des rejets en CO₂ et N₂O concorde avec une rigueur hivernale plus importante en 2010 par rapport à 2009. La consommation de fuel lourd (22,2 t) en 2010 est 10 fois moins importante que celle de 2009 (250,79 t) ce qui explique la forte diminution des rejets de SO₂.

Quotas de CO₂

	2010	2009
Quotas annuels de CO ₂ accordés (arrêté du 31/05/2007) (année N)	27 053 t	27 053 t
Quotas consommés (année N-1)	- 29 275 t	- 28 447 t
Quotas vendus (année N)	- 800 t	- 1 800 t
Quotas achetés (année N)	+ 800 t	+ 1 800 t
Solde des quotas antérieurs	30 723 t	32 117 t
Quotas restant au 31 décembre (année N)	28 501 t	30 723 t

Pour la deuxième période 2008-2012, le Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ) de CO₂ a attribué à la SODC 27 053 t par an, contre 39 242 t par an pour la période 2005-2007.

Les quotas indiqués ci-dessus sont ceux retenus dans les comptes de l'exercice qui s'arrêtent au 31 décembre 2009.

Il est à noter que la restitution des quotas dus au titre de la consommation d'énergie de l'année N intervient au cours du premier trimestre de l'année N+1.

La vente et l'achat sur l'année 2010 de 800 t de quotas de CO₂ a permis à la SODC de dégager une plus-value de 6 720 €.

Principaux travaux réalisés au cours de l'exercice

Ces travaux ont représenté un montant global annuel de : 250 498,91 € HT
(rappel 2009 : 245 572,26 €)

Ils sont détaillés selon la liste ci-dessous :

1 . Comptages	2010	Rappel 2009
❖ Installation de compteurs de calories d'immeubles	4	6
❖ Installation de compteurs individuels d'appartement	17	17
❖ Changement de compteurs primaires	7	6

2 . Travaux de gros entretien

Cogénération

- ❖ Remplacement des résines du poste d'eau déminéralisée pour le nettoyage des turbines
- ❖ Dépose, nettoyage et remontage des filtres à poche de la ventilation du caisson de la turbine
- ❖ Contrôle et reprise de la combustion de la turbine pour le respect des VLE à l'atmosphère

Chaufferie

- ❖ Remplacement des vannes et tuyauteries des condensats de la cuve n° 3 FOL
- ❖ Maintenance des pompes, ventilateurs et moteurs électriques, remplacement des garnitures mécaniques et roulements suivant nécessité
- ❖ Maintenance des compresseurs d'air comprimé, vidange et remplacement des filtres à air et à huile
- ❖ Mise en place d'une régularisation de charge de la chaudière vapeur n° 6 en fonction de la température de la boucle FOL. Réduction des démarrages de 40 à 4 par jour
- ❖ Modification de la tuyauterie de retour des condensats
- ❖ Transfert du stock FOL dans une seule cuve, maintenance des jauges de niveau
- ❖ Mise en place d'une détection d'humidité dans la baie d'analyse des rejets atmosphériques pour protéger l'analyseur
- ❖ Remplacement d'une bobine MN au niveau des cellules HTA du poste de la cogénération

3 . Travaux GER

Cogénération

- ❖ Remplacement du convertisseur de volume de gaz EVOLUTEL par MEDITEL
- ❖ Remplacement du positionneur au niveau de la vanne de régulation de pression d'huile

Chaufferie

- ❖ Modification du dégazeur vapeur en complément d'expansion réseau
- ❖ Réalisation d'un plafond réfractaire au dessus de la nappe de tubes du foyer G4 permettant l'amélioration de la combustion et des émissions de rejets atmosphériques
- ❖ Remplacement de l'analyseur d'O2 du générateur n° 4
- ❖ Essai d'un nouveau type de garnitures mécaniques sur les pompes réseau, sans résultat positif
- ❖ 2^e phase de remplacement des tuyauteries acier des pompes de maintien de pression par de l'inox
- ❖ Remplacement du variateur de la pompe de maintien de pression n° 3
- ❖ Remplacement d'échangeurs de condensation
- ❖ Reprise du calorifuge des tuyauteries de condensats vapeur

- ❖ Remplacement du boîtier arrière électronique de l'allumeur du brûleur du générateur n° 4
- ❖ Remplacement d'une garniture mécanique de la pompe de charge du générateur n° 1
- ❖ Remise en état du fut de béton de la cheminée, mise en conformité des passerelles et de l'échelle
- ❖ Remplacement de la pompe du puisard du sous sol
- ❖ Remplacement de l'accouplement de la pompe réseau n° 1 et alignement de l'ensemble pompe/moteur

Sécurité

- ❖ Amélioration de la supervision de la chaufferie (remplacement du PC et de l'écran, écran tactile déporté en allée de chauffe, mise à jour des logiciels)
- ❖ Fermeture des accès au bâtiment cogénération suite aux vols de décembre 2009

Réseau

- ❖ Remplacement de vannes défectueuses par la pose de robinets Klinger Ballostar vers le CHRO/Centre ville – boulevard Jean Jaurès
- ❖ Déplacement du piquage de raccordement de l'annexe du CHRO – rue Porte Madeleine
- ❖ Réparation de fuites sur le réseau ont 7 fuites sur feeder, 1 endommagement de tiers au cours de travaux du tramway

Sous-stations

- ❖ Remise en état de la sous station – Ilot 24
- ❖ Remplacement du joint de la calotte de l'échangeur et du moteur de la pompe de circulation chauffage – Ilot 13
- ❖ Remplacement du moteur - Ilot 16
- ❖ Resserrage du joint de l'échangeur – CPPO
- ❖ Remplacement de la presse étoupe de la pompe de chauffage et remise en état de la sous station – Ilot 6 « 7sud »
- ❖ Remplacement du joint de l'échangeur primaire – Tour M
- ❖ Mise en place de protection sur accouplement de pompe de chauffage – Centre

Ville

- ❖ Remplacement des vannes d'arrêt – Eglise St Paul
- ❖ Remplacement du servo moteur SKB 62 – Internat
- ❖ Remplacement des vannes d'isolement du circuit chauffage – Ilots 3 et 4
- ❖ Réfection de la tuyauterie, pose d'un compteur de calories et remise en état du calorifuge – Ilot 4
- ❖ Epreuve décennale – Zodiaque
- ❖ Réfection du câblage électrique de régulation primaire – Ilot 4
- ❖ Mise en service des installations – Ilot CV
- ❖ Remplacement du servo moteur SKB 62 – résidence St Laurent
- ❖ Remplacement du servo moteur SKB 62 et resserrage du joint échangeur– CPPO
- ❖ Pose de compteurs généraux et individuels – Centre ville
- ❖ Remplacement du régulateur RVL et des roulements sur le moteur de pompe chauffage – Ilot 3
- ❖ Reprise de fuite sur échangeur – piscine Palais des Sports
- ❖ Remplacement du régulateur RVL 470 – Ilot Les Murlins
- ❖ Remplacement de la pompe de circulation du circuit ECS – Orléans 2000
- ❖ Remplacement du régulateur RVL par un régulateur RLE 120 pour un départ à température constante
- ❖ Pose de compteurs d'énergie sur circuit secondaire – Ilot Crespin

Projets

Etude d'une chaufferie Biomasse permettant une production de chaleur à partir d'au moins 60 % de biomasse, la réduction des émissions de CO₂ et la baisse de la facture à l'usager (TVA à 5,5 % sur la part R1).

Qualité du service

Dans le cadre des travaux de la seconde ligne de tramway, une fuite liée à un endommagement sur le réseau par un engin de chantier a été découverte et réparée rue Jeanne d'Arc.

En raison de corrosion externe, des fuites ont été détectées sur le réseau

- caserne gendarmerie le 2 février 2010,
- rue des Sansonnères, réseau Singer le 8 avril 2010,
- rue Marcel Proust, sous station des Pompiers le 23 avril 2010,
- rue Charles Perrault le 16 juin 2010,
- 10 rue des Carmes le 22 juin 2010,
- place du Martroi le 31 août, le 14 septembre et le 22 octobre 2010,
- rue Charles le Chauve le 10 novembre 2010.

Le 23 août, l'arrêt technique a été préparé avec l'arrêt du générateur n° 1 et la fermeture des vannes du réseau avenue de Paris, boulevard Rocheplatte et rue Porte Madeleine. La chaufferie de secours du CHRO a été mise en service.

L'arrêt technique annuel a entraîné l'arrêt de la fourniture d'eau chaude sanitaire du 23 au 27 août 2010.

Le 10 octobre 2010, un problème sur un transformateur 90 000 V (poste Mélinières) a entraîné une coupure générale d'électricité pendant 2 h.

Contrôles réglementaires

Rejets à l'atmosphère

La DREAL a effectué l'inspection de la chaufferie le 30 novembre 2010. Cette inspection a autorisé la poursuite de l'exploitation mais a mis en évidence les non conformités suivantes :

- absence de contrôle des rejets atmosphériques de l'établissement en 2010,
- la chaudière n° 6 ne dispose pas d'un indicateur de débit de combustible ou de fluide caloporteur,
- la chaudière n° 6 ne dispose pas d'un enregistreur de température du fluide caloporteur,
- les installations de combustion de l'établissement ne disposent pas de deux vannes de coupure automatique d'alimentation en gaz naturel placées en série à l'extérieur des bâtiments,
- absence de signalement des vannes de coupure manuelle d'alimentation en FOL et en FOD.

La SODC a donc entrepris les actions correctives nécessaires pour résorber ces non conformités :

- essais et contrôles des rejets atmosphériques de l'établissement du 14 au 18 février 2011,
- consultation auprès des fournisseurs de compteurs de gaz (OTI et FIMATEC),
- mise en place d'une sonde PT 100 sur l'arrivée de vapeur de la chaudière n° 6,
- consultation en cours pour l'approvisionnement et la mise en place de 2 vannes de barrage sur la canalisation gaz (chaufferie et turbine à gaz),
- les plaques signalétiques ont été posées en février 2011.

Appareils sous pression

- Les visites annuelles entre le 11 juin et le 24 août par l'APAVE ont porté sur 32 sous stations concluant au maintien en service des équipements.

Autres contrôles

Les contrôles et visites suivants ont été effectués :

- Vérification des installations électriques pour la protection des personnes par l'APAVE du 20 au 25 août démontrant le fonctionnement correct des installations ;
- Contrôle thermographique infrarouge des équipements électriques (armoires), du transformateur, des installations mécaniques (moteurs) et la cheminée par TCC le 1^{er} mars sans remarques particulières ;
- Contrôles et maintenance préventive des cellules haute tension, transformateur, onduleur par INEO les 24 et 25 août où aucune non conformité n'a été constatée ;
- Vérification des compteurs de cogénération et général de la chaufferie par GRT gaz, et Sappel, en février et par ITRON en mars et novembre ;
- Maintenance de la turbine par TURBOMACH en avril et dépannages et vérifications en octobre, novembre et décembre, nécessitant le remplacement de pièces dont le positionneur de la vanne de régulation de pression d'huile et les thermocouples ;
- Vérification par SAPPEL de 84 compteurs de sous-stations concluant à leur bon fonctionnement ;
- Vérification des extincteurs par SICLI le 10 septembre mettant en évidence des équipements conformes ;
- Visite interne et externe de la cheminée béton, de ses 4 conduits et des gaines le 24 et 25 août par MCC2I mettant en évidence un bon état général de la cheminée. Les fissures externes ont été comblées et les passerelles ont été mises aux normes (rehausse des garde-corps et rajout d'un palier supplémentaire).

N° 54 – **Réseau câblé de vidéocommunication. Rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il vous est proposé de prendre acte du rapport annuel de Numéricable.*

M. le Maire – *Dites-moi, vous êtes bavards. M. CHAPUIS et ensuite M. LEBRUN.*

M. CHAPUIS – *On en a déjà parlé dans cette enceinte, mais il y a une vraie dégradation du service par Numéricable, à la fois dans le service apporté, mais encore plus pour tous les services connexes : hotline, service après-vente, etc. Pour ceux qui n'ont pas le choix de passer par d'autres opérateurs que Numéricable, on sent un agacement très marqué avec Numéricable.*

M. LEBRUN – *Ce sera très court. L'année dernière, j'avais demandé compte tenu des dysfonctionnements, qu'il puisse y avoir des pénalités à l'encontre de Numéricable. Je voulais simplement savoir où cela en est-il ?*

Mme SAUVEGRAIN – *Nous, on délègue le service public. On ne peut donc pas, lorsque cela se passe mal, mettre des pénalités dans le cadre d'une relation commerciale entre un client et la société Numéricable. La seule chose que peut faire Numéricable, à la rigueur, c'est un geste commercial vis à vis de son client. Dans le cadre de la délégation de service public, on ne peut pas prendre cela en compte.*

M. le Maire – *Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Numéricable, délégataire du service public pour la concession relative à l'établissement et l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication transportant des services de radio diffusion sonore et de télévision, a remis son rapport pour l'exercice 2010.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activité du délégataire de la concession relative à l'établissement et l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication pour l'exercice 2010. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

**CONCESSION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION DU RESEAU
CABLE DE VIDEOCOMMUNICATION
COMPTE RENDU ANNUEL - EXERCICE 2010 - SYNTHESE**

I - LE CONTRAT

- Type de contrat : concession
- Objet : établissement et exploitation du réseau câblé de vidéocommunication transportant des services de radio diffusion sonore et de télévision sur l'ensemble du territoire d'Orléans.
- Date d'effet du contrat : 22 avril 1988
- Durée du contrat : 25 ans
- Terme de la concession : 22 avril 2013

Ce contrat a été suivi de l'avenant n° 1 du 19 octobre 2001 autorisant la société NUMERICABLE, nom commercial de la Société Orléanaise de Vidéocommunication, à l'ouverture d'un service Internet à compter du 1^{er} janvier 1999.

NUMERICABLE est devenu la marque unique rassemblant les anciens réseaux France Télécom Câble, NC Numéricâble, TDF Câble, UPC et NOOS en août 2007. NUMERICABLE est le principal câblo-opérateur français avec un réseau unifié présent dans 1 200 communes représentant 40 % des foyers français.

Au 31 décembre 2010, 56 792 foyers Orléanais (contre 56 491 foyers au 31 décembre 2009) ont accès aux services disponibles de télévision numérique, d'Internet Haut Débit et de téléphonie illimitée, commercialisés depuis juillet 2007 sur le réseau de NUMERICABLE. Le service « Télévision » concerne 5 844 abonnés individuels sur le territoire d'Orléans.

La convention de concession prévoit le versement annuel d'une redevance de 4 % sur le chiffre d'affaires provenant des recettes d'abonnement liées à l'activité du réseau.

Le montant de la redevance due pour l'année 2010 au titre de l'activité « Télévision » s'élève à :

$$3\ 001\ 000\ € \times 4\% = 120\ 040\ €$$

Pour mémoire, cette redevance s'élevait à 144 240 € pour l'année 2009, 153 640 € pour l'année 2008 et 145 040 € pour l'année 2007.

Afin de répondre à la nécessité de mettre rapidement les conventions du 22 avril 1988 en conformité avec la loi et le refus de la société d'opérer contractuellement cette mise en conformité, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 septembre 2006, a décidé de modifier unilatéralement les 3 conventions afin de supprimer, notamment, les clauses d'exclusivité et les droits en priorité.

II - LE RESEAU

NUMERICABLE rénove progressivement son réseau existant en amenant la fibre optique en pied d'immeuble. Le câble coaxial, qui prend le relais dans les colonnes montantes et chez les clients, possède une très faible atténuation. Sa bande passante, très élevée, est à même de transporter des débits supérieurs à 2,5 Gbits/s.

En 2010, NUMERICABLE a effectué :

- 16 opérations d'extension du réseau,
- 67 opérations de maintenance du réseau, consistant au remplacement de bornes, de câbles, réparation d'armoires, modification ou remise en conformité du réseau.

III - LES DONNES COMMERCIALES AU 31 DECEMBRE 2010

A - L'offre TV et tarifs

- TV NCBOX HD* : plus de 120 chaînes et services : 19,90 €/mois
- TV POWER HD : plus de 150 chaînes et services : 22,90 €/mois
- TV PREMIUM HD : plus de 170 chaînes et services : 24,90 €/mois
- TV PLATINIUM HD : plus de 220 chaînes et services : 69,90 €/mois

* accessible uniquement en complément d'un autre service

B - L'offre Internet

Offre Net jusqu'à 30 Méga : 21,90 €/mois

C - L'offre Téléphonie fixe et tarifs

Téléphonie illimitée vers les fixes (première ligne) : 21,90 €/ mois

D - Les offres Packs télévision, Internet et téléphonie fixe et tarifs

Packs	NCBOX	NCBOX POWER	NCBOX PREMIUM	NCBOX MAX
TV+NET+TEL	29,90 €/mois	39,90 €/mois	49,90 €/mois	94,90 €/mois

E - Les résultats commerciaux

	2007	2008	2009	2010
Nombre de prises commercialisées (nombre de foyers raccordés à l'ensemble des services)	55 364	56 308	56 491	56 792
Nombre d'usagers collectifs TV (nombre de logements collectifs ayant accès au service « Télévision »)	18 712	18 712	19 020	19 398
Nombre d'abonnés individuels TV	7 396	6 793	6 241	5 844

Le nombre de prises commercialisées, c'est à dire le nombre de foyers raccordés au réseau Numéricâble, est en légère augmentation (+ 0,32 %).

Le nombre d'abonnés individuels « Télévision » est quant à lui en diminution (- 8,1 %).

IV - LES DONNES COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 2009

Le chiffre d'affaires « Télévision » de l'exercice 2010 s'élève à 3 001 K€. Il s'élevait à 3 606 K€ en 2009 soit une diminution de 16,7 %. Cette diminution s'explique d'une part :

- par la baisse du nombre d'abonnés « Télévision »,
- par des offres tarifaires en baisse en raison de l'augmentation des offres concurrentes.

Le résultat d'exploitation ressort à -581 K€ et le résultat net à - 429 K€.

VI - LA QUALITE DU SERVICE

En 2010, 600 perturbations sur le réseau ont été enregistrées contre 511 en 2009. Le temps de rétablissement moyen est de 7 heures (il était de 13 heures en 2009).

Le taux de disponibilité du service TV a été 99,929 %.

N° 55 – **Concession de distribution publique de gaz. Rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

G.R.D.F. (Gaz Réseau de Distribution France) – Grand Centre, délégataire du service public pour la concession relative à la distribution de gaz, a remis son rapport pour l'exercice 2010.

Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activité de G.R.D.F., délégataire du service public de la concession relative à la distribution de gaz au titre de l'exercice 2010. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

**CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ
COMPTE RENDU ANNUEL - EXERCICE 2010 - SYNTHÈSE**

I - LE CONTRAT

- Type de contrat : concession
- Objet : distribution de gaz sur l'ensemble du territoire d'Orléans.
- Date d'effet du contrat : 22 février 1994
- Durée du contrat : 20 ans
- Terme de la concession : 22 février 2014

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'intégralité des missions de service public du distributeur de gaz naturel ont été confiées à GrDF, filiale à 100 % du groupe GDF-SUEZ.

II - LES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

A - Les clients de la concession et l'énergie acheminée

La concession a concerné 32 389 clients en 2010, soit 578 de moins que l'an passé. La quantité d'énergie acheminée en 2010 est de 815 607 MWh, ce qui représente une recette de 7 876 K€ en évolution + 6,9 % par rapport à 2009.

	2010	2009	Evolution
Nombre de clients	32 389	32 967	- 1,75 %
Quantité d'énergie acheminée	815 607 MWh	730 905 MWh	+ 11,6 %
Recette d'acheminement	7 876 K€ HT	7 368 K€ HT	+ 6,9 %

La perte des clients est significative au niveau des clients T1 et T2 utilisant le gaz pour la cuisine et le chauffage, qui abandonnent ce type d'énergie pour d'autres solutions (offres plus diversifiées de la part d'autres énergies).

L'augmentation des quantités acheminées est quant à elle liée à la rigueur hivernale en augmentation de plus de 12 %.

B - Le réseau et les ouvrages concédés

Le réseau public de distribution de gaz est constitué :

- des postes de détente réseau, permettant d'abaisser la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation des clients,
- des canalisations, principalement moyenne pression (M.P.), et basse pression (B.P.) permettant le transit du gaz naturel des poste de détente jusqu'aux branchements,
- les branchements reliant les canalisations aux habitations,
- la conduite d'immeuble en aval du branchement qui alimente une ou plusieurs colonnes montantes dans les immeubles collectifs.

Au 31 décembre 2010, la longueur de réseau est de 322,1 km, il reste stable par rapport à 2009 :

- la longueur du réseau BP est de 44, 2 km soit -11,7 % par rapport à 2009,
- la longueur du réseau MP est de 277,9 km soit + 2,2 % par rapport à 2009,
- le nombre de postes de détente est passé de 66 en 2009 à 63 en 2010.

Les travaux de renouvellement de réseau ont eu pour objectif de remplacer significativement le réseau basse pression par du réseau moyenne pression.

III - LES TRAVAUX REALISES EN 2010

Chaque année, le concessionnaire réalise les travaux suivants :

- la construction d'ouvrages de distribution (canalisations, branchements et postes de détente) pour le développement du réseau dans les parties du territoire non encore desservies ;
- la modernisation des ouvrages y compris le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

En 2010, GrDF a consacré plus de 1 528 K€ H.T. d'investissements sur le territoire de la concession

- 266 K€ H.T. pour le développement de réseaux (extension, raccordement) soit - 39 % par rapport à 2009 ;
- 1 262 K€ H.T. pour la modernisation des ouvrages (renouvellement) soit + 59 % par rapport à 2009.

Ces travaux ont concerné 4 248 mètres de réseau dont 3 031 mètres ont été déclassés.

La politique de sécurité de G.R.D.F. explique les investissements importants consacrés au renouvellement des réseaux pour passer de la basse pression en moyenne pression.

IV - LES ELEMENTS FINANCIERS 2010

A - Eléments financiers reconstitués pour la concession

K€HT	2010	2009	Evolution
Recettes	8 673	7 666	+ 13,1 %
dont acheminement de gaz	7 876	7 368	+ 6,9 %
Charges d'exploitation	6 020	6 218	- 3,2 %
Résultat d'exploitation	2 653	1 448	+ 83,2 %

Les recettes d'exploitation correspondent aux recettes d'acheminement basées sur un tarif d'acheminement péréqué nationalement. S'y ajoutent les recettes provenant des services proposés par G.R.D.F. hors acheminement.

Les charges d'exploitation sont celles liées à l'exploitation et l'entretien des réseaux pour partie national et donc retraitées en fonction du nombre de kilomètres de réseau et du nombre de points de livraison, et pour partie calculées à la maille de la concession.

B - Evaluation du patrimoine – immobilisations concédées

M€HT	2010	2009
Valeur brute comptable	36,9	35,5
Valeur nette comptable	23,3	22,6
Valeur de remplacement	90,5 M€	78 M€

La hausse de la valeur nette du patrimoine concédé de 721 K€ HT est liée à la modernisation du réseau (travaux de renouvellement).

C - Flux financiers de la concession

Les flux financiers de la concession relève de l'article 5 du cahier des charges du contrat de concession.

Ils comprennent :

- la redevance de concession R1 dite de « fonctionnement » destinée à couvrir les frais entraînés par la Ville pour le contrôle de la concession ;

	2010	2009	Evolution
Redevance de concession R1	39 496 €	39 430,20 €	+ 0,17 %

- la redevance pour occupation du domaine public

	2010	2009	Evolution
Redevance d'occupation du domaine public	9 207,40 €	9 041,33 €	+ 1,8 %

V - LA QUALITE ET SECURITE DE LA DISTRIBUTION

Le nombre d'appels de tiers sur le territoire de la concession pour des interventions de sécurité gaz et de dépannage s'est élevé en 2010 à 1 143 contre 1 094 en 2009. Les dépannages ont représenté 60 % d'entre eux.

Le nombre d'incidents ou anomalies ayant perturbé l'exploitation normale du réseau de la concession (problème de pression, manque de gaz, fuite, installations intérieures...) s'est élevé à 486 en 2010 contre 562 en 2009 :

- 215 ont concerné des fuites de gaz sur le réseau, y compris celles détectées par le Véhicule de Suivi du Réseau (V.S.R.) (ces fuites s'élevaient à 244 en 2009),
- 48 ont concerné des dommages aux ouvrages par des tiers.

G.R.D.F. a donc renforcé ses actions de sensibilisation des entreprises aux risques d'endommagement aux ouvrages lors de leurs travaux.

Ces incidents ont concerné 1 654 clients (contre 837 en 2009).

Aucun incident significatif ne s'est produit en 2010 sur le territoire de la concession.

La maintenance des ouvrages concédés se traduit par une surveillance régulière des réseaux de distribution grâce au passage du Véhicule de Suivi du Réseau (V.S.R.), un véhicule étant affecté au territoire d'Orléans. Le passage s'effectue tous les ans sur le réseau basse pression et tous les 4 ans sur le réseau moyenne pression.

N° 56 – **Concession d'électricité. Rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'année 2010. Présentation.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

E.R.D.F.(Electricité Réseau de Distribution de France) – Grand Centre, délégataire du service public pour la concession relative à la distribution d'énergie, a remis son rapport pour l'exercice 2010.

Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu annuel d'activités d'E.R.D.F. délégataire du service public pour la concession relative à la distribution d'énergie pour l'exercice 2010. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

<p style="text-align: center;">CONCESSION D'ELECTRICITE COMPTE RENDU ANNUEL - EXERCICE 2010 - SYNTHESE</p>
--

I - LE CONTRAT

- Type de contrat : concession
- Objet : fourniture et distribution d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire d'Orléans.
- Date d'effet du contrat : 24 février 1993
- Durée du contrat : 20 ans
- Terme de la concession : 23 février 2013

Le contrat initial de concession a été suivi jusqu'à ce jour de 2 avenants :

- avenant n° 1 du 26 décembre 1997 portant application, dans le contrat initial de concession du 10 février 1993, du protocole d'accord du 25 mars 1994 entre l'Association des Maires de France et E.D.F. ;
- avenant n° 2 du 22 juin 2004 actualisant la participation financière du concessionnaire aux travaux d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession sur la période 2003 - 2008. Cet avenant a pris fin le 31 décembre 2008.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'intégralité des missions de service public du distributeur ont été confiées à E.R.D.F., filiale à 100 % d'E.D.F.

II - LES FAITS MARQUANTS 2010 ET PERSPECTIVES 2011

L'année 2010 a été marquée par la survenance d'évènements climatiques majeurs : la tempête Xynthia en février, de violents orages en juillet et d'importantes chutes de neige fin novembre. Ces évènements ont eu un très faible impact sur le réseau de la concession d'Orléans car le réseau Moyenne Tension est majoritairement enterré sur le territoire de la Ville.

Au 31 décembre 2010, E.R.D.F. a achevé son programme d'élimination des transformateurs contenant plus de 500 ppm (500 mg/kg) de PCB, en remplaçant les matériels pollués par de nouveaux matériels respectueux de l'environnement. Le programme 2011-2015 sera consacré au traitement de tous les transformateurs contenant jusqu'à 500 ppm de PCB.

Enfin, pour accompagner la croissance de l'agglomération orléanaise, un nouveau poste source devrait être mis en service en 2011 à Fleury-les-Aubrais. Pour sécuriser l'alimentation électrique de la partie nord la concession, la mise en service d'un nouveau poste source dans le secteur des Blossières est projetée en 2013/2014. Dans cette même période, l'implantation d'un troisième poste source sur la commune de Saint-Cyr-en-Val est projetée afin de sécuriser l'alimentation électrique du secteur de la Source (construction du Nouvel Hôpital d'Orléans).

III - LES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

A - Les clients de la concession et l'énergie acheminée

La concession a concerné **68 527** clients en 2010, soit 373 de plus que l'an passé, répartis comme suit :

	2010	2009	Evolution
Basse tension	68 318	67 922	+ 0,6 %
<i>puissance souscrite ≤ 36 KVA</i>	67 666	67 256	+ 0,6 %
<i>puissance souscrite >36 KVA</i>	652	666	- 2,1 %
Haute tension	209	232	- 9,9 %
<i>puissance souscrite > 250 KVA</i>			
Nombre total de clients	68 527	68 154	+ 0,54%

667 461 426 KWh ont été acheminés en haute et basse tension, ce qui représente une recette totale de **20 974 605 €** :

- 408 828 499 KWh acheminés en basse tension, représentant une recette de 16 363 000 €,

- 258 632 927 KWh acheminés en haute tension, représentant une recette de 4 611 606 €

B - L'énergie vendue en basse tension

381 025 605 KWh ont été vendus en basse tension en 2010 au tarif réglementé par le fournisseur E.D.F. ce qui représente une recette totale de **34 620 780 €**

<u>Tarif réglementé (E.D.F.)</u>	
Nombre de clients (tarif bleu et jaune)	61 792
Energie vendue	381 025 605 KWh
Recette	34 620 780 €

<u>Tarif non réglementé (tous fournisseurs)</u>	
Nombre de clients	6 526
Energie vendue	27 802 894 KWh
Recette	NC

C - L'énergie vendue en haute tension

198 197 980 KWh ont été vendus en haute tension en 2010 au tarif réglementé par le fournisseur E.D.F. ce qui représente une recette de **13 241 892 €**

<u>Tarif réglementé (E.D.F.)</u>	
Nombre de clients (tarif vert)	209
Energie vendue	198 197 980 KWh
Recette	13 241 892 €

<u>Tarif non réglementé (tous fournisseurs)</u>	
Nombre de clients	209
Energie vendue	60 434 947 KWh
Recette	NC

Non Communiquées (NC) : ces données n'ont pas été communiquées par les autres fournisseurs.

D - Le réseau et les ouvrages concédés

Le réseau public de distribution d'électricité est principalement constitué de réseaux « basse tension » (B.T.), de réseaux « moyenne tension » (M.T. ou H.T.A.) et de postes de distribution publique (poste H.T.A./B.T.) :

- Le réseau électrique H.T.A. alimente les postes des clients raccordés en H.T.A. et les postes H.T.A./B.T. de distribution publique ;
- Le poste H.T.A./B.T. assure la liaison entre les réseaux H.T.A. et B.T. en abaissant le niveau de tension ;
- Le réseau électrique B.T. fonctionne sous une tension de 230 V, tension d'utilisation usuelle pour les usagers domestiques ;
- Le branchement amène l'énergie électrique à l'intérieur des propriétés desservies.

Au 31 décembre 2010 :

- La longueur du réseau B.T. est de 500,22 km soit + 0,6 % par rapport à 2009. La part de réseau aérien nu a diminué de 3,83 % entre 2009 et 2010, au profit de la part de réseau souterrain qui représente 380,3 km. Le taux d'enfouissement correspond à 76 % (il était de 75,2 % en 2009).
- La longueur du réseau H.T.A. est de 218,7 km soit + 0,67 % par rapport à 2009. Le taux d'enfouissement est de 99,2 % (identique à celui de 2009).
- Le nombre de postes de distribution publique H.T.A./B.T. a augmenté : il passe de 442 en 2009 à 444 en 2010.

IV - LES TRAVAUX REALISES EN 2010

Chaque année, le concessionnaire réalise sur le réseau concédé les travaux suivants :

- aménagements, modifications ou déplacements d'ouvrages, afin d'améliorer ou de préserver les niveaux de qualité perçus par les utilisateurs du réseau,
- raccordement de tous les utilisateurs qui en font la demande,
- maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement.

A - Les travaux de raccordement

ERDF a réalisé des travaux de raccordement avec un impact sur le réseau de distribution :

- 5 opérations pour des Z.A.C.,
- 3 opérations BT de puissance supérieure à 120 kVA ,
- 9 raccordements BT de puissance comprise entre 36 kVA et 120 kVA,
- 22 extensions pour le raccordement de logements collectifs.

B - Les travaux de renforcement

Ils concernent principalement le réseau H.T.A. E.R.D.F. a renforcé et renouvelé le réseau 20 000 V en préparant la mise en service des futurs postes-source de Fleury-les-Aubrais et des Blossières.

C - La sécurisation des réseaux et la continuité d'alimentation

E.R.D.F. a renouvelé 2 500 m de câbles HTA papier dans un objectif de sécurisation du réseau. Il en reste à l'heure actuelle 13 km de câbles papier en service.

900 mètres de câbles H.T.A. souterrain ont été posés en concertation avec les travaux de la seconde ligne de tramway, entre les rues Porte Madeleine et rue de Limare, et

entre la rue des Carmes et la rue Jeanne d'Arc, en anticipation de l'installation d'un nouveau poste source Blossières.

En 2010, 16,6 km de réseaux H.T.A. et B.T. souterrains ont été mis en service :

- 9,2 km en BT (+ 75,9 % par rapport à 2009)
- 7,4 km en HTA (+ 34,8 % par rapport à 2009)

A noter également les travaux importants réalisés par le concessionnaire dans le cadre de la construction de la seconde ligne de tramway :

- Dévoisement, renouvellement et renforcement de près de 4 900 m de réseaux H.T.A. et de plus de 4 700 m de réseaux B.T.,

- Dissimulation de 3 300 m réseaux B.T. dans le cadre de la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage à titre temporaire à E.R.D.F. signée avec la Ville le 8 janvier 2009 afin d'assurer une bonne coordination avec les travaux de dévoisement et de renouvellement des réseaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire.

V - LES ELEMENTS FINANCIERS 2010

En 2010, ERDF a consacré plus de 4,4 M€ H.T. d'investissements bruts sur le territoire de la concession, soit 25 % de plus qu'en 2009. Ces montants en hausse sont liés aux dépenses de raccordement des utilisateurs en croissance régulière, et aux dépenses en matière de respect des obligations réglementaires en matière de sécurité et d'environnement (traitement des transformateurs aux PCB et enfouissement des réseaux dans le cadre de la seconde ligne de tramway).

A - Eléments financiers reconstitués pour la concession

K€HT	2010	2009	Evolution
Chiffre d'Affaires net	22 547	21 032	+ 7,2 %
Résultat *	589	515	+ 14,4 %

Le Conseil National de la Comptabilité a indiqué que, du fait de l'existence de tarifs fixés au plan national, le concessionnaire est dispensé de l'obligation d'établir un compte de résultat par concession (avis de conformité du 19.12.1984). E.R.D.F. tient une comptabilité nationale qui nécessite, pour pouvoir produire ses éléments financiers, de reconstituer les produits et les charges à la maille d'une concession.

* Ce résultat est le strict reflet du résultat national de l'entreprise E.R.D.F. pour l'année 2010.

B - Evaluation du patrimoine – immobilisations concédées

M€HT	2010	2009
Valeur brute comptable	77,1	73,4
Valeur nette comptable	44,8	42,2
Amortissements	32,3	31,2
Valeur de remplacement	110,9	108,4

C - Flux financiers de la concession

Les flux financiers de la concession relèvent de l'article 4 et de l'article 8 du contrat de concession.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 21 octobre 2011 -

Ils comprennent :

- les redevances de concession R1 et R2 :
 - o R1 dite redevance de « fonctionnement » qui couvre les frais entraînés, par la Ville pour le contrôle de la concession ;
 - o R2 dite redevance « d'investissement » qui couvre une partie des dépenses effectuées par la Ville au bénéfice du réseau concédé l'année N-2, à condition que le montant de ces dépenses affectées d'un coefficient pondérateur, soit supérieur à la moitié du montant de la taxe municipale sur l'électricité perçue par la Ville au titre de l'année N-2.

	2010	2009	Evolution
Redevance de concession	25 259,66 €	24 992,43 €	+ 1,07 %
dont R1	25 259,66 €	24 992,43 €	+ 1,07 %
dont R2	0 €	0 €	-

- Par convention du 14 janvier 2009, la Ville a délégué à E.R.D.F. la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux B.T. dans le cadre du chantier de la seconde ligne de tramway. Les opérations d'enfouissement sont intégralement réalisées par E.R.D.F. qui facture ensuite à la Ville sa quote-part soit 50 % du montant hors taxes des travaux relatifs à la part électricité.

Sur la période 2009-2010, le montant total des opérations de dissimulation des réseaux s'élève à 900 294 € H.T. La participation de la Ville s'élève donc à 50 % de cette somme soit 450 147 € H.T.

E.R.D.F. a facturé la quote-part de la Ville en 2 fois :

- o en 2010, E.R.D.F. a facturé 121 283 €
- o en 2011, E.R.D.F. facturera la quote-part restante soit 328 863 € H.T.

Rue et tronçon des travaux	Coût du chantier financé par E.R.D.F. (€H.T.)	Contribution de la Ville soit 50 % (€H.T.) facturée en 2010	Contribution de la Ville soit 50 % (€H.T.) facturée en 2011
Faubourg Madeleine	486 204	-	243 102
Rue Porte Madeleine	30 236	15 118	-
Rue Eugène Vignat	148 558	-	74 279
Bvd Marie Stuart 1 (Fbg St Vincent – avenue des Droits de l'Homme)	123 965	50 500	11 482
Bvd Marie Stuart 1 (avenue des Droits de l'Homme – rue d'Ambert)	111 331	55 665	-
Total	900 294	121 283	328 863

- la redevance d'occupation du domaine public :

	2010	2009	Evolution
Redevance d'occupation du domaine public (au titre du décret du 26 mars 2002)	71 126 €	70 919 €	+ 0,3 %

- la Taxe Municipale reversée à la Ville par l'ensemble des fournisseurs d'électricité :

	2010	2009	Evolution
Taxe Municipale	1 863 747,99 €	1 700 084,52 €	+ 9,6 %

VI - LA QUALITE DE L'ELECTRICITE ET CONTINUTE DU SERVICE

En 2010, le temps moyen de coupure annuel par client est de 40 minutes, contre 46 minutes en 2009. Cette baisse du temps de coupure est liée à la diminution des incidents relatifs aux arrachages de câbles dans le cadre des travaux de la seconde ligne de tramway. Ce temps de coupure annuel par client est ramené à 36 minutes hors événement exceptionnel.

1) Les perturbations liées aux incidents

L'année 2010 a été marquée par 3 événements climatiques majeurs : la tempête Xynthia en février, de violents orages en juillet et d'importantes chutes de neige fin novembre.

Ces événements ont eu un faible impact sur le réseau de la concession.

78 interruptions longues de plus de 3 minutes ont été enregistrées suite à des incidents provoqués par :

- des défaillances de matériel (72 % en B.T. et 53 % en H.T.A.),
- des dommages sur ouvrages par des tiers (28 % en BT et 47 % en HTA).

Le temps moyen annuel de coupure représente 27 minutes en 2010 contre 33 minutes en 2009.

2) Les perturbations liées aux travaux sur le réseau

80 interruptions pour travaux sur le réseau BT et 1 interruption sur le réseau HTA ont été enregistrées en 2010, ce qui représente un temps moyen de coupure pour travaux de 11 minutes, contre 13 minutes en 2009. Ces coupures liées aux travaux ont eu lieu pour la plupart dans le cadre du programme d'élimination des PCB dans les transformateurs contenant du PCB, et dans le cadre du chantier de la seconde ligne de tramway.

La totalité des clients de la concession est considérée comme bien alimentée et bénéficie d'un niveau de tension conforme aux normes européennes.

VII - LES ACTIONS DE SOLIDARITE

Les Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie, au téléphone.

En 2010, E.D.F. a contribué au F.S.L. avec une dotation de 22 M€ au niveau national.

En 2010, E.D.F. a participé au financement du F.S.L. pour le Département du Loiret à hauteur de 153 500 € contre 153 000 € en 2009.

Le tarif de première nécessité (T.P.N.), destiné aux personnes à faibles revenus, a été instauré par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Il permet de diminuer la facture d'électricité de 70 €/an T.T.C. en moyenne. Le nombre de bénéficiaires sur le territoire de la concession, dont la liste est établie

par les organismes d'assurance maladie, est passé de 2 933 bénéficiaires en 2009 à 1 837 en 2010 (- 37,4 %). Cette baisse est liée à l'absence de renouvellement de certaines demandes faites en 2009.

VIII - PARTENARIATS

Le partenariat engagé depuis fin 2008 pour l'embellissement des postes de distribution publique sur le territoire de la concession s'est poursuivi en 2010.

E.R.D.F. a apporté son soutien technique et financier à hauteur de 15 000 € sur les opérations réalisées par la Ville (nettoyage de 52 postes et végétalisation de 4 postes).

M. le Maire – *J'ai une très mauvaise nouvelle, mes chers collègues, il n'y a pas de questions ce soir et je sens votre déception ! Je me dois néanmoins de lever la séance. Bonne soirée et bonne nuit.*

*
* *
*

La séance est levée à 22 heures 52.

*
* *
*